

Alberto De Michelis Directeur général honoraire de la Commission européenne. Citoyen européen de nationalité italienne.

Alberto De Michelis est né à Rome (Italie), le 7 février 1938. Avant de rejoindre la direction générale des affaires sociales de la Commission européenne, en 1962, et ensuite Eurostat, en 1963, il a étudié les sciences politiques et l'économie à l'université de Florence (Italie) ainsi que l'économie et la statistique à l'IPSOA de Turin.

Pendant ses vingt premières années à Eurostat (1963-1983), Alberto De Michelis a travaillé dans de nombreux secteurs (comptes nationaux, prix, commerce extérieur, coopération avec les pays en développement) et a été impliqué, en tant que statisticien de la Commission européenne, dans plusieurs grandes négociations internationales (GATT, Kennedy Round, ACP).

Après cing années comme chef de la division «Comptes et structures agricoles» entre 1983 et 1987, il a été nommé chef de la division «Planification, budget, relations avec les autres institutions communautaires et organisations internationales». Sous l'autorité directe d'Yves Franchet, directeur général d'Eurostat, Alberto De Michelis s'est occupé de la réorganisation de la programmation et du planning des ressources d'Eurostat et des discussions au sein du Conseil concernant l'organisation du système statistique européen. Il a également été responsable du proiet de Training of European Statisticians (TES). En janvier 1993, Alberto De Michelis a été nommé directeur de la direction «Statistiques économiques et convergence économique et

monétaire». Cette direction était en charge de projets clés concernant l'information statistique pour l'Union économique et monétaire (SEC 95, comptes financiers, IPCH), pour le budget communautaire (PNB pour les ressources propres), pour le commerce international des services (GATS) et pour les comparaisons internationales de prix (PPA et coefficients correcteurs).

Alberto De Michelis a quitté volontairement Eurostat en avril 2000.



Alain Chantraine
Directeur général
honoraire
de la Commission
européenne.
Citoyen européen
de nationalité belge.

Alain Chantraine est né à Liège (Belgique), le 19 décembre 1940. Il est diplômé de l'École des hautes études commerciales de Liège (Belgique) (promotion 1962, option «Sciences financières»). Il a rejoint Eurostat en novembre 1962.

Pendant ses premières années à Eurostat, il a élaboré les premiers tableaux entrées-sorties de la Communauté (à six pays) et participé à la rédaction de la première version du système européen de comptes économiques intégrés (SEC). En 1970, il a été responsable du secteur de l'utilisation des terres et de la production et des bilans des produits végétaux de la statistique agricole avant d'être appelé par le directeur général Jacques Mayer à devenir son assistant personnel chargé des questions statistiques.

Il a ensuite eu la responsabilité de deux unités d'Eurostat: tout d'abord, de 1977 à 1980, la «Conjoncture industrielle» et, ensuite, la «Comptabilité nationale» jusqu'en 1986.

Nommé directeur en 1987, il a pris la responsabilité de l'informatique et de la diffusion. Lors de la réorganisation de 1993, il est devenu directeur des affaires générales, des relations internationales et interinstitutionnelles ainsi que des statistiques du commerce extérieur et intracommunautaire. Pendant cette période, il a traité des dossiers comme la mise en place d'Intrastat et de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que les pays de la Communauté des États indépendants.

À partir de 1997, il a été chargé de la programmation statistique, du management interne, des affaires juridiques et de la gestion des ressources humaines et financières.

Pendant la période où il était directeur, il a participé à divers comités internes de la Commission (Sound and efficient management, comité de discipline, comité de promotions, comité de formation) et dans les États membres (Statistical advisory Committee du Royaume-Uni et Centrale Commissie voor de Statistiek des Pays-Bas).

Alain Chantraine a pris sa retraite en décembre 2000.

Mémoires d'Eurostat



Cinquante ans au service de l'Europe





Les avis exprimés n'engagent que les auteurs et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

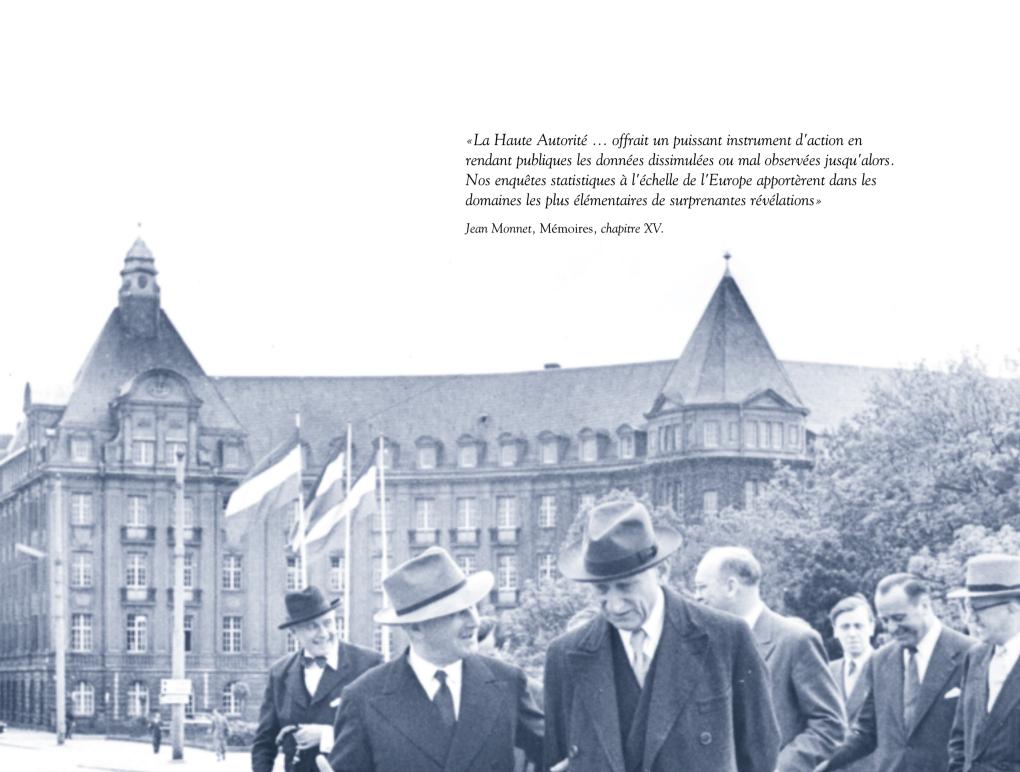
De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (http://europa.eu.int).

Des informations sur Eurostat sont disponibles sur l'internet à l'adresse http://europa.eu.int/comm/eurostat/.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003

ISBN 92-894-5115-7

© Communautés européennes, 2003 Reproduction du texte autorisée, moyennant mention de la source Pour les photographies et les illustrations, se reporter aux crédits photographiques



Remerciements

Les auteurs de cet ouvrage adressent leurs remerciements à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. Nous pensons avant tout à M^{me} Jocelyne Collonval et à M. Biagio Duello, fonctionnaires aux archives historiques de la Commission qui nous ont guidés dans nos recherches. Nous remercions également M^{mes} Sylvie Gori et Veronika Lorré qui nous ont orientés dans nos recherches dans les archives d'Eurostat et de la Commission.

Un grand merci à Maria Kessanoglou et à Gregor Kyi pour l'aide perspicace et constructive qu'ils nous ont apportée lors de la finalisation du manuscrit.

Nos remerciements vont aussi à tous ceux qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire: nos anciens collègues ainsi que les responsables (anciens et nouveaux) des instituts nationaux de statistique, qui nous ont apporté, aussi bien d'un point de vue interne que d'un point de vue externe, leur vision de l'histoire d'Eurostat (voir ci-contre).

Merci à nos collègues de l'Office des publications qui ont fait preuve d'un grand savoir-faire et professionnalisme pour nous conseiller et nous guider dans la préparation de cette brochure. Nous remercions aussi le service de traduction pour son soutien qui était, comme toujours, indispensable.

Nous remercions également nos épouses qui, pendant peu de temps, ont cru que nous étions à la retraite.

Nous remercions enfin tous ceux qui nous ont encouragés dans l'élaboration de cette publication et en particulier nos amis Yves Franchet et Daniel Byk, sans lesquels cette petite histoire serait restée dans nos mémoires.

Les correspondants des INS et des organisations internationales: Claudia Cingolani (I), Teresa Clode (P), Bruno Dietsch (F), Enrico Giovannini (I), Sabine Köhler (D), Inge Kramer (A), Ada van Krimpen (NL), Olav Ljones (NO), Margarida Madaleno (P), Matti Niva (S), Antero Pohjola (FIN), Leah Pybus (UK), Pedro Ruiz Salvador (E), Malcom Sorrel (UK), Kim Volby Pedersen (DK).

Les anciens responsables des INS: Jean-Pierre Behmoiras (F), Correa Gago (P), Tom Linehan (IRL), Edmond Malinvaud (F), Lord Claus Moser (UK), Donal Murphy (IRL), Luigi Pinto (I), Heikki Salmi (FIN), Vincenzo Siesto (I), Manuel José Vilares (P).

Les directeurs généraux des INS: Luigi Biggeri (I), Paul Champsaur (F), Donal Garvey (IRL), Johann Hahlen (D), Heli Jeskanen-Sundström (FIN), Ewald Kutzenberger (A), Svein Longva (NO), Svante Öberg (S), Jan Plovsing (DK), Hallgrimur Snorrason (IS), Ruud Van Noort (NL), Robert Weides (L).

Les anciens et actuels collègues d'Eurostat:
Giuseppe Calò (I), Jean Darragon (F), François Desgardes (F),
Aage Dornonville de la Cour (DK), Piero Erba (I), Bernard
Eyquem (F), Pieter de Geus (NL), François de Geuser (F),
Paolo Gugliuzza (IT), Jacques Mayer (F), Marcel Mesnage (F),
Gilles Rambaud-Chanoz (F), Silvio Ronchetti (I),
Günther Thiede (D).

À tous ceux qui ont construit Eurostat, directeurs généraux, directeurs, chefs d'unités,

administrateurs, assistants et commis, secrétaires qui nous ont supportés, dans tous les sens du terme, chauffeurs qui nous ont toujours ramenés à bon port, traducteurs, interprètes qui nous ont permis de dialoguer, techniciens et huissiers.

Ainsi qu'à tous les statisticiens des instituts nationaux de statistique qui ont contribué, depuis cinquante ans, le plus souvent avec conviction et ténacité, à réaliser ce qu'Eurostat est devenu aujourd'hui.

Préface

l'occasion de la mise en œuvre de son plan d'entreprise en 1994, Eurostat définit sa mission comme suit: «Fournir à l'Union européenne un service d'information statistique de qualité.»

À la lecture de l'histoire d'Eurostat rédigée par deux de ses fins connaisseurs et acteurs — Alberto De Michelis et Alain Chantraine —, on voit rapidement que cette définition peut s'appliquer à toutes les phases de la vie d'Eurostat qu'ils décrivent.

La capacité d'Eurostat à remplir sa mission évolue en liaison étroite avec l'intensité de l'intégration européenne. Ainsi, par exemple, la période de crise d'Eurostat de 1981 à 1985 correspond à une stagnation de l'intégration européenne au niveau politique.

Le réveil de l'intégration européenne commence au milieu des années 80 et se poursuit encore à ce jour. Comme l'évoque Alain Chantraine, c'est une histoire d'amour entre l'euro et la statistique qui s'écrit. Et comme toutes les histoires d'amour, elle passe par des moments de tension violente.

Dans sa Vie de Napoléon, Stendhal écrit que «... ce n'est pas précisément de bonnes intentions que l'on manque en Europe, mais de l'énergie nécessaire pour remuer la masse énorme des habitudes» (¹). Cette remarque s'applique pleinement à cette phase d'intégration européenne où tous les acteurs économiques et sociaux doivent ensemble bouleverser la masse énorme de leurs habitudes pour construire un avenir commun.

(¹) Stendhal, Vie de Napoléon, édité par V. Del Litto au Cercle du bibliophile, Edito-Service SA, Genève, 1970, p. 75. Eurostat, comme la Commission tout entière, n'échappe pas à cette nécessité de réformes profondes pour répondre aux défis des ambitions européennes.

L'histoire d'Eurostat comptera désormais vingt-cinq pays membres — et probablement une dizaine en plus dans la prochaine décennie. Le système statistique européen s'approfondira et s'organisera en un réseau plus efficace, dans l'esprit de la Convention, puis de la Constitution européenne.

En écrivant l'histoire d'Eurostat, Alberto De Michelis et Alain Chantraine mettent à disposition de tous les acteurs présents et futurs de la scène statistique européenne les connaissances nécessaires pour permettre la mise en place de ces nouveaux changements.

Au nom de toute la communauté statistique européenne, je les remercie vivement pour leur contribution au monde de la connaissance.



Yves Franchet Directeur général d'Eurostat

Table des matières

10 Les pionniers à Luxembourg

De 1952 à 1958 par Alberto De Michelis

- 11 La Communauté européenne du charbon et de l'acier
- 12 La statistique dans le traité CECA
- 14 La statistique européenne prend son envol
- 16 La division des statistiques s'installe et commence à travailler
- 17 Les premières publications
- 20 Les premières réunions des directeurs généraux des INS où l'on parle d'un service commun des statistiques

24 L'Office statistique des Communautés européennes entre Bruxelles et Luxembourg

De 1958 à 1968 par Alberto De Michelis

- 25 Les traités de Rome et les trois exécutifs
- 26 L'Office statistique des Communautés européennes
- 29 L'Office statistique s'organise
- 30 Les priorités des années 60 et la législation statistique
- 36 Les ressources humaines, le budget, la mécanographie
- 39 La politique de diffusion
- 40 Les relations avec les INS et la conférence des directeurs généraux
- 44 Les relations internationales et la coopération au développement: le CESD
- 47 Le transfert de l'Office statistique à Luxembourg avec un nouveau directeur général

50 Le regroupement à Luxembourg

De 1968 à 1972 par Alberto De Michelis

- 51 Le cadre politique de la Communauté
- 53 L'installation de l'Office statistique à Luxembourg
- 57 L'organisation de l'Office statistique au moment du déménagement
- 59 Les travaux de l'Office statistique
- 64 Les directeurs généraux des INS discutent du devenir de la statistique communautaire
- 67 La diffusion des données et les débuts de l'informatique
- 69 L'Office statistique des Communautés européennes devient Eurostat

70 Le premier élargissement et l'avènement de l'informatique

De 1973 à 1980 par Alberto De Michelis

- 71 Le cadre politique de la Communauté élargie
- 73 L'organisation d'Eurostat change
- 79 Les priorités et les réalisations statistiques
- 86 L'informatique s'impose... avec difficultés
- 90 Les publications et la diffusion électronique: Cronos!
- 92 La coopération internationale
- 94 Les relations avec les INS
- 96 Le déménagement au Jean Monnet et la vie sociale

100 Les années difficiles

De 1981 à 1985 par Alberto De Michelis

101 De la Commission Thorn à la Commission Delors

9

- 102 L'organisation d'Eurostat entre 1981 et 1985: trois directeurs généraux
- 108 Les «programmes statistiques» continuent
- 114 L'informatique décentralisée et l'arrivée des micro-ordinateurs
- 115 La politique de diffusion et Cronos sur Euronet
- 116 Premières tentatives de planification des activités: SPAR

118 La transition et le rebond

De 1985 à 1991

par Alain Chantraine

- 119 Une nouvelle Commission
- 119 Des statisticiens perturbés
- 121 Un directeur général de transition
- 123 Gérer les changements
- 124 Construire les fondations du système statistique européen
- 127 Gérer le programme statistique et les ressources
- 129 Réorganiser Eurostat
- 133 Réorganiser l'informatique
- 134 Regarder à l'Est

136 Histoire d'amour entre l'euro et la statistique

De 1992 à 1998

par Alain Chantraine

- 137 De Maastricht à Amsterdam
- 139 Les statisticiens sur la brèche
- 142 L'Institut monétaire européen, la Banque centrale européenne, le Comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements
- 145 La coopération internationale
- 148 La loi statistique et le programme 1993-1997
- 149 La coopération avec les INS
- 152 L'explosion de la diffusion et de la communication
- 153 L'organisation interne, le corporate plan, Qualistat

158 Histoire à suivre...

De 1999 à 2002

par Alain Chantraine

- 159 La Commission vacille et... tombe
- 159 Une nouvelle Commission, un nouveau traité, une nouvelle Convention
- 160 La Convention européenne et la statistique
- 161 De quinze à vingt-cinq
- 163 La Commission se réforme... sur le modèle d'Eurostat
- 165 La disparition annoncée des bureaux d'assistance technique
- 171 Vers un véritable système statistique européen

174 Le «parcours spécial» des statistiques agricoles communautaires

par Giuseppe Calò

181 Commerce extérieur — Jeux de miroirs

par Gilles Rambaud-Chanoz

185 La diffusion, l'évolution et la révolution technique

par François de Geuser

189 Conclusions

par Alain Chantraine et Alberto De Michelis

195 Annexes

- 196 Communautés européenne Eurostat: un demi-siècle d'histoire
- 212 Les présidents de la Commission
- 213 Eurostat et les commissaires
- 214 Les directeurs généraux et les directeurs
- 216 Les organigrammes d'Eurostat
- 219 Les effectifs depuis cinquante ans

Les pionniers à Luxembourg

Le 18 avril 1951 débute la construction de l'Union européenne (UE).

Six pays signent à Paris le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour rendre la guerre entre eux matériellement impossible par des «solidarités de fait». Le traité de Paris prévoyait la mise en place d'un dispositif permettant d'éclairer les mesures prises dans les domaines du charbon et de l'acier. Le 1^{er} octobre 1952, la Haute Autorité décide la constitution de douze divisions et services, dont celui des statistiques.

Dès le début, les statisticiens européens évoquent les thèmes qui resteront le fil conducteur de leur programme statistique: l'harmonisation, la relation avec les instituts nationaux de statistique (INS), les relations internationales. Les tâches de la division des statistiques représentaient déjà le noyau de ce qui est devenu la raison d'être d'Eurostat et de son programme de travail étendu: «Informer l'Europe», de l'administration européenne jusqu'au citoyen européen.

La coopération étroite avec les systèmes statistiques nationaux a pris rapidement une importance majeure. Dès 1955, les directeurs généraux des instituts nationaux de statistique se réunissent au mois deux fois par an, en raison de l'importance de telles réunions pour l'information réciproque et pour la fixation des lignes générales de l'action future.

En 1958, la décision était prise de mettre en place trois services communs aux trois exécutifs (CECA, CEE et Euratom): service juridique, service de presse et information ainsi que service des statistiques.

La même année, les effectifs de la division des statistiques qui était à Luxembourg doivent déménager dans un immeuble qui restera célèbre pour tous ceux qui y ont travaillé: l'Hôtel Staar.



1952>1958

De 1952 à 1958

La Communauté européenne du charbon et de l'acier

Le 18 avril 1951 marque le départ officiel de la construction de l'Union européenne. Six pays signent à Paris le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Par des «solidarités de fait», le traité de Paris rend la guerre non seulement impensable, mais matériellement impossible. Une condition pour un marché unique: éclairer des mesures politiques par des informations qualitatives et quantitatives.

Le 18 avril 1951, l'histoire de la construction de l'Union européenne prend officiellement son départ et se poursuit encore aujourd'hui. Six pays signent à Paris le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Ces six pays (la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas) décident d'adhérer à un objectif politique ayant aussi une signification économique essentielle. Par des solidarités de fait, comme les appelait Jean Monnet, le traité de Paris entendait rendre la guerre non seulement impensable, mais matériellement impossible entre ces pays européens. La voie choisie était, dans une action limitée d'abord à deux secteurs

essentiels — l'énergie représentée par le charbon et l'industrie lourde de l'acier —, de mettre en place des bases communes de développement et de tenter une expérience d'intégration générale en cernant, sur des cas concrets, les problèmes qui se posaient et les solutions les mieux adaptées pour y répondre.

Quand on examine le traité de Paris, on y retrouve toutes les problématiques de fonctionnement d'une Communauté qui seront par la suite développées dans les traités de Rome et dans les autres traités qui sont venus l'élargir et le compléter.

La conception fondamentale sur laquelle reposait le traité de Paris, c'était le développement d'échanges libres dans un espace plus vaste que celui des nations séparées. C'était l'embryon du marché unique qui a vu le jour pour l'ensemble de l'économie le 1^{et} janvier 1993, soit quarante ans plus tard.

Par ailleurs, il fallait assurer les conditions qui permettaient d'établir le marché unique et de le maintenir. Il fallait:

 fondre des économies disparates avec des périodes de transition suffisantes, pour éliminer les divergences, mais aussi limitées dans le temps;

- se doter de règles communes qui empêchent les positions de monopole et favorisent la concurrence entre les entreprises;
- décider des règles communes qui mettent en place une véritable justice sociale permettant d'obtenir l'adhésion de la main-d'œuvre aux changements économiques qui vont intervenir;
- faciliter les investissements, dans des secteurs où ils sont très lourds et doivent être prévus pour une longue période, en dégageant des nouvelles sources de financement auxquelles les entreprises n'auraient pas directement accès;
- mettre en place des moyens d'intervention permettant de préserver la capacité de production en temps de crise, éviter les interruptions d'approvisionnement et les mouvements de prix qui pourraient accompagner les périodes de pénurie;
- éclairer, enfin, toutes ces mesures par des informations qualitatives et quantitatives permettant de suivre leur réalisation et prévoir les actions nouvelles exigées par les changements de la structure et la conjoncture économique des secteurs concernés mais aussi ceux dérivés des secteurs du charbon et de l'acier.

Telle est la synthèse du traité de Paris, et c'est cette même orientation qui s'est transposée quelques années plus tard, et sur un plan plus large, sur les traités de Rome.

La statistique dans le traité CECA

L'article 46 du traité de Paris fixe des objectifs qui nécessitent la disponibilité des statistiques. L'article 47 prévoit que la Haute Autorité peut recueillir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le 1^{er} octobre 1952, la Haute Autorité décide de son organisation avec la constitution de douze divisions et services, dont le service des statistiques.

Pour mettre en œuvre ces dispositions, le traité de Paris a créé des institutions dont la plus importante était la Haute Autorité, l'exécutif, les autres étant le Conseil de la CECA, l'Assemblée commune et la Cour de justice de la CECA qui deviendront par la suite le Conseil de ministres, le Parlement européen et la Cour de justice des Communautés européennes.

Le 13 août 1952, la Haute Autorité de la CECA se réunit pour la première fois à Luxembourg sous la présidence de Jean Monnet qui en avait été, en tant que commissaire au plan du gouvernement de la France, un des plus ardents promoteurs. Neuf membres composent la Haute Autorité: deux Belges (Albert Coppé et Paul Finet), deux Allemands (Heinz Potthoff et Franz Etzel), deux Français (Jean Monnet et Léon Daum), un Néerlandais (Dirk Pieter Spierenburg), un Italien (Enzo Giacchero) et un Luxembourgeois (Albert Wehrer).

Comme nous venons de le voir, le traité de Paris envisageait la mise en place d'un dispositif permettant d'éclairer les mesures prises dans les domaines du charbon et de l'acier par des informations qualitatives et quantitatives. En particulier, l'article 46 du traité fixait des objectifs qui sous-entendaient la mise en place d'une documentation statistique.

→ Voir «Objectifs de la Haute Autorité fixés par l'article 46 du traité de Paris»

Dans le rapport du groupe de démarrage de la Haute Autorité du 25 septembre 1952 — groupe qui avait été mis en place par Jean Monnet en août 1952 pour commencer à faire fonctionner cette institution —, il était question de mettre en place à titre temporaire une division auxiliaire de la statistique pour assister les divisions de l'économie et de l'industrie qui venaient d'être créées. En particulier, la division auxiliaire de la statistique devait fournir à la Haute Autorité l'information statistique destinée à préparer le rapport sur la situation générale de la Communauté que l'institution devait adresser à l'Assemblée parlementaire dans les six mois de sa constitution. Le 1er octobre 1952, lors de sa quatorzième séance, la Haute Autorité décide de son organisation avec la constitution de douze divisions et services, dont celui des statistiques. Ce n'est que le 25 juin 1954 que la Haute Autorité décidera de changer le nom du service en division des statistiques.

Objectifs de la Haute Autorité fixés par l'article 46 du traité de Paris

- Effectuer une étude permanente de l'évolution des marchés et des tendances des prix.
- Établir périodiquement des programmes prévisionnels de caractère indicatif portant sur la production, la consommation, l'exportation et l'importation.
- Définir périodiquement des objectifs généraux concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production.
- Participer, à la demande des gouvernements intéressés, à l'étude des possibilités de réemploi, dans les

- industries existantes ou par la création d'activités nouvelles, de la maind'œuvre rendue disponible par l'évolution du marché ou les transformations techniques.
- Rassembler les informations nécessaires à l'appréciation des possibilités de relèvement des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre des industries dont elle a la charge et des risques qui menacent ces conditions de vie.

En outre, l'article 47 prévoyait que la Haute Autorité «peut recueillir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Elle peut faire procéder aux vérifications nécessaires».



Rolf Wagenführ, directeur général de 1952 à 1966.

(1) Rolf Wagenführ, La statistica in Europa, Ferro Edizioni, Milan, 1967.

La statistique européenne prend son envol

Une note du service de 1952 mentionne déjà les thèmes qui seront le fil conducteur du programme statistique européen pendant les cinquante années à venir: l'harmonisation, les relations avec les INS, les relations internationales. Le premier acte officiel de coordination par une institution communautaire dans le domaine de la statistique: une note du service des statistiques pour annoncer une réunion à Luxembourg, le 31 décembre 1952.

À la fin du mois de septembre 1952, le service des statistiques se met en place. Il comprend sept personnes: le professeur Wagenführ (Allemand), qui en assure la direction, Camille Legrand (Belge), Fritz Grotius (Allemand), Hans Freitag (Allemand), Ferdinand Schön (Luxembourgeois), Helmut Reum (Allemand) et Theodorica von Buttlar (Allemande), qui assure le secrétariat du professeur Wagenführ et du service. Il y avait donc beaucoup d'Allemands lors du lancement du futur Eurostat!

À la même date (septembre 1952), le service des statistiques prépare une note à l'attention de la Haute Autorité sur l'«incorporation de la statistique dans l'organisation de la Haute Autorité». Dans cette note sont évoqués les thèmes qui seront le fil conducteur du programme statistique européen et ses rapports avec les INS pendant les cinquante années de son existence.

→ Voir «Extrait de la note sur l'"incorporation de la statistique dans l'organisation de la Haute Autorité"»

Dans La statistica in Europa (¹), Rolf Wagenführ fait état des difficultés initiales dues notamment au fait que les services spécialisés de la Haute Autorité commencèrent à collecter dans les États membres du matériel statistique de manière tout à fait anarchique et sans coordination aucune avec le service des statistiques. Le 13 mars 1953, la Haute Autorité décida de mettre un frein à cette prolifération de questionnaires adressés par les divers départements non statistiques aux pays membres et créa une commission présidée par Albert Coppé, chargée d'assurer la direction des activités statistiques de la Haute Autorité. Cette commission prit d'emblée trois mesures.

Tout d'abord, elle donna des dispositions (note n° 69 du 26 mars 1953) aux différents services politiques de la Haute Autorité pour concentrer toutes les activités statistiques auprès du service des statistiques. Dans cette note, il est écrit que «tout recensement statistique envisagé (par le service sectoriel) doit être harmonisé méthodiquement en temps utile avec le service des statistiques» et que tout questionnaire doit «être renvoyé au service des statistiques pour vérification et récapitulation avant diffusion».

Ensuite, elle organisa la collecte des premières données statistiques à partir des sources internationales existantes: la Commission économique pour l'Europe à Genève et l'Organisation européenne de coopération économique à Paris. Une note du service des statistiques, datée 31 décembre 1952, informe les membres de la Haute Autorité de son intention de tenir à Luxembourg, les 13 et 14 janvier 1953, une «réunion préparatoire à laquelle seraient convoqués les statisticiens des pays membres de la Communauté en vue d'arriver à l'adoption d'une ligne commune» pour la session organisée à Genève par la Commission économique pour l'Europe sur les statistiques du charbon. C'est le premier acte officiel de coordination voulu par une institution communautaire dans le domaine de la statistique.

En troisième lieu, elle se préoccupa de mettre en place la coordination sur le plan de la statistique avec les autorités nationales des États membres. La commission décida de créer les premières structures de coordination: le 19 mai 1953, fut réunie pour la première fois la «commission des statistiques de l'acier» et deux jours plus tard, le 21 mai, la «commission des statistiques du charbon». Ces commissions venaient s'ajouter à deux autres commissions de statistiques sociales (salaires et emploi) qui s'étaient déjà réunies en mars 1953. Il est à noter que ces «commissions» étaient essentiellement composées de représentants des industries intéressées (patronat et syndicats) et des ministères compétents, les instituts statistiques n'étant invités que comme observateurs. Comme l'écrit Rolf Wagenführ, «ce fut le début d'une collaboration permanente des partenaires sociaux dans le domaine statistique, qui contribua à éclairer la discussion entre eux». Le dialogue entre la statistique communautaire et les partenaires sociaux, commencé en 1953, se poursuit encore aujourd'hui notamment dans le cadre des statistiques sociales et industrielles.

Extrait de la note sur l'«incorporation de la statistique dans l'organisation de la Haute Autorité».



- · L'harmonisation
- narmonisation
 "Les définitions et les méthodes statistiques diffèrent dans les pays de l'Union ... à tel point qu'il s'avère impossible de comparer entre eux les chiffres ... Afin de créer une comparer envie eux les chilles ... Allh de creer dhe documentation comparative, la Haute Autorité devra ... préciser documentation comparative, is named autorite devis ... preciser les définitions ..., harmoniser les nomenclatures ..., fixer les
- · Les relations avec les INS Puisque la statistique officielle dans les États membres ne pourra ni ne voudra renoncer à considérer l'industrie ... comme pourra ni ne vougra renoncer a considerer i industrie ... comme faisant partie de leur économie nationale ..., le cas pourra se Présenter qu'en raison d'un manque d'harmonisation avec la presenter qu'en raison u un manque u narmonisation avec la Communauté, apparaîtront des résultats chiffrés très différents Communaute, apparaitront des resultats chilires tres dilieren pour le même processus, ce qui amènerait obligatoirement des pour le meme processus, ce qui amenerait ourigatoriement des conclusions différentes. Il convient donc de mettre en place une coopération étroite avec les statistiques nationales."
- · Les relations internationales "L'uniformisation des définitions et des méthodes est un Problème que l'OECE (la future OCDE) aussi bien que la Propreme que 1 Uno (la luture Voll) aussi pien que la Commission économique pour l'Europe suivent actuellement de très près. Pour la Haute Autorité, il importera ... de se mettre au Pares. rour la maute Autorite, il importera ... de se mettre fait des travaux de ces organismes ... afin de garantir la possibilité de comparaison avec d'autres pays ..."



À partir de 1953, le service des statistiques s'installe dans un bâtiment au 29 de la rue Aldringen.

Le service des statistiques de la Haute Autorité s'étoffe progressivement

Novembre 1952 → 7 agents sur 60

Juillet 1953 → 15 agents sur 305

Février 1954 → 18 agents sur 500

Avril 1956 → 23 agents sur 600

Janvier 1958 → 41 agents sur 750

La division des statistiques s'installe et commence à travailler

Afin d'obtenir des données comparables pour les six pays, il faut élaborer des nouvelles statistiques uniformes, indépendantes à partir des statistiques nationales trop fragmentaires et non comparables. Avec un nombre croissant de fonctionnaires, une partie de la division des statistiques doit déménager, en 1958, dans un immeuble qui restera célèbre pour tous ceux qui y ont travaillé: l'Hôtel Staar.

Alors que la Haute Autorité de la CECA prend ses quartiers place de Metz, le service des statistiques s'installe, à partir de 1953, rue Aldringen. Quelques années plus tard, vu le nombre croissant de fonctionnaires de la Haute Autorité, la division des statistiques est obligée d'être transférée, en 1958, dans un immeuble qui restera célèbre pour tous ceux qui ont travaillé dans ses locaux: l'Hôtel Staar qui se trouvait au croisement de l'avenue de la Liberté et l'avenue de la Gare. Ce sera le siège de la division des statistiques jusqu'à la fusion des exécutifs et au transfert de l'Office statistique des Communautés européennes (OSCE, ci-après dénommé «Office statistique» ou «Office») de Bruxelles à Luxembourg en 1968, comme on le verra plus loin.

L'Hôtel Staar avait été un hôtel de luxe à la fin du XIX^e siècle qui avait subi les dégradations du temps. Pendant la guerre, il avait été le siège de la Gestapo et quand la division des statistiques s'y est installée, «personne ne souhaitait descendre à la cave où l'on devait

entreposer le matériel statistique, tellement l'ambiance était lugubre» (témoignage de Silvio Ronchetti, futur directeur général d'Eurostat et alors jeune administrateur de la Haute Autorité). Nous reviendrons sur l'Hôtel Staar par la suite avec le témoignage de deux fonctionnaires de l'Office statistique qui ont travaillé dans ces lieux pendant une longue décennie.

L'activité du service se concrétise en mai 1953 par l'envoi à la Haute Autorité du premier «Rapport statistique intéressant l'industrie du charbon et de l'acier» qui devra servir d'annexe au premier Rapport général sur l'activité de la Communauté. Ce rapport comportait deux parties. Une première partie sur la «Communauté dans le cadre de l'économie mondiale» comprenait une série de tableaux généraux comparatifs entre la Communauté, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique. Une deuxième partie avec les statistiques de la structure, de la production et du commerce extérieur concernant le charbon et l'acier de tous les pays membres. Ces données étaient collectées auprès de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) de Paris et de la Commission économique pour l'Europe de Genève.

→ Voir «Le service des statistiques de la Haute Autorité s'étoffe progressivement»

Il faut attendre février 1953 pour voir le premier administrateur français, Jacques Charrayre, faire partie des cadres de la division des statistiques, et seulement juin 1954 pour le recrutement du premier administrateur italien, Silvio Ronchetti.

L'activité de la division des statistiques se développe avec la mise en place de méthodologies communes et harmonisées pour l'élaboration des statistiques dans l'industrie et l'acier. C'est le début de l'harmonisation européenne préparée en collaboration avec les statisticiens nationaux et les partenaires sociaux.

La statistique sociale prend un relief particulier. Le traité CECA prévoit que le «niveau de vie des travailleurs du charbon et de l'acier doit être élevé». Afin de mesurer et comparer les données nécessaires à cette évaluation, le service des statistiques convoque en mai 1954 le premier comité d'experts pour la «comparaison des salaires réels». À l'ordre du jour de cette réunion, le thème abordé portait sur l'harmonisation des enquêtes annuelles sur les salaires, sur les prix et sur les budgets familiaux des travailleurs de l'industrie du charbon et de l'acier.

En commentant les résultats de cette réunion du comité et de celles qui suivirent, Rolf Wagenführ écrivit dans son ouvrage: «On constata que pour obtenir des données comparables pour les six pays ... il était nécessaire d'élaborer des nouvelles statistiques uniformes, indépendantes des statistiques nationales trop fragmentaires et non comparables» (¹).

Les travaux statistiques sur le niveau de vie continuèrent dans les années suivantes avec la mise en place:

• de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre (annuelle depuis 1953),

- de l'enquête sur les budgets familiaux des ouvriers en 1956-1957,
- des enquêtes sur les prix et les parités économiques en 1954 et en 1958,
- de l'enquête sur les conditions des logements en 1958.
- → Voir «Les trois secteurs de la division des statistiques»

Les premières publications

La division des statistiques décide de sa politique de diffusion: toutes les publications sont gratuites sauf le *Bulletin statistique*. Ses tableaux figurent dans le premier rapport annuel de la CECA.

Le 20 décembre 1952, la division des statistiques entreprend la publication régulière d'un bulletin statistique hebdomadaire permettant de suivre l'évolution de la situation de l'industrie charbonnière de la Communauté. Ce premier bulletin (quelques feuilles ronéotypées) comprend des données sur les domaines suivants: la production; le nombre d'ouvriers inscrits au fond; le rendement moyen journalier au fond; les stocks totaux aux mines.

La division des statistiques était chargée de préparer les tableaux figurant dans le premier rapport annuel de la CECA, tableaux qui seront regroupés à partir du Rapport général de 1956 dans une annexe statistique très complète.

(¹) Rolf Wagenführ, La statistica in Europa, Ferro Edizioni, Milan, 1967.

Les trois secteurs de la division des statistiques

Comme cela a déjà été mentionné, en juin 1954, le service des statistiques change de nom et devient la division des statistiques qui s'organise en trois secteurs.

- 1) La statistique de l'industrie charbonnière, dirigé par Camille Legrand (B).
- 2) La statistique de la sidérurgie, dirigé par Fritz Grotius (D).

La production statistique de ces deux secteurs concernait:

- la production et les stocks,
- les commandes et carnets de commandes (acier),
- les livraisons et achats intracommunautaires,
- les échanges avec les pays tiers,
- les utilisateurs de l'industrie charbonnière,
- les bilans énergétiques,
- l'emploi et le rendement,
- les prix,
- les gisements.

3) La statistique générale, dirigé par Pierre Gavanier (F) responsable des travaux suivants:

- les investissements.
- les salaires.
- les coûts et recettes.
- les approvisionnements et besoins,
- les transports,
- les prix à la consommation,
- la conjoncture,
- les parités de pouvoir d'achat,
- les budgets familiaux,
- le commerce extérieur.

Ce secteur était aussi chargé des questions méthodologiques ainsi que des statistiques et des comparaisons internationales. À partir de 1955, le programme des publications de la division des statistiques — programme qui se poursuivra pendant plusieurs années — se présente comme détaillé dans l'encadré figurant ci-après.

→ Voir «Programme des publications de la division des statistiques à partir de 1955»

La division des statistiques, en suivant les recommandations du groupe «Finances — Budget — Administration» de la Haute Autorité, décide de sa politique de diffusion. Toutes les publications sont diffusées à titre gratuit sauf le *Bulletin statistique*, dont le prix est fixé à 300 BEF pour six numéros par an.

En 1955, le tirage mensuel était d'environ 3 800 exemplaires et la diffusion gratuite d'environ 2 800 exemplaires, l'abonnement payant se limitant à environ 730 exemplaires par an. Quant au *Mémento de statistiques* qui correspond à un annuaire, son tirage moyen était de 10 000 exemplaires et sa distribution gratuite était de 7 000 exemplaires, les autres étant stockés, dans l'attente d'une commande qui souvent ne se réalisait pas...

Toutes les publications statistiques sont réalisées techniquement par les services d'impression de la Haute Autorité, le futur Office des publications. Le *Bulletin statistique* et le *Mémento* sont réalisés en quatre langues (allemand, français, italien et néerlandais). La publication *Informations statistiques*, dont le tirage et la diffusion sont passés en cinq ans (1953-1958) de 700 à 15 000 exemplaires, était préparée d'abord en deux



Programme des publications de la division des statistiques à partir de 1955

Informations statistiques:

une publication mensuelle de questions méthodologiques ou traitant un sujet d'ensemble.

Bulletin statistique:

qui paraît tous les deux mois avec une synthèse des statistiques générales.

Mémento de statistiques:

une publication annuelle à caractère général.

Notes rapides:

qui paraît deux fois par mois sur des sujets spécifiques: charbon, acier, coke, minerai, etc.

Bulletin du commerce extérieur:

publication mensuelle très détaillée sur les échanges extérieurs des États membres.

Cahiers trimestriels «Charbon et acier»:

publication interne pour la Haute Autorité et pour les experts des commissions.

Publications ad hoc:

comme celle sur les parités économiques dans la Communauté.

langues (allemand et français) et ensuite en quatre langues (allemand, français, italien et néerlandais).

Les premières réunions des directeurs généraux des INS où l'on parle d'un service commun des statistiques

Au début, la coopération avec les systèmes statistiques nationaux est dominée par la Haute Autorité et les partenaires sociaux et ministériels. En 1953, la division des statistiques réunissait pour la première fois le «groupe de travail des directeurs généraux des INS».

En 1958, la décision est prise de mettre en place trois services communs aux trois exécutifs (CECA, CEE et Euratom): service juridique, service de presse et information et ... service des statistiques. Le 20 mai 1958, le président Hallstein informa l'Assemblée parlementaire européenne qu'un Office des statistiques serait mis en place.

Au début des travaux de la CECA, la coopération avec les systèmes statistiques nationaux s'était limitée à la participation de ses représentants dans des comités, dominés essentiellement par les fonctionnaires de la Haute Autorité (statisticiens et sectoriels), d'une part, et les partenaires sociaux et ministériels, d'autre part. En 1955, la situation des commissions et groupes de travail était la suivante:

• une «commission statistiques du charbon» avec une sous-commission,

- une «commission statistique de l'acier» avec six groupes de travail,
- une «commission de l'emploi et des salaires» avec neuf groupes de travail,

ce qui représente, déjà à l'époque, une quinzaine de réunions organisées à Luxembourg, chaque trimestre, par la division des statistiques.

La division des statistiques décida en 1953 de donner un coup d'accélérateur à la coordination avec les instituts nationaux de statistique en réunissant pour la première fois le «groupe de travail des directeurs des INS».

Cette réunion fut organisée à Luxembourg le 15 juillet 1953 dans les locaux de la division des statistiques, 29, rue Aldringen. L'ordre du jour comportait deux points.

- Rapport de la division des statistiques concernant ses tâches au sein de la Haute Autorité.
- Questions exigeant un travail en commun sur les prix, les stocks, les budgets des familles, le commerce et les échanges.

Participent à cette première réunion quatre directeurs d'INS: André Dufrasne (Belge), Lanfranco Maroi (Italien), Philippus Jacobus Indenburg (Néerlandais) et Antoine Bastian (Luxembourgeois), ainsi que deux représentants: Raymond Dumas (qui deviendra quelques années plus tard le deuxième directeur général l'Office statistique) pour l'Institut national de statistique et études économiques (INSEE) alors dirigé par Francis-Louis Closon, et Kurt Herrmann pour le Statistisches Bundesamt, dirigé par Gerhard Fürst.

La réunion était présidée par Heinz Potthoff, membre de la Haute Autorité. Les directeurs généraux des INS décidèrent de se rencontrer à nouveau quelques semaines plus tard, toujours à Luxembourg, pour continuer la discussion sur l'organisation de la coopération statistique dans la Communauté.

Cette deuxième rencontre eut lieu le 17 septembre 1953 à Luxembourg sous la présidence d'Albert Coppé, vice-président de la Haute Autorité, qui avait été désigné par Jean Monnet pour présider aux travaux du service des statistiques. Le point 6 de l'ordre du jour de la rencontre était «Méthode de travail et composition des commissions statistiques» et, à la demande de Gerhard Fürst, le président du Statistisches Bundesamt, les directeurs généraux des INS demandèrent officiellement que «les INS soient invités à toutes les séances où l'on parle de statistique et que les résultats obtenus soient communiqués aux INS pour avis. Ce sera le seul moyen d'arriver à une harmonisation». Nous avons vu, en effet, que les statisticiens nationaux étaient parfois invités comme observateurs, au sein des commissions créées par la Haute Autorité, mais ils n'en étaient pas membres. La division des statistiques veilla à faire respecter cette décision des INS malgré quelques résistances qui venaient surtout des représentants nationaux dans les commissions.

À partir de 1955, les directeurs généraux des INS décidèrent de se réunir au moins deux fois par an en raison de l'«importance de telles réunions pour l'information réciproque et pour la fixation des lignes générales de l'action future» comme le souligne le compte rendu de la réunion des 3 et 4 mars 1955 à Luxembourg.

Parmi les autres réunions des directeurs généraux des INS qui furent organisées par la suite, certaines d'entre elles méritent d'être mentionnées.

Compte tenu de la situation particulière de la Sarre, la Haute Autorité décida d'inviter, à la réunion du mois de janvier 1956, au même titre que les autres directeurs généraux des INS, Rudolf Köster, le directeur de la statistique de cette région, dont le statut n'était pas encore bien défini: français, allemand, autonome? Cette question ne fut plus à l'ordre du jour dans les réunions qui suivirent, à cause de l'opposition de certains pays et parce que la question trouva sa solution politique.

Les 28 et 29 mai 1956, à l'invitation de Francis-Louis Closon, directeur général de l'INSEE, la réunion des directeurs généraux des INS fut organisée à Paris. Cette première expérience fut suivie par d'autres et, à partir de 1957, les directeurs généraux des INS décidèrent de se rencontrer au moins une fois par an dans une des capitales des pays de la Communauté, en dehors de Luxembourg.

La réunion des 12 et 13 février 1957 à La Haye, où furent débattus pour la première fois les thèmes de l'in-

«Tâches statistiques découlant de l'intégration européenne»

- Mettre en place un service statistique commun pour le marché commun, la CECA et l'Euratom.
- Créer en tant qu'organisme consultatif un «conseil statistique de la Communauté» dont les directeurs des instituts nationaux de statistique de la Communauté seraient membres.
- Établir des liens de travail clairement définis et délimités entre le service statistique commun et les États membres pour traiter toutes les demandes statistiques exigées des pays.

- Utiliser tout d'abord les données disponibles dans les pays, accompagnées de commentaires méthodologiques.
- Dans le cas de nouveaux travaux, l'harmonisation des notions et des méthodes et, si possible, également des méthodes d'enquête devrait prendre la première place pour arriver à une analyse commune des faits.
- S'inspirer des travaux des organisations internationales.

tégration statistique communautaire, eut beaucoup d'importance. Dans l'enthousiasme de l'époque — deux mois après que les six pays devaient signer les traités de Rome —, Francis-Louis Closon affirma qu'il fallait mettre en place un «service statistique unique» pour la Communauté.

La discussion sur ce thème continua les mois suivants et, le 19 juin 1957 à Genève, les directeurs des INS de la Communauté donnèrent mandat à la division des statistiques afin de préparer un document donnant les lignes de conduite à proposer à l'autorité politique pour une organisation commune de la statistique européenne.

Le document intitulé «Tâches statistiques découlant de l'intégration européenne» «fut d'une importance capitale pour le développement» du futur Office statistique des Communautés européennes, comme le rappelle le professeur Wagenführ (¹) dans son ouvrage. Après avoir analysé la situation découlant de l'entrée en vigueur des traités de Rome notamment dans trois domaines, commerce extérieur, statistiques de l'agriculture et statistiques sociales pour ce qui est du traité CEE, et dans le domaine de l'énergie pour ce qui est du traité Euratom, le document fait quelques considérations du point de vue de l'organisation.

→ Voir «Tâches statistiques découlant de l'intégration européenne»

Il s'agit d'un document prémonitoire (écrit en avrilmai 1957) du futur développement du système statistique européen (SSE).

Nous sommes à la veille de la signature des traités de Rome concernant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) qui vont entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1958. Le 10 janvier, les nouvelles Commissions de la CEE et de l'Euratom se mettent en place à Bruxelles et, à la fin du mois de janvier, la décision de mettre en place trois services communs aux trois exécutifs (CECA, CEE et Euratom) fut prise: le service juridique, le service de presse et information et le service commun des statistiques qui devait fonctionner sous l'autorité du directeur de la division des statistiques de la Haute Autorité.

(¹) Rolf Wagenführ, La statistica in Europa, Ferro Edizioni, Milan, 1967. Pour commencer, la Haute Autorité décida de détacher de Luxembourg à Bruxelles un petit groupe de fonctionnaires (dont Jean Petre) de la division des statistiques afin de commencer à organiser le nouveau service.

Pour sa part, la Commission de l'Euratom décida de créer une division des statistiques de l'énergie nucléaire (protocole du 9 juillet 1958) au sein de son organisation en laissant tous les autres domaines sous la responsabilité de la division des statistiques, laquelle comportait, au début de 1958, 41 agents de toutes catégories (18 A, 13 B et 10 C).

La Commission de la CEE, sous la présidence de Walter Hallstein, dans une note de service du 10 mars 1958, qui porte le n° 1, confie à la division des statistiques les tâches suivantes:

• préparation des questionnaires d'enquête auprès des pays membres,

- décision sur les méthodologies à adopter pour les enquêtes,
- convocation des comités statistiques des pays membres,
- examen des réponses aux questionnaires,
- publication des résultats.

Quelques jours plus tard, le 20 mai 1958, le président Hallstein informa l'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg (le futur Parlement européen) qu'un *Office des statistiques* allait être mis en place au sein des trois exécutifs.

L'Office statistique des Communautés européennes...

... entre Bruxelles et Luxembourg



Les traités de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) sont signés à Rome le 25 mars 1957.

Avec le traité CEE naît la législation européenne en matière de statistique qui permettra de bâtir ce que l'on appelle aujourd'hui l'«acquis statistique communautaire».

Le 10 mars 1958, la note de service n° 1 informe qu'un service extérieur des statistiques a été créé à partir du début de mars 1958. Il prendra, le 11 juin 1959, la dénomination d'«Office statistique des Communautés européennes» (OSCE), les trois Communautés étant la CECA, la CEE et l'Euratom.

Le mot d'ordre de l'Office statistique est l'harmonisation des méthodes. Son plan de travail se développe dans de multiples domaines statistiques et une politique de diffusion est mise en place. L'Office s'étoffe, le budget s'accroît, même si le processus d'extension des tâches se heurte à un manque d'effectifs.

Au début des années 60, les relations entre l'Office et les systèmes statistiques nationaux respectaient déjà les principes de subsidiarité et de proportionnalité. La situation de la statistique était très différente d'un pays à l'autre. L'Office renforça alors son réseau avec les INS et les départements statistiques des différents ministères. En mai 1962, la réunion semestrielle du «groupe de travail des directeurs généraux des INS» devint la «conférence des directeurs généraux», une dénomination utilisée encore aujourd'hui.

Dès le début, l'Office manifeste sa volonté de coopération avec toutes les instances internationales dans lesquelles existait un service statistique. Un accent particulier est mis sur la coopération au développement.

En juin 1966, le professeur Wagenführ prit sa retraite comme directeur général de l'Office et fut remplacé par Raymond Dumas.

Le traité de fusion des trois exécutifs, signé le 8 avril 1965 et entré en vigueur le 1° juillet 1967, donne plus de cohérence à l'organisation administrative communautaire en réunissant les fonctions exécutives dans une seule et unique institution, la Commission des Communautés européennes. À l'époque, la décision de fusion donne lieu à un véritable marchandage ... qui porte aussi sur la statistique. Les bureaux de l'Office, alors répartis entre Luxembourg et Bruxelles, seront presque tous réunis à Luxembourg.

1958>1968

De 1958 à 1968

Les traités de Rome et les trois exécutifs

Le 25 mars 1957, les six pays fondateurs signent le traité de la Communauté économique européenne (CEE) et le traité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) qui mettent en place des institutions dont deux Commissions: la Commission de la CEE et la Commission de l'Euratom. Au début, cette dernière met en place son propre service statistique, les autres secteurs de la statistique demeurant de la responsabilité de la division des statistiques de la Haute Autorité. Quel type de structure pour le service des statistiques, sous quelle autorité politique, pour quelle mission, quel siège? Telles étaient les questions d'une longue période de transition.

Le 25 mars 1957, les six pays fondateurs de la Communauté du charbon et de l'acier (Belgique, Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) décidèrent d'aller plus loin dans leur coopération en signant les traités de Rome. Ces traités comportaient en fait deux parties distinctes: le traité de la Communauté économique européenne (CEE) et le traité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). La Communauté économique euro-

péenne (CEE) avait pour mission, par l'établissement d'un marché commun, une expansion continue et équitable, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les États membres.

Prenant pour base le traité de Paris signé le 18 avril 1951, créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), les traités de Rome élargissaient le champ de la coopération supranationale et relançait ainsi la construction européenne. Le domaine économique, moins sujet que d'autres aux résistances nationales, apparaissait comme un champ consensuel de coopération.

La Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) était d'une nature différente. Il ne s'agissait pas de mettre en commun des activités économiques déjà existantes, mais de contribuer à la formation et à la croissance d'une industrie nucléaire européenne.

Les deux traités mettaient en place des institutions dont deux Commissions, les organes exécutifs, qui étaient en fait les organes exécutifs équivalents à la Haute Autorité de la CECA: la Commission de la CEE, présidée par un Allemand, Walter Hallstein, et



la Commission de l'Euratom, présidée par un Français, Louis Armand. La Haute Autorité de la CECA était alors présidée par Paul Finet, Belge.

Au début de ses travaux, la Commission de l'Euratom décida de mettre en place son propre service statistique, lequel resta indépendant jusqu'à la mi-1959. La division des statistiques de l'énergie nucléaire fut chargée d'élaborer toutes les informations relatives à ce secteur particulièrement sensible. Le traité Euratom fixait, en effet, des objectifs très ambitieux à la Communauté qui «a pour mission de contribuer, par l'établissement des conditions nécessaires à la formation et à la croissance rapides des industries nucléaires, à l'élévation du niveau de vie dans les États membres et au développement des échanges avec les autres pays».

Les autres secteurs de la statistique demeuraient de la responsabilité de la division des statistiques de la Haute Autorité qui commença par transférer un petit noyau de fonctionnaires de Luxembourg à Bruxelles pour répondre à une forte demande de données venant des services de la Commission de la CEE. En effet, celle-ci commençait, dès le début de 1958, à organiser ses services dans la capitale de la Belgique.

Commence alors une longue période de transition et de tiraillements entre les trois institutions qui dura jusqu'à la fin de l'année 1959. Quel type de structure, sous quelle autorité politique, pour quelle mission, quel siège? Telles étaient les questions auxquelles devait donner une réponse le groupe de travail des affaires générales (appelé plus tard «commission pour

la coopération des trois exécutifs») chargé par les trois institutions de mettre en place l'organisation des services communs: «Service juridique», «Presse et information» et «Service statistique».

L'Office statistique des Communautés européennes

Le 10 mars 1958, le président Hallstein signe la note de service n° 1 informant les divisions politiques de la Commission qu'il a été créé, à partir du début de mars 1958, le service extérieur des statistiques. Le 11 juin 1959, ce service prend la dénomination d'Office statistique des Communautés européennes, les trois Communautés étant la CECA, la CEE et l'Euratom.

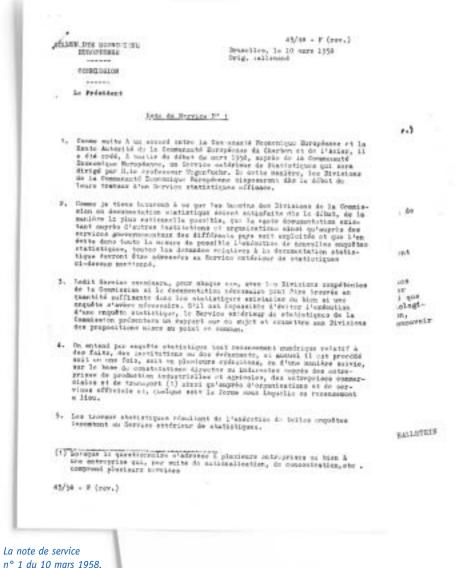
Le 6 mars 1958, quelques semaines après son installation, la Commission de la CEE présidée par Walter Hallstein convoqua le directeur du service statistique de la Haute Autorité pour l'entendre «sur l'organisation du service commun des statistiques. Elle prend note du fait que Rolf Wagenführ lui soumettra un projet de note de service réglant les conditions dans lesquelles les divisions et services de la Commission pourront faire appel au service des statistiques. Il est en outre convenu que le groupe des questions économiques et financières (qui deviendra par la suite la direction générale des affaires économiques et financières), examinera ce point et fera, le cas échéant, rapport à la Commission à ce sujet».

La Commission de la CEE se méfie de l'emprise de la Haute Autorité de la CECA sur le service des statistiques et demande à la future direction générale des affaires économiques et financières de veiller à ce que la statistique soit réellement un service interinstitutionnel.

Le 10 mars 1958, le président Hallstein signe la note de service n° 1 dans laquelle il informe les divisions politiques de la Commission qu'«il a été créé, à partir du début de mars 1958, un service extérieur des statistiques, dirigé par le professeur Wagenführ. De cette manière, les divisions de la CEE disposeront dès le début de leurs travaux d'un service statistique efficace». La signification de l'adjectif «extérieur» n'est pas claire; c'est probablement le mot choisi, à l'époque, pour montrer que le service statistique n'appartenait pas à une seule institution mais à toutes les trois.

À la suite de la réunion de la Commission Hallstein du 6 mars 1958 qui avait demandé à Rolf Wagenführ un rapport sur l'organisation de la statistique, ce dernier adressa le 8 mai au groupe de travail des affaires générales un document qui faisait des propositions d'un Office commun des statistiques aux trois institutions. Ce document abordait trois sujets:

- L'organisation d'un Office commun des statistiques dans le cadre des institutions:
 - création d'une direction générale au sein de la Commission de la CEE,
 - mission de collecte, élaboration et diffusion des statistiques dans les domaines de compétence du traité,





- coordination sur toutes les activités «statistiques» des institutions,
- création d'un «comité de tutelle» composé de trois membres des institutions.
- La transformation de la conférence des directeurs généraux des INS en un véritable «conseil des directeurs» ayant un rôle d'orientation et de direction des activités statistiques de la Communauté.
- La structure de l'Office commun des statistiques en sept directions: statistiques générales, statistiques agricoles, statistiques de l'énergie, statistiques industrielles et artisanales, statistiques du commerce extérieur, statistiques sociales et statistiques des coûts, des prix, financières et du crédit.

En fait, l'idée de la division des statistiques était de créer un service réellement intégré, une organisation statistique centralisée au service des trois institutions. Comme l'a écrit le professeur Wagenführ dans son livre, «étant donnée la croissance rapide des exigences de Bruxelles, on ne pouvait pas se contenter d'un petit "détachement" dans la capitale belge où avaient leur siège les deux nouveaux exécutifs» (¹).

Le 11 juin 1959, par décision des trois exécutifs, le service des statistiques prend la dénomination d'Office statistique des Communautés européennes (OSCE), les trois Communautés étant la CECA, la CEE et l'Euratom. La division des statistiques de l'Euratom est donc incorporée à l'organisation de l'Office statistique. C'est la dénomination officielle qui lui est attri-

buée depuis lors malgré le nom bien plus connu d'Eurostat qui ne date que de 1973.

Après sa création, l'Office statistique est placé, jusqu'au mois de mars 1960, sous l'autorité d'un comité de gestion présidé par Giuseppe Petrilli, membre de la Commission de la CEE. La première réunion du comité a lieu à Bruxelles, dans le bureau de Giuseppe Petrilli qui préside la séance, le 24 juillet 1959, avec un ordre du jour qui comporte cinq points: objet et fonctionnement du comité, avancement des travaux de la division des statistiques, programme de travail et des publications pour l'année 1960, répartition du budget entre les institutions et questions diverses, dont le personnel.

À la fin de 1959, les trois exécutifs décidèrent de réorganiser leurs services communs. En fait, l'enjeu de la discussion était la place des deux autres services communs «Presse et information» et «Service juridique». La Commission de la CEE, après un long bras de fer avec la Haute Autorité, réussit à prendre sous son autorité ces deux services et laissa la statistique à la Haute Autorité.

Au mois de mars 1960, la gestion de l'Office passa donc sous l'autorité d'un conseil d'administration de trois membres (un membre pour chaque institution), présidé par Albert Coppé, vice-président de la Haute Autorité, les deux autres membres étant Giuseppe Petrilli (qui laissera sa place à Lionello Levi-Sandri l'année suivante) pour la CEE et Paul De Groote pour l'Euratom. Le conseil d'administration restera en place, avec cette même composition, jusqu'à la fusion

(1) Rolf Wagenführ, La statistica in Europa, Ferro Edizion, Milan, 1967.

des exécutifs en 1967. Le 19 juillet 1960, le conseil adopte son règlement intérieur et commence à se réunir deux ou trois fois par an pour examiner des problèmes d'organisation, de budget et de personnel. Les décisions doivent être prises à l'unanimité des trois membres (article 2 du règlement) notamment pour ce qui concerne les nominations et promotions des fonctionnaires de l'Office statistique, sur proposition du directeur général. Cette unanimité posa des problèmes en 1966 lorsque Rolf Wagenführ prit sa retraite et que le conseil d'administration se pencha sur sa succession.

L'Office statistique s'organise

La division des statistiques de l'Euratom est donc incorporée à l'organisation de l'Office statistique. Lors de la fusion des trois exécutifs en 1967, les services de l'Office venant de Bruxelles et ceux du Luxembourg furent installés dans trois différents immeubles à Luxembourg: le Centre Louvigny, la rue Aldringen et le bâtiment Tour au Kirchberg.

La proposition de la division des statistiques ne fut acceptée que partiellement: en octobre 1958, les trois exécutifs décidèrent de créer un «service des statistiques», sous l'autorité d'un directeur général, Rolf Wagenführ, qui avait pris Barbara Frese comme secrétaire, avec quatre directions.

→ Voir «Les directions et "services spécialisés" du "service statistique" en 1958»

Les bureaux de l'Office sont alors répartis sur deux capitales européennes. À Luxembourg, le directeur

général, les statistiques sociales ainsi qu'une partie des statistiques industrielles et de l'énergie ont leur siège, celles qui existaient depuis le traité CECA. Sont localisés à Bruxelles les statistiques générales, les statistiques du commerce extérieur, les statistiques de l'agriculture et le gros des services de l'industrie et de l'énergie. Cette situation va durer jusqu'en 1967, lorsque la fusion des trois exécutifs conduira au déménagement de presque tous les services de l'Office de Bruxelles à Luxembourg.

Alors que, à Luxembourg, les services de l'Office ont leur siège dans un seul immeuble, l'Hôtel Staar, les différents secteurs de l'Office à Bruxelles sont répartis sur plusieurs immeubles et, entre 1958 et 1967, ils sont contraints à plusieurs déménagements. Le premier siège de l'Office se trouve rue des Marais en plein centre-ville. La division des statistiques de l'Euratom est logée avec les autres services de cette institution rue Belliard. Il est à noter que le président Hallstein indique, dans la note de service n° 1, la rue Belliard comme siège officiel de l'Office, alors que la plupart de ses fonctionnaires étaient installés dans le bâtiment de la rue des Marais. À partir de 1962, les directions de l'Office de la rue de Marais sont transférées dans trois immeubles différents: avenue de Tervueren (où se trouve maintenant l'ambassade d'Allemagne à Bruxelles) pour les statistiques générales, les statistiques du commerce et les statistiques de l'énergie. Les statistiques des transports avaient été déménagées dans un appartement sur deux étages loué au bout de l'avenue de Tervueren. François Desgardes se rappelle

Les directions et «services spécialisés» du «service statistique» en 1958

DIRECTIONS:

Statistiques généralesRaymond Dumas, Français

Statistiques du commerce et des transports Vittorio Paretti, Italien

Statistiques de l'énergie Camille Legrand, Belge

Statistiques industriellesFritz Grotius, Allemand

SERVICES SPÉCIALISÉS:

Statistiques agricoles Roger Steylaerts, Belge

Statistiques sociales et des prix Pierre Gavanier, Français

La division des statistiques de l'énergie nucléaire dirigée par Jean Darragon, Français, demeurait provisoirement sous l'autorité administrative de la Commission de l'Euratom, tout en étant rattachée, depuis avril 1959, à la direction «Statistiques de l'énergie» dirigée par Camille Legrand.

Les deux services spécialisés furent changés en directions en 1963.



Un des bâtiments occupés à Bruxelles, avenue de Tervueren, en 1962.

de ces locaux «totalement inadaptés, un téléphone par étage et un service de courrier sporadique». Quant à la statistique agricole, elle était localisée au rez-dechaussée du bâtiment de l'avenue de Broqueville, à proximité des services de la direction générale de l'agriculture qui commençait à prendre de l'ampleur aussi bien sur le plan politique (la politique agricole commune commence à cette époque) que sur la taille de ses services. En 1966, l'Office fut obligé d'abandonner l'avenue de Tervueren pour se transférer dans deux autres locaux, avenue de Cortemberg et, surtout, rue de la Loi dans le tout nouveau bâtiment Charlemagne. Au moment du déménagement à Luxembourg à la mi-1968, à la suite de la fusion des exécutifs, les services de l'Office à Bruxelles étaient donc répartis entre quatre immeubles: Charlemagne, Belliard, Cortemberg et Broqueville. Un vrai régal pour les déménageurs!

Revenons à l'Hôtel Staar. Comme nous l'avons vu précédemment, les services de l'Office résidant à Luxembourg avaient été obligés de quitter la rue Aldringen pour se retrouver dans cet immeuble de la fin du XIX^e siècle situé en face de la gare de Luxembourg et à l'angle de deux principales artères de la ville, l'avenue de la Gare et l'avenue de la Liberté. Un jeune administrateur de l'époque en fait une description amusante.

→ Voir «L'Hôtel Staar»

Telle fut l'ambiance de pionnier qui régnait à l'Hôtel Staar, au début de l'Office statistique. À la fin de l'année 1966, les fonctionnaires qui y avaient travaillé

pendant dix longues années adressèrent une pétition au nouveau directeur général de l'Office, Raymond Dumas, se plaignant de «l'état déplorable des bureaux ... et sur le danger réel que représente l'installation du chauffage central ... Ces locaux sont indignes d'une institution comme la Haute Autorité et des fonctionnaires qui les occupent ...» La demande d'abandon de l'Hôtel Staar fut acceptée par la Haute Autorité seulement deux ans plus tard quand, lors de la fusion des trois exécutifs, les services de l'Office venant de Bruxelles et ceux du Luxembourg furent transférés dans trois différents immeubles: le Centre Louvigny non loin de la Poste centrale, la rue Aldringen qui avait été le premier siège du service statistique de la CECA et le bâtiment Tour érigé depuis quelques mois sur le plateau du Kirchberg.

Les priorités des années 60 et la législation statistique

Objectifs de l'Office statistique en 1959: rassembler dans les différents pays les données disponibles, rendre comparables les principes, les définitions et les méthodes, combler les lacunes. Le mot d'ordre: l'harmonisation des méthodes. L'Office réunit tous les six mois la «conférence des directeurs généraux des INS». Les comités sectoriels commencent à s'organiser. Le programme de travail de l'Office prend de l'envergure. Avec le traité CEE naît la législation européenne en matière de statistique qui permettra de bâtir ce que l'on appelle aujourd'hui l'«acquis statistique communautaire».

Programme statistique

Dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place de l'Office, mérite d'être mentionné un document préparé en avril 1959 intitulé «Objectifs, organisation et plan de travail de l'OSCE». Dans ce document, l'objectif est décrit de la manière suivante: «Dans le cadre de l'intégration économique progressive … l'Office statistique a pour tâche … de rassembler dans les différents pays les données disponibles, rendre comparables les principes, les définitions et les méthodes, combler les lacunes en matière de statistiques existantes dans quelques pays ou dans l'ensemble et, enfin, améliorer la qualité des données statistiques …»

Pendant la même période, l'Office réunit régulièrement, tous les six mois, la conférence des directeurs généraux des INS dont l'une des préoccupations majeures est «la question de savoir comment le grand nombre de demande émanant des différentes directions générales de la CEE pouvait être centralisé» (réunion du 4 mai 1959 à Luxembourg). Il discute et oriente le programme de travail et les enquêtes à réaliser l'année suivante.

Les comités sectoriels commencent à s'organiser et à travailler sur les domaines de leur compétence. Le comité pour la statistique agricole (¹), présidé par Stephanus Louwes, organise sa première réunion au

L'Hôtel Staar

par François Desgardes

Lorsqu'on disait travailler à l'Hôtel Staar, les Luxembourgeois affichaient un léger sourire en coin. Le motif de ce sourire était simple: l'Hôtel Staar avait été avant la guerre un établissement de mauvaise réputation. J'ignore s'il s'agissait d'une légende ou d'une réalité. En tout cas, ce bâtiment fut le seul à recevoir une bombe pendant la guerre, un signe de justice immanente tombant du ciel. comme il se doit, et confirmant peut-être le bien-fondé des mauvaises rumeurs. Conséquence pratique de cette action de justice: le bâtiment avait été ébranlé jusque dans ses fondations, les murs étaient tout de quingois, aucun plancher n'était horizontal et lorsqu'un crayon tombait sur le sol, il roulait vers un coin du bureau, suivant un itinéraire compliqué. Pour la même raison, l'ascenseur ne suivait pas un trajet naturel. Il était d'un modèle archaïque, ressemblant à une cage métallique de jardin zoologique et se propulsait en grinçant, avec un mouvement de roulis inquiétant. Chaque matin, Rolf Wagenführ, directeur du service, s'élevait vers son bureau dans cette cage, ce qui était courageux, voire téméraire de sa part. La chaudière alimentée au coke — CECA oblige — était du même style que l'ascenseur et surtout du même âge. Elle explosait pendant les vagues de froid de l'hiver luxembourgeois, les tubulures se crevaient et déversaient l'eau dans le foyer, émettant un nuage de vapeur à l'odeur d'œuf pourri. Ces circonstances ne semblaient pas altérer



l'humeur et le travail des pensionnaires de l'Hôtel Staar. Au premier étage, côté façade, se trouvait une grande salle qui servait aux réunions directoriales, lorsqu'elles se tenaient en fin de journée. Au cours de ces réunions, la porte s'ouvrait brusquement et un homme en combinaison de mécanicien entrait en saluant d'un doigt pointé sur la visière de sa casquette, traversait la salle d'un pas déterminé, s'accroupissait derrière le fauteuil du directeur, ouvrait une sorte de coffre fixé au sol, bricolait une longue bande perforée, revissait le couvercle du coffre, puis sortait sans dire un mot. C'était la mise en marche du journal lumineux qui se déroulait le long du balcon du premier étage de l'Hôtel Staar, face à la gare, afin d'informer les voyageurs et les passants des dernières nouvelles du Grand-Duché de Luxembourg et du monde. La réunion directoriale se déroulait alors dans un décor surréaliste, la silhouette du directeur se détachant devant les lueurs émises par le journal lumineux qui faisait défiler de droite à gauche l'envers des dernières catastrophes du monde.

⁽¹) À ne pas confondre avec le «comité permanent de la statistique agricole» qui fut créé par décision du Conseil en 1972.

mois de janvier 1961, et au mois de mai de la même année se réunit pour la première fois le comité de la statistique industrielle présidé par Fritz Grotius. Sont également à l'œuvre le comité des statistiques sociales (président: Pierre Gavanier), celui pour la statistique des transports (président: Camille Legrand) et celui du commerce extérieur (président: Vittorio Paretti). Entre 1960 et 1961, l'Office crée de nombreux groupes de travail: comptes nationaux, tableaux entréessorties, commerce extérieur, nomenclatures, budgets familiaux, production agricole, structure et maind'œuvre agricole, etc. Ce sont les bases du développement du futur système statistique européen qui prennent forme au début de la décennie et qui préfigurent le mode de fonctionnement du système.

Le maître mot des travaux entrepris à l'époque est l'harmonisation des méthodes. Tous les INS reconnaissent l'importance de la mise en place de méthodes communes, même si chacun hésite à s'engager au-delà d'un certain seuil: le changement serait pour certains pays trop important et la rupture des séries aurait des conséquences négatives pour l'analyse économique. Des progrès considérables sont toutefois réalisés dans bien des secteurs de la statistique, et les documents méthodologiques publiés régulièrement dans la série *Informations statistiques* témoignent du foisonnement des idées et des propositions débattues au sein des différents groupes de travail de l'Office.

Sans entrer dans les détails, voici comment se présentait pendant les années 60 le plan de travail de l'Office.

Statistiques générales

Développement des statistiques conjoncturelles avec la publication de notes rapides mensuelles, collecte des données des pays et territoires d'outre-mer (qui seront par la suite associés à la CEE par le traité de Yaoundé) ainsi qu'une série de publications consacrées aux pays d'Europe de l'Est (bloc soviétique).

Comptabilité nationale

Harmonisation des comptabilités nationales, y compris les comptes de la sécurité sociale et les comptes de l'agriculture, harmonisation des balances des paiements et des comptes financiers. Lors de la réunion des directeurs généraux des INS du mois de septembre 1963, l'Office présente un document intitulé «Harmonisation des comptes nationaux des Six» préparé avec l'aide d'un expert de l'INSEE, André Vanoli. Ce document, après avoir analysé les besoins des utilisateurs communautaires, met en évidence les lacunes des systèmes existants [Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation des Nations unies (ONU)] et préconise une «solution ambitieuse et moderne»: un système de comptabilité économique propre à la Communauté. Les travaux vont commencer et se dérouler dans un esprit de coopération et de rivalité avec le bureau statistique des Nations unies qui dirigeait alors l'élaboration du système de comptes nationaux (SCN). Ils aboutiront en 1968 à la décision des directeurs généraux des INS sur le système européen de comptes économiques intégrés (SEC) première édition.

Tableau entrées-sorties

En 1967, l'Office publie un *tableau entrées-sorties* de la Communauté de l'année 1959 en trente-sept branches. C'est la première fois qu'un organisme international publiait un tableau entrées-sorties d'une communauté de pays; ce travail fut réalisé par une petite équipe (¹), à la main et sans ordinateurs, sous la direction de Raymond Dumas et avec l'aide extérieure d'une des meilleures spécialistes européennes en matière de tableau entrées-sorties, le professeur Cao-Pinna de l'université de Rome.

Statistiques des prix

En 1966, l'Office réalise une enquête portant sur 250 produits afin de comparer leur niveau de prix absolus pour aider au monitorage des effets du marché commun sur les consommateurs. Il est significatif de signaler également les études pour l'«harmonisation des structures et des méthodes des indices des prix à la consommation des six pays membres». Ce n'est qu'en 1995, dans le cadre des critères de convergence de Maastricht, qu'on parviendra à cette harmonisation.

Parités de pouvoir d'achat

Pour ce qui est des parités de pouvoir d'achat, deux projets sont développés dans les années 60. Tout d'abord, les enquêtes sur les lieux d'affectation des fonctionnaires dans les pays de la Communauté pour calculer le coefficient correcteur des salaires de ces mêmes fonctionnaires; ces enquêtes de niveau de prix étaient réalisées par des statisticiens de l'Office qui se dépla-

çaient en voiture d'une ville à l'autre à travers l'Europe: Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg, mais aussi Varèse, Aix-en-Provence, Amsterdam, Karlsruhe, etc., c'est-à-dire les villes les plus importantes proches des centres communs de recherche. Le tour d'Europe durait environ trois mois.

Le deuxième projet auquel l'Office participe est celui développé dans le cadre mondial par la Banque mondiale et le bureau statistique des Nations unies sur les comparaisons internationales des prix, plus connu sous le nom de calcul des *parités de pouvoir d'achat* entre pays.

Statistiques de l'énergie

Bilans de l'énergie, de l'industrie charbonnière et des nomenclatures comparables pour l'énergie nucléaire. On commence à travailler aussi sur l'économie pétrolière, l'approvisionnement en pétrole brut et la production d'hydrocarbures.

Statistiques du commerce extérieur

Statistiques pour les négociations concernant l'accord sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), travaux sur les indices de prix et de volume, correction des variations saisonnières, statistiques sur les circuits de distribution et, surtout, mise en place d'une nomenclature uniforme des statistiques du commerce extérieur en coopération avec le «conseil de coopération douanière». «Au début des années 60, ces statistiques ont joué un rôle direct important dans la construction communautaire», se souvient Marcel Mesnage, alors chef de la division du commerce exté-



Au début des années 60. l'Office statistique organisait les enquêtes pour le calcul des coefficients correcteurs des salaires, en envoyant une éauipe de fonctionnaires relever les prix dans les différents lieux d'affectation (v compris de l'Euratom) des six pays membres. Ces tournées duraient environ trois mois. Pour se confondre dans la population locale en vue des enquêtes. l'équipe adoptait les costumes régionaux ... (Volendam, Pays-Bas, 1963).

(¹) Alain Chantraine, Hans-Heinz Gärner et Gérold Junior, appelés à cette époque les «trois mousquetaires». rieur. «En particulier une polémique aiguë sévissait au sujet des niveaux de protection douanière relatifs de la CEE, des États-Unis et du Royaume-Uni sans que l'on dispose de comparaisons quantitatives pour éclairer le débat. C'est l'Office qui a apporté les premières données objectives qui ... ont par la suite servi régulièrement d'outil de base pour les négociations de la Commission sur le GATT.»

Statistiques des transports

Les travaux portent en premier lieu sur la répartition du trafic entre les différents modes de transport et l'élaboration d'une nomenclature commune des transports. En outre, on met en place une correspondance entre cette nomenclature et celle existante pour le commerce extérieur [la classification statistique et tarifaire (CST)] permettant de préparer régulièrement des tableaux synoptiques commerce/transport.

Statistiques agricoles

Travaux de collecte des données existantes et d'harmonisation des statistiques dans tous les domaines (structures, prix, productions, etc.) pour la préparation et le suivi de la *politique agricole commune* (PAC) qui était alors en négociation entre les pays membres et qui verra le jour en 1962. L'Office commence à préparer les bilans d'approvisionnement et notamment les bilans céréaliers (bilans totaux, de production, d'utilisation, du marché) qui seront indispensables à la mise en place de la politique agricole commune dans ce secteur, le premier et le plus important à l'époque. En

1965, les pays membres organisent la première enquête sur la structure des exploitations agricoles. Nous reviendrons sur cette statistique dans «Le "parcours spécial" des statistiques agricoles communautaires».

Statistiques industrielles

Établissement de la nomenclature commune des branches d'activité de l'industrie (NICE: nomenclature des industries établies dans les Communautés européennes) et d'une enquête industrielle commune de 1963, études sur la structure et la situation du marché de certaines branches industrielles en utilisant la nouvelle nomenclature NICE, suivi des industries du charbon et de l'acier. En 1962, l'Office publie pour la première fois un Annuaire de la statistique industrielle contenant des indications sur la production et l'approvisionnement dans l'industrie de la Communauté.

Statistiques sociales

Poursuite des travaux entrepris dans le cadre de la CECA: enquêtes sur les budgets des familles des ouvriers des mines et de l'industrie sidérurgique, enquêtes sur les prix et les parités économiques pour les salaires de ces mêmes ouvriers et enquêtes sur les coûts de la main-d'œuvre (règlement n° 10 du Conseil du 31 août 1960). Cette dernière enquête est étendue à l'ensemble de l'industrie dans le cadre de la CEE. D'autres enquêtes s'ajoutent: emploi et main-d'œuvre, parités de pouvoir d'achat globales, salaires horaires, maladies professionnelles, etc.

Statistiques de la population

En 1960, l'Office met en œuvre l'enquête sur l'importance et la structure de la population active dans les six pays.

Ce programme, mis en place dès le début des années 60, montre bien l'étendue des travaux engagés par l'Office, avec l'accord de la conférence des directeurs généraux des INS.

La législation statistique

Dans le cadre de ce programme statistique, il convient de rappeler les règles existantes en matière d'obligation de fourniture des données par les États membres.

Dans le traité CECA, l'article de référence était l'article 47 qui disait: «La Haute Autorité peut recueillir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Elle peut faire procéder aux vérifications nécessaires.» Il s'agit d'un mandat très large, sans contraintes, et la division des statistiques de la Haute Autorité s'en était servie pour organiser elle-même la collecte de certaines statistiques auprès des entreprises sidérurgiques et charbonnières.

La seule obligation était celle de la consultation des comités statistiques compétents (le comité «Acier», le comité «Charbon») qui comprenaient, comme nous l'avons vu précédemment, les représentants des associations professionnelles des secteurs concernés. Cette situation a perduré pendant toute la période d'existence du traité CECA. L'Office a continué à organiser la col-

lecte des données charbon et acier sur cette base jusqu'en 2002, c'est-à-dire à la fin de la validité de ce traité.

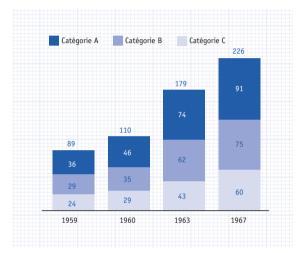
La situation a été très différente dans le cadre du traité CEE. L'article de référence de ce traité (il s'agissait de l'article 213 qui devint l'article 284 après l'approbation par les États membres du traité d'Amsterdam en 1999) prévoyait, et prévoit toujours: «Pour l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, la Commission peut recueillir toutes informations et procéder à toutes vérifications nécessaires, dans les limites et conditions fixées par le Conseil en conformité avec les dispositions du présent traité.»

La condition restrictive, par rapport au traité CECA, venait de l'accord préalable du Conseil de ministres, et l'Office a dû appliquer les procédures prévues par ce même traité pour faire adopter par le Conseil les actes nécessaires aux opérations statistiques dans les États membres. Avec le traité CEE (et aussi le traité Euratom) naît la législation européenne en matière de statistique qui fera partie de ce qu'on appelle, dans le jargon communautaire, l'«acquis statistique communautaire».

La première enquête effectuée sur la base d'un règlement du Conseil de la CEE (règlement n° 10) a pour objet un relevé de la dépense en main-d'œuvre, d'une part, et la rémunération des ouvriers et employés, d'autre part. Cette enquête portait sur quatorze branches de l'industrie.

Avant de terminer ce paragraphe, il est utile de rappeler une considération du directeur général de l'Office,

Nombre des fonctionnaires de l'Office statistique



le professeur Wagenführ, dans son ouvrage: «Il faut se poser une question fondamentale: la Commission (ou bien un institut statistique autonome pour ce qui est des questions statistiques) ne serait-elle pas avantagée à collecter directement des informations individuelles, étant donné que ce serait le seul moyen de coordonner et d'harmoniser efficacement la documentation venant des États membres? ... La question de l'opportunité de voter une "loi statistique" spéciale pour la Communauté exigerait un examen plus approfondi» (¹). Nous sommes en 1967 et la loi statistique communautaire ne verra le jour que trente ans plus tard.

Les ressources humaines, le budget, la mécanographie

L'Office commence à s'étoffer, le budget s'accroît, mais le processus d'extension des tâches se heurte au manque d'effectifs. En 1959, la Commission de la CEE décida de créer l'atelier de mécanographie sous la responsabilité de l'Office. L'équipement des services de l'Office consiste en une quarantaine de machines. L'Office fut le premier en Europe à préparer les statistiques détaillées du commerce extérieur sur ordinateur.

Ressources humaines

L'Office commence à s'étoffer et, entre 1959 et 1967, le nombre de fonctionnaires augmente progressivement (moyenne en milieu d'année).

→ Voir «Nombre des fonctionnaires de l'Office statistique»

Malgré cela, le directeur général se plaint auprès du conseil de gestion: «Si l'on ne veut pas mettre en danger l'activité de l'Office, il sera nécessaire de faire un grand effort pour augmenter le personnel. Si l'on ne suit pas cette ligne, les différentes directions générales chercheront elles-mêmes du personnel pour effectuer des travaux statistiques, ce qui n'est sûrement pas compatible avec l'idée d'un Office coordinateur.» Le 29 juin 1959, le directeur général de l'Office écrit au directeur général de l'administration: «Le processus d'extension de nos tâches n'est pas terminé puisque des demandes nouvelles nous sont adressées constamment.» Ces mêmes arguments seront utilisés par l'Office, tout le long de son histoire pour accroître ses effectifs.

→ Voir «L'organigramme à la fin de 1959»



L'organigramme à la fin de 1959

L'organigramme à la fin de 1959 comportait la subdivision suivante par grades et unités:

- Direction générale: 1 A 1, 1 A (assistant),4 B et 6 C
- Statistiques générales: 1 A 2, 8 A (dont 4 chefs d'unité), 5 B et 2 C
- Commerce et transports: 1 A 2, 5 A (dont 2 chefs d'unité), 3 B et 2 C
- Énergie: 1 A 2, 6 A (dont 2 chefs d'unité), 3 B et 4 C
- Industrie: 1 A 3, 5 A (dont 2 chefs d'unité), 8 B et 5 C
- Social: 1 A 3, 7 A (dont 2 chefs d'unité), 4 B et 5 C
- Agriculture: 1 A 3, 2 A (dont 2 chefs d'unité), 4 B et 4 C

Au total, 108 fonctionnaires (49 A, 31 B et 28 C) dont 57 à Bruxelles (y compris le directeur général) et 51 à Luxembourq.

On peut estimer que la répartition par nationalités était à l'époque de cet ordre: Allemands 30 %, Français 22 %, Italiens 17 %, Belges 13 %, Néerlandais 9 % et Luxembourgeois 9 %.

Le 5 septembre 1967, soit quelques mois avant le transfert à Luxembourg, l'Office statistique était organisé de la manière suivante:

Le directeur général (Raymond Dumas) avec son secrétariat (2 A: Helmut Schumacher et Egide Hentgen, 1 B et 4 C). Le bureau du directeur général comprenait aussi un conseiller pour les méthodes mathématiques (Guy Bertaud), un conseiller pour les statistiques régionales (Jean Reynier), un service «Publications», un service «Archives», un service «Bibliothèque» et le bureau de dessin, soit au total 2 A, 4 B et 6 C.

La direction «Statistiques générales et États associés», dirigée par Vittorio Paretti comprenait 6 divisions. Au total: 21 A, 12 B et 10 C.

La direction «Statistiques de l'énergie», dirigée par Camille Legrand, comprenait 2 divisions. Au total: 10 A, 11 B et 5 C.

La direction «Statistiques du commerce et des transports», dirigée par Silvio Ronchetti comprenait 3 divisions. Au total: 12 A, 12 B et 9 C.

La direction «Statistiques industrielles et artisanales», dirigée par Fritz Grotius comprenait 3 divisions. Au total: 13 A, 11 B et 8 C.

La direction «Statistiques sociales», dirigée par Pierre Gavanier, comprenait 3 divisions. Au total: 13 A, 8 B et 5 C.

La direction «Statistiques agricoles», dirigée par Stephanus Louwes, comprenait 3 divisions. Au total: 17 A, 16 B et 13 C.

Il est clair que la direction qui s'était la plus renforcée dans les dix ans d'existence de la CEE était celle des statistiques agricoles en raison de l'importance croissante de la politique agricole commune dans le programme statistique de l'Office.

Cette organisation fut légèrement modifiée au moment du déménagement à Luxembourg pour tenir compte des changements imposés par les priorités de la nouvelle Commission ainsi que du départ de quelques chefs de division dans le cadre du dégagement.

Le budget de l'Office statistique

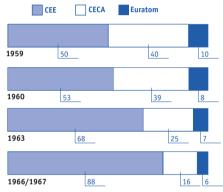
Dépenses totales

(en millions de BEF)



Dépenses par institution

(en %)



Le budget

Le budget de l'Office, établi alors en francs belges, s'accroît également.

→ Voir «Le budget de l'Office statistique»

Le budget est alimenté par les contributions des trois institutions calculées, de manière très détaillée, en fonction de l'intérêt que porte chacune d'entre elles aux résultats des différents travaux prévus au programme.

La part de la CECA, encore plus que celle de l'Euratom, a diminué considérablement; elle était représentée essentiellement par la masse salariale des fonctionnaires relevant du régime CECA par rapport à ceux, de plus en plus nombreux, recrutés et payés par le budget CEE.

Équipement et mécanographie

Pour les travaux de calcul, l'équipement des services de l'Office consiste en une quarantaine de machines, surtout des Monroe et des Olivetti.

La Commission de la CEE décida de créer, en 1959, l'atelier de mécanographie, sous la responsabilité de l'Office (le professeur Wagenführ en confia la gestion à Vittorio Paretti) chargé, en priorité, du calcul du traitement des fonctionnaires de la Commission. Les premiers travaux statistiques élaborés par l'atelier de mécanographie furent ceux relatifs au commerce extérieur et à l'élaboration des enquêtes sociales.

Toutefois les moyens mécanographiques internes de la Commission se révélèrent bientôt insuffisants pour le volume des données à traiter. À partir de 1963, l'Office utilisera les ordinateurs électroniques du Centre de traitement de l'information scientifique d'Ispra dans le nord de l'Italie (le plus important des centres de recherche créés dans le cadre du traité Euratom) pour l'élaboration des tableaux analytiques du commerce extérieur. Cette collaboration durera plusieurs années jusqu'au milieu des années 70

lorsque la Commission européenne se dota d'un centre de calcul puissant pouvant reprendre l'élaboration de ces données. Comme le rappelle Marcel Mesnage, alors chef de la division des statistiques du commerce extérieur, «l'Office fut le premier en Europe à préparer les statistiques détaillées du commerce extérieur sur un ordinateur ... La banalisation actuelle de l'informatique laisse difficilement imaginer le changement radical des méthodes de travail qui commençait alors».

La politique de diffusion

Au début des années 60, l'Office met en place sa politique de diffusion. Seuls le *Mémento de statistiques* et le bulletin *Informations statistiques* sont distribués gratuitement. Les publications sont diffusées dans les quatre langues de la Communauté.

Au début des années 60, l'Office met en place sa politique de diffusion qui consiste, bien entendu, dans la publication de documents traditionnels sur papier.

→ Voir «L'Office statistique publie»

Abstraction faite des publications courantes dans le cadre de la CECA (notes rapides sur le charbon, l'acier, le minerai de fer; *Bulletin statistique* bimensuel; bulletin du commerce extérieur pour le charbon, l'acier, la ferraille, le minerai de fer, *Mémento de statistiques* annuel sur les mêmes produits), l'Office publie également des ouvrages spécialisés.

Il est à noter que les publications sont diffusées dans les quatre langues de la Communauté: allemand, français, italien et néerlandais. Sur ce point, il est amusant de signaler que la première question écrite adressée par un membre de l'Assemblée parlementaire (futur Parlement européen) à la Haute Autorité sur une question relative à la statistique concernait les langues utilisées dans les publications.

En septembre 1958, le député Wilhelm Lichtenhauer (Néerlandais) demandait: «... Pourquoi les *Informations statistiques* qui paraissent depuis cinq ans ne sont-elles pas publiées en néerlandais?» À quoi la Haute Autorité répondit que «toutes les publications officielles sont diffusées dans les quatre langues de la



L'Office statistique publie

- Note statistique mensuelle sur l'économie des pays membres
- Statistiques du commerce extérieur
 - Origine et destination des échanges des États membres
 - Échanges par groupes de marchandises et par produit

Chacun de ces fascicules paraissant tous les deux mois.

- Bulletin statistique bimensuel
- Bulletin général des statistiques dans tous les domaines de l'économie et du social
- Mémento de statistiques

Il s'agit en fait de l'annuaire statistique qui reprend le titre de la publication de la CECA en l'étendant à l'ensemble de l'économie.

Cahiers méthodologiques

Il s'agit, pour l'Office, de diffuser les méthodologies sous-jacentes aux séries statistiques publiées dans les différents bulletins. C'est pour répondre à une demande des utilisateurs et des INS que l'Office décide de diffuser ces métadonnées qui seront par la suite intégrées dans le bulletin *Informations statistiques* (voir ci-après).

— Rapports ad hoc sur les pays tiers

Les premiers de ces rapports concernaient surtout l'Union soviétique; ils couvriront par la suite d'autres économies et en particulier celles des pays qui seront, en 1963, associés à la Communauté dans le cadre de la convention de Yaoundé. Nous verrons cela plus en détail dans la partie relative aux relations extérieures de l'Office.

— Informations statistiques

Elle commence à paraître comme véritable publication en 1960, auparavant elle était éditée, depuis 1954, en «stencil» pour un nombre restreint d'utilisateurs. Elle devient rapidement une des publications phare de l'Office — diffusion à plus de 30 000 exemplaires — contenant des travaux méthodologiques, des résultats d'études, des commentaires sur les pays tiers, etc. Elle sera abandonnée vers le milieu des années 70.

Communauté ... et que la publication *Informations statistiques* paraîtra à l'avenir dans les quatre langues». Cette pratique sera poursuivie par l'Office jusqu'au début des années 70.

L'autre question qui se posait concernait la politique de la diffusion gratuite et de la vente des publications de l'Office. Il s'agissait d'un problème général qui touchait toutes les publications de trois exécutifs. La décision fut prise de diffuser gratuitement le Mémento de statistiques et le bulletin Informations statistiques, alors que les autres publications étaient mises à la vente, sauf, bien entendu, pour les utilisateurs privilégiés: INS, ministères des pays membres et organisations internationales dans le cadre d'une réciprocité de transmission de publications. L'organe chargé de la vente était le service «Publications» qui deviendra par la suite l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

Les relations avec les INS et la conférence des directeurs généraux

Au début des années 60, la situation de la statistique était très différente d'un pays à l'autre. L'Office décida alors de renforcer le réseau. En mai 1962, la réunion semestrielle du «groupe de travail des directeurs généraux des INS» devint la «conférence des directeurs généraux». Les relations entre l'Office et les systèmes statistiques nationaux respectent déjà les principes de subsidiarité et de proportionnalité. Elles demeurent très bonnes pendant

les années 60, malgré les difficultés politiques qui ralentissent, mais n'arrêtent pas la mise en place des enquêtes communes.

Le réseau des INS avait commencé à fonctionner dans le cadre du traité CECA. La division des statistiques de la Haute Autorité avait organisé plusieurs groupes de travail auxquels assistaient les statisticiens officiels des États membres. Elle avait aussi pris l'initiative de réunir régulièrement les directeurs des INS pour discuter de stratégie et priorités. On se souvient que la première réunion du «groupe de travail des directeurs des INS» avait eu lieu à Luxembourg le 15 juillet 1953.

Nous avons vu précédemment que, d'une part, la demande de statistiques avait considérablement augmenté avec la mise en place de la Commission de la CEE, dont les compétences s'étaient élargies à l'ensemble de l'économie des six pays membres. Mais, d'autre part, la capacité d'entreprendre la collecte directe des informations statistiques nécessaires à l'accomplissement de son mandat avait été limitée par l'article 213 qui donnait au Conseil le dernier mot sur les propositions de la Commission.

L'Office décida alors de renforcer son réseau avec les INS et les départements statistiques des différents ministères, pour discuter des travaux à entreprendre et préparer les décisions qui auraient dû être prises par le Conseil. Tout ne passait pas par le Conseil, bien au contraire. Au début de son activité, l'Office incitait plutôt à une harmonisation en douceur des projets sta-

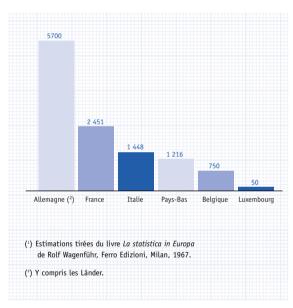
tistiques communs aux six pays, passant par des décisions des experts nationaux et des directeurs généraux.

Il faut toutefois souligner qu'au début des années 60 la situation de la statistique était très différente d'un pays à l'autre de la Communauté. Cette diversité concernait non seulement l'organisation administrative, sur laquelle il n'y avait pas beaucoup à faire, mais aussi et surtout la qualité des statistiques produites par les pays. À plusieurs reprises, l'Office mit en évidence dans des documents adressés aussi bien à la Commission qu'aux INS qu'il fallait faire un effort important sur la «qualité des données utilisées pour des décisions économiques importantes». Le professeur Wagenführ souligne que «dans tous les pays de la Communauté, pour pouvoir élaborer des statistiques, il faut respecter certaines règles qui ... sont très différentes de pays à pays. Les prescriptions en République fédérale d'Allemagne sont particulièrement sévères, où chaque nouvelle statistique exige une nouvelle loi; il nous semble que le système en vigueur au Luxembourg soit le plus souple. Entre ces deux extrêmes, il v a les systèmes de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Belgique, avec la participation d'un conseil statistique. L'insuffisance des moyens financiers pour l'exécution des projets représente partout le plus gros obstacle» (1).

→ Voir «Effectifs permanents des INS en 1962»

Les relations avec les INS demeurent très bonnes pendant les années 60 malgré les difficultés politiques entre la Commission et certains pays membres, d'une part, et la France, d'autre part: politique de la

Effectifs permanents des INS en 1962 (¹)



(¹) Rolf Wagenführ, La statistica in Europa, Ferro Edizioni, Milan, 1967.



Au travail, dans les bureaux de l'avenue de Tervueren, en 1964.

chaise vide et négociations d'adhésion du Royaume-Uni. Cette politique de la chaise vide eut pour effet de ralentir, mais pas d'arrêter, la mise en place de certaines enquêtes communes. Par contre, une décision politique très importante fut prise en 1963 par les six pays membres: la mise en place de la politique agricole commune. Elle aura une influence considérable dans le développement de la statistique agricole en Europe pendant les vingt-cinq années suivantes. Dès le début, la réalisation de la PAC exigea un ensemble de statistiques très détaillées, à jour, et surtout comparables pour toutes les décisions liées à l'évolution des structures dans l'agriculture des pays membres et à l'organisation commune des marchés.

La réunion semestrielle du «groupe de travail des directeurs généraux des INS» devint dans les années 60 successivement le conseil des directeurs (voir le Huitième Rapport sur l'activité de la Communauté, 1960) et enfin en mai 1962 elle prit la dénomination, qui lui est restée depuis lors, de «conférence des directeurs généraux».

Cette conférence n'avait pas un statut légal, car il s'agissait d'un simple «groupe de travail» de la CEE, mais elle eut une très grande importance dans la mise en place des bases de ce qui deviendra trente ans plus tard le système statistique européen.

On ne parlait pas à l'époque de subsidiarité et de proportionnalité, ces principes étant introduits dans le traité de Maastricht en 1992. Toutefois l'organisation mise en place par l'Office, au début des années 60,

dans ses relations avec les systèmes statistiques nationaux, respectait déjà les fondements de ces principes: la collecte des données était mieux réalisée par les instances nationales et l'action n'excédait pas ce qui était nécessaire pour atteindre les objectifs de la Communauté.

Les réunions les plus significatives des directeurs généraux des INS pendant la première décennie de l'Office sont les suivantes:

À la conférence d'octobre 1958 à Rome, les directeurs généraux des INS (¹) se penchent sur la procédure à suivre pour décider les nouvelles enquêtes statistiques:

- Accord de la Commission européenne sur le projet d'enquête.
- Réunion des statisticiens pour examiner les possibilités existantes.
- Réunion avec les intéressés (syndicats, ministères, etc.) pour voir ce qu'ils veulent obtenir.
- Réunion des experts statisticiens pour mettre sur pied les méthodes de l'enquête.
- Grande réunion finale pour examiner les résultats des enquêtes avec les intéressés.

Il s'agit là d'une procédure très semblable à celle mise en place presque quarante ans plus tard dans le cadre de la loi statistique de 1997, mais avec une différence importante: la présentation des résultats aux demandeurs de ces informations.

(¹) Gerhard Fürst (D), André Dufrasne (B), Raymond Dumas (F), Benedetto Barberi (I), Gérard Schlechter (L) et Philippus Jacobus Indenburg (NL). Un deuxième point abordé lors de cette réunion fut l'opportunité d'une attitude commune dans les organisations internationales. Cette proposition de l'Office fut rejetée pour l'opposition ferme du service statistique néerlandais qui voulait garder sa liberté de décision, «vu le caractère technique des problèmes». Barrie Davies, directeur des statistiques de la Commission économique pour l'Europe à Genève, se montra aussi très réservé sur une attitude commune des six pays de la Communauté, sauf si elle venait appuyer les programmes de la division des statistiques de la Commission économique pour l'Europe vis-à-vis de ses membres.

Au mois de février 1962, la conférence des directeurs généraux des INS (1) se réunit à Paris. Le point important à l'ordre du jour est la statistique agricole. Le directeur général adjoint de la direction générale de l'agriculture, Hans-Broder Krohn, vient expliquer aux directeurs généraux des INS les conséquences pour la statistique de l'«instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture ... pour laquelle la comparabilité des résultats est d'une importance capitale; à défaut de cette comparabilité, les contestations les plus vives sont à craindre de la part de l'un ou l'autre pays membre». Hans-Broder Krohn énumère toute la liste des statistiques que la direction générale va demander pour le suivi de la nouvelle PAC. Il est intéressant de noter que, lors de cette réunion, les directeurs généraux des INS prennent une position très réservée sur ces propositions en exprimant «leur préoccupation devant la perspective qui se dessine d'un certain déséquilibre entre les informations à préparer dans le domaine de l'agriculture et celles susceptibles d'être rassemblées pour le reste de l'économie». En effet dans les vingt années suivantes, la statistique agricole va prendre une ampleur considérable justifiée par les enjeux de la seule vraie politique commune et par les sommes d'argent qu'elle va entraîner (plus de deux tiers du budget communautaire).

Au mois d'octobre 1962, la conférence des directeurs généraux des INS réunie à Wiesbaden aborde pour la première fois le programme de travail à long terme de l'OSCE. Seize mois plus tard, à Bruxelles (février 1964), les directeurs généraux des INS approuvent ce programme qui contient quelques considérations intéressantes qui laisseront une trace sur l'activité de l'Office pendant presque quarante ans. Tout d'abord le document délimite les tâches de l'Office: «organe central coordinateur pour unifier, compléter et améliorer les statistiques officielles dans les pays membres, qui sont importantes pour le progrès de l'intégration européenne et, ... à l'intérieur des exécutifs européens, l'Office est le centre où s'expriment les besoins statistiques des exécutifs ... il est le seul responsable pour l'exécution d'enquêtes statistiques».

Par ailleurs, le document approuvé par les directeurs généraux des INS s'empresse de limiter les tâches de l'Office:

«Ne font pas partie des tâches de l'Office:

- les analyses économiques et sociales...,
- les tests d'opinion...,
- les projections...»

(') Gerhard Fürst (D), André Dufrasne (B), Claude Gruson (F), Benedetto Barberi (I), Gérard Schlechter (L), Philippus Jacobus Indenburg (NL), Petros Couvelis (EL).



Conférence des directeurs généraux des INS à Wiesbaden, en 1968.

On peut voir ici l'influence du patron allemand de l'Office statistique, le professeur Wagenführ: la statistique au sens stricte du terme sans pollution d'autres disciplines trop qualitatives...

Les conférences des directeurs généraux des INS entre 1964 et 1968 s'occupent surtout des travaux statistiques à réaliser en commun dans tous les secteurs économiques et sociaux de l'intégration européenne. En 1965, les directeurs généraux des INS abordent un thème très important: l'établissement de statistiques du commerce extérieur après la suppression des contrôles douaniers entre les États membres. Il s'agissait de préparer les conséquences statistiques du marché commun unique sans frontières prévues par les traités de Rome pour 1967. Ce sujet, posant un problème substantiel, demeura d'actualité pendant quelques mois. Néanmoins, il ne figura plus dans l'agenda des directeurs généraux des INS quand ils se rendirent compte que ce marché commun ne verrait pas le jour de si tôt... Nous devons en effet attendre 1993 pour la création du marché unique et ses conséquences sur les statistiques du commerce intra- et extracommunautaire.

Enfin, en novembre 1967, la conférence des directeurs généraux des INS se réunit à Paris sous la présidence du nouveau directeur général de l'Office, Raymond Dumas. Raymond Barre, vice-président de la Commission de la CE, après la fusion des exécutifs, participe à la réunion en tant que responsable des affaires économiques, monétaires et financières et de la statistique. Il souligne l'importance que la

Commission attache à la disponibilité d'«un ensemble fonctionnel de statistiques qui l'informe sur les incidences réciproques dérivant de ses actions en politique conjoncturelle, à moyen terme, régionale, agricole, en politique des structures sectorielles, des marchés des capitaux, des revenus, de la sécurité sociale, des échanges extérieurs, des transports, etc.» Vaste programme...

Ce n'est pas la première fois qu'un commissaire, de surcroît vice-président de la Commission, participe à une réunion des directeurs généraux des INS. Albert Coppé, en tant que président du conseil d'administration de l'Office, en avait fait autant à plusieurs reprises. Toutefois, la participation de Raymond Barre à cette réunion montre l'importance que cet économiste de renom, qui deviendra Premier ministre de la France dix ans plus tard, attache au rôle de la statistique dans la construction européenne.

Les relations internationales et la coopération au développement: le CESD

Dès le début, l'Office statistique manifeste sa volonté de coopération avec toutes les instances internationales dans lesquelles existait un service statistique. En plus, un accent particulier est mis sur la coopération au développement, de l'assistance technique jusqu'à la formation des cadres statisticiens.

Dès le début de son activité officielle, l'Office a tenu à manifester sa volonté de coopération avec toutes les instances internationales dans lesquelles opérait un service statistique.

Avec l'Office, la coopération était particulièrement active dans le domaine de la comptabilité nationale, les bilans de l'énergie et dans les questions méthodologiques sur les variations saisonnières.

L'Office participait régulièrement aux réunions de la conférence des statisticiens européens et coopérait avec les statisticiens de Genève dans plusieurs domaines: comptes nationaux, tableau entrées-sorties, commerce extérieur, transports, etc.

Des coopérations suivies étaient établies avec le Bureau international du travail pour ce qui est des classifications sur l'emploi et le chômage et sur les statistiques de la sécurité sociale, avec la Food and Agricultural Organisation (FAO) dans le domaine de la statistique agricole et avec le bureau statistique des Nations unies en ce qui concerne les nomenclatures du commerce extérieur.

Dans le courant des années 60, une collaboration très étroite s'était établie entre l'Office et le service statistique de la Grèce, pays qui avait instauré des liens officiels de pays associé à la Communauté dans l'attente de sa future adhésion. Le point le plus haut de cette coopération fut l'organisation de la conférence des directeurs généraux des INS à Athènes au mois d'octobre 1963. Le service statistique grec participait à une

grande partie du programme statistique communautaire. C'était avant le régime des Colonels...

Le domaine dans lequel l'Office mit en œuvre une action particulière fut celui de la coopération au développement. La Communauté européenne avait mis en place des liens étroits avec les pays qui avaient été des anciennes colonies des pays membres, particulièrement en Afrique. Cette relation fut formalisée dès 1963 par la première convention de Yaoundé, puis, à partir de 1975, par les quatre conventions de Lomé successives. Dans la convention de Yaoundé, on retrouvait dix-huit pays appelés les États africain et malgache associés [EAMA (1)] et la direction générale compétente de la Commission; la direction générale des pays associés (elle deviendra par la suite la direction générale de la coopération et enfin la direction générale du développement) demanda à l'Office de fournir des données statistiques pour préparer les plans de développement de ces pays.

La plupart de ces pays étaient des anciennes colonies de la France, avec laquelle ils avaient continué à entretenir des relations privilégiées. L'INSEE et le ministère français de la coopération avaient développé un programme d'assistance technique alors que l'action de l'Office se concentra d'abord surtout dans le domaine de la formation des cadres statisticiens de ces pays. On commença par l'attribution de bourses d'étude pour les ressortissants des EAMA dans les universités et les centres de formation statistique européens. Toutefois, l'action la plus importante pour les conséquences qu'elle eut sur la formation des cadres

(¹) EAMA: Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Somalie Tchad, Togo et Zaïre.

Le CESD et ses enfants

Dès la création de la CEE en 1959, l'Office statistique se préoccupa de favoriser le développement de l'appareil statistique des pays africains qui venaient d'acquérir leur indépendance, statistique qui était la condition de leur progrès économique et social. C'est ainsi que, avec la coopération des autorités françaises (INSEE et ministère de la coopération), L'Office décida la création d'un Centre de formation des statisticiens des pays en voie de développement, avant son siège à Paris dans les locaux de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), afin de profiter de la compétence de cette école de statistique. L'assemblée constitutive du CESD fut tenue à Wiesbaden les 2 et 3 octobre 1962 avec l'approbation de ses statuts d'association sans but lucratif. Le financement était assuré par le Fonds européen de développement (FED) de la Commission européenne et le Fonds d'aide et de coopération (FAC) du gouvernement français. Le CESD a formé, depuis lors, deux niveaux de statisticiens: les ingénieurs statisticiens économistes (ISE) — bac plus cinq — et les ingénieurs des travaux statistiques (ITS) — bac plus trois. La formation des ITS fut arrêtée en 1977 avec le transfert de cette formation en Afrique (Abidjan, Yaoundé, Kigali) alors que la formation des ISE fut arrêtée en 1995. Les

écoles de Kigali (Iamsea) et de Yaoundé (ISPEA) furent créées à l'initiative d'Eurostat, de la coopération française et du CESD. Le Centre a formé depuis sa création 221 ITS originaires de 22 pays et 410 ISE originaires de 29 pays. Les présidents qui se sont succédé à la tête du conseil d'administration ont été Rolf Wagenführ (1962-1966), Vittorio Paretti (1966-1989), Yves Franchet (1989), Jean-Pierre Behmoiras (1989-1996) et Xavier Charov (depuis 1996). Le Centre a été dirigé successivement par Serge-Christophe Kolm (1962), Guy Le Hégarat (1962-1972), Gérard Maarek (1972-1976), Pierre Delorme (1976-1977), Yves Franchet (1977-1980), Lamine Diop (1980-1994) et André Bellon (1995-2002). Le tournant important fut imposé en 1980 par le président du conseil d'administration, Vittorio Paretti, avec la nomination d'un directeur africain, Lamine Diop, qui est actuellement le directeur d'Afristat (1). Depuis 1980, le CESD joue un rôle dans la recherche statistique pour les pays en voie de développement et, depuis 1990, dans la coordination des programmes des écoles de statistique africaines. À partir des années 70,

l'Office et le CESD ont favorisé la création, dans les pays de l'UE, d'autres centres de formation et d'aide à la recherche pour les pays en voie de développement. En 1972 fut créé le Centre de formation de Munich. Mais, il faut attendre les années 90 pour voir la prolifération la plus importante des enfants du CESD: le CESD-Lisbonne en 1990, le CESD communautaire à Luxembourg en 1992, le CESD-Madrid en 1995 et, enfin, le CESD-Rome à partir de 1998. C'est la raison pour laquelle depuis le début des années 90, le père de tous les CESD a dû prendre le nom de CESD-Paris.



⁽¹) Afristat, équivalent d'Eurostat pour les pays de l'Afrique francophone, siège à Bamako, au Mali.

statistiques africains fut la création, en 1962, du Centre européen de formation des statisticiens des pays en voie de développement (CESD).

Le Centre fut créé à l'initiative et sur financement de l'Office et de l'INSEE et fut installé dans les locaux de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) qui était (et est toujours) le centre de formation des cadres supérieurs de la statistique française. Il formait deux niveaux de cadres statisticiens: les ingénieurs des travaux statistiques (ITS) et les ingénieurs statisticiens économistes (ISE). Le CESD était administré par un conseil d'administration, présidé par le directeur général de l'Office, dont faisaient partie les six directeurs des INS et des représentants de la coopération de la Commission et de la France. À partir de l'année 1966, la présidence du CESD fut assurée par Vittorio Paretti qui était alors directeur des «statistiques de l'énergie et des associés d'outre-mer».

L'engagement direct le plus important de l'Office dans l'activité de coopération fut, à partir de 1965, l'envoi chaque année dans des pays africains de quelques-uns de ses administrateurs pour des périodes de cinq à six mois. Ces cadres de l'Office devaient diriger les étudiants de niveau ITS du CESD en stage de formation de longue durée (cinq mois) et développer, par la même occasion, un programme d'assistance technique aux pays concernés. Les premiers stages furent organisés par l'Office et le CESD en 1966 au Togo, au Dahomey (futur Bénin) et au Mali; en 1967 au Rwanda, au Tchad et au Gabon. Ce type d'action fut

poursuivi jusqu'en 1972 dans plusieurs pays d'Afrique: République centrafricaine, Zaïre, Congo, Burkina, etc.

Le transfert de l'Office statistique à Luxembourg avec un nouveau directeur général

Le traité de fusion des trois exécutifs de 1965 donne plus de cohérence à l'organisation administrative communautaire en réunissant les fonctions exécutives en une seule et unique institution, la Commission des Communautés européennes. La décision de fusion donna lieu à un véritable marchandage ... qui portait aussi sur la statistique. En avril 1965, le regroupement à Luxembourg de l'ensemble des services de l'Office statistique est finalement décidé. Le déménagement aura lieu trois ans plus tard, en 1968.

Le 8 avril 1965, les États membres signent à Bruxelles le traité de fusion des trois exécutifs qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1967. Tout en gardant les trois traités constitutifs (CECA, CEE et Euratom), les gouvernements des six pays voulurent donner plus de cohérence à l'organisation administrative communautaire en réunissant dans une seule et unique institution, la Commission des Communautés européennes, les fonctions exercées jusqu'alors par les trois exécutifs.

On se souviendra que le siège, provisoire, des trois Commissions issues des trois traités était le Luxembourg pour la CECA et Bruxelles pour la CEE et l'Euratom. La décision de fusion donna lieu à un véritable marchandage entre la Belgique et le Luxembourg, d'une part, et entre les services installés des deux côtés des Ardennes, d'autre part. Il s'agissait en effet de transférer d'une capitale à l'autre des centaines de fonctionnaires pour organiser de manière cohérente les services politiques et techniques qui résultaient de la fusion des trois exécutifs. Le Luxembourg, premier siège des trois institutions de la CECA (la Haute Autorité, le Conseil CECA et la Cour de justice, l'Assemblée ayant son siège à Strasbourg), revendiquait le maintien sur son territoire d'institutions de prestige et un nombre important de fonctionnaires.

La statistique entra dans cette négociation. L'Office était déjà partagé entre les deux sièges: quatre directions à Bruxelles avec un effectif d'environ 130 fonctionnaires et deux directions à Luxembourg avec environ 60 fonctionnaires.

En avril 1965, les trois exécutifs décidèrent, donc, le regroupement à Luxembourg de l'ensemble des services de l'Office. Cette décision prenait effet au 1^{er} septembre 1967, mais, dès le début, elle fut très contestée par la plupart des directions de l'Office logées à Bruxelles. Les statisticiens «bruxellois» craignaient en effet, à juste titre, l'éloignement par rapport aux services politiques de la Commission.

Il ne faut pas oublier que dans les années 60 les communications Luxembourg-Bruxelles n'étaient pas faciles: quatre heures de train, des routes impraticables en hiver, et bien entendu ... pas d'internet. Toute la stratégie de l'Office s'était fondée, dès le début, sur le soutien aux politiques communautaires élaborées par les services de la Commission avec lesquels les contacts étaient fréquents pour discuter les besoins et présenter les résultats. Le transfert à Luxembourg aurait mis en danger les relations privilégiées mises en places depuis dix ans.

Le conseil d'administration de l'Office, sur proposition de Rolf Wagenführ, décida d'appuyer le regroupement de l'ensemble des services de l'Office dans la capitale grand-ducale. L'influence de la culture et de l'organisation allemande a joué dans la position du professeur Rolf Wagenführ. En Allemagne, le Statistisches Bundesamt avait son siège à Wiesbaden, alors que la capitale politique et ses ministères étaient à Bonn. Pourquoi avoir peur de mettre de la distance entre la politique et la statistique, alors que ça marchait si bien en Allemagne? Pour répondre aux objections des partisans de Bruxelles, la Commission des Communautés européennes, sur proposition de Raymond Barre, accepta en 1968 un compromis: l'Office pouvait garder à Bruxelles une antenne de liaison avec les services de la Commission. Cette antenne était constituée de trois divisions de la direction de Vittorio Paretti («Statistiques économiques générales») qui avait été à la tête de la contestation sur le choix de Luxembourg. Toutefois, le gouvernement luxembourgeois s'en mêla, car le principe de l'antenne n'était pas prévu dans les documents relatifs au rééquilibrage des services entre Bruxelles et Luxembourg, comme nous pourrons le voir par la suite.

Le professeur Wagenführ prit sa retraite en juin 1966, un an après la décision sur le transfert à Luxembourg, et retourna à l'université de Heidelberg. Quatre candidats briguaient sa succession: trois candidats internes, Raymond Dumas, Fritz Grotius et Vittorio Paretti, ainsi qu'un directeur de la CECA, Pierre Maillet. Le conseil d'administration, qui en 1966 était encore responsable de l'Office, devait prendre une décision à l'unanimité comme prévu par son règlement intérieur. Albert Coppé, son président, était farouchement hostile à toute candidature venant de l'intérieur des services de la Commission, Office compris, se déclarant ouvertement pour aller chercher un candidat à l'extérieur. Les deux autres membres (Lionello Levi-Sandri et Paul De Groote) étaient eux pour un candidat interne. Après des longues discussions au sein du conseil d'administration, Albert Coppé dut accepter un candidat interne.

Rolf Wagenführ fut, donc, remplacé le 1^{er} juin 1966 comme directeur général de l'Office par Raymond Dumas, directeur des statistiques générales, qui prit Marie-Louise Gillot comme secrétaire.

Comme nous l'avons déjà vu, au moment de la fusion des exécutifs, l'attribution de la compétence des différents services de la Commission aux nouveaux commissaires fut modifiée: la responsabilité politique de l'Office fut confiée à Raymond Barre, vice-président qui avait dans ses attributions aussi les «affaires économiques et monétaires». Le président de la Commission était alors, depuis juillet 1967, Jean Rey, Belge, qui resta en fonctions jusqu'en 1973, date du premier élargissement de la Communauté au Danemark, à l'Irlande et au Royaume-Uni.



Raymond Dumas, directeur général de 1966 à 1973.

Le regroupement à Luxembourg

Avec le traité de fusion des trois exécutifs, il n'y a plus qu'une seule Commission, et l'Office statistique se regroupe à Luxembourg. Les domaines de la politique européenne se précisent ... entraînant des demandes statistiques de plus en plus étendues et concrètes: politique agricole commune et statistique agricole; négociations commerciales dans le cadre du GATT et statistique du commerce extérieur; coopération renforcée en matière d'économie et de comptes nationaux, de statistiques conjoncturelles et structurelles ainsi

que de statistique des prix; effets des développements économiques sur les citoyens et statistique sociale. Les premières nomenclatures statistiques européennes sont approuvées.

Aussi, la manière de coopérer entre l'Office statistique et les systèmes statistiques nationaux prend forme. Les résultats sur certaines réflexions sont mis en œuvre; d'autres ne le seront que vingt ans plus tard. C'est le démarrage du grand bouleversement informatique...



1968>1972

De 1968 à 1972

Le cadre politique de la Communauté

Dans la seconde moitié des années 60, l'Office statistique est confronté aux grandes demandes statistiques générées par les développements des politiques européennes: la politique agricole commune, une plus grande harmonisation en matière de politique sociale, la coopération renforcée en matière d'économie, la préparation du premier élargissement, les négociations commerciales dans le cadre du GATT essentiellement menées par la Commission...

Nous avons vu que le 1er juillet 1967 est entré en vigueur le traité de fusion des trois exécutifs. Il n'y a plus qu'une seule Commission, présidée par le Belge Jean Rey, et, à partir de la même date, commence le système de rotation semestrielle du Conseil. L'Allemagne assume la première présidence jusqu'à la fin de 1967. En juillet 1968, entre en vigueur l'union douanière: les derniers impôts à l'importation entre les six pays membres sont abolis avec dix-huit mois d'avance par rapport à ce qui avait été prévu par les traités de Rome. En outre, le tarif douanier commun remplace les taux nationaux pour les importa-

tions provenant de l'extérieur de l'union douanière des Six.

Dans la deuxième partie de l'année commencent des discussions entre les trois institutions (Conseil, Commission et Parlement) sur la nécessité de rendre plus démocratiques les mécanismes institutionnels de la Communauté. On parle aussi d'union politique, et le Conseil confie, au début de 1970, à une commission d'experts, présidée par Étienne Davignon (Belge), la mission de faire des propositions dans ce domaine.

On commence aussi à parler d'Union économique et monétaire (UEM). Après le sommet de La Haye en décembre 1969, au cours duquel les chefs d'État ou de gouvernement s'engagent sur la voie du renforcement de la coopération en matière d'économie, le Conseil institue, au début de 1970, une commission d'experts, présidée par Pierre Werner, ministre luxembourgeois des finances, pour faire des propositions en cette



matière. Le plan Werner est approuvé par le Conseil en 1971 et, lors du sommet de Paris en décembre 1972, les Six ainsi que les trois pays qui deviendront membres de la Communauté à partir de 1973 fixent l'échéance de 1980 pour la réalisation de l'UEM. Entre-temps, en avril 1972, se met en place le serpent monétaire qui fixe une marge de fluctuation entre les monnaies de 2,25 %. On est en pleine euphorie et on n'imagine pas les difficiles conditions que va provoquer le choc pétrolier qui interviendra un an plus tard et qui retardera de plus de vingt ans l'entrée en vigueur de l'union monétaire.

En 1967, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège demandent l'ouverture de négociations d'adhésion à la Communauté. Après quelques années de tergiversation et discussions entre les Six, les négociations s'ouvrent à Luxembourg en juin 1970. Elles aboutissent, en janvier 1972, avec la signature du traité d'adhésion des quatre pays. La Norvège retire sa candidature après un référendum populaire ayant donné des résultats négatifs. Les trois autres pays ratifient leur adhésion qui devient effective à partir de 1973. Ce sera le premier élargissement de la Communauté.

En 1969, la Commission fait des propositions quant à la mise en place d'un système de *ressources propres* pour financer les politiques communautaires. Le Conseil approuve cette proposition qui entrera en vigueur en avril 1970: une fraction de la TVA et tous les droits de douane à l'importation des produits agricoles des pays tiers constitueront la base du nouveau budget de la Communauté.

Au cours des années 60, la politique agricole commune avait mis en place toute une série de mécanismes de soutien, financés par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), centrés sur l'organisation commune des marchés, la garantie des prix et l'appui à l'exportation des produits agricoles communautaires. Dès 1968, le mémorandum Mansholt soulignait que la politique des prix et des marchés avait des limites et ne pouvait pas apporter une réponse entièrement satisfaisante aux problèmes de l'agriculture européenne. L'environnement économique et social des exploitations, le développement des autres secteurs étaient tout aussi importants pour son évolution. D'où la nécessité d'une politique améliorant les structures agricoles, d'autant que les différences de structures agricoles entre les États membres n'ont pas disparu avec la PAC. Elles s'étaient même dans certains cas accentuées. À partir de 1972, les premières directives sociostructurelles sont adoptées avec pour objectifs d'accroître la superficie des exploitations, afin de rendre la mécanisation plus effective, d'améliorer la formation des chefs d'exploitation ou de leur fournir une formation leur permettant d'avoir accès à une autre branche d'activité.

Au sommet de La Haye de décembre 1969, les chefs d'État ou de gouvernement s'engagent aussi à mettre en place une plus grande harmonisation en matière de *politique sociale*, notamment sur l'emploi, la protection sociale et les salaires. Sur proposition de la Commission, les Six parviennent, à la fin de 1970, à un accord sur la réforme du Fonds social européen et à la mise en place d'un Fonds régional.

Entre-temps, les négociations commerciales se poursuivent dans le cadre du GATT, et la Communauté conclut une série d'accords tarifaires préférentiels avec des pays hors Europe ainsi que des accords de libre-échange avec plusieurs pays européens. Ces accords sont négociés essentiellement par la Commission qui brasse une grande quantité de données statistiques fournies par l'Office. La Commission est aussi très active dans les négociations de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced).

L'installation de l'Office statistique à Luxembourg

L'Office statistique s'installe à Luxembourg: en 1974, premier coup de pioche du futur bâtiment Jean Monnet qui accueille les premiers services d'Eurostat en 1975. La vie sociale des nouveaux arrivants commence par la recherche d'un des rares logements ... Mais une crainte subsiste: le développement des cellules statistiques au sein des différentes directions générales de Bruxelles qui pourraient grandir avec le temps, marginalisant ainsi les activités de l'Office.

À la suite de la signature à Bruxelles du traité sur la fusion des trois exécutifs (avril 1965), les services de l'Office qui étaient installés à Bruxelles devaient être transférés à Luxembourg. La fusion des exécutifs était programmée pour le 1^{er} juillet 1967 avec la mise en place de la nouvelle Commission unique. Celle-ci décida le calendrier de transfert des différents services

de Luxembourg à Bruxelles et vice versa: le déménagement de l'Office était prévu pour l'été 1968.

Quelques mois avant le déménagement, Raymond Dumas fit approuver par la Commission une importante restructuration des services de l'Office qui prenait en compte l'évolution des politiques communautaires. On augmenta le nombre d'unités de la direction de l'agriculture, «le développement de la politique agricole commune ayant accru considérablement la demande et surtout le rythme des enquêtes» comme le rappelait une note de Raymond Barre, vice-président de la Commission en charge de l'Office, adressée à Jean Rey, président de la Commission. Dans cette même note, on proposait aussi la création d'une division des statistiques et comptes régionaux pour répondre à l'accroissement de la demande de données de la part



Raymond Dumas lors de la première fête de l'Office statistique à l'ancien Casino de Luxembourg, en 1969.





Lors de la première fête de l'Office statistique à l'ancien Casino de Luxembourg, en 1969, on peut reconnaître Vittorio Paretti, Monique Simeoni, Guy Bertaud, Egide Hentgen et son épouse.

de la direction générale de la politique régionale qui venait d'être créée par la nouvelle Commission.

Par ailleurs, un certain nombre de fonctionnaires de l'Office de Bruxelles ne voulurent pas être transférés à Luxembourg et furent affectés à d'autres directions générales de la Commission. Cela constitua un appauvrissement de la qualité d'ensemble de l'Office qui mit quelques années avant de retrouver un niveau qualitatif équivalent. Dans l'autre direction (Luxembourg vers Bruxelles) aussi, un certain nombre de fonctionnaires des directions de la CECA destinés à suivre leurs services à Bruxelles préférèrent rester à Luxembourg et furent affectés à l'Office. Il s'agissait essentiellement d'agents de catégorie B et de catégorie C qui trouvèrent facilement une place à l'Office.

Sur le plan de la coordination des activités avec celles des autres services de la Commission, l'Office avait manifesté ses préoccupations à la fois à Raymond Barre et au président Rey en personne. La principale crainte était de voir se développer, au sein des différentes directions générales de Bruxelles, des cellules statistiques destinées à grandir avec le temps et à marginaliser les activités de l'Office lui-même. Jean Rey prit alors l'initiative de diffuser, en avril 1968, une note de service rappelant les termes de celle de Walter Hallstein dix ans plus tôt: l'Office est chargé de la centralisation des informations, de l'harmonisation des méthodes et des résultats, de la coordination des actions statistiques, et il doit assurer les rapports avec les services statistiques nationaux compétents. Rien de nouveau sous le soleil... Cette note

était destinée à rassurer à la fois les responsables de l'Office et ceux des INS qui, au moment du déménagement des services de Bruxelles à Luxembourg et de la confusion qui s'ensuivit, se trouvèrent, tout d'un coup, submergés de demandes de données provenant des services de la Commission sans intervention de l'Office.

En même temps que l'Office, la Commission regroupe à Luxembourg les deux ateliers de calcul électronique qui étaient comme l'Office divisés entre Bruxelles et Luxembourg. Au début, on a pensé que l'atelier de calcul ainsi unifié passait sous la responsabilité de l'Office. Toutefois, à la fin de discussions longues et difficiles entre les services, la Commission décida de créer une direction autonome, appelée «centre de calcul», sous la responsabilité de l'administration. À l'Office, les avis étaient partagés entre ceux qui pensaient que le développement de l'informatique à la Commission devait se faire sous l'autorité de l'Office et ceux qui préféraient laisser à d'autres les soucis et les difficultés qui pointaient à l'horizon de cette nouvelle discipline. L'idée de ces derniers était de doter l'Office de son propre centre de calcul destiné à traiter seulement les activités statistiques avec l'espoir secret de pouvoir ainsi plus facilement obtenir des INS des données confidentielles.

L'installation de l'Office à Luxembourg se passa bien. La plupart des services venant de Bruxelles furent logés dans le bâtiment Louvigny, en face de la Poste centrale au-dessus du siège de la Banque internationale à Luxembourg (BIL) et dans l'immeuble voisin

55

de la rue Aldringen, qui avait été le premier siège du service statistique de la CECA en 1953. Les autres directions, celles qui avaient vécu l'épopée de l'Hôtel Staar (voir la partie précédente), avaient leurs bureaux sur le plateau du Kirchberg, dans la toute nouvelle Tour du Parlement européen.

Cette dispersion ne facilitait pas la communication entre les services, comme c'était le cas quand l'Office était divisé entre Bruxelles (cinq bâtiments différents!) et Luxembourg. Le directeur général, Raymond Dumas, organise alors des réunions d'information mensuelles pour le personnel de l'Office, en demandant à chaque direction de présenter aux collègues ses principales activités. Pour ce type de réunions et pour les groupes de travail avec les INS se posait le problème des salles, car celles du Centre Louvigny et de la rue Aldringen n'étaient pas assez grandes pour le nombre de participants. Quant au bâtiment Tour, il n'y avait pas suffisamment de salles pour toutes les réunions de l'Office. Les réunions étaient alors organisées au-dessus du cinéma Europe, place de la Gare, ou au dernier étage du nouveau siège de la Poste, toujours place de la Gare centrale. Au début des années 70, le gouvernement Luxembourgeois décida la construction, au Kirchberg, d'un nouveau bâtiment qui était destiné à regrouper, en principe, tous les services de la Commission à Luxembourg, y compris, bien entendu, l'Office statistique. En 1974, on donna le premier coup de pioche du futur «Jean Monnet» qui commença à accueillir les premiers services d'Eurostat en 1976, le déménagement s'achevant en 1977.

Souvenirs, souvenirs: Luxembourg à l'arrivée des «Bruxellois» et de leur famille

Quand arrivait le samedi, les nouveaux fonctionnaires de l'Office statistique fraîchement mutés passaient leur matinée et quelquefois la journée entière à l'agence Weckbecker en quête d'un appartement ou d'une maison. Ainsi commençait un parcours du combattant sur les routes du Luxembourg.

Luxembourg, bien que capitale, sur le plan des commerces tels que nous les connaissons depuis quelques années pour l'alimentation notamment, était très pauvre, la politique du gouvernement de l'époque étant de favoriser le petit commerce de proximité. Ce qui conduisait les fonctionnaires à aller faire leurs achats pour certains à Trèves ou à Thionville pour avoir plus de choix et de meilleurs prix, pour d'autres au supermarché GB d'Arlon pour assouvir leurs habitudes de consommateurs modernes «bruxellois». D'autres enfin, les plus nombreux, se retrouvaient au marché de la place Guillaume, après avoir garé leur voiture aux environs de la Maison moderne ou de l'ancienne Cour de justice, rue du Fossé, ou dans la Grand Rue qui n'était pas encore piétonne. Il n'y avait alors ni parcmètres, ni parkings souterrains.

Les achats effectués, s'il faisait beau, ils se retrouvaient avec leurs paquets à la terrasse d'un café de la place d'Armes devant le kiosque à musique. Ils déjeunaient ensuite en famille au «Foyer européen» devenu maintenant salle d'expositions. Quand arrivait la Saint-Nicolas, la place était envahie par le marché de Noël qui émerveillait tous ceux qui découvraient les traditions du Nord. Là, on échangeait les bonnes adresses: pour les vis, une seule adresse, Gilbert; pour les écrous par contre, Lassner; les rideaux, c'est chez Hertz.

Pour l'alimentation, et surtout pour les spécialités italiennes, la référence était l'Économat de la place de Strasbourg où les clients étaient inévitablement, à l'entrée, salués courtoisement par les propriétaires. Les épiceries fines les plus fréquentées étaient les Sœurs Weber, Grand Rue, Bourkel et Kempf-Köhler, pour son service traiteur, ses pièces de gibier et ses macarons mous. Par contre, poissons et fromages ne pouvaient être achetés qu'à Thionville.

La seule boutique ouverte le dimanche matin était Epilux, dans le quartier de la gare où l'on trouvait tout ce qu'on avait oublié dans la semaine et une foule de produits «venus d'ailleurs», ainsi que l'accueil de toute une famille sympathique.

(suite page 56)

(suite de l'encadré page 55)

L'équipement électroménager de la maison était l'apanage des incontournables boutiques Reisch et Lessel, qui n'étaient pas encore envahies par les produits japonais et d'Asie du Sud-Fst.

Pour s'habiller, on recommandait le magasin Brasseur ou Lady Shop installé alors dans la galerie Louvigny, ou encore Rosenstiel, un grand magasin entre la Grand Rue et la rue Philippe II. Les plus élégantes se risquaient chez Freddy Eisen, rue Louvigny, mettant en danger le budget de la famille.

Dans la rue Philippe II, la charcuterie Hoffmann ne désemplissait pas pour ceux qui voulaient goûter au meilleur jambon à l'os de Luxembourg. À deux pas de là, la boutique Moïtzeim, à côté des lunettes en tous genres, exposait des prothèses et des fauteuils roulants sous le panonceau «Fournisseur de la Cour». Bizarre!

Namur, dans la Grand Rue, retenait les amateurs de bon chocolat et de petits déjeuners gourmands pendant que les épouses besogneuses hantaient la mercerie Schäffer.

Le soir du samedi, parfois vendredi ou dimanche, certains fonctionnaires de l'Office se retrouvaient au Nouveau Théâtre où là, surprise, les dames luxembourgeoises arboraient leurs plus belles robes longues pour les Galas Karsenty.

Après le spectacle, on se retrouvait au seul restaurant italien de l'époque, place de la Foire, pour déguster de bonnes pâtes fraîches préparées par la famille Rossi.

Tel était Luxembourg dans les années 60. Les anciens de l'Office qui avaient connu la ville au début des années 50 lors de l'installation de la CECA vous racontaient le «Charly», le petit train à vapeur qui venait d'Echternach et desservait la ville, les troupeaux de vaches qui traversaient le pont Adolphe ou les sangliers qui venaient faire des incursions dans les jardins de la Radio. C'était une autre époque.

Et maintenant, à côté des banques qui ont changé, à tout point de vue, la physionomie de Luxembourg, les centres commerciaux, Auchan, Cactus, Match, les multiples restaurants internationaux, les magasins de luxe, l'aménagement du plateau du Kirchberg, les infrastructures autoroutières et ainsi de suite. Quel chemin depuis cinquante ans...

Blanche et Anne-Marie

Pour ce qui est de la vie sociale, elle commence par la recherche de logements de la part de tous ceux qui venaient de déménager de Bruxelles à Luxembourg. La capitale grand-ducale n'offrait pas les mêmes choix que celle de la Belgique, et les nouveaux arrivants souffraient de la basse qualité de l'offre. L'agence Weckbecker qui était, à l'époque, une des très rares agences immobilières de Luxembourg était submergée de demandes, et les nouveaux arrivants se disputaient les rares logements disponibles. Vittorio Paretti, quant à lui, n'y alla pas par quatre chemins: il décida d'acheter, à la frontière avec la Belgique, dans le village de Septfontaines, un château en ruine (ou presque) du XIe siècle et d'y aménager un appartement. Quant à la cantine des fonctionnaires, elle se trouvait dans le bâtiment de l'ancien Casino, rue Notre Dame, rebaptisé «le Foyer» par la Commission ou, pour les directions logées au plateau du Kirchberg, au dernier étage du bâtiment Tour.

L'accueil des nouveaux «Luxembourgeois» par les anciens fut très sympathique aussi bien sur le plan individuel que sur le plan collectif: la tradition de la fête annuelle de l'Office fut renouvelée et élargie, des bals furent organisés au Foyer ou dans des beaux châteaux des environs de Luxembourg. On organisa des chasses au trésor dans les campagnes et forêts du Grand-Duché de Luxembourg. Un match de football fut aussi organisé en présence de (presque) tout le personnel de l'Office: les «anciens», guidés par Silvio Ronchetti, poussèrent leur gentillesse en se laissant écraser 5 à 1 par les «nouveaux» sous le guide éclairé de Stephanus Louwes! (Mais de ce résultat, je n'en suis

pas aussi sûr, la documentation écrite faisant défaut ..., le résultat pourrait être le contraire!) Bref, la vie s'organisait, malgré la réputation de «ville sans divertissements» qui avait précédé l'arrivée des «Bruxellois» à Luxembourg.

L'organisation de l'Office statistique au moment du déménagement

La Commission décide de laisser à Bruxelles un certain nombre de fonctionnaires de l'Office statistique pour assurer la liaison avec les directions générales utilisatrices. Mais la création de cette «antenne» suscita les réactions négatives des autorités luxembourgeoises. L'antenne restera à Bruxelles jusqu'en 1980; après, elle aura un format fortement réduit.

→ Voir «Les directions et les unités»

Nous avons vu dans le paragraphe précédent que certains cadres dirigeants de l'Office, y compris le directeur général Raymond Dumas — qui avait dû subir une décision prise par son prédécesseur, Rolf Wagenführ —, étaient très préoccupés des conséquences que l'éloignement géographique aurait pu produire dans les relations avec les autres services utilisateurs de la Commission qui étaient restés à Bruxelles. Sur proposition de Raymond Barre, vice-président de la Commission chargé de l'Office, la Commission décida de laisser à Bruxelles un certain nombre de fonctionnaires pour assurer, dans les meilleures conditions, la liaison avec les directions générales utilisatrices. À l'époque, on appela cette structure de liaison l'«antenne».

Après des discussions internes, pas toujours faciles, la décision fut prise de ne pas transférer à Luxembourg trois divisions de la direction A de Vittorio Paretti: la division de Jean Petre, celle de Piero Erba et celle de Marcel Mesnage. La raison de ce choix était simple: les rapports avec la direction générale des affaires économiques et financières étaient considérés prioritaires (Raymond Barre était le responsable de la politique économique et monétaire) et, pour sa part, l'Office craignait que son départ à Luxembourg laisse la porte ouverte au développement d'une structure «statistique» indépendante au sein de cette direction générale. C'est d'ailleurs à ce moment-là que les enquêtes de conjoncture commencèrent à être lancées par la direction générale des affaires économiques et financières et que l'Office fut mis à l'écart de cette importante opération statistique. Le fait d'avoir la moitié de sa direction à Bruxelles obligera Vittorio Paretti à faire chaque semaine l'aller-retour entre le bâtiment Charlemagne de Bruxelles, où était logée l'antenne, et le Centre Louvigny de Luxembourg, où se trouvaient ses trois autres divisions. La traversée des Ardennes, sans autoroute, était parfois difficile en plein hiver. Heureusement qu'il y avait le château de Septfontaines à mi-parcours.

La création de l'antenne (une quinzaine de fonctionnaires) suscita les réactions négatives des autorités luxembourgeoises. En effet, lors de la décision sur la fusion des exécutifs, le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, dirigé par Pierre Werner, avait exigé un transfert équivalent d'agents entre Bruxelles et Luxembourg, afin de garder dans la capitale grand-





Le match de football organisé en présence de (presque) tout le personnel de l'Office statistique. Les «anciens», menés par Silvio Ronchetti, contre les «nouveaux», guidés par Stephanus Louwes: 1-5.

Les directions et les unités

Raymond Dumas, directeur général (secrétaires: Marie-Louise Gillot, puis Monique Bour)

Egide Hentgen (L), son assistant

Guy Bertaud (F), conseiller de méthodes mathématiques

Étaient rattachés directement au directeur général les services du budget, du bureau de dessin, des publications, la bibliothèque, le courrier ainsi que l'ensemble du personnel de catégorie C de l'Office statistique.

Au total, 1 A 1, 1 A 3, 1 A 4, 2 B (les dessinateurs) et 62 agents de catégorie C.

DIRECTION A Statistiques générales et États associés: Vittorio Paretti

- —Comptes nationaux (Jean Petre)
- Comptes financiers, monnaie, balance des paiements (Piero Erba)
- Relations intersectorielles (Hugo Krijnse-Locker)
- Statistiques et comptes régionaux (Jean Reynier)
- Statistiques conjoncturelles, traitement de l'information (Marcel Mesnage)
- États associés (Raymond Salvat)

DIRECTION B

Statistiques de l'énergie: Camille Legrand

- Combustibles solides, liquides et gazeux (Kess Zijlstra)
- Énergie électrique et industrie nucléaire (Jean Darragon)

DIRECTION C

Statistiques du commerce et des transports: Silvio Ronchetti

- Commerce intérieur (Theodor Schwarz)
- Commerce extérieur (Rolf Sannwald)
- Transports (Helmut Reum)

DIRECTION D

Statistiques industrielles et artisanales: Fritz Grotius

- Sidérurgie et industries annexes (Jacques Charrayre)
- Transformation des métaux, structure industrielle, artisanat (Victor Schetgen)
- Bien de consommation, indices et nomenclatures industrielles (Matheus Burger)

DIRECTION E

Statistiques sociales: Pierre Gavanier

- Salaires (Joseph Nols)
- Niveau de vie, emploi (Wil van der Weerden)

 — Sécurité sociale, accidents du travail (Joachim Wedel)

DIRECTION F

Statistiques agricoles: Stephanus Louwes

- Prix, comptes agricoles, méthodes (Helmut Schumacher)
- Produits, bilans (Günther Thiede)
- Exploitations et structures agricoles (Luciano Baroncelli)

Au total, l'Office avait 220 fonctionnaires dont 84 de catégorie A, 72 de catégorie B et 64 de catégorie C.

Parmi les cadres supérieurs, la répartition géographique était la suivante:

- 1 directeur général, Français
- —1 assistant, Luxembourgeois
- —1 conseiller, Français
- 6 directeurs dont 2 Italiens, 1 Allemand,1 Français, 1 Néerlandais et 1 Belge
- 20 chefs d'unité dont 5 Allemands et 5 Français, 4 Néerlandais, 2 Italiens,
 2 Belges, 1 Luxembourgeois et 1 Suisse (Rolf Sannwald) pour lequel la Commission avait accordé une dérogation au principe de la nationalité communautaire

ducale un nombre important de fonctionnaires dans les services des institutions européennes. Pendant les négociations, le nombre fixe de 220 fonctionnaires a été établi pour l'Office. Ce que craignait le Luxembourg, ce n'était pas tellement que quinze agents de l'Office devaient rester à Bruxelles, c'était surtout le précédent que cela pouvait entraîner, à savoir le départ d'autres fonctionnaires de la Commission vers la Belgique. Le 4 juillet 1968, Raymond Barre adressa à Albert Borchette, alors représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés européennes, une note d'explication de la décision de la Commission concernant l'antenne. Raymond Barre présente, dans cette note, les raisons de la création de l'antenne (liaison avec la direction générale des affaires économiques et financières et les comités monétaires et de politique économique), explique pourquoi le choix est tombé sur ces trois divisions («dans le domaine des comptes et de la conjoncture, l'Office est à un stade de conception et de mise au point des cadres statistiques nécessaires au progrès vers l'harmonisation et la concertation des politiques économiques») et enfin il souhaite que, «dès que cela s'avérera possible, le siège des trois divisions en cause soit transféré à Luxembourg». L'antenne, sous le format des trois divisions, restera à Bruxelles jusqu'en 1980. À partir de cette date, il y aura encore une antenne bruxelloise d'Eurostat, mais de format réduit.

Quant à l'organigramme de l'Office, comme nous l'avons vu précédemment, il restera pratiquement inchangé jusqu'à l'arrivée des trois nouveaux pays membres en 1973.

Les travaux de l'Office statistique

Entre 1967 et 1973, l'Office statistique poursuit ses efforts d'harmonisation dans plusieurs domaines: statistique agricole, statistiques industrielles, comptabilité nationale, statistique des prix et parités de pouvoir d'achat. La statistique sociale connaît un développement important avec de multiples enquêtes nouvellement lancées et les comptes de la protection sociale harmonisés. Trois nouvelles nomenclatures: la Nimexe, la NIPRO et la NACE. Un risque pour la statistique du commerce extérieur s'annonce: les pays du Benelux présentent déjà en 1969 un rapport sur les conséquences «particulièrement graves» de la suppression des contrôles douaniers entre les trois pays...

Entre 1967 et 1973, l'Office poursuit ses efforts d'harmonisation dans plusieurs domaines. Le développement de la statistique agricole est bien entendu au centre de ses priorités en raison de l'affermissement de la politique agricole concernant les marchés et les prix des produits et ses nouvelles orientations en matière de structures agricoles. Les bilans d'approvisionnement de tous les produits ont été achevés. Les «résultats récapitulatifs» de la première grande enquête sur les exploitations agricoles (1968) sont publiés entre 1971 et 1972, fournissant les résultats pour les 55 régions et les 199 circonscriptions de la Communauté. Des élaborations plus approfondies de cette enquête sont réalisées en liaison avec la direction générale de l'agriculture, en vue de tester les différentes options possibles en matière de politique agricole commune.

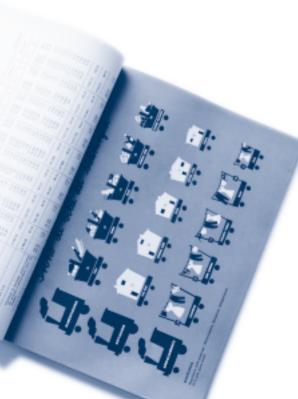


En matière de statistique économique, la seconde moitié des années 60 est caractérisée par les travaux d'harmonisation de la comptabilité nationale. L'Office collabore dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies à Genève à l'élaboration du système de comptes nationaux (SCN) qui entrera en vigueur en 1968. L'idée d'un système de comptabilité nationale propre aux six États membres avait été présentée aux directeurs généraux des INS par l'Office en 1963 sur la base d'un document élaboré par un comptable national de l'INSEE, André Vanoli. Une équipe se met en place avec, d'une part, les statisticiens de l'Office, dirigés par Vittorio Paretti (Jean Petre, Piero Erba, Hugo Krijnse-Locker, Alain Chantraine, Gustav

Löhmann et Letizia Cattani) et, d'autre part, des experts européens de très grand niveau: Vincenzo Siesto, Günter Hamer, Frans Goevaerts, Kees Oomens et André Vanoli, bien entendu. Cette équipe travaille d'arrache-pieds tout en se réservant «des bons moments de séances gastronomiques mémorables», comme se souviennent Vincenzo Siesto et André Vanoli. Trois ans plus tard, prenait naissance le SEC 69, le système européen de comptes économiques intégrés.

Dans les mêmes années, l'Office publie sous la responsabilité de Piero Erba, une série de monographies sur la méthodologie des balances des paiements et une tentative de méthodologie harmonisée plus détaillée des comptes financiers.

Dans le domaine des *prix*, l'Office réalisa, avec les INS en novembre 1970, une enquête sur les prix de l'ensemble des biens de consommation privée (420 articles élémentaires) dans les magasins de tous les genres et dans une cinquantaine de villes des six pays membres. C'était la première grande enquête d'ensemble sur les prix permettant de tirer des conclusions d'ordre général sur les niveaux des prix à la consommation dans la Communauté. Pour les *parités de pouvoir d'achat* (PPA), les travaux de l'Office étaient très avancés sur le plan méthodologique et de l'exploitation des résultats des enquêtes. L'expérience accumulée pendant presque vingt ans (les premières enquêtes sur l'équivalence des salaires réels dans les mines et la sidérurgie dataient de 1954) faisait de l'Office le leader mondial



Une réunion sur les PPA en 1972

par Donal Murphy, ancien directeur général du Central Statistics Office d'Irlande

J'ai participé à des réunions de l'Office statistique à tous les niveaux et sur différents sujets pendant près de trente ans, c'est-à-dire à partir de 1972 (avant l'adhésion) jusqu'en novembre 2000, date de ma dernière réunion du comité du programme statistique (CPS). La réunion dont j'ai le souvenir le plus marguant est la première à laquelle j'ai assisté en 1972. Il s'agissait d'une réunion de trois jours du groupe de travail sur les prix, organisée à Luxembourg et présidée par Silvio Ronchetti, à l'époque directeur à l'Office statistique avant de devenir directeur général. Je me souviens de mon séjour dans l'ancien hôtel El Dorado au nom si exotique, à côté du bâtiment de la Luxair et proche de la gare. La réunion avait lieu dans une salle de conférences située en haut du bâtiment de la Poste, de l'autre côté de la rue, ce qui était très pratique. Cette réunion était également la première pour Fin Forsyth (du ministère britannique de l'emploi) et John Jensen (de l'Office statistique du Danemark).

L'objectif de la réunion était d'étudier la comparabilité des différents prix de plus de 700 biens et services de consommation relevés dans chacun des six États membres fondateurs, afin d'évaluer les parités de pouvoir d'achat (PPA). L'approche minutieuse adoptée fut un véritable choc et a suscité quelques inquiétudes quant à l'endurance physique qui serait nécessaire dans ce nouvel environnement de travail communautaire. Le premier jour, le prix de chacun des produits a été examiné à la loupe. Je me rappelle la discussion sur la «confiture de fraises» qui a duré plus d'une demi-journée — la comparabilité de la qualité de la confiture vendue dans les différents pays a donné lieu à de longs débats! Cet examen minutieux s'est accéléré le deuxième jour pour se terminer par un sprint effréné le dernier jour afin de passer en revue tous les produits.

Rétrospectivement, ce groupe de travail s'est avéré être une excellente introduction au système statistique européen. De solides amitiés se sont nouées car le groupe se réunissait fréquemment (ce qui est encore le cas aujourd'hui) et ses membres participaient directement, en tant gu'observateurs, aux enquêtes nationales sur les prix. Parmi les représentants nationaux, à cette époque, il y avait Siegfried Guckes d'Allemagne, Hugues Picard de France, Jan Vollebregt des Pays-Bas, Luciana Tappi Giovannini d'Italie, Richard Kuhner était alors le chef de l'unité responsable à l'Office. Pour assurer une stricte comparabilité, un système complexe d'équipes multinationales partiellement communes

chargées de relever les prix avait été créé. Pour les relevés de prix dans les banlieues de chaque capitale, ces équipes utilisaient deux Mercedes de la Commission conduites par des chauffeurs — en ce temps-là, les ressources semblaient être plus largement disponibles!

Ma principale et première contribution au projet PPA a été d'ajouter la «Guinness Stout» et l'«Irish Whiskey» (en insistant bien sur l'inclusion de la lettre «e») à la liste des prix afin d'assurer la représentativité irlandaise! À cette époque, j'étais jeune père de famille et j'avais remarqué que la liste n'incluait pas les «aliments pour bébés», les «habits pour bébés» et les «couches» qui figuraient alors en bonne place dans mon budget familial!

J'ai de bons souvenirs de ces premiers jours, prélude à ce qui s'est avéré être, ensuite, une longue histoire avec le système communautaire européen. dans ce domaine de la statistique et Hugo Krijnse-Locker était le grand expert reconnu par tous.

Un secteur qui, sur la lancée des travaux entrepris par la CECA, vivait un moment particulièrement important était celui de la statistique sociale. L'équipe dirigée par Pierre Gavanier — Joseph Nols, Joachim Wedel et Wil van der Weerden — avance plusieurs propositions. À partir de 1969, le règlement n° 101 relatif à l'enquête sur les salaires dans l'industrie permet de procéder, dans le courant d'une même année et pour l'ensemble de l'industrie, à un recensement des charges salariales qui avaient été élaborées jusqu'alors d'une année sur l'autre par des secteurs industriels différents. Le 19 novembre 1971, le Conseil approuve le programme triennal de la statistique sociale. Une enquête sur les forces de travail est réalisée depuis plusieurs années, permettant d'élaborer des statistiques comparables en matière d'emploi. Les INS commencent, avec l'enquête de 1968, à transmettre les résultats sur bande magnétique. Les difficultés commencent, car l'informatique de la Commission ne suit pas (comme nous le verrons par la suite), et les INS refusent de traiter les résultats pour le compte de l'Office. On discute aussi de financement de l'enquête sur les forces de travail. Pour l'enquête de 1969, les INS obtiennent des crédits proportionnels à l'échantillon de ménages interrogés sur la base d'une subvention de 80 BEF par ménage: l'Allemagne obtient 16,8 millions de BEF pour 210 000 ménages, la France 4,8 millions pour 60 000 ménages, l'Italie 10,8 millions pour 135 000 ménages, la Belgique 2,5 millions pour 31 000 ménages et le Luxembourg 1,4 million

pour 5 000 ménages, son taux individuel étant de 280 BEF. Les Pays-Bas ne participent pas à l'enquête.

En 1972, l'Office fait approuver par les INS une révision fondamentale des concepts utilisés et de certaines modalités techniques de réalisation des enquêtes à partir de 1973. Dans le cadre du programme triennal, le Conseil approuva aussi la réalisation de statistiques salariales comparables avec deux nouvelles enquêtes: l'enquête sur les coûts salariaux dans le commerce et les services, d'une part, et l'enquête pilote sur les gains des ouvriers agricoles, d'autre part. En outre, l'Office put mener à bonne fin la préparation de deux autres enquêtes très importantes sur les coûts de la main-d'œuvre couvrant toutes les entreprises occupant au moins 50 salariés, d'une part, et sur la structure et la répartition des salaires dans l'industrie (ouvriers et employés), d'autre part.

Pendant cette période, l'Office publie régulièrement, sous la responsabilité de Bernard Eyquem, les comptes de la protection sociale harmonisés de la Communauté. Le développement de cette statistique anticipe la décision du Conseil (9 novembre 1972) de mettre en place un budget social européen dont les comptes sociaux constitueraient la base statistique. L'enquête pilote sur la formation professionnelle des adultes est réalisée en 1970, ainsi que deux autres enquêtes auxquelles le Conseil attache une grande priorité pour pouvoir comparer les systèmes de sécurité sociale des Six: la première sur les bénéfices potentiels et les prestations de la sécurité sociale ainsi que sur les types

de prestations dans chaque pays et la deuxième sur les accidents de travail dans la sidérurgie.

En matière de statistiques industrielles, le Conseil adopte, en juin 1972, deux directives. La première porte sur l'organisation d'enquêtes statistiques coordonnées de conjoncture dans l'industrie et l'artisanat (3 juin) et la deuxième sur l'organisation d'enquêtes annuelles coordonnées sur l'activité industrielle (6 juin). Cette dernière enquête a pour objectif l'établissement annuel d'un ensemble de résultats cohérents et comparables pour analyser la situation et le développement économique des différentes branches industrielles. Elle couvre le nombre de personnes occupées, les dépenses de personnel ainsi que toutes les données pour le calcul de la valeur ajoutée des branches. La première directive a pour but de mettre en place une élaboration régulière de statistiques à court terme de l'industrie et de l'artisanat nécessaires à l'observation de l'évolution conjoncturelle dans les pays de la Communauté.

Dans le domaine des *nomenclatures*, l'Office termine les travaux sur la nomenclature commune des produits industriels (NIPRO), permettant de fournir un cadre de définitions pour les branches industrielles de la nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE). Cette nomenclature avait été approuvée en 1969 pour le dépouillement et la présentation des résultats des enquêtes nationales pour les besoins communautaires. Ce n'est qu'au début des années 90 que la première

nomenclature d'activités, la NACE, fut adoptée aussi pour les besoins nationaux.

Les statistiques du commerce extérieur revêtent aussi une importance toute particulière. Lors de la réunion des directeurs généraux des INS du mois de mai 1969 à Wiesbaden, les INS et l'Office soulignent l'importance d'une méthodologie commune et harmonisée pour l'élaboration des statistiques des échanges extérieurs sur la base d'une législation contraignante. Mais, on commence à s'inquiéter aussi des contrecoups de la suppression des contrôles douaniers aux frontières qui risquent d'intervenir lors de la mise en place du marché commun prévu par le traité. Les pays du Benelux présentent, lors de la conférence de Bruxelles en novembre de la même année, un rapport sur les conséquences «particulièrement graves» pour la statistique de la mesure de suppression des contrôles douaniers entre les trois pays à partir du 1er septembre 1970. l'Office (l'équipe de Silvio Ronchetti, Rolf Sannwald, Jacques Dispa) se met au travail sur cette hypothèse et présente à la conférence des directeurs généraux des INS à Luxembourg, un an plus tard, un document sur l'utilisation des données TVA pour remplacer les sources douanières. Les directeurs généraux repoussent cette méthode et l'Office se remet au travail sur d'autres hypothèses. Entre-temps, sous la responsabilité de Gerard Vandeplassche, l'Office s'attaque à la préparation du règlement Nimexe (1) qui est présenté aux INS en mai 1971 à Rome. Le Conseil approuve ce règlement le 24 avril 1972. C'est un très grand succès pour la statistique communautaire car pour la première fois une nomenclature, c'est-à-dire un des fondements de

(¹) Nomenclature des marchandises pour les statistiques du commerce extérieur de la Communauté et du commerce entre ses États membres. la statistique, devient l'instrument commun des six pays membres. Entre-temps, bien entendu, l'Office continue à travailler sur une méthodologie commune. Le règlement «méthode» sera adopté deux ans plus tard, le 24 juin 1975 [règlement (CEE) n° 1736/75].

Les directeurs généraux des INS discutent du devenir de la statistique communautaire

Les directeurs généraux des INS raisonnent sur leurs fonctions en se plaçant dans les deux optiques, nationale et communautaire. Les contours de la coopération deviennent visibles: en 1972, un document propose une base légale pour le programme, son financement et le traitement des données confidentielles. On envisage déjà en 1971 la création du futur comité du programme statistique (CPS) et celle du comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES). Chaque pays est d'accord sur le principe de l'harmonisation ... à condition que cela se fasse sur la base de ses propres méthodes. Le rôle de honest broker de l'Office statistique n'est pas encore reconnu par tous. Il faudra attendre encore vingt ans...

Nous avons déjà vu que le débat sur l'avenir de la statistique européenne avait fait l'objet d'intéressantes discussions au sein de la conférence des directeurs généraux des INS lors des réunions de La Haye et Bruxelles. La question revient à l'ordre du jour des directeurs généraux des INS en mai 1969 à Wiesbaden. En fait, on ne parle pas d'organisation du système statistique européen, cette notion n'est pas encore entrée ni dans le langage, ni encore moins dans la conception des statisticiens de l'époque. L'idée à l'époque était de parvenir, à différentes échéances, à une convergence des méthodes de travail plutôt qu'à des structures et à une organisation de concertation commune. C'est une approche intéressante mais qui, à long terme, montrera ses limites, surtout lors des périodes de crise de l'intégration européenne.

Les directeurs généraux des INS proposent «une méthode de réflexion ... qui consiste à raisonner pour les INS d'après les fonctions qui sont les leurs:

- fonction de connaître,
- fonction de traiter l'information,
- fonction de la diffuser,
- fonction de formation du personnel,
- fonction de coordination,

... en se plaçant successivement dans les deux optiques, nationale et communautaire».

Les conclusions de la discussion sont intéressantes car elles préfigurent les arguments qui, par la suite, ont été utilisés par les INS non seulement pour faire progresser, mais aussi pour arrêter des propositions de l'Office:

- l'appétit des chiffres est très grand, mais il faut s'en méfier,
- il ne faut pas lasser les fournisseurs de données,

65

- les INS doivent éclairer ceux qui sollicitent les enquêtes et ...
- ... freiner ou arrêter les demandes abusives et mettre en garde ...
- ... les organismes d'étude des marchés, les associations professionnelles, les instituts d'étude et (sousentendu) les institutions européennes.

Avant d'entreprendre une enquête nouvelle, il faut:

- connaître l'intensité du besoin,
- le prix attaché à l'information que l'on demande,
- l'utilité économique du résultat chiffré.

Dans ce contexte, l'idée d'un programme statistique pluriannuel se fait jour. La conférence des directeurs généraux des INS discute à Rome, en mai 1971, de la procédure la plus adéquate pour examiner le programme. «Les groupes de travail du Conseil, appelés à porter un avis sur des domaines particuliers (social, agricole, industriel), manquent de vue générale ... Il est important d'organiser la participation des utilisateurs à l'examen du programme ... Il conviendrait surtout de disposer d'une instance, au niveau de l'exécutif, qui ait à connaître le programme composé, de telle sorte qu'elle comporte des représentants des INS ayant des vues d'ensemble. On pourrait aussi susciter la création d'un large comité, à l'image du comité monétaire ou du comité de politique économique.»

Quelques mois plus tard, à Bruxelles, l'Office et les directeurs généraux des INS avancent l'idée de créer

une «conférence statistique» visant à nouer ou à affermir les liens entre la statistique européenne et les utilisateurs. On envisage donc déjà en 1971 la création du futur comité du programme statistique (CPS) et celle du comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES). Mais, quelques mois plus tard, à Marseille en mai 1972, les directeurs généraux des INS prennent peur de leur audace et décident:

- que la conférence des directeurs généraux des INS est en mesure d'examiner elle-même le programme et d'en suivre la réalisation;
- qu'elle pourra convoquer à la conférence les directeurs généraux de la Commission utilisateurs de statistiques;
- qu'on pourra consulter les comités déjà existants: emploi, politique à moyen terme, monétaire, etc.;
- que la consultation des utilisateurs européens se fera par le Comité économique et social;
- qu'il conviendrait, peut-être, de demander à un membre du Parlement européen de participer aux débats de la conférence sur le programme.

Pour ce qui est des futurs CPS et CEIES, il faudra attendre encore vingt ans...

Sur le thème du *programme statistique*, de son exécution, des crédits nécessaires, du partage des responsabilités entre les INS et l'Office, il est très intéressant de lire le document adressé à la conférence des direc-

Extrait du document adressé à la conférence des directeurs généraux des INS par la présidence néerlandaise

«Pour encadrer les activités statistiques des Communautés ainsi que la coordination des statistiques nationales et afin de promouvoir la comparabilité de ces dernières, le Conseil prendrait une décision sur la base de l'article 235 du traité. Les points fondamentaux à prévoir dans cette décision de base pourraient être:

- les modalités de financement communautaire selon la formule jusqu'ici retenue par cinq délégations (l'Allemagne étant contre), à savoir que les nouvelles statistiques et enquêtes qui ne seront réalisées qu'une fois devraient être financées par le budget communautaire, tandis que les nouvelles statistiques et enquêtes périodiques seraient financées par les budgets nationaux;
- le caractère contraignant du programme;

- la délégation au Conseil et/ou à la Commission de pouvoirs d'exécution, le Conseil statuant en cette matière selon des modalités à définir;
- le secret professionnel;
- un comité consultatif (par exemple le comité des directeurs généraux qui serait à même de garantir la coordination des programmes nationaux et communautaires);
- l'obligation de la Commission de présenter annuellement un programme triennal afin d'obtenir un système glissant;
- la nécessité d'avoir une décision avant et en dehors des discussions budgétaires.»

teurs généraux des INS par la présidence néerlandaise au second semestre de 1972.

→ Voir «Extrait du document adressé à la conférence des directeurs généraux des INS par la présidence néerlandaise»

Ce document est intéressant car il préconise ce qui adviendra vingt ans plus tard: les programmes pluriannuels et annuels, le CPS, la «comitologie», la base légale contraignante du programme, son financement et le traitement des données confidentielles et qui sera codifié par la «loi statistique» de 1997! Comme dirait Jean Monnet, «il n'y a pas d'idées prématurées, il y a des moments opportuns qu'il faut savoir attendre»...

Les relations entre l'Office et les six INS sont globalement bonnes. Le climat politique général demeure favorable; toutefois, on constate une lente mais progressive méfiance des cadres intermédiaires des INS (le middle management) à accepter les propositions de l'Office dans beaucoup de domaines. On commence à constater un phénomène qui ira en se développant de plus en plus les années suivantes et que l'on peut résumer ainsi: le directeur général de l'INS donne son accord de principe à la mise en place de certains travaux; le jeune administrateur de l'INS qui participe au groupe de travail préparatoire intervient avec une certaine ouverture d'esprit mais sans prendre d'engagements; le chef de division ou directeur de l'INS, qui n'a pas participé aux discussions, bloque la proposition et fait adopter une position négative par le directeur général. C'est au début des années 70 qu'on commence à perdre conscience de la difficulté de la

tâche: chaque pays est d'accord sur le principe de l'harmonisation à condition que cela se fasse sur la base de ses propres méthodes ... Le rôle de *honest broker* de l'Office, c'est-à-dire de l'institution qui cherche le compromis honorable entre positions parfois très divergentes des INS, est de moins en moins reconnu.

Il y a par ailleurs une situation qui change au sein des INS: travaux nationaux prioritaires, préparation des grands recensements (population, industrie, agriculture), financements défaillants, changements d'ordinateurs, postes vacants ... Bref, la situation commence à se dégrader et seuls les domaines à forte composante politique comme l'agriculture (PAC) et le commerce extérieur (union douanière et négociations commerciales du GATT) arrivent à faire progresser l'harmonisation statistique.

La diffusion des données et les débuts de l'informatique

Les bases pour le développement de l'informatique et des premières banques de données sont jetées dès 1970 avec une base de traitement de données, à diffusion rapide, accessible en ligne. Néanmoins, la notion de politique de diffusion est complètement absente. Il faudra attendre la seconde moitié des années 70 pour voir dans l'organigramme une division responsable, entre autres, de la «diffusion» et le début des années 80 pour la création d'une direction responsable «du traitement et de la diffusion» de l'ensemble des données.

Le regroupement à Luxembourg des différents services de l'Office statistique est l'occasion de revoir le programme des publications. On commence à prendre conscience que l'éloignement de Bruxelles peut provoquer des dommages importants dans les relations avec les principaux utilisateurs que sont les directions générales politiques de la Commission. Ce qui surprend, toutefois, c'est le fait qu'on n'en tire pas les conséquences et que l'organisation de l'Office demeure très traditionnelle: dans le nouvel organigramme, toutes les directions sont des directions par domaines statistiques et les questions horizontales, comme la diffusion, sont traitées dans les unités opérationnelles. Une petite cellule (deux fonctionnaires de grade C: Carla Wehrenberg et Irène Advenier-Schneider) et un bureau de dessin (trois fonctionaires de grade B, dessinateurs: Johannes Rackau, Ludovic Schiphorst et Peter Schupp) rattachés directement au directeur général assistent les directions dans la préparation des publications. La notion de politique de diffusion est complètement absente. Il faudra attendre la



seconde moitié des années 70 pour voir dans l'organigramme une division responsable, entre autres, de la «diffusion» et il faudra patienter jusqu'au début des années 80 pour la création d'une direction responsable «du traitement et de la diffusion» de l'ensemble des données.

Le début de la nouvelle décennie est aussi caractérisé par l'apparition de l'informatique et des premières banques de données. Les bases sont jetées dès 1970, année pendant laquelle l'Office commence à travailler sur le projet Cronos, une base de traitement de données, à diffusion rapide, accessible en ligne. Ce projet ne deviendra opérationnel qu'au milieu des années 70.

C'est la conférence des directeurs généraux des INS du mois de mai 1969 à Wiesbaden qui décide, sur proposition de l'Office, de la création d'un groupe de travail sur le traitement électronique de l'information pour développer des projets communs et échanger les expériences nationales. L'université de Grenoble, qui était déjà à l'époque à l'avant-garde du développement de l'informatique en Europe, fut associée aux travaux Cronos et Osiris, un générateur de tableaux à partir de la base de données. Nous en parlerons par la suite.

Pour le traitement des grandes masses de données, l'Office s'adressait à Ispra, non loin de Varèse en Italie, où la Communauté avait créé dans le cadre de l'Euratom, au début des années 60, un Centre de recherche équipé avec des ordinateurs puissants et relativement peu utilisés. C'est ainsi que l'Office avait pu conclure avec Ispra un accord pour l'utilisation de

son centre de calcul. Régulièrement les données du commerce extérieur étaient envoyées en Italie (ou amenées par des fonctionnaires de l'Office), analysées et traitées et renvoyées à Luxembourg, où une petite équipe de fonctionnaires de l'Office sous la responsabilité de Hans Wittwer (de la division de Rolf Sannwald) épluchait, chaque mois, des milliers de pages de listings à la recherche d'éventuelles erreurs.

C'était un travail de bénédictin! Il s'agissait de vérifier toutes les données transmises par les six (et après par les neuf) pays: valeurs, quantités, quantités complémentaires, origines et destinations, parfois mode de transport, à différents niveaux de nomenclature (TDC ou CTCI) pour préparer les publications de l'Office mensuelles agrégées et annuelles très détaillées. La publication annuelle du commerce extérieur était constituée de plus ou moins dix volumes, très épais, dont on disait à l'époque qu'elle représentait quelques hectares de forêts abattus pour le papier qu'elle nécessitait. Les fonctionnaires qui travaillaient au «Val des bons malades» (direction de Silvio Ronchetti) devaient parfois enjamber des mètres cubes de listings en tout genre pour pouvoir atteindre leur bureau. Encore du papier... Heureusement que l'informatique a changé tout ça!

Il faut attendre la seconde moitié des années 70 pour que le centre de calcul de la Commission se dote d'un équipement informatique lui permettant de traiter à Luxembourg les données du commerce extérieur et celles des grandes enquêtes qui étaient transmises par les INS à Eurostat.

L'Office statistique des Communautés européennes devient Eurostat

Un nom bref et clair: Eurostat

L'élargissement de la Communauté à trois nouveaux pays (Royaume-Uni, Irlande et Danemark) a pour conséquence d'accroître le nombre de langues officielles: au français, allemand, italien et néerlandais s'ajoutent l'anglais et le danois. Dans les publications de l'Office, le sigle OSCE doit apparaître dans toutes les langues: ce n'est pas simple du point de vue du graphisme et surtout pas clair pour les profanes non linguistes: OSCE, ISCE, SAEG, BSEG, SOEC, SDEF... Le directeur général Raymond Dumas crée, en 1972, un groupe de travail interne pour trouver une solution à cette question.

→ Voir le document ci-contre.

Le regroupement à Luxembourg: de 1968 à 1972

69

CHANTRAINE Alain

From Sent CHANTRAINE Alain juillet 2002 13:27 To: Subject:

Juillet 2002 13:27 DE MICHELIS Alberto; FIGUEIRA Maria-Helena (EUROSTAT) Le nom et le sigle Eurostat

Bonjour à tous les deux,

Je viens de retrouver le document créant Eurostat.

Il s'agit d'un rapport sur l'«harmonisation des publications de l'Eurostat» de juillet 1972 Il s'agit d'un rapport sur l'«narmonisation des publications de l'eurostat» de juillet la d'un groupe de fonctionnaires de l'Office présidé par Günther Thiede (pour la petite la character de l'agrecologie de l' a un groupe de lonctionnaires de l'Ornce preside par cuntiner i niede (pour la petite histoire, parmi les membres, il y avait un certain De Michelis et un certain Chantrainei II histoire, parmi les membres, il y avait un certain De Michells et un certain Chantraine! Il Comprenaît aussi Jean Darragon, Hildegarde Fürst, Franz-Joseph Gnad, Egide Hentgen et comprenait aussi Jean Darragon, Hildegarde Furst, Franz-Josepn Gnad, Egide не Hans Wittwer). Ce groupe a été créé par le directeur général, Raymond Dumas.

Le paragraphe 11 du rapport dit: «Un concours a été ouvert entre les fonctionnaires de Le paragraphe 11 du rapport dit: «Un concours a ete ouvert entre les ronccionnaires l'Office en vue de suggestions de couverture et de sigle. Jusqu'à présent, en ce qui l'Office en vue de suggestions de couverture et de sigle, Jusqu'à present, en ce qui concerne ce dernier point, Eurostat a été retenu; on l'emploiera tout au long du texte.» Ce rapport a été mis en application le 1er janvier 1973.

L'origine du nom Eurostat est l'harmonisation des publications suite à l'élargissement et, par extension, le sigle s'est appliqué à l'organisation.

En complément: le signe «ES» date également de cette époque. Il a été dessiné par un En compiement: le signe «ES» date egalement de cette epoque. Il a ete dessil fonctionnaire de l'Office, Johannes Rackau, dont la fonction était «graphiste». Les aspects informatiques des publications ont reçu le concours d'un certain Lhomme.

Alain



Le premier élargissement et l'avènement de l'informatique

Les années 70 ...

L'Europe avance, même si l'euphorie des premiers jours s'estompe un peu. Le Conseil européen se réunit trois fois par ans, trois nouveaux pays adhèrent aux Communautés européennes (le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni), trois autres (la Grèce, le Portugal et l'Espagne) frappent à la porte, l'écu et le système monétaire européen sont créés. La crise pétrolière ne fait que rapprocher les pays membres.

À Eurostat: l'introduction de l'informatique; naissance de Cronos.

Dans différents domaines statistiques, Eurostat continue et renforce son travail d'initiateur et de

catalisateur ... tout en rencontrant des défis accentués concernant la réunion des «cultures statistiques» différentes. La coopération avec des organisations internationales s'approfondit; un programme de coopération avec les pays en voie de développement est mis en place.

Entre 1976 et 1977, tous les services d'Eurostat sont regroupés au bâtiment Jean Monnet. Le climat entre les fonctionnaires d'Eurostat est souvent amical. Néanmoins, sur le plan professionnel, le mauvais temps s'annonce...



Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni adhèrent aux Communautés européennes

De 1973 à 1980

Le cadre politique de la Communauté élargie

Les années 70 sur le plan institutionnel: réunions des chefs d'État ou de gouvernement en Conseil européen; élection du Parlement européen au suffrage direct; création de la Cour des comptes des Communautés européennes à Luxembourg. Sur le plan politique: négociations d'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne; rapport Tindemans relatif aux étapes politiques de l'Union; chocs pétroliers; «Tokyo Round» du GATT; crise sur la politique agricole commune. Sur le plan économique: l'écu et le système monétaire européen.

La nouvelle Commission prend ses fonctions au début de l'année 1973. Elle est présidée par François-Xavier Ortoli (France) qui reste en fonction jusqu'au mois de janvier 1977 et, pour la première fois, font leur entrée dans le «collège» (¹) deux Anglais, un Danois et un Irlandais. Roy Jenkins (Royaume-Uni) succède à François-Xavier Ortoli en 1977 jusqu'au mois de janvier 1981.

Sur le plan *institutionnel*, la décennie est caractérisée par trois événements majeurs. Le premier est la déci-

sion des chefs d'État ou de gouvernement, lors du sommet de Paris en décembre 1974, de se réunir en Conseil européen trois fois par an pour dicter les orientations politiques de la Communauté. La première réunion du Conseil européen a lieu en Irlande (Dublin) en mars 1975. Le deuxième événement est l'élection du Parlement européen au suffrage direct qui a lieu en juin 1979, la décision de ce type d'élection étant intervenue en 1975, lors du sommet de Rome. Le troisième événement est la création de la Cour des comptes des Communautés européennes en octobre 1977 à Luxembourg.

Dans le domaine *politique*, il faut signaler les discussions du Conseil européen sur le rapport Tindemans, Premier ministre belge, relatif aux étapes politiques de l'Union. Pour sa part, dès 1974, la Commission avait adressé aux chefs d'État ou de gouvernement une déclaration dans laquelle elle insistait sur la nécessité de relancer la construction européenne par une convergence des politiques nationales et la mise en place de politiques communes.

Dans la seconde moitié de l'année 1973, l'horizon mondial s'assombrit. Au mois d'octobre, le Moyen-Orient est secoué par la guerre du Kippour: c'est le

(¹) Collège: dénomination de l'ensemble des commissaires

> Le logo créé par Johannes Rackau en 1972 est toujours utilisé aujourd'hui



début du premier choc pétrolier car les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) décident d'interdire ou de diminuer les exportations de pétrole vers les pays occidentaux et de relever massivement le prix du brut. Lors du sommet de Copenhague en décembre 1973, on discute essentiellement des mesures à prendre pour faire face à la crise pétrolière et les Neuf se mettent d'accord sur l'idée de mettre en place une politique énergétique commune. Cet accord n'interviendra qu'en 1979, lors du Conseil européen de Strasbourg.

Prévovant l'ouverture d'une crise avec le Royaume-Uni sur la politique agricole commune, la Commission présente en 1973 une série de propositions pour son aménagement et pour une meilleure maîtrise des marchés agricoles. Un an plus tard, en avril 1974, le Royaume-Uni demande des modifications en profondeur de la PAC et des méthodes plus équitables de financement du budget communautaire: en d'autres termes, le Royaume-Uni entend renégocier sa contribution financière au budget. Les discussions sur la réforme de la PAC s'engagent; le gouvernement britannique, satisfait de cette initiative, recommande le «oui» lors du référendum qui est organisé sur le maintien du pays dans la Communauté. Le référendum a lieu en juin 1975 et le résultat est positif: 67 % de oui. La renégociation de la contribution britannique au budget communautaire durera encore plusieurs années et n'aboutira qu'au milieu des années 80.

La conférence ministérielle du GATT, réunie à Tokyo en septembre 1973, décide de lancer une nouvelle étape de négociations commerciales multilatérales pour la libéralisation des échanges. Le «Tokyo Round» s'engage, les discussions sont difficiles et la Commission est chargée de défendre la position de la Communauté. En 1979, on aboutit finalement à un accord qui est signé en décembre par la Communauté.

Sur le plan international, la Communauté engage les discussions avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (quarante-six pays ACP) pour l'adoption d'une nouvelle convention d'association. La signature de la nouvelle convention a lieu à Lomé (Togo) en février 1975 et elle entre en vigueur en avril 1976. Elle sera renouvelée en octobre 1979 (Lomé II). La Communauté conclut en même temps des accords de coopération avec d'autres pays en voie de développement comme les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) ou du Machrek (Égypte, Jordanie et Syrie).

La décennie est aussi caractérisée par l'ouverture progressive de nouvelles négociations d'adhésion à la Communauté: la Grèce demande son entrée en 1975 et deviendra membre en 1981; le Portugal présente sa demande en mars 1977 et l'Espagne en juillet de la même année. Leur adhésion interviendra neuf ans plus tard, en 1986.

Sur le plan économique, la Communauté se dote, à partir de 1975, d'une «unité de compte européenne» (ECU), constituée par un panier des monnaies des pays membres, qui est tout d'abord utilisé dans le cadre de la convention de Lomé et pour les opérations de la Banque européenne d'investissement pour s'étendre

progressivement à d'autres secteurs de l'activité communautaire, notamment le budget. Le Conseil discute aussi des stratégies possibles pour parvenir à une augmentation sensible de la croissance économique et pour la création d'un système monétaire européen (SME) sur la base de l'écu qui entrera en vigueur au mois de mars 1979. En 1977, le Conseil adopte formellement la sixième directive pour l'instauration d'une assiette uniforme communautaire pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Lors du sommet de Paris en décembre 1974, les chefs d'État ou de gouvernement décident la création d'un Fonds européen de développement régional (FEDER) qui est mis en place l'année suivante, même si les orientations communautaires en matière de politique régionale ne sont adoptées que trois ans plus tard en février 1979. En novembre 1976, le Conseil parvient à se mettre d'accord sur les premières mesures à prendre en matière de politique commune de la pêche qui va s'étendre dans les années suivantes.

L'organisation d'Eurostat change

Les raisons des conflits internes à la fin des années 70 étaient dues au rôle de plus en plus marginal que jouait Eurostat dans les travaux de la Commission et dans l'image d'impuissance que cela provoquait auprès des INS. C'est un enchaînement: mauvaise entente entre cadres supérieurs, mauvaise image à l'extérieur, mauvaises relations avec les services de la Commission ... La mèche de la crise était allumée et personne ne s'avisait de l'éteindre.

L'entrée des trois nouveaux États membres dans la Communauté va provoquer un changement important dans l'organisation d'Eurostat. Raymond Dumas part à la retraite en 1973 et laisse sa place de directeur général à Jacques Mayer, lui aussi Français, directeur à l'INSEE. Jacques Mayer réorganise ses services pour faire place à des fonctionnaires des trois nouvelles nationalités. Il prend Christel Simmet comme secrétaire et il fait nommer, comme conseiller, George W. Clarke, qui vient du Central Statistical Office (CSO britannique) et qui gardera cette position jusqu'à sa retraite en 1988. Critiqué par certains, apprécié par d'autres, George W. Clarke sera, pendant quinze ans, l'éminence grise des différents directeurs généraux qui vont se succéder en assurant ainsi la continuité de la politique statistique d'Eurostat. Jacques Mayer garde Egide Hentgen comme assistant administratif et nomme Alain Chantraine comme assistant personnel. Il restructure les directions en faisant nommer un Anglais comme directeur des statistiques démographiques et sociales: David Harris. Voici comment se présente l'organisation d'Eurostat au milieu de l'année 1973.

→ Voir «L'organisation d'Eurostat en 1973 — Directions et unités»

La responsabilité politique d'Eurostat demeure pendant deux ans dans le «portefeuille» du commissaire Dahrendorf, Allemand, qui est aussi responsable de la recherche, de la science et de l'éducation, ainsi que de l'information scientifique et technique depuis 1971. Entre 1975 et 1980, deux autres commissaires se succèdent comme responsables d'Eurostat: Guido



Jacques Mayer, directeur général de 1973 à 1977.

L'organisation d'Eurostat en 1973 — Directions et unités

Le management d'Eurostat comportait les nationalités suivantes:

- 1 directeur général, Français: Jacques Mayer
- 1 conseiller, Anglais: George W. Clarke
- 1 assistant, Luxembourgeois: Egide Hentgen
- 6 directeurs: 2 Italiens, 1 Français,
 1 Allemand, 1 Anglais et 1 Néerlandais
- 22 chefs d'unité: 2 Belges, 1 Danois,
 6 Allemands, 4 Français, 3 Italiens,
 1 Luxembourgeois, 3 Néerlandais, 1 Anglais
 et 1 Suisse

DIRECTION A

Méthodologie statistique, traitement de l'information: Guy Bertaud

- Informatique (Marcel Mesnage)
- Méthodes, aide technique statistique: ce poste restera longtemps vacant (Helmut Diehl faisant fonction)
- Information rapide, conjoncture, information sur les pays tiers (Eric Snowdon)

DIRECTION B

Statistiques générales et comptes nationaux: Vittorio Paretti

 Comptes sectoriels et systèmes complémentaires (Jean Petre)

- Statistiques et comptes financiers, balance des paiements (Piero Erba)
- Opérations sur biens et services, statistiques du capital fixe (Hugo Krijnse-Locker)
- Statistiques et comptes régionaux (Raymond Salvat)
- Statistiques de l'environnement
 (Alberto De Michelis à partir de 1975)

DIRECTION C

Statistiques démographiques et sociales:David Harris

- Enquêtes auprès des ménages Emploi (Wil van der Weerden)
- Salaires et revenus (Joseph Nols)
- Comptes et indicateurs sociaux, santé (Joachim Wedel)
- Statistiques de la recherche, science et enseignement (Hildegarde Fürst)

DIRECTION D

Agriculture, forêts et pêche:

Stephanus Louwes

- Comptes de l'agriculture et structures agricoles (Helmut Schumacher)
- Bilans et produits agricoles (Günther Thiede)

DIRECTION E

Énergie, industrie et artisanat: Fritz Grotius

- Énergie (Jean Darragon)
- Sidérurgie (Jacques Charrayre)
- Structure industrielle, transformation des métaux, chimie et bâtiment (Victor Schetgen)
- Conjoncture industrielle, production, industries de consommation (Mattheus Burger)

DIRECTION F

Commerces, transports et services:

Silvio Ronchetti

- Commerce extérieur (Rolf Sannwald)
- Transports et communications Tourisme (Hans Georg Baggendorff)
- Commerce intérieur (Richard Kuhner)
- Services (Cleto Simeoni à partir de 1975)

Brunner, Allemand comme Ralph Dahrendorf, de 1975 à 1977, et François-Xavier Ortoli, de 1977 à 1980. Ce dernier avait été président de la Commission de 1973 jusqu'au début de 1977, quand, en tant que vice-président, il avait pris en charge la responsabilité des affaires économiques et financières et celle d'Eurostat.

En 1977, Jacques Mayer quitte Eurostat et retourne à l'INSEE. La succession est ouverte encore une fois entre les partisans d'une solution interne et ceux qui préfèrent un candidat venant de l'extérieur de la Commission. Le candidat interne est Vittorio Paretti, qui n'a pas, toutefois, le soutien d'un grand nombre de cadres supérieurs de l'Office. Il assure l'intérim pendant quelques mois et, en septembre 1977, la Commission nomme directeur général Aage Dornonville de la Cour, directeur à l'institut statistique du Danemark. L'intronisation d'Aage Dornonville de la Cour fut assez mémorable, le vice-président Ortoli venant lui-même à Luxembourg pour annoncer au personnel réuni dans le nouveau bâtiment Jean Monnet qu'il avait mis à la tête d'Eurostat le «meilleur statisticien d'Europe».

Au début de son mandat, Aage Dornonville de la Cour procède à quelques aménagements de l'organisation d'Eurostat en nommant Helmut Schumacher comme directeur («Statistiques de l'industrie, de l'environnement et des services») à la place de Fritz Grotius parti à la retraite. Il prend comme assistant un compatriote, Niels Ahrendt, Egide Hentgen étant nommé chef de la nouvelle unité «Diffusion» dans la direction de Guy Bertaud. Alain Chantraine est nommé à la tête de

l'unité «Conjoncture industrielle» et Eric Snowdon prend la place de Helmut Schumacher à l'agriculture. Après un conflit avec la direction générale de l'environnement sur les compétences de chacun dans la collecte des données — Vittorio Paretti et Michel Carpentier, le directeur général de la politique de l'environnement, n'arrivent pas à s'entendre sur ce qui est statistique et ce qui ne l'est pas —, Eurostat décide de supprimer l'unité «Environnement» et d'incorporer ces statistiques, comme un élément mineur, dans l'unité «Nomenclatures et production industrielle». Alberto De Michelis est nommé chef de l'unité «Statistique des pays ACP» dans la direction de Silvio Ronchetti.

Au début de son mandat, l'entente d'Aage Dornonville de la Cour avec les directeurs de l'Office est assez bonne. Pour mettre de son côté Vittorio Paretti, une personnalité très forte mais aussi controversée au sein de l'Office, en raison de son caractère bien affirmé, Aage Dornonville de la Cour tente, sans succès, de le faire nommer directeur général adjoint. N'y étant pas parvenu, à cause de l'opposition de la Commission et du cabinet italien hostile à la nomination d'un Italien à un poste de directeur général, même adjoint, Aage Dornonville la Cour nomme Vittorio Paretti comme «directeur chargé de la coordination technique des directions A, B et F». Une sorte de compensation dans l'organigramme de l'Office. Au début de 1979, l'organigramme d'Eurostat est complètement bouleversé.

Au milieu de l'année 1979, François-Xavier Ortoli, vice-président de la Commission responsable d'Eurostat, adresse conjointement à Christopher



Jacques Mayer et son successeur, Aage Dornonville de la Cour.

L'organigramme d'Eurostat en 1979 — Directions et unités

Directeur général: Aage Dornonville de la Cour (secrétaire: Sys Nymand)

Directeur à la coordination des directions A, B et F: Vittorio Paretti

Conseiller: George W. Clarke
Assistant: Niels Ahrendt

Conception et développement de logiciels:

Marcel Mesnage

Gestion de l'informatique: David Heath (titulaire à partir de 1980)

DIRECTION A

Statistiques générales, méthodologie et activités de liaison: Vittorio Paretti

- Méthodes, nomenclatures, études et diffusion (Egide Hentgen avec Mattheus Burger comme chef de secteur pour les nomenclatures)
- Prix et PPA (Hugo Krijnse-Locker)
- Bureau de liaison à Bruxelles (Piero Erba)

DIRECTION B

Comptes nationaux: Guy Bertaud

 Comptes nationaux (y compris balance des paiements et statistiques financières) (Jean Petre) Statistiques et comptes régionaux (Raymond Salvat)

DIRECTION C

Statistiques démographiques et sociales: David Harris

- Enquêtes auprès des ménages Emploi (Wil van der Weerden)
- Salaires et revenus (Gustav Löhmann)
- Comptes et indicateurs sociaux, santé (Joachim Wedel)
- Statistiques de l'emploi et de l'éducation (Hildegarde Fürst)

DIRECTION D

Agriculture, forêts et pêche: Stephanus Louwes Conseiller: Günther Thiede

- Comptes de l'agriculture et structures agricoles (Eric Snowdon)
- Bilans et produits agricoles (Hans Georg Baggendorff)

DIRECTION E

Statistiques de l'industrie, de l'environnement et des services: Helmut Schumacher

- Énergie (Jean Darragon)
- Sidérurgie (Franz-Joseph Gnad en 1980)
- Statistiques industrielles à court terme (Alain Chantraine)
- Statistiques industrielles, transports, services et environnement (Victor Schetgen)

DIRECTION F

Commerce extérieur, pays ACP et pays tiers: Silvio Ronchetti

- Méthodologie et classifications du commerce extérieur (Rolf Sannwald)
- Statistiques du commerce extérieur (Joseph Nols)
- Analyses du commerce extérieur, pays ACP et pays tiers (Alberto De Michelis)

Tugendhat, commissaire responsable de l'administration, et à la Commission une communication à double tranchant sur le rôle d'Eurostat et sur son renforcement. On lit dans cette communication que, «grâce à la réorganisation, à la rationalisation et aux progrès techniques, Eurostat fournit maintenant un meilleur service statistique à la Commission, qu'auparavant ... Cependant, la fourniture de données reste en deçà de la demande; il y a des problèmes de coordination et les ressources sont clairement inadéquates pour permettre d'exploiter le volume de statistiques potentiellement disponibles. L'usage de l'informatique rencontre des difficultés croissantes et aiguës. ... La Commission est invitée à reconnaître la dépendance croissante (de ses services) vis-à-vis de son support statistique et aussi à reconnaître le besoin de fournir à Eurostat les techniques et les ressources nécessaires en vue de coordonner et d'exécuter les tâches essentielles de la Commission». Cela ressemble au début d'un état de grâce: ça ne l'est pas.

L'idylle au sein d'Eurostat ne dure pas longtemps car les relations entre Aage Dornonville de la Cour et certains directeurs, notamment Vittorio Paretti, se gâtent progressivement. Ce dernier est amené à quitter Eurostat en 1980, à la suite d'une décision de la Commission de lui appliquer l'article 50 du statut qui prévoit de mettre fin aux relations de travail avec un directeur ou directeur général. C'est la première fois qu'on appliquait cette disposition statutaire à un fonctionnaire d'Eurostat et cela contribua à détériorer les relations entre les cadres supérieurs de la direction générale. Guy Bertaud et Stephanus Louwes

prirent une retraite anticipée au cours de la même année 1980 et, quelques mois plus tard, en 1981, Helmut Schumacher quitta Eurostat après une série de controverses avec le directeur général.

Les raisons de ces conflits répétés étaient dues au rôle de plus en plus marginal que jouait Eurostat dans les travaux de la Commission et dans l'image d'impuissance que cela provoquait auprès des INS. Lorsqu'on parcourt les comptes rendus des réunions des directeurs généraux des INS de la fin de la décennie, on entrevoit déià la crise qui va éclater au début des années 80 et que nous verrons par la suite. Il faut aussi mettre en compte l'environnement politique concernant la construction européenne qui se dégrade rapidement et qui fait ressurgir les égoïsmes nationaux anciens, mais bien ancrés, même dans le domaine statistique. Jacques Mayer raconte dans son témoignage que, «quand je suis rentré à l'INSEE en 1977, j'ai été surpris de voir que, à quelques exceptions près, les problèmes de la statistique européenne laissaient tout le monde indifférent» et ce sentiment était certainement partagé dans tous les INS. Quant à la présence d'Eurostat au niveau mondial, notre institut ne jouait qu'un rôle secondaire, l'avant de la scène étant occupé par des organismes à l'image bien plus assurée comme le service statistique de l'ONU, avec son appendice genevois de la Commission économique pour l'Europe, les départements statistiques de l'OCDE ou celui du Fonds monétaire international (FMI).

C'était un enchaînement: mauvaise entente entre cadres supérieurs, mauvaise image à l'extérieur — INS et



Le départ de Guy Bertaud.

Les propositions d'Aage Dornonville de la Cour

1) Le rôle d'Eurostat

- Il faut réaffirmer le rôle de coordination au sein de la Commission et dans la Communauté et ...
- ... arrêter l'utilisation inefficace de ressources des autres directions générales pour des travaux statistiques.

2) Dépendance d'Eurostat

- Il convient d'examiner le rôle interinstitutionnel d'Eurostat sous l'autorité d'un Conseil statistique de la Communauté et
- ... de rattacher directement Eurostat au cabinet du président de la Commission.
- Il faut aussi examiner le statut, la dépendance et l'organisation de l'informatique dans le cadre d'Eurostat.

3) Organisation et management d'Eurostat

 La structure est bonne, mais il faut renouveler les cadres supérieurs: «Le niveau de l'encadrement supérieur est faible. Il est nécessaire de favoriser le départ anticipé à la

- retraite ou d'autres changements pour ce qui est du personnel le plus âgé. L'Office a besoin de sang nouveau pour les postes de directeur et de chef d'unité.»
- Eurostat peut aller plus loin dans la réduction du nombre des unités administratives, mais ...
- ... il faut renforcer Eurostat et augmenter le personnel de niveau A.

4) Perspectives de carrière

 Il faut faire partir les vieux fonctionnaires pour permettre la promotion des cadres plus jeunes.

5) Échange de personnel

 Il convient de créer des postes temporaires pour permettre l'échange de fonctionnaires avec les INS.

6) L'Institut européen de statistiques appliquées

 Il faut examiner la création à Luxembourg d'un Institut pour promouvoir la formation permanente des cadres statistiques européens. organisations internationales —, mauvaises relations avec les services de la Commission qui étaient souvent critiques sur la capacité d'Eurostat de répondre à leurs besoins et, finalement, rapports de plus en plus tendus avec les commissaires responsables qui voyaient d'un mauvais œil la triste image d'Eurostat à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution. La mèche de la crise était allumée et personne ne s'avisait de l'éteindre.

En 1978, la Commission, présidée par Roy Jenkins, avait engagé une vaste réforme interne en demandant à Dirk Pieter Spierenburg de faire un rapport sur chaque direction générale après une série de hearings avec tous les services. Dirk Pieter Spierenburg avait été le représentant néerlandais dans la première Haute Autorité de la CECA (1952-1957) et avait été nommé, en 1958, représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes. Il était rentré aux Pays-Bas quelques années plus tard. Les propositions contenues dans le rapport qu'il remet à la Commission, après un vaste tour d'horizon avec les différents services, auront des conséquences importantes sur l'organisation des services. Le rapport Spierenburg sera suivi en 1979 par un rapport Ortoli qui préconise toute une série de mesures d'applications.

En janvier 1980, Aage Dornonville de la Cour adresse à la Commission un rapport sur l'état d'Eurostat dans lequel il fait des propositions.

→ Voir «Les propositions d'Aage Dornonville de la Cour»

Ce rapport, rédigé par Aage Dornonville de la Cour sans consulter les directeurs, notamment sur le troisième point, dégagement des hauts fonctionnaires, ne fait qu'envenimer les relations entre les cadres supérieurs d'Eurostat et conduit à des grands changements dans l'organisation à partir de 1981. Nous verrons comment par la suite.

Dans le même temps, la Commission prépare une série de mesures destinées à donner une suite au rapport Spierenburg. Un document, daté du 31 janvier 1980, dans lequel deux points paraissent intéressants à relever apparaît particulièrement significatif. En matière d'informatique, les auteurs du document (Lamberto Lambert et Walter Verheyden du secrétariat général de la Commission) préconisent que le comité directeur de l'informatique de la Commission (CDIC) «devrait ... laisser subsister certaines applications numériques décentralisées [dans les directions générales politiques], réservant les potentialités de l'outil central de calcul aux applications administratives, documentaires et statistiques. L'Office, qui souffre particulièrement des insuffisances actuelles de l'équipement informatique de la Commission, serait moins tenté de réclamer son propre ordinateur». Ce qui va se passer pendant un certain temps encore jusqu'à la décentralisation de l'informatique.

Le deuxième point concerne plus particulièrement Eurostat. Ce qui apparaît dans le document est révélateur de la vision qu'on avait à Bruxelles des activités de l'Office. On peut lire que «... l'Office devrait s'attacher à devenir davantage un outil ayant pour vocation principale de fournir aux directions générales verticales les matériaux statistiques dont celles-ci ont

besoin dans l'exécution de leurs tâches». En écrivant cela, le secrétariat général mettait en évidence l'image plutôt négative de l'Office auprès des directions générales utilisatrices, «Eurostat ne nous sert pas à grand chose!», et ajoutait, pour faire bonne mesure sur les capacités d'Eurostat à comprendre la signification des données, que, «si l'analyse et l'interprétation des statistiques peuvent parfaitement avoir lieu dans les directions générales plus particulièrement compétentes, la collecte des données doit rester centralisée à Eurostat». Amen!

Les priorités et les réalisations statistiques

L'entrée des nouveaux pays a des conséquences sur le contenu du programme et l'esprit au sein de la communauté statistique. Le rôle «communautaire» d'Eurostat est de faciliter les compromis entre les différentes parties afin de dépasser les particularismes nationaux ... ce qui devient de plus en plus difficile pendant les années 70. Pour y remédier, le programme statistique devient un véritable instrument de dialogue et de décision des services de la Commission et des INS.

À partir de 1973, le *programme statistique* devient un véritable instrument de dialogue et de décision avec, d'une part, les services de la Commission et, d'autre part, les INS. Il convient de noter que, avant cette date, il y avait eu des *programmes de travail* de l'Office qui étaient restés au stade du document d'orientation, même si le 31 mars 1971 la Commission avait adressé au Conseil, pour information, un document intitulé



Aage Dornonville de la Cour, directeur général de 1977 à 1982.

Le programme statistique pour la période 1976-1978

Le programme porte sur les années 1976-1978 et il est prévu un calendrier précis de préparation.

- Mars-avril 1974: préparation du projet de programme par Eurostat après une première consultation des services de la Commission, des producteurs et utilisateurs des données.
- Mai 1974: discussion au sein de la conférence élargie des directeurs généraux des INS. Par «élargie», on entend les représentants des directions générales de la Commission, des comités de politique économique, de politique conjoncturelle, de politique monétaire, de politique à moyen terme, etc.
- Juin-juillet 1974: discussion et approbation par la Commission et envoi au Conseil.
- Septembre-novembre 1974: consultation du Parlement européen et du Comité économique et social.
- Décembre 1974-janvier 1975: discussion au Conseil on propose que les directeurs généraux des INS deviennent le groupe de travail du Conseil qui l'approuve par une simple résolution (à moins que les directeurs généraux des INS, souligne la communication de Ralph Dahrendorf, ne souhaitent un acte plus contraignant, ce qui ne sera pas le cas).

Le document adressé à la Commission, qui l'approuve, comporte aussi le point de vue de cette dernière sur le financement.

- Pas de financement ni de contribution pour les grands recensements.
- Financement limité pour les opérations à caractère occasionnel.
- Financement au démarrage des nouvelles opérations périodiques.

Ce document est approuvé par la Commission le 29 avril 1974 (SEC 74 898/3) et il sera suivi par d'autres communications de même nature.

- Le deuxième programme statistique sera l'objet d'une communication à la Commission par le commissaire Brunner en 1976 couvrant la période 1977-1979.
- Le troisième programme (1978-1980) sera communiqué par le vice-président Ortoli en 1977.
- Le quatrième programme (1979-1981) sera également communiqué par François-Xavier Ortoli en 1979.

«Programme de travail de l'Office statistique des Communautés européennes».

Au début de 1974, le commissaire en charge d'Eurostat, Ralph Dahrendorf, adresse à la Commission un document dans lequel il présente le cadre général d'un programme statistique que la Commission doit s'engager à faire appliquer (il est amusant de constater que, par prudence, on ne l'appelle pas «premier programme statistique», il ne le deviendra qu'après la décision sur le deuxième programme deux ans plus tard). La communication aborde plusieurs thèmes: la nécessité d'un programme pluriannuel, le champ d'application, les orientations principales suivant lesquelles il doit être établi (collecte des données, synthèses, harmonisation, recherche, diffusion) et, finalement, les étapes de son élaboration.

→ Voir «Le programme statistique pour la période 1976-1978»

Pour souligner l'importance qu'il attache à la statistique, Ralph Dahrendorf participe à la première conférence des directeurs généraux des INS dite «élargie» à Bruxelles en juin 1974 et préside une partie de la réunion. La conférence est ainsi dénommée car elle est ouverte à la participation de toutes les directions générales de la Commission utilisatrices de statistiques. En effet, en juin 1974, une douzaine de directions générales interviennent à la réunion et elles sont représentées à haut niveau (directeur général ou directeur). La discussion fut de très haut niveau et conduisit à la préparation du premier programme. Les participants du côté des directeurs généraux des INS furent: Renaat

Dereymaeker (Belge), Niels Verner Skak-Nielsen (Danois), Jean Ripert (Français), Hildegarde Bartels (Allemande), Thomas Linehan (Irlandais), Luigi Pinto (Italien), George Als (Luxembourgeois), Gijsbert Goudswaart (Néerlandais) et Claus Moser (Britannique).

À partir de 1979, la Commission espace ses décisions sur le programme statistique et le cinquième programme (1982-1984) sera adressé au Conseil, sur proposition du commissaire O'Kennedy, seulement en 1981. À partir de 1980, il n'y a plus de programme triannuel glissant mais des programmes de trois ans qui se succèdent.

Avant d'entrer dans les détails du programme, il convient de rappeler que l'entrée des trois nouveaux pays, et en particulier celle du Royaume-Uni, allait avoir des conséquences sur le contenu du programme et sur l'esprit de la discussion au sein de la communauté statistique. L'intégration de ces trois nouveaux systèmes statistiques dans le système communautaire à six pays (qui avait pris ses marques et créé ses habitudes depuis une vingtaine d'années) rencontra immédiatement des difficultés. Les raisons de ces difficultés sont de deux ordres: d'une part, le climat politique autour de la construction européenne qui allait progressivement se dégrader jusqu'au milieu des années 80 et, d'autre part, l'affrontement entre deux systèmes statistiques nationaux importants: celui de l'INSEE (France) et celui du Central Statistical Office (Royaume-Uni).

Le système britannique, qui reposait sur une grande décentralisation de ses services, avait une tradition d'ouverture et de coopération avec le système statistique mondial (Nations unies et OCDE), système sur lequel il exerçait une influence non négligeable. Par contre, dans le contexte européen, c'était la France et les autres anciens pays membres, notamment l'Allemagne, qui jouaient un rôle important dans les programmes des enquêtes et surtout dans les nomenclatures d'activités et de produits qui représentent les piliers sur lesquels reposent toutes les statistiques nationales et les comparaisons internationales.

Aux tensions avec le Central Statistical Office s'ajoutaient celles avec le système statistique danois qui privilégiait la collecte des données à partir des registres et des archives administratifs alors que la plupart des anciens pays membres avaient un système d'enquêtes sur le terrain; la crainte principale d'Eurostat et des INS de la première vague était la non-comparabilité des résultats si les méthodes étaient trop différentes, notamment dans les domaines agricole et social.

Par ailleurs, entre le milieu des années 70 et le début des années 80, le système statistique britannique se trouvait confronté à de fortes pressions internes concernant les ressources, qui l'exposaient à des choix douloureux sur les priorités et l'organisation des travaux, d'où sa forte opposition aux changements imposés par son appartenance à la Communauté.

Quant aux INS du noyau dur traditionnel, notamment la France, l'Allemagne et l'Italie, force est de consta-



Fête donnée pour le départ de Jacques Mayer.

ter qu'ils ne faisaient pas beaucoup d'efforts pour adapter leurs programmes à la nouvelle donne de l'élargissement. Le rôle «communautaire» d'Eurostat était — et il est toujours — de faciliter les compromis entre les différentes parties afin de faire passer au-dessus des particularismes nationaux les opérations statistiques nouvelles, les classifications, les définitions et les méthodes communes. Cela devenait de plus en plus difficile.

Voyons maintenant quel était le contenu des différents programmes en se limitant aux grands axes pendant la période 1973-1981.

Dans le domaine macroéconomique, c'est toujours l'équipe dirigée par Vittorio Paretti (avec Jean Petre, Piero Erba, Hugo Krijnse-Locker, Raymond Salvat, Gustav Löhmann, Walter Bianchi, Jean-Claude Liausu, Jörg-Dieter Glatzel et Letizia Cattani) qui était responsable à l'époque de cette statistique. C'est tout d'abord la mise en œuvre du système européen de comptes économiques intégrés (SEC) dans tous les pays qui préoccupe Eurostat. Il s'agit du SEC, première édition, approuvé en 1968. Ce n'est qu'en 1975 que le SEC a été utilisé pour la première fois par l'ensemble des neuf États membres pour la transmission des données à Eurostat. Le problème qui embarrasse Eurostat est que pour certains INS la charge de travail consistant à fournir les données harmonisées suivant le SEC, tout en continuant à élaborer les comptes suivant des méthodes nationales, est très lourde à supporter. Il s'agissait donc d'encourager les pays à l'utilisation du SEC, même pour l'élaboration des comptes au niveau

national. Autres chantiers ouverts à l'époque: l'intégration, dans le système, des comptes des institutions communautaires, l'amélioration de la mesure des agrégats en termes réels, la régionalisation des comptes pour tenir compte du développement de la politique régionale et, enfin, les comptes trimestriels pour lesquels Eurostat reconnaît toutefois que l'OCDE est en train de faire des progrès importants qu'il ne faudrait pas dupliquer. La décennie se clôt sur la première révision du SEC (deuxième édition en 1979) qui avait été publié pour la première fois en 1968.

Pour ce qui est des *tableaux entrées-sorties*, Eurostat et les INS donnent priorité à l'établissement de tableaux entrées-sorties quinquennaux 1975-1980 (disponibles quatre ans plus tard!) en dépit de la charge déjà lourde des travaux annuels. Ces tableaux se font sous la responsabilité de Marco De March.

Pour ce qui est de la balance des paiements, Eurostat collabore aux travaux méthodologiques du «manuel» préparé par le FMI et, en accord avec ce dernier, fait des propositions pour avancer dans l'élaboration de données plus harmonisées dans la Communauté, rencontrant toutefois de la résistance surtout de la part des trois nouveaux pays.

Les travaux en matière de parités de pouvoir d'achat sont aussi très importants pour procéder à une meilleure comparaison des agrégats entre les pays. Les travaux sont organisés suivant le rythme des enquêtes annuelles légères par grandes catégories de prix et des enquêtes lourdes tous les cinq ans d'abord et tous les trois ans

ensuite (années 80). Sur le plan de l'organisation, on avait commencé à utiliser des équipes multinationales (enquête de 1975), c'est-à-dire composées de statisticiens enquêteurs de divers INS, mais, pour les collectes annuelles, Eurostat a préféré, pour des raisons budgétaires, des équipes «euronationales», c'est-à-dire composées d'agents d'Eurostat et de statisticiens nationaux. Cette organisation va continuer dans les années suivantes.

Dans le domaine social, le Conseil décide une résolution très importante en janvier 1974 sur un programme d'action sociale de la Communauté dont les priorités sont la «réalisation du plein et meilleur emploi», l'«amélioration des conditions de vie et de travail permettant leur égalisation dans le progrès» et la «participation croissante des partenaires sociaux aux décisions économiques et sociales et des travailleurs à la vie des entreprises». Le premier choc pétrolier commence à produire des effets négatifs importants sur l'emploi dans tous les pays membres. Cette décision politique a une conséquence sur le développement des statistiques sociales car de la résolution découlent toute une série de mesures qui doivent être préparées et évaluées sur des bases statistiques. En mai 1974 à Dublin, la conférence des directeurs généraux des INS approuve un programme pluriannuel de statistiques sociales portant sur les domaines suivants:

- Les nomenclatures «sociales»
- Les comptes sociaux

- Les indicateurs sociaux (y compris des indicateurs qualitatifs)
- Les travaux sur l'emploi
- Les salaires et gains
- Les budgets familiaux
- L'éducation et la formation professionnelle

En matière d'emploi, la décision est prise d'exécuter l'enquête sur les forces de travail tous les deux ans. Elle deviendra annuelle beaucoup plus tard. Les responsables de ces projets étaient Joseph Nols, Wil van der Weerden, Gustav Löhmann, Joachim Wedel, Hildegarde Fürst et Bernard Eyquem, sous la responsabilité de David Harris.

Dans le domaine des statistiques industrielles, la grande préoccupation d'Eurostat est la mise en œuvre de la part des INS des deux directives du Conseil sur les enquêtes annuelles structurelles et sur les données conjoncturelles décidées en 1972. Cette préoccupation est justifiée par le retard pris par certains pays dans la réalisation des enquêtes prévues, par la directive, dans la première phase, alors que la deuxième phase comprenant des variables ultérieures à ajouter au questionnaire devait commencer en 1977. L'élargissement du questionnaire sera remis à beaucoup plus tard (1980). Le directeur général de la politique industrielle en personne participe à la réunion des directeurs généraux des INS organisée à Luxembourg en novembre 1974 pour réaffirmer les besoins de la Commission pour les projets en cours et

en préparation en matière de politique industrielle et de politique commerciale. Malgré cela, les directeurs généraux des INS demandent à Eurostat un délai supplémentaire pour fournir les données des enquêtes et repoussent à 1979 la première enquête annuelle sur les entreprises avec moins de vingt employés. Quant au développement des statistiques détaillées, secteur par secteur, de production industrielle, les INS optent pour un rythme trimestriel. On aborde également dans les groupes de travail pour la première fois l'étude sur les «groupes d'entreprises» et Eurostat lance des travaux sur les prix industriels et sur les tableaux de bord intersectoriels. La mise en place d'un répertoire d'entreprises sur des bases harmonisées est évoquée par Eurostat à Rome en 1978, mais il est jugé irréaliste par les directeurs généraux des INS et est mis de côté. Les responsables de la statistique industrielle sont successivement Fritz Grotius et Helmut Schumacher avec l'aide de Victor Schetgen, Jacques Charrayre, Mattheus Burger, Franz-Joseph Gnad et Alain Chantraine, comme chefs d'unité.

En matière de statistique des transports, un nouveau programme est présenté aux INS en 1977, avec l'appui du directeur général de la direction des transports de la Commission, qui participe à la conférence des directeurs généraux des INS au mois de mai à La Haye et qui souligne l'importance des indicateurs statistiques de marché. Les chefs de division responsables de cette statistique étaient, depuis l'entrée des nouveaux pays, Hans Georg Baggendorff et ensuite Victor Schetgen. Il convient de souligner que, un an plus tôt, à Wiesbaden, la direction générale des

transports avait laissé une très mauvaise impression sur les directeurs généraux des INS. En effet, sans consultation d'Eurostat, et sur décision du Conseil, la direction générale des transports avait mis en place un nouveau système d'observation des marchés de transports de marchandises pour créer un système d'alarme susceptible de déceler rapidement les situations critiques de ce marché. Les directeurs généraux des INS avaient très mal pris leur exclusion de ce projet, car il prévoyait des enquêtes directes des services de la Commission auprès des entreprises de transports. La conférence de 1977 avait pour objectif d'apaiser ces conflits et de remettre les INS au centre du dispositif d'enquêtes des INS. En 1980, le Conseil décide deux directives sur les statistiques du transport de marchandises par voie navigable intérieure et par chemin de fer.

Pour ce qui est des statistiques agricoles, la décennie est caractérisée par les grandes enquêtes sur les structures agricoles qui avaient commencé sur la base de décisions du Conseil en 1966 et en 1967. Elles ont lieu en 1975 et en 1977. Le Conseil décide par ailleurs toute une série de directives sur l'organisation d'enquêtes dans les domaines des plantations des arbres fruitiers (1976 et 1977), du cheptel et de la production de bovins (1973), de porcins (1976) et du lait et produits laitiers (1972), ainsi que des règlements sur les superficies viticoles (1979) et les céréales (1976). La défense entêtée des directives sur les «saillies porcines» et les «poussins d'un jour» rend célèbre Gertrude Hilf dans les milieux statistiques européens. En 1978, après une longue discussion au sein du

comité permanent de la statistique agricole, créé en 1972 par le Conseil, la Commission prend une décision très importante sur la typologie des exploitations agricoles. À ces enquêtes spécifiques, s'ajoutent les exigences de la politique agricole pour des données très détaillées du commerce extérieur de produits agricoles, ce qui a pour conséquence de modifier continuellement la Nimexe. Les années 70 sont celles où s'organisent les marchés agricoles et se consolide la PAC: la statistique agricole connaît alors une période de grande expansion qui commence à préoccuper les INS, d'autant plus que la part de l'agriculture dans le budget d'Eurostat devient de plus en plus importante. Lors de la réunion de Bruxelles en novembre 1977, les directeurs généraux des INS demandent de faire un examen critique dans le cadre des priorités de l'Office et souhaitent une statistique agricole plus concise et souple pour laisser un peu plus de place aux autres domaines de la statistique communautaire. Pendant cette décennie, les responsables de la statistique agricole étaient Stephanus Louwes, Günther Thiede, Luciano Baroncelli et Helmut Schumacher et, plus tard, Eric Snowdon et Hans Georg Baggendorff.

Dans le domaine des statistiques du commerce extérieur, nous avons vu que, en 1972, le règlement Nimexe (¹) avait été approuvé par le Conseil. Il sera abrogé en 1987 pour faire place à la décision de mettre en place la nomenclature combinée (NC). En 1975, le Conseil approuve le règlement (CEE) n° 1736/75 sur les méthodes d'élaboration des statistiques du commerce extérieur et celles du commerce

entre États membres, qui restera dans la mémoire d'Eurostat comme le règlement «méthode». En 1977, c'est le Conseil qui établit par le règlement la nomenclature géographique et, un an plus tard, c'est la Commission qui décide le seuil statistique. Les responsables de cette importante opération d'harmonisation sont essentiellement Rolf Sannwald et Jacques Dispa, sous l'autorité de Silvio Ronchetti. Ce développement vers une très bonne harmonisation des statistiques commerciales est dû essentiellement à la pression que toutes les politiques communautaires ont exercé sur Eurostat pour disposer d'une information détaillée et comparable. Quand on lit le compte rendu de la première réunion élargie des directeurs généraux des INS et des directions générales de la Commission présidée par Ralph Dahrendorf en 1974, on constate que les interventions de presque tous les représentants de la Commission portent, d'une part, sur leur domaine spécifique et, d'autre part, sur les statistiques des échanges extérieurs tellement ces informations sont importantes dans toutes les politiques économiques de la Communauté.

Dans le domaine des statistiques de l'énergie, les années 70 sont caractérisées par une série de développements liés au choc pétrolier de 1973. Sous la responsabilité de Jean Darragon et de François Desgardes, les travaux portent, d'une part, sur le bilan global de l'énergie (notamment les produits pétroliers) et la ventilation des divers secteurs de consommation (notamment les foyers et les services) et, d'autre part, sur la nouvelle enquête triennale sur la consommation énergétique et son emploi (chauf-

⁽¹) Règlement (CEE) n° 1445/72 du Conseil du 24 avril 1972.



L'informatique s'impose...

fage, éclairage, opérations industrielles, etc.). Cette enquête devait préparer et accompagner, à partir de 1976, les mesures que la Communauté s'engageait à mettre en œuvre pour faire face à la crise pétrolière commencée en 1973. Il convient de noter que les statistiques énergétiques étaient organisées, depuis toujours, en dehors des circuits des INS. Eurostat avait mis en place un réseau très efficace avec les ministères compétents et surtout les milieux professionnels avec lesquels il existait un code de bonne conduite: les associations professionnelles fournissaient les données à Eurostat qui, en échange, donnait à ces mêmes institutions les statistiques qui résultaient de ces élaborations. Cela ne plaisait pas beaucoup aux INS qui se sentaient à l'écart des décisions, mais cela s'était révélé très efficace. Ce ne sera qu'en 1983 que les directeurs généraux des INS mettront les statistiques de l'énergie à l'ordre du jour de leurs travaux.

Autre grand chantier d'Eurostat dans les années 70: celui des *nomenclatures et classifications* pour le secteur des entreprises. Les travaux portent sur deux axes: d'une part, la nécessité de continuer l'adaptation des nomenclatures nationales à la NACE qui avait été approuvée par les directeurs généraux des INS en 1969 et, d'autre part, la NIPRO (nomenclature commune des produits industriels) et la NACE-CLIO (nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes, ramification pour l'établissement des tableaux entrées-sorties — la classification pour les tableaux entrées-sorties). Enfin, Eurostat et les INS continuent à travailler sur la correspondance NACE-NIPRO-Nimexe pour les

statistiques de la production industrielle. La Prodcom (production communautaire) ne verra le jour qu'au milieu des années 90. En matière de classifications, Eurostat travaille en étroite collaboration avec le bureau statistique des Nations unies avec lequel il organise, en novembre 1977, une réunion du groupe conjoint à Bruxelles.

Les statistiques du *commerce* et des *services* font aussi partie du programme statistique mais sans beaucoup de succès, les INS rencontrant de plus en plus de difficultés sur le plan des ressources à consacrer à ces pouveaux secteurs.

L'informatique s'impose... avec difficultés

Au début des années 70, la Commission prend la décision d'équiper le centre de calcul d'ordinateurs européens ... avec comme conséquence la réécriture de tous les anciens programmes qui tournaient sur les équipements du quasi monopoliste IBM. Avec le projet Osiris, Eurostat est parmi les premières organisations sur le plan international à développer un langage de description de tableaux statistiques associé à un générateur.

Les années 70 sont celles de l'introduction de l'informatique à la Commission, en général, et à Eurostat, en particulier. Nous avons vu précédemment que la Commission avait transféré à Luxembourg non seulement Eurostat, mais aussi l'«atelier de mécanographie

unifié» qui prend le nom de centre de calcul en 1971. Entre 1968 et 1972, la Commission contrôle les activités du centre de calcul à travers un comité des utilisateurs composé de divers directeurs généraux de la Commission sous la présidence du directeur général de l'administration. En 1973, ce comité prend le nom de comité de gestion du centre de calcul pour devenir, en 1976, le comité directeur de l'informatique de la Commission (CDIC). Les directeurs généraux d'Eurostat ont toujours été membres de ces divers comités.

Au début des années 70, la Commission prend la décision d'équiper le centre de calcul d'ordinateurs européens pour favoriser l'industrie de ce secteur et s'affranchir du monopole d'IBM. L'arrivée des gros ordinateurs BULL (français) et ICL (britannique) eut comme conséquence la réécriture de tous les anciens programmes qui tournaient sur les équipements IBM, faisant prendre, pas seulement dans le domaine statistique, un retard considérable dans le développement des nouveaux travaux.

Malgré ce contexte peu favorable, Eurostat commence à s'équiper de terminaux reliés à l'ordinateur central. Ce fut un accroissement très rapide: l'avènement du réseau de terminaux a représenté un atout important pour le traitement des grandes masses de données comme celles des statistiques du commerce extérieur, des grandes enquêtes (emploi, prix, ménages, industrie, agriculture, etc.) ou des tableaux entrées-sorties. Mais tout n'était pas rose. Les difficultés étaient liées aux coûts très élevés du matériel informatique, à son

manque de fiabilité car les tests sur l'équipement étaient faits dans la hâte et sans beaucoup d'expérience, aux déboires de l'industrie européenne des ordinateurs qui obligeait à des changements d'équipements devenus rapidement obsolètes et sans maintenance, aux techniques de programmation lourdes et à la gestion des priorités du centre de calcul. Ça fait beaucoup de choses!

Malgré ces difficultés, l'activité «informatique» d'Eurostat se poursuit. Eurostat tente d'entraîner les INS dans le développement d'outils communs mais sans succès. Chaque INS avançait vers ses solutions prêtant une oreille distraite aux propositions d'Eurostat. Il ne fallait pas se faire beaucoup d'illusions, compte tenu de l'hétérogénéité des équipements, de leur incommunicabilité et des politiques informatiques nationales qui étaient en train de se mettre en place dans les années 70 sans aucune coordination.

Avec le projet Osiris, Eurostat fut parmi les premières organisations sur le plan international (avec l'US Census Bureau) à développer, avec le concours de l'université de Grenoble, un langage de description de tableaux statistiques et un générateur associé. Comme le souligne Marcel Mesnage, «le système Osiris, écrit en langage Pascal avec un souci de portabilité probablement trop ambitieux pour l'époque, n'a pu faire face aux déboires déjà évoqués et n'a pas emporté la conviction des utilisateurs malgré son aboutissement technique». Son usage est resté donc relativement limité.



Marcel Mesnage, Jean-Claude Farget, Ovidio Crocicchi et Jean-Claude Petit réfléchissent sur l'avenir des systèmes d'information d'Eurostat (1982).

Le passage de la mécanographie à l'informatique à Eurostat

par Marcel Mesnage

À sa naissance en 1958, l'Office statistique des Communautés européennes, futur Eurostat, était le principal service utilisateur de la «mécanographie». Personne ne se doutait alors que cette préhistoire de l'informatique était si proche de sa fin. Depuis leur invention par Herman Hollerith à la fin du XIX^e siècle, les machines à cartes perforées étaient l'outil de base des statisticiens pour les calculs volumineux (par exemple les statistiques du commerce extérieur ou le dépouillement des enquêtes «sur le terrain»). Elles étaient organisées en ateliers centralisés aux allures de petites usines bruyantes. La mise en œuvre impliquait des compétences professionnelles très spécialisées, les travaux étaient lents et délicats. La préparation d'un tableau statistique était une véritable performance artisanale qui exigeait une succession de machines diverses (trieuses, interclasseuses, tabulatrices) et des centaines de connexions de câbles enchevêtrés (l'équivalent de la programmation d'aujourd'hui s'appelait «piquer de la ficelle»). Tout cela pour obtenir des listes de chiffres peu présentables (pas de caractères minuscules ou accentués) qu'il fallait «habiller» de cadres de textes préimprimés, soigneusement repérés et assemblés par des dessinateurs à grand renfort de tubes de colle. Des bataillons de

perforatrices assumaient la tâche fastidieuse de préparation des cartes. À l'aune actuelle des giga-octets de mémoires sur de minuscules disgues rapides, il est difficile de réaliser que la seule mémoire de masse disponible était un incroyable empilage de cartes qu'il fallait sans cesse réordonner, remplacer, recoder et réinterpréter à grand renfort de mécanique. Le malheureux opérateur qui renversait ou mélangeait un paquet de cartes était un fauteur de catastrophe. Malgré tout, la mécanographie formait un système stable et bien rodé. Les statisticiens la complétaient par diverses machines électriques individuelles et ne dédaignaient pas l'emploi de la règle à calcul, voire du cylindre à calcul!

Certes, les calculatrices électroniques existaient déjà, mais, hors du monde scientifique, elles fonctionnaient comme un simple perfectionnement du système mécanographique et n'en modifiaient pas l'organisation. En 1960, celle-ci connaît toutefois ses premières perturbations avec l'irruption de divers monstres hybrides tels que les calculateurs à tambours magnétiques (programmés à l'oscilloscope et munis d'une «grosse» mémoire de 8 000 positions!) et les machines à cartes interconnectées (périmées avant l'aboutissement de leur mise en

œuvre!). Mais le premier bouleversement important, en fait la véritable naissance de l'informatique, fut l'apparition des ordinateurs commerciaux munis de bandes magnétiques. Les premières machines de ce type furent installées en 1962 au centre de calcul scientifique de l'Euratom à Ispra (CETIS), et un récit enthousiaste de leur emploi par un collègue américain à l'ONU, alors responsable comme moi des statistiques du commerce extérieur, m'incita à proposer de mettre à profit une offre de collaboration du CETIS pour tenter une expérience semblable. C'était un saut quantique dans la vitesse et le volume des mémoires de travail ainsi que le vrai début d'une aventure de progrès. C'est dans ce même cadre que fut réalisée une première transmission de données à longue distance (Ispra-Bruxelles) par ligne téléphonique, modeste préfiguration des futurs réseaux informatiques.

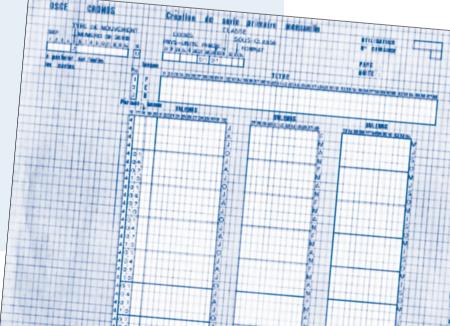
Le remplacement des installations mécanographiques par des ordinateurs allait logiquement suivre. C'était aussi le début de vingt ans de difficultés. L'irruption de la programmation réclamait de nouvelles qualifications professionnelles et disqualifiait une grande partie des mécanographes au moment même où les procédures de gestion du personnel devenaient plus rigides.

L'interface avec la mécanographie, faite de rapports humains assouplis par une longue expérience commune, se trouvait remplacée par l'irruption d'analystes, perçus comme des magiciens médiateurs d'obscures techniques et d'imprévisibles délais de mise en œuvre. Plus tard, les relations devaient encore se fermer par le verrouillage des accès en «salle machine». En revanche, un esprit d'ouverture apparaissait dans les milieux scientifiques, avec les accès directs des utilisateurs aux machines par la voie de terminaux «en temps partagé», d'abord simples machines à écrire, puis terminaux à écran, et avec l'idée de banques de données où la consultation libre remplaçait les résultats systématiques. À Eurostat, j'ai eu la joie de concevoir et d'entreprendre assez tôt des travaux dans ce sens, dont le système Cronos de banque de séries chronologiques, mis à l'étude en 1970, qui allait connaître une extension importante et relativement durable, malgré un contexte de démarrage difficile. Les obstacles de l'époque n'étaient pas tant d'ordre technique, malgré la nouveauté des concepts et la lourdeur des méthodes de développement, que liés aux difficultés de gestion des moyens matériels et humains, notamment aux incompatibilités radicales des divers équipements qui ont entraîné des pertes de temps et de ressources considérables.

Pendant les années 70, la préoccupation lancinante de nos informaticiens a été de faire face aux conversions de systèmes et à une évolution technologique galopante. Malgré l'apparition de terminaux à écran, l'informatique demeurait essentiellement centralisée, avec ses réseaux en étoile, et elle conservait d'une certaine facon le côté «usine» de la mécanographie. C'est seulement avec l'apparition des ordinateurs individuels et des réseaux maillés (intranet/internet) au milieu des années 80 qu'une nouvelle ère allait commencer et reléguer l'ombre de la mécanographie aux oubliettes de l'histoire. Au-delà de l'étonnante réussite de l'internet, restait l'obstacle de l'incompatibilité des matériels à laquelle s'attaquaient de vaillants normalisateurs. C'est le «marché» qui en vint à bout, par les voies quelque peu monopolistiques d'IBM/MS-Dos, puis de Bill Gates/Windows.

Avec le recul, il apparaît que, pendant ces quelque trente années d'évolution — de 1960 à 1990 environ —, les statisticiens d'Eurostat, comme s'ils la subodoraient, n'ont pas cessé de chercher à devancer la tendance technologique vers la décentralisation des moyens matériels et humains, que ce soit par des innovations conceptuelles (par exemple, outre Cronos déjà cité, le langage Osiris

entrepris dans les années 70 préfigurait les tableurs actuels) ou par des formules d'organisation ad hoc (participation active à la gestion des équipements, prise en mains de tâches d'analyse, puis d'équipements spécialisés).



Un projet ultérieur, appelé «Sigise», qui visait à organiser l'ensemble des travaux statistiques de préparation et de calcul via un système accessible en réseau, n'a pas dépassé le stade de l'étude initiale et de sa présentation. L'échec de Sigise correspondait à la fin attendue d'un certain règne des informaticiens et à l'avènement d'un esprit de décentralisation des responsabilités, auquel allait répondre l'arrivée des ordinateurs individuels puis l'internet. Dès cette époque, beaucoup de statisticiens attendaient déjà impatiemment de se procurer leurs outils sur le marché.

La place de l'informatique dans l'organisation d'Eurostat demeure ambiguë jusqu'à la réorganisation des services décidée par Jacques Mayer lors de son arrivée en 1973. Avant cette date, il y avait une division «Statistiques conjoncturelles et traitement de l'information» dirigée par Marcel Mesnage et avec Adrien Lhomme comme responsable des questions du traitement des données. Adrien Lhomme avait été chef de l'UDAP-Statistique (unité décentralisée d'applications) au centre de calcul au début des années 70. L'organigramme décidé en 1973 par Jacques Mayer met en place une division «Informatique» dans la direction de Guy Bertaud. Cette situation va durer jusqu'en 1979 quand Aage Dornonville de la Cour, directeur général depuis 1977, réorganise Eurostat et crée deux divisions qui lui sont directement rattachées:

- Conception et développement de logiciels: Marcel Mesnage
- Gestion de l'informatique: David Heath

Quant à la coordination entre INS, ce n'est qu'en janvier 1978 qu'Eurostat réussit à organiser une réunion sur les questions de normalisation des fichiers et sur la possibilité d'échanger de l'information entre pays gérant des banques des données. C'est l'occasion pour Eurostat de présenter Cronos et Osiris aux informaticiens des INS. Succès poli et détaché! Les INS se préoccupent surtout d'inviter Eurostat à éviter toute duplication entre les travaux effectués par les différentes organisations internationales dans ce domaine, mais ils ne s'engagent nullement à des projets communs.

Les publications et la diffusion électronique: Cronos!

Il faut un outil de diffusion rapide de la statistique conjoncturelle avec une mise à jour automatique et consultable en ligne: Cronos. Les services de la Commission à Bruxelles s'attendent à des données très à jour et constamment révisées, ce qui n'est pas toujours les cas ... d'où des frustrations.

L'entrée de trois nouveaux pays dans la Communauté pose à Eurostat un premier problème de présentation des données de neuf pays au lieu de six et surtout dans deux nouvelles langues (anglais et danois). D'abord Raymond Dumas et ensuite Jacques Mayer demandent aux différents services de faire des propositions. N'oublions pas que, à l'exception d'une petite cellule de coordination rattachée directement au directeur général, chaque direction (et presque chaque unité) était directement responsable de la

définition du contenu, de la forme et de la procédure de production des publications ainsi que de la liste des destinataires à titre gratuit et à titre onéreux. Ce n'est qu'en 1979, avec la restructuration décidée par Aage Dornonville de la Cour, qu'une unité (celle d'Egide Hentgen) se voit confier, avec beaucoup d'autres tâches, un rôle dans la «diffusion» des données. Ce n'est que dans la seconde moitié des années 70 qu'Eurostat commence à classifier ses publications en fonction de leur destination et de leur contenu en donnant à chacune une couleur différente: violet pour les statistiques générales, vert pour l'agriculture, jaune pour le social, rouge pour le commerce extérieur, marron pour les transports et ainsi de suite. On commence à prendre conscience de l'importance d'un catalogue compréhensible par les utilisateurs, on définit toute une série de nouvelles publications et on modifie celles qui ont une bonne notoriété et qui ont déjà un bon taux de diffusion comme Eurostatistiques et Statistiques de base (voir «La diffusion, l'évolution et la révolution technique»).

Toutefois, la grande révolution dans la diffusion des années 70 vient de l'informatique.

Ce n'est pas sans raison que Cronos fut conçu au début des années 70 par la division «Statistiques générales et conjoncturelles» (dans la direction de Vittorio Paretti). Il fallait développer un outil de diffusion rapide de la statistique conjoncturelle au moyen d'une banque de données informatiques ayant une mise à jour automatique et consultable en ligne. Ce n'est qu'en 1972 que Cronos commence à prendre forme.

Cronos régnant sur les Titans...

par Paolo Gugliuzza

Dans les années 1970-1975, la base de données pour les séries chronologiques macroéconomiques a été imaginée et réalisée par l'équipe de Marcel Mesnage: entre autres, G. Barsottini, Robert Bijnens, Ovidio Crocicchi, Filips Crucke, Roger Cubitt, Patrick Ostyn, Guido Vervaat.

Cronos était une base de données statistiques enregistrées sous forme de séries chronologiques de périodicité fixe (M, T, S, A), qui comportait une suite de termes (les valeurs numériques) représentant l'évolution d'un phénomène.

Les séries étaient identifiées par un numéro à dix chiffres, avec des paramètres associés tels que les titres extraits des nomenclatures communes (géonomenclature et unité), et organisées dans un SEF (sous-ensemble du fichier).

Les ICG (indicateurs généraux à court terme) étaient gérés par l'unité A2 de l'OSCE; les autres domaines (PAPI, ZPA1, ZEN1, etc.) étaient traités par des gestionnaires de l'OSCE.

Il existait deux types des séries: primaire et dérivée. Les termes des séries dérivées étaient calculés à partir des séries primaires à l'aide de formules de calcul définies par l'utilisateur ou en utilisant celle du système Cronos [bibliothèque de fonctions de calcul tel que SEAS (seasonaly adjusted system)].

Le système de gestion de la base comportait les données et des programmes destinés à créer, à mettre à jour ou à consulter la base. Environ 400 programmes en Cobol, Fortran, Pascal, le LDH Logical Dialogue Handler et le TPMS (gestion du télétraitement) tournaient sur la machine ICL/VME 3980. Environ 200 procédures en SCL (langage de contrôle du système) existaient pour l'interface avec VME.

Les fonctions d'interrogation étaient utilisables en ligne ou en temps différé. Parmi elles, l'interrogation sélective, le calcul, le générateur, le cadrage.

Display, Explain, Trace, Table, Compute, Save et Suppress étaient les fonctions en ligne.

Un moniteur de travaux, JOB Monitor, permettait de gérer les fonctions en temps différé.

CADOS, système documentaire, avait été développé pour faciliter l'accès de l'utilisateur à Cronos et assurer la gestion du système. Ses quatre fonctions étaient les suivantes: recherche avec des mots clés ou hiérarchique; information sur le plan de classement; plan de classement du contenu; filtrage sur la fraîcheur des données, des titres et de la cohérence avec le plan de classement.

En décembre 1994, le dernier gestionnaire du système, Paolo Gugliuzza, a procédé au dernier archivage de Cronos après vingt ans de loyaux services. Tout le monde se souvient des «fiches Cronos»: chaque unité d'Eurostat était tenue de remplir, à la main, les fiches des données conjoncturelles de sa compétence. Une fiche par série.

→ Voir «Cronos régnant sur les Titans…»

C'était un travail long et fastidieux qui exigeait beaucoup d'attention et de contrôles. Les fiches étaient ensuite transmises pour encodage au centre de calcul. Cette corvée, pénible mais indispensable, a duré pendant plusieurs années jusqu'à l'obtention des données par les pays sur support magnétique. C'est ainsi qu'est née et a été développée la première banque des données d'Eurostat. Cronos, via le logiciel Osiris, était devenu aussi la base de données pour la préparation des publications régulières d'Eurostat.

Les premiers utilisateurs externes de cette banque de données furent, bien entendu, les services de la Commission à Bruxelles même si la liaison entre l'ordinateur central à Luxembourg et les terminaux des directions générales de Bruxelles n'était pas toujours très fiable. Les difficultés n'étaient pas seulement d'ordre technique. Les utilisateurs s'attendaient à des données très à jour et constamment révisées, ce qui n'était pas toujours le cas. Cela générait à Bruxelles des frustrations qui auront des conséquences négatives sur l'image d'Eurostat auprès des services utilisateurs de Bruxelles. Vers la fin des années 70, Cronos gérait plus de 600 000 séries et des utilisateurs extérieurs commençaient à manifester de l'intérêt pour pouvoir accéder à cette information. Nous verrons par la suite le

développement de la diffusion de Cronos sur Euronet à partir de 1981.

La coopération internationale

La coopération internationale d'Eurostat se développe dans les années 70 en deux directions: la coopération avec des organisations internationales et la mise en place de programmes de coopération avec des pays en voie de développement. La défense de positions communautaires n'est pas toujours reconnue par ces organisations internationales. Elle est parfois contredite par les représentants des INS ... délibérément ou à cause d'un manque de coordination.

La coopération internationale d'Eurostat se développa dans les années 70 en deux directions. D'une part, la participation active aux travaux des *organisations internationales* et, d'autre part, la mise en place de programmes de *coopération* avec les pays en voie de développement associés à la Communauté.

La collaboration avec les organisations internationales était centrée essentiellement en matière de statistiques conjoncturelles (OCDE), de classifications (ONU), de méthodologie des comptes économiques et de la balance des paiements (ONU et FMI), de statistiques sur l'emploi (BIT) et de statistiques agricoles (FAO). L'association avec la Banque mondiale pour les programmes de coopération avec les pays en voie de développement était aussi non négligeable. Les INS, et en particulier ceux des pays du nord de l'Europe, étaient

très vigilants sur le principe d'une coordination étroite entre la Communauté et les organisations internationales qu'ils contrôlaient mieux — la présence de statisticiens anglo-saxons dans les départements statistiques de ces organisations était prépondérante — et ils ne se privaient pas d'inviter Eurostat à être plus ouvert aux travaux conduits au niveau mondial.

Toutefois, le rôle d'Eurostat restait mineur car la défense de positions communautaires n'était pas reconnue en tant que telle par ces organisations internationales — sauf quand il fallait faire financer par la Commission européenne certains projets! — et elle était parfois contredite par les représentants des INS qui tendaient à reprendre à l'ONU ce qu'ils avaient dû concéder dans les groupes de travail d'Eurostat. Pour certains INS, c'était une politique délibérée pour retarder les décisions et affaiblir les positions communautaires; pour d'autres INS, il s'agissait tout simplement d'un manque de coordination et de communication interne qui amenait à prendre des positions différentes sur un même sujet. Le spécialiste de l'INS qui participait aux réunions communautaires ne coordonnait pas ses prises de position avec le responsable des relations internationales qui participait aux réunions de l'ONU ou de l'OCDE. Cela arrive encore trop souvent aujourd'hui.

Le domaine dans lequel Eurostat développe un programme important est celui de la *coopération* avec les instituts statistiques des pays associés (Afrique, Caraïbes et Pacifique) dans le cadre des conventions de Yaoundé, d'abord, et de Lomé, ensuite. Les relations

avec la direction générale du développement sont très bonnes et des moyens importants sont dégagés par cette direction générale en faveur de la statistique. Eurostat parvient à faire inclure dans la convention de Lomé des lignes budgétaires destinées à la statistique (le volet «statistique») sur la base desquelles plusieurs projets pourront être financés dans de nombreux pays. La responsabilité de ces activités revient à l'unité dirigée par Alberto De Michelis sous la direction de Silvio Ronchetti. Daniel Byk était l'administrateur en charge des projets africains.

Nous avons vu précédemment que, avec l'INSEE et la coopération allemande, Eurostat a favorisé la création de deux centres de formation à Paris (le CESD en 1962) et à Munich (le CDG - Carl Duisberg Gesellschaft Fortbildungszentrum München). Dans les années 70, la politique développée dans la Communauté fut celle du transfert de la formation de base (niveau ingénieurs de travaux statistiques) en Afrique. Eurostat et surtout la France, INSEE et ministère de la coopération — sous l'impulsion de l'équipe de Jean-Pierre Behmoiras, d'Yves Franchet et de Gérard Winter —, favorisèrent le développement de filières de formation ITS (deuxième cycle) dans des centres de formation existants et la création de nouveaux centres dans des pays d'Afrique. C'est ainsi que, à Abidjan, l'École statistique, créée en 1960 pour la formation des agents techniques statistiques, commença à former les ITS à partir de 1977 tout comme à Yaoundé le Centre international de formation statistique. Eurostat fut aussi à l'origine de la création du tout nouveau centre de Kigali



Séminaire sur les parités de pouvoir d'achat à Yaoundé, Afrique, en décembre 1980.

(Rwanda): Institut africain et mauricien de statistique et d'économie appliquée (Iamsea), à partir de 1976.

Dans les pays anglophones d'Afrique, les problèmes de formation étaient sous la responsabilité des universités qui voulaient garder leur autonomie et qui voyaient d'un mauvais œil toute coopération pouvant interférer avec leurs projets. La tentative de création d'un institut de formation statistique en Tanzanie fit long feu. La collaboration d'Eurostat avec le département de coopération statistique britannique était, par ailleurs, moins développée qu'avec les services analogues de la France. Ce qui faisait dire à certains qu'Eurostat préférait faciliter les pays francophones d'Afrique aux pays anglophones. Les circuits de coopération au développement du Royaume-Uni et des pays anglophones passaient d'avantage par l'ONU et la Banque mondiale que par la Communauté. Par contre, la France et les pays francophones avaient une plus longue tradition de coopération avec Eurostat et la Commission (direction générale du développement).

Par ailleurs, des projets d'assistance technique furent mis en place par Eurostat avec la coopération de quelques pays membres dans de nombreux pays d'Afrique. Ces programmes concernaient notamment:

• les statistiques du commerce extérieur dans le cadre de la stabilisation des prix d'exportation des pays associés (Stabex) ainsi qu'un projet plus centré sur les pays de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO),

- les statistiques de l'agriculture pour la politique de la stratégie alimentaire que la direction générale du développement traite en Afrique, en particulier dans les pays du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC),
- les statistiques des prix dans le cadre du programme des comparaisons internationales (PCI-Afrique).

Les relations avec les INS

Les directeurs généraux des INS soulignent les risques de la multiplication des comités de coordination sectoriels afin d'avancer des prises de décisions sans leur accord. Généralement, deux sujets chauds: le secret statistique et l'ajustement saisonnier.

On suit les rapports de travail avec les INS à travers les discussions qui ont lieu lors de la conférence des directeurs généraux des INS organisée deux fois par an, au printemps, dans un pays membre et, en novembre, dans les locaux de la Commission soit à Bruxelles soit à Luxembourg. Il y a aussi de nombreux comités et groupes de travail qui amènent chaque semaine à Luxembourg des dizaines de statisticiens nationaux. Pour certains pays, les plus éloignés du Grand-Duché de Luxembourg et les moins dotés de cadres statistiques, c'était un effort considérable que d'assurer une présence dans tous les groupes de travail. Thomas Linehan, le directeur général du Central Statistics Office (CSO) d'Irlande, disait, avec humour mais non

sans préoccupation, que l'aéroport de Luxembourg était devenu un lieu de rencontre et de passage de consignes des statisticiens du CSO entre ceux qui arrivaient à Luxembourg et ceux qui en partaient.

En novembre 1974, la conférence des directeurs généraux des INS discute de la nature et du rôle des comités et des groupes de travail ainsi que de la responsabilité des délégués nationaux. Les directeurs généraux des INS soulignent les risques de la multiplication des comités de coordination sectoriels qui pourraient être amenés à prendre des décisions sans l'accord des directeurs généraux et prennent des décisions quant aux normes de fonctionnement de ces comités et sur le pouvoir de leurs représentants.

Un sujet de friction — depuis très longtemps! — dans les relations avec les instituts statistiques était celui du secret statistique. On peut retrouver sur ce sujet des discussions entre l'Office et les INS dans les comptes rendus des réunions des directeurs généraux des INS depuis les débuts de la CECA. À l'époque, le problème était de savoir si l'Office pouvait donner aux INS les informations de base collectées directement auprès de l'industrie sidérurgique. On se rappelle en effet que sous le traité CECA, l'Office pouvait organiser directement les enquêtes statistiques auprès des entreprises des pays membres, sans passer par les INS. À partir de 1958, avec les traités de Rome et son article 213 (1) et avec l'élargissement des compétences de la Communauté, l'organisation s'était renversée et le problème était devenu celui de la transmission de données confidentielles de la part des INS à Eurostat. Le sujet revenait sur la table chaque fois qu'Eurostat devait produire le total de la Communauté pour une statistique donnée et était obligé d'estimer les données de certains pays qui refusaient de lui envoyer les bonnes statistiques sous le prétexte de la confidentialité. En 1975, Eurostat confie à un expert français, Gérard Ader, une étude sur les problèmes du secret statistique des entreprises. Au même moment, le Parlement européen chargeait un comité interne d'examiner les problèmes de la protection de l'information personnelle, et les directeurs généraux des INS s'inquiétèrent des conséquences qu'une telle étude pourrait avoir sur leur organisation et laissèrent à Eurostat le soin de veiller à ce que les intérêts des organismes statistiques soient pris en considération par le Parlement européen.

Le rapport Ader fut présenté à la conférence des directeurs généraux des INS du mois de mai 1976 à Wiesbaden. La discussion fut longue et animée, notamment sur le point relatif à la communication à Eurostat des données confidentielles. La crainte était toujours la même: Eurostat pourrait être obligé de transmettre ces données aux autres services de la Commission ... malgré les assurances données par le service juridique de la Commission lors de la réunion. Les directeurs généraux des INS reconnaissent qu'il faut faire des progrès, mais ils s'en sortent avec la décision de créer un groupe de travail, avant un mandat bien précis et décidé en séance, qui examinera le rapport Ader et qui fera des propositions lors d'une prochaine conférence. En fait, les travaux de ce groupe n'aboutiront que beaucoup plus tard, à la fin des années 80.

(¹) L'article 213 a été remplacé par l'article 284 dans le traité consolidé de 1999: «Pour l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, la Commission peut recueillir toutes informations et procéder à toutes vérifications nécessaires, dans les limites et conditions fixées par le Conseil en conformité avec les dispositions du présent traité.»



Le bâtiment Jean Monnet à Luxembourg, siège d'Eurostat jusqu'en 1998.

Un autre sujet chaud dans les relations avec les INS était l'ajustement saisonnier des données utilisées au niveau communautaire. Eurostat était d'avis qu'une méthode commune de corrections des variables saisonnières devait être adoptée par tous les pays, alors que la plupart des INS étaient de l'avis que les différences des structures nationales nécessitaient l'emploi de méthodes différentes pour chaque État membre. Eurostat avait adopté le programme Dainties et l'avait intégré à la base de données Cronos, permettant ainsi de produire des séries désaisonnalisées suivant la même méthode. Les données ainsi élaborées par Eurostat étaient publiées dans la publication mensuelle Derniers chiffres. Cela ne plaisait pas à certains INS qui reprochaient à Eurostat de diffuser des séries différentes de celles publiées au niveau national. En 1975, on décida de mettre en place un groupe de travail pour étudier les critères et les objectifs des méthodes des variations saisonnières et l'hypothèse de l'utilisation d'une méthode commune pour chaque famille de séries. Vingt-cinq ans après, on en était toujours au même point...

Les relations entre Eurostat et les INS n'étaient pas que des points de friction. Suivant la tradition qui continue encore aujourd'hui, lors de la conférence des directeurs généraux des INS, un dîner très convivial était offert par le pays organisateur et un autre, tout aussi agréable, était organisé par Eurostat. Un des grands animateurs de ces agapes conviviales était le directeur du Central Statistics Office irlandais, Thomas Linehan, pianiste émérite et poète amateur

qui agrémentait avec humour les soirées des directeurs généraux des INS.

→ Voir les poèmes intitulés Information for the nation, Statistics, A respondent

La convivialité n'était pas réservée aux directeurs généraux des INS. Le fonctionnaire d'Eurostat qui présidait le groupe de travail qui se réunissait à Luxembourg avec les délégués de tous les pays avait deux tâches: tout d'abord bien conduire la réunion et ensuite organiser le dîner dans un restaurant le long de la Moselle (rivière entre le Luxembourg et l'Allemagne) où l'on pouvait manger du poisson de la Moselle, des petites perches d'élevage frites, très savoureuses. D'autres avaient une préférence pour la Brasserie Mansfeld dans le quartier du Gründ à Luxembourg. Le dîner était l'occasion de résoudre de manière amicale les points de désaccord qui avaient surgi lors de la réunion de la journée. Souvent, le deuxième jour de réunion était plus propice à des décisions, «concoctées» autour d'un bon verre de vin de la Moselle ou d'une (deux, trois...) bière luxembourgeoise le soir précédent.

Le déménagement au Jean Monnet et la vie sociale

Entre 1976 et 1977, tous les services d'Eurostat furent regroupés au bâtiment Jean Monnet. Vu de l'extérieur, une merveille! ... mais à l'intérieur, l'immeuble est très chaud en été et très froid en hiver. Le climat des relations

interpersonnelles y est meilleur: tous les fonctionnaires d'Eurostat qui sont partis dans d'autres directions générales reconnaissent que, à Eurostat, les contacts entre les différents collègues de tous les niveaux sont bien plus faciles qu'ailleurs.

Au début de l'année 1975, les services d'Eurostat étaient répartis, depuis plus de quatre ans, entre deux immeubles: le directeur général et la plupart des directions (A à E) étaient logés dans le bâtiment Tour du Kirchberg qui était un des deux immeubles du Parlement européen avec le bâtiment Schuman tout proche, alors que les bureaux de la direction F, celle de Silvio Ronchetti, étaient dans un petit immeuble au Val des bons malades. À l'époque, le plateau du Kirchberg était très peu urbanisé et le Val des bons malades était encore la campagne. À Eurostat, tout le monde avait les yeux rivés sur le nouvel immeuble que le gouvernement luxembourgeois avait décidé de faire bâtir non loin de la Banque européenne d'investissement et de la Cour de justice des Communautés européennes, à gauche de l'autoroute reliant la ville à l'aéroport, après le pont Grande-Duchesse Charlotte. Le premier coup de pelle pour la construction du futur bâtiment Jean Monnet, devant regrouper tous les services de la Commission à Luxembourg, fut donné le 9 mai 1974, date anniversaire de la déclaration de Robert Schuman. Une passerelle pour le passage des piétons avait été construite sur l'autoroute entre le bâtiment Tour et la nouvelle zone des immeubles de la Commission, de la Cour et de la Banque où la chaîne hôtelière Holiday Inn venait aussi de s'installer.

Information for the nation

Information for the nation! That in short is our vocation. If others have the facts we need, Then give us access too, we plead.

As for confidentiality, We give a steadfast guarantee To protect with strict propriety. We offer this with pride.

The individuality
Of each and every entity
Is grouped with other company.
Its identity we hide.

We publish? — Yes — in aggregate. This does some users irritate We do our best to mitigate The impact of our rule.

Apart from this protectiveness, We practice no selectiveness. Our aim is user friendliness, Our goal — a data pool.

Statistics

Though we don't know what we measure, We publish it with pleasure, And we hide our mortal terror
Of a quite substantial error.

A respondent

I am an «observation», I was captured in the field. My conscience said «co-operate», My instinct said «don't yield».

But I yielded up my data. Now behold my sorry plight, I am just a poor statistic Who no more has any right.

The Bootstrap and the Jackknife, Oh the tortures I've endured! Stochastic asymptosis (Be advised — do not be lured) Seasonal analysis To isolate my trend.

Factorial paralysis
Near brought me to my end.
They analyse my variance,
Logarithmetise my means,
Inspect my correlations,
And then range twixt both extremes.

But I have a plan to beat them, I'll climb up into the trees, Pretend I am a chi-square, And get freedom by degrees.

(Statistical Poems, par Thomas Linehan, directeur du Central Statistics Office d'Irlande de 1967 à 2001.)



À Eurostat, la convivialité règne toujours entre collègues... qui n'ont pas perdu l'habitude de faire la fête.









À l'heure de midi, pendant la pause du déjeuner, les fonctionnaires d'Eurostat du bâtiment Tour traversaient la passerelle pour aller voir le nouvel immeuble, tout vitré, de forme moderne, qui sortait de terre et qui était destiné aux services de la Commission. Entre 1976 et 1977, tous les services d'Eurostat furent regroupés au Jean Monnet, les deux premiers anneaux du nouveau bâtiment étant achevés. Vu de l'extérieur, une merveille! Les fonctionnaires d'Eurostat étaient très fiers de leur nouvel immeuble car c'était la première fois depuis la mise en place des institutions de la Communauté, en 1958, qu'ils étaient tous ensemble sous le même toit. Bien entendu, ce fut la course aux

meilleurs bureaux en espérant éviter ceux donnant sur les cours intérieures. Une des surprises agréables fut les découvertes des larges couloirs avec les armoires jaunes: la couleur vive avait pris le dessus sur le gris de notre ancien mobilier.

La découverte du Jean Monnet fut aussi parfois douloureuse. L'immeuble, complètement vitré, était très chaud pendant les mois d'été et très froid en hiver. Certains bureaux, exposés au sud, étaient invivables pendant les journées d'été (il y en a aussi à Luxembourg contrairement à ce qu'en pensent les mauvaises langues...) à certaines heures de la journée: 50 °C, un véritable sauna. Les fonctionnaires étaient contraints de quitter leurs bureaux, de travailler dans d'autres locaux ou de rentrer à la maison. En hiver, l'administration était obligée d'installer dans les bureaux exposés au nord des radiateurs supplémentaires et il n'était pas rare que les fonctionnaires amènent de la maison leur propre radiateur ou travaillent avec leur manteau sur les épaules quand la température descendait à 10/12 °C.

Bref, le tout beau «Jean Monnet» avait ses défauts. Pour le reste, tout allait à peu près bien. Les salles de réunion étaient larges et en nombre suffisant, la cantine fonctionnait bien, une banque, la BIL, avait ouvert une agence au Jean Monnet ainsi que la Poste et un kiosque à journaux, tenu par un gentil monsieur dont on ne comprenait jamais ce qu'il disait quand il vous adressait la parole. Mais, ce que les fonctionnaires appréciaient le plus, c'était la piscine au deuxième sous-sol de l'immeuble où ils pouvaient aller nager «en dehors des heures de service» comme le rappelait une affiche à l'entrée. David Heath était un des statisticiens sportifs les plus assidus de cette installation. La piscine «maison» tomba en désuétude au début des années 80, quand la nouvelle piscine olympique ouvrit ses portes à quelques centaines de mètres du Jean Monnet.

Nous avons vu précédemment que la vie sociale des fonctionnaires d'Eurostat venant de Bruxelles avait été facilitée par la disponibilité et l'accueil des anciens «Luxembourgeois» de la période CECA. Il faut souligner une des particularités d'Eurostat par rapport aux

autres directions générales de la Commission de Bruxelles. Les relations entre collègues étaient généralement chaleureuses même pendant les heures de service, sans cloisonnement hiérarchique et catégoriel. On pouvait et on peut encore aujourd'hui voir facilement son administrateur, son chef de division ou son directeur et discuter des questions de travail sans difficultés. Tous les fonctionnaires d'Eurostat qui sont partis dans d'autres directions générales à Bruxelles reconnaissent que, à Eurostat, les contacts entre les différents collègues de tous les niveaux étaient et sont bien plus faciles qu'ailleurs. Cette ambiance conviviale facilitait aussi les contacts en dehors des heures de travail: on organisait des soirées entre collègues devenus amis, on jouait au tennis ou au bridge ensemble, on se donnait rendez-vous au théâtre ou au cinéma et on faisait des belles balades dans les forêts ou le long de la Moselle.

La vie «luxembourgeoise» montrait son bon côté, d'autant plus que la ville de Luxembourg ne cessait de grandir; les commerces de bon niveau — pour ne pas dire «de luxe» — commençaient à s'installer dans les rues du centre-ville. On n'était plus obligé de courir en Belgique, Allemagne ou France pour s'habiller correctement, pour acheter du mobilier ou les derniers produits de la technologie qui pointaient leur nez à l'horizon.

C'est sur le plan professionnel que les affaires commençaient à se dégrader. L'ambiance à Eurostat était devenue très lourde et le début des années 80 s'annonçait difficile.



Repas de fin d'année en 1973. Eurostat est fier d'avoir toujours évité le cloisonnement hiérarchique et catégoriel. Les bonnes habitudes perdurent encore aujourd'hui.

Les années difficiles

Au début des années 80, l'Europe semble s'essoufler.

Des moments difficiles pour Eurostat: position affaiblie au sein de la Commission, gestion incertaine. Mais chaque faiblesse est une force: le Parlement européen s'intéresse à la statistique européenne, les cadres d'Eurostat développent un sentiment de solidarité.

Poursuite du travail sur les programmes de statistique. Des nouveautés: les fonctionnaires nationaux détachés apportent de l'air frais; une audience accrue pour la diffusion; la révolution de la micro-informatique.

1981>1985

De 1981 à 1985

De la Commission Thorn à la Commission Delors

Les décisions prises lors des Conseils européens au début des années 80 manquent de souffle et de perspective. Retour au dynamisme: entrée en fonction de la nouvelle Commission de Jacques Delors en 1985; adhésion de l'Espagne et du Portugal en 1986. En 1985, Eurostat retourne dans le giron du commissaire chargé des affaires économiques.

En janvier 1981, la Commission Jenkins laisse la place à la Commission Thorn. Gaston Thorn, Luxembourgeois, organise la nouvelle Commission en attribuant à chaque commissaire son portefeuille. Eurostat, après quelques tractations pas très transparentes, est attribué à Michael O'Kennedy, Irlandais, responsable aussi du personnel et de l'administration, des services de traduction et de l'organisation des conférences ainsi que de l'Office des publications. La raison en est simple: on attribue à un même commissaire les services localisés principalement à Luxembourg, de manière à permettre un contact plus fréquent entre le niveau politique et ces mêmes services. Pour ce qui est d'Eurostat, il n'en sera rien: ni

Michael O'Kennedy ni son successeur ne viendront à Eurostat pour rencontrer le directeur général ou son personnel. Au milieu de l'année 1982, le commissaire O'Kennedy est remplacé par son compatriote Richard Burke avec les mêmes responsabilités, y compris Eurostat.

Le 1^{er} janvier 1981, la *Grèce* devient le dixième pays membre de la Communauté européenne. En France, les élections présidentielles et politiques amènent un changement important du cadre politique avec l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand et des socialistes. Au début des années 80, d'autres élections politiques ont lieu dans plusieurs autres pays: aux Pays-Bas, en Irlande, au Danemark, en Grèce, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Italie.

L'Europe avance très lentement; quand on regarde les décisions prises lors des Conseils européens de ces années-là, on s'aperçoit que les sujets à l'ordre du jour n'ont pas de souffle et de perspective et qu'on essaie de se mettre d'accord, parfois difficilement, sur des sujets mineurs. Les États membres continuent à se disputer sur le budget communautaire et les modalités de réduction de la contribution britannique, sur l'impor-

En 1981, la Grèce devient le dixième pays de la Communauté européenne.



tance de la politique agricole commune qui absorbe encore les trois quarts du budget communautaire, sur le lancement d'un programme commun de recherche et développement dans le domaine des technologies de l'information (Esprit), qui est finalement décidé en février 1984. Bref, le climat politique n'est pas très favorable.

Les tentatives de sortir l'Europe de la torpeur qui la tenaille sont rares: un projet d'acte européen (plan Genscher-Colombo) destiné à améliorer les mécanismes institutionnels est discuté, sans suites immédiates, à La Haye en 1981; un projet de traité sur l'Union européenne est présenté par Altiero Spinelli, député européen italien, au Parlement européen en 1983 et approuvé par le Parlement européen en 1984 (ce sont les prémices de Maastricht); la décision du Conseil européen de donner un rôle plus important à l'écu et de renforcer le système monétaire européen (Dublin, 1984).

Il faudra attendre 1985 et l'entrée en fonction de la nouvelle Commission présidée par Jacques Delors pour voir l'Europe, sous l'impulsion franco-allemande et avec le soutien des anciens pays membres, reprendre de la vigueur. Viennent les décisions sur le renforcement de la coopération monétaire et, surtout, la signature de l'Acte unique, décidé au sommet de Luxembourg au mois de décembre 1985 et signé à La Haye en février 1986, qui devra conduire au marché unique de 1993. Avec la Commission Delors, au début de 1985, Eurostat passe sous l'autorité d'Alois Pfeiffer, Allemand, qui est aussi responsable des «affaires économiques», de l'«emploi» et du «crédit et investisse-

ment». C'est un portefeuille important et cohérent: Eurostat retourne dans le giron des affaires économiques. Cette situation demeure encore aujourd'hui, en 2003.

En juin 1985, le Conseil approuve aussi l'entrée dans la Communauté de deux nouveaux pays, l'Espagne et le Portugal, qui deviennent membres à part entière le 1^{er} janvier 1986.

L'organisation d'Eurostat entre 1981 et 1985: trois directeurs généraux

1981: le moment de plus grande faiblesse d'Eurostat qui est devenu un «corps étranger» au sein de la Commission. La rumeur circule que la Commission étudie l'éclatement d'Eurostat en différents services à intégrer dans les directions générales politiques de Bruxelles. Le gouvernement luxembourgeois s'y oppose fermement. C'est le Parlement européen qui recommande que «les autres institutions ne créent pas de services statistiques distincts», et, plus important encore, le Parlement demande d'être consulté à l'avenir sur tout nouveau programme statistique.

Réorganisation en 1983: la création d'une direction de la diffusion et de l'information statistique; mise en place du premier «Data Shop». Les premiers fonctionnaires nationaux détachés comprennent les mécanismes de la statistique communautaire et y apportent des idées nouvelles.

Au début de l'année 1981, la mise en œuvre des recommandations du rapport Spierenburg, dont on a parlé précédemment, a eu pour Eurostat des conséquences importantes et graves: la perte d'une direction (passant de six à cinq) à de six unités (passant de vingt-trois unités en 1978 à dix-sept en 1981). Eurostat est toujours dirigé par Aage Dornonville de la Cour avec comme conseiller George W. Clarke. Le poste d'assistant est vacant, à la suite de la nomination de Niels Ahrendt comme chef de l'unité «Statistique industrielle à court terme». Deux services sont rattachés directement au directeur général: «Conception et développement de logiciels» (Marcel Mesnage) et «Gestion de l'informatique» (David Heath).

→ Voir «Cinq directions se partagent les responsabilités statistiques sectorielles»

Eurostat dispose encore à Bruxelles d'une petite cellule de contact avec les services de la Commission, l'antenne, dirigée par Jean-Claude Liausu. Par ailleurs, on note, dans l'organigramme, une inflation de conseillers des directeurs et la création de chefs de secteur à l'intérieur des unités. Ce sont, surtout, des anciens chefs d'unité nommés sur ces postes de repli (Jean Petre, Joachim Wedel, Wil van der Weerden, Cleto Simeoni) à la suite de la suppression des unités, conséquence de la mise en œuvre du rapport Spierenburg.

Dans le courant de l'année 1981, Helmut Schumacher, après un long conflit avec le directeur général, quitte Eurostat et il est remplacé à la tête de la direction D par Jean Darragon, comme directeur f.f. (faisant fonction). Marcel Mesnage qui dirigeait l'unité «Conception et développement de logiciels» quitte lui aussi Eurostat pour la direction générale de l'administration qui était responsable de l'informatique de la Commission.

À la suite d'une série de conflits avec ses collaborateurs les plus directs et avec le commissaire chargé d'Eurostat, la position d'Aage Dornonville de la Cour devient de plus en plus fragile, ce qui affaiblit aussi la position d'Eurostat au sein de la Commission. La Commission tente de mettre fin à la collaboration avec Aage Dornonville de la Cour en lui appliquant l'article 50 du statut. De recours en recours devant le Tribunal de première instance, il réussit à retarder l'échéance jusqu'à la fin de 1982 quand il part à la retraite à l'âge de 65 ans.

En 1981, au moment de plus grande faiblesse d'Eurostat, commence à circuler la rumeur que la Commission étudie l'éclatement d'Eurostat en différents services (unités ou directions) à intégrer dans les directions générales politiques de Bruxelles: la statistique macroéconomique à la direction générale des affaires économiques et financière, la statistique agricole à la direction générale de l'agriculture et ainsi de suite. Nous n'avons pas trouvé trace écrite de cette idée, mais, à l'époque, elle serpente dans tous les esprits. La garantie d'un Eurostat uni et à Luxembourg venait du fait que le gouvernement luxembourgeois s'opposerait fermement à une éventuelle dislocation d'Eurostat vers Bruxelles. Un petit groupe de fonctionnaires se demande alors si la parade ne pouvait pas

Cinq directions se partagent les responsabilités statistiques sectorielles

Direction A

Statistiques économiques générales: Piero Erba

Direction B

Statistiques démographiques et sociales: *David Harris*

Direction C

Statistiques de l'industrie, transport et services: *Joseph Nols*

Direction D

Statistiques de l'agriculture, forêts, pêche et énergie: *Helmut Schumacher*

Direction E

Statistiques du commerce extérieur, pays ACP et pays tiers: Silvio Ronchetti



Pieter de Geus, directeur général de 1982 à 1984.

consister à mettre Eurostat sous la tutelle conjointe de la Commission, du Parlement et du Conseil en lui donnant un statut interinstitutionnel, comme l'Office des publications. En fait, c'est surtout la couverture du Parlement qu'on entendait solliciter, vu le manque d'intérêt croissant de la Commission aux travaux d'Eurostat. Un parlementaire, Robert Glinne, est saisi du dossier; il présente au Parlement, au nom du groupe socialiste, une résolution préconisant la «transformation de l'actuel OSCE (Eurostat) en un organisme interinstitutionnel doté des moyens nécessaires à la poursuite et au développement de la statistique européenne et administré conjointement par les institutions communautaires».

Le Parlement désigne un de ses membres, Newton Dunn, conservateur britannique, pour présenter un rapport sur le statut d'Eurostat. Ce rapport, approuvé par la session plénière du Parlement en septembre 1982, conclut au maintien d'Eurostat au sein de la Commission en tant qu'unité administrative, tout en soulignant la nécessité de développer la coopération avec les autres institutions et en particulier avec le Parlement. Deux autres points mis en évidence dans la résolution approuvée par le Parlement auront des conséquences importantes dans les travaux d'Eurostat. Tout d'abord, le Parlement européen recommande que «les autres institutions ne créent pas de services statistiques distincts» et que «toutes les institutions puissent avoir accès, dans les mêmes conditions que la Commission, à l'Office statistique». En effet, on commençait à voir s'organiser des noyaux de «statisticiens» au Parlement européen, au Comité économique et social et à la Cour des comptes. Le deuxième point est encore plus important: le Parlement européen «demande d'être consulté à l'avenir sur tout nouveau programme statistique» en soulignant que dans le passé il n'était qu'informé des travaux de l'Office. Ce fut le départ de nouvelles relations entre Eurostat et le Parlement qui, pendant tout un temps, devint un soutien d'Eurostat dans les décisions budgétaires.

À son départ à la retraite, à la fin de 1982, Aage Dornonville de la Cour est remplacé par Pieter de Geus, Néerlandais. Pieter de Geus était un quasi-inconnu dans le monde de la statistique, mais il avait une bonne réputation de manager. Il avait été ministre de la défense pendant quelques mois dans un gouvernement néerlandais de transition et on lui cherchait un point de chute dans une institution internationale. Après quelques mois passés dans le cabinet du commissaire néerlandais, Karl-Heinz Narjes, Pieter de Geus fut nommé directeur général d'Eurostat à partir de décembre 1982.

Lors de sa prise de fonctions, Pieter de Geus trouve une situation très dégradée dans l'organisation d'Eurostat. Le poste de directeur, laissé libre par Helmut Schumacher lors de son départ, était toujours vacant et plusieurs postes de chefs de division l'étaient également. Grâce à ses contacts personnels à la Commission, Pieter de Geus réussit à combler certains trous. Le poste de directeur est attribué à un nouvel arrivant, de nationalité grecque, Photis Nanopoulos. On se souvient que la Grèce était devenue le dixième État membre de la Communauté en 1981.

Le nouveau directeur général prend Annette De March pour diriger son secrétariat, garde George W. Clarke comme conseiller et Alain Biron comme assistant (il avait été nommé à ce poste par Aage Dornonville de la Cour en 1981), réorganise son entourage et les directions d'Eurostat. Ayant constaté que les relations avec les directions générales de Bruxelles s'étaient beaucoup dégradées au cours des dernières années et qu'Eurostat était devenu un «corps étranger» au sein de la Commission, Pieter de Geus tente de renforcer le poste du bureau de liaison en l'élevant au niveau d'une division (A 3) avec les ressources nécessaires. C'était sans compter sur l'opposition du gouvernement luxembourgeois qui, s'appuyant sur le traité de fusion des exécutifs de 1965 et sur les assurances données par Raymond Barre, vice-président de la Commission, responsable de l'Office en 1968, refusa de donner son accord au départ d'un poste de chef d'unité de Luxembourg à Bruxelles. Il faut considérer que le Luxembourg n'avait pas apprécié la réduction de postes A 2 et A 3 intervenue entre 1980 et 1981 (application du rapport Spierenburg), surtout que ces postes étaient restés dans le budget et avaient été attribués à d'autres directions générales de la Commission à Bruxelles. Le bureau de liaison demeure de taille réduite sous la responsabilité de Jean-Claude Liausu et on met en place un «Data Shop» sous la responsabilité de la direction A, avec à sa tête Letizia Cattani.

→ Voir «L'organisation d'Eurostat en 1983 — Directions et unités»

Cette réorganisation conduit à deux changements principaux: en premier lieu, la création d'une direc-

L'organisation d'Eurostat en 1983 — Directions et unités

Direction A — Traitement et diffusion de l'information statistique: Joseph Nols

- Traitement (David Heath)
- Diffusion (François de Geuser)
- Relations publiques et gestion des études et publications (Egide Hentgen)
- Data Shop (à Bruxelles) (Letizia Cattani)

Direction B — Statistiques économiques générales: Piero Erba

Conseiller pour les articles 64 et 65 du statut (¹) (Wil van der Weerden)

- Comptes économiques (Alain Chantraine)
- Statistiques régionales et financières (Raymond Salvat)
- Enquêtes sur les prix et indices des prix à la consommation (Hugo Krijnse-Locker)

Direction C — Commerce extérieur, pays ACP, pays tiers et transports: Silvio Ronchetti

- Méthodologie et classifications (Rolf Sannwald)
 - Méthodologie (Richard Kuhner)
 - Transports (Brian Wilson)
- Production (Gertrude Hilf)
- Analyses et développement (David Heath)

Direction D — **Énergie et industrie:** Photis Nanopoulos

- Énergie (Jean Darragon)
- Industrie (Niels Ahrendt)
- Services (Cleto Simeoni)
- Sidérurgie (Franz-Joseph Gnad)

Direction E — Statistiques démographiques et sociales — Statistiques de l'agriculture: David Harris

Conseiller (Eric Snowdon)

Statistiques démographiques et sociales

- Emploi et enquêtes, forces de travail (Hildegarde Fürst)
- Salaires, revenus et protection sociale (Gustav Löhmann)
- Population, éducation et statistiques sociales (Joachim Wedel)

Statistiques de l'agriculture

- Comptes de l'agriculture et structures agricoles (Alberto De Michelis)
- Bilans et produits agricoles (Hans Georg Baggendorff)
- (1) Il s'agit des articles concernant le calcul du salaire et du coefficient correcteur des salaires de fonctionnaires.



Richard Kuhner, Bernard Langevin et Bernard Eyquem à la fête donnée pour le départ d'un collègue (bâtiment Jean Monnet, 1982).

tion de la diffusion et de l'information statistique pour mettre en évidence l'importance que joue la diffusion des données auprès des utilisateurs internes et externes aux institutions. En outre, pour favoriser la diffusion à Bruxelles, où se trouvent la plupart des utilisateurs internes et où s'adressent en priorité les utilisateurs externes de données statistiques, Eurostat met en place son premier «Data Shop», confié à Letizia Cattani. Le Data Shop sera logé dans le bâtiment de la rue de la Loi 120, dont l'entrée était rue Joseph II: il v est encore aujourd'hui. En second lieu, pour la première fois dans l'histoire d'Eurostat, la nouvelle structure prévoit la suppression de la direction des statistiques agricoles. Cette décision était dictée par la volonté de réduire l'importance de la statistique agricole dans l'organisation d'Eurostat alors que la PAC demeurait très importante sur le plan politique et budgétaire. Elle ne fut pas accueillie favorablement par certains INS, notamment par ceux pour lesquels la PAC demeurait un des fondements de la Communauté, et le développement de la statistique agricole était considéré comme étant un support technique indispensable. Nous devons attendre 1988 et la nouvelle réorganisation d'Eurostat décidée par Yves Franchet pour voir se rétablir la statistique agricole dans son rang de direction.

À partir de 1980, Eurostat lance un programme d'échange de personnel avec les INS. Ce programme a un début timide car on ne trouve pas de solution au financement du détachement de fonctionnaires d'Eurostat vers les INS, alors que les ressources pour la prise en charge des fonctionnaires nationaux sont

disponibles dans le budget d'Eurostat ou celui de la Commission. Les candidats de l'Office au départ pour quelques mois auprès des INS sont très rares et les difficultés linguistiques ne facilitent pas les choses; il y a bien des volontaires pour passer quelques mois à Paris (comme Brian Newson) ou à Londres (comme Klaus Lohning), mais Wiesbaden ou Copenhague n'attirent pas des foules.

Par contre, vers le milieu des années 80, se met en place le *programme des fonctionnaires nationaux déta- chés* (FND) qui se révélera très utile, d'un côté, pour faire comprendre aux experts nationaux venant tra-vailler à Eurostat pour des périodes souvent longues les mécanismes de la statistique communautaire et, d'un autre côté, pour apporter à Eurostat des idées nouvelles, de l'expérience de terrain et des connaissances scientifiques qui faisaient défaut à ses propres fonctionnaires. Le programme FND sera amené à se développer jusqu'à aujourd'hui, avec une légère modification du sigle (END pour experts nationaux détachés).

Moins de deux ans après avoir été nommé directeur général, Pieter de Geus donne sa démission et retourne aux Pays-Bas. Nous sommes en septembre 1984 et son départ laisse Eurostat sans directeur général. Silvio Ronchetti, qui était le directeur le plus ancien selon son grade, assume l'intérim du poste. Au mois de mai 1984, en vue du départ annoncé de Pieter de Geus et des difficultés qui pointaient à l'horizon, les directeurs généraux des INS, lors de la conférence réunie en Allemagne (Schloss Reinhartshausen), avaient adres-

sé à la Commission une déclaration dans laquelle ils affirmaient que, «en raison de la nature particulière du poste de directeur général d'Eurostat, les directeurs généraux des INS soulignent qu'il serait souhaitable de retirer ce poste des quotas nationaux, afin que les critères de compétences en matière statistique et en matière de gestion puissent pleinement être pris en compte».

À la fin de 1984, la Commission présidée par Gaston Thorn est sur le point de terminer son mandat. En janvier 1985, dans le cadre de la nouvelle Commission Delors, Eurostat passe du «portefeuille» du commissaire Burke sous la responsabilité du commissaire Pfeiffer. Cette transition crée encore plus de confusion pour le remplacement de Pieter de Geus: Richard Burke ne veut pas s'engager dans le recrutement d'un nouveau directeur général d'Eurostat et Alois Pfeiffer a d'autres priorités. Quand la nomination d'un directeur général d'Eurostat vient sur la table, le commissaire hésite entre trois solutions: l'ouverture du poste à l'extérieur comme cela avait été le cas pour Jacques Mayer, Aage Dornonville de la Cour et Pieter de Geus ou son attribution à un directeur d'un service politique de la Commission, transféré de Bruxelles à Luxembourg, ou bien la confirmation de la candidature interne de Silvio Ronchetti. À cette situation s'ajoute l'avis négatif des commissaires italiens sur la nomination d'un Italien à Eurostat, ce qui pèserait sur l'équilibre des nationalités au sein de la Commission. À l'époque, aucun pays ne souhaite un poste A 1 ou A 2 à Eurostat, considéré comme étant sans importance politique. L'intérim de Silvio Ronchetti s'éternise. Une pétition signée par plusieurs fonctionnaires d'Eurostat est adressée d'abord au président Thorn et ensuite à Jacques Delors. Certains cadres d'Eurostat (Niels Ahrendt, Daniel Byk, Alain Chantraine et Alberto De Michelis), devant la carence de la Commission à prendre une décision, interviennent directement auprès du commissaire Pfeiffer pour qu'il soit mis fin à l'incertitude sur le poste, qui affaiblit Eurostat aussi bien à l'intérieur de la Commission que vis-à-vis des INS.

Il faut attendre encore plusieurs mois avant que la situation se régularise avec la nomination officielle de Silvio Ronchetti qui intervient le 1^{er} octobre 1985. Silvio Ronchetti n'est pas loin de l'âge de la retraite et le mandat qu'il reçoit d'Alois Pfeiffer lors de sa prise de fonctions est d'organiser sa succession qui interviendra en septembre 1987 avec la nomination d'Yves Franchet.

En septembre 1984, Silvio Ronchetti, assumant l'intérim du poste de directeur général, ne change pas l'entourage proche décidé par Pieter de Geus. Il garde Annette De March à son secrétariat, l'éternel George W. Clarke comme conseiller et Giuseppe Calò comme assistant. Ce dernier avait été nommé par Pieter de Geus lors du départ à Bruxelles d'Alain Biron. Finalement, George W. Clarke avait assuré la continuité depuis l'époque Mayer, aussi bien pendant les périodes fastes que pendant les périodes moins favorables. Au niveau mondial, dans les réunions des organisations internationales, il avait représenté Eurostat, avec des idées parfois personnelles, souvent très «britanniques», quelques fois critiquables, mais qui avaient



Conférence des directeurs généraux des INS au Schloss Reinhartshausen en 1984.



Silvio Ronchetti, directeur général de 1984 à 1987.

le mérite d'être cohérentes. C'était un homme très habile, estimé et craint à la fois qui continuait à avoir une très grande importance dans la politique de l'Office.

Le seul changement dans l'organigramme d'Eurostat concerne la nomination de Gilles Rambaud-Chanoz comme chef de l'unité «Traitement» (de l'informatique) dans la direction A. Quant au poste de directeur de la direction C, aucun changement n'est prévu, car la position de Silvio Ronchetti reste suspendue à la décision de la Commission. Rolf Sannwald assure provisoirement les fonctions de «faisant fonction» (f.f.) et ne sera nommé ad interim que lors de la nomination officielle de Silvio Ronchetti sur le poste de directeur général.

Les «programmes statistiques» continuent

On trouve un peu partout des difficultés croissantes sur le terrain: l'échec en 1981 du recensement en République fédérale d'Allemagne à la suite d'un arrêt de la Cour constitutionnelle; l'avenir des statistiques du commerce extérieur après l'achèvement du marché unique; le signe d'un désintérêt en 1979 quand la Commission décide de ne plus approuver chaque année les programmes statistiques, mais seulement tous les trois ans; la première discussion approfondie des directeurs généraux des INS sur l'harmonisation en amont ou en aval de la statistique communautaire: l'enquête communautaire sur la structure des salaires.

Nous avons vu précédemment que, à partir de 1979, la Commission avait pris la décision de ne plus approuver chaque année les programmes statistiques mais seulement tous les trois ans. C'était un signe du désintérêt que le collège et le commissaire en charge d'Eurostat manifestaient à l'encontre des travaux statistiques. De nombreuses directions générales, et en particulier la direction générale des affaires économiques et financières, la direction générale de l'industrie, la direction générale des transports, ne cessaient de critiquer le service fourni par Eurostat, ce qui irritait le commissaire responsable.

En 1981, Eurostat est à la fin du quatrième programme statistique (1979-1981) qui avait été approuvé par la Commission en 1979. En mai 1980, Eurostat avait proposé aux directeurs généraux des INS (conférence de Copenhague) les grandes lignes du cinquième programme statistique couvrant la période 1982-1984. En 1981, la conférence des directeurs généraux des INS se réunit à Athènes, la Grèce étant devenue le dixième membre de la Communauté au début de l'année. Les directeurs généraux des INS se mettent d'accord sur le cinquième programme statistique tout en soulignant que les nouveaux projets doivent faire l'objet d'une évaluation budgétaire avant d'être définitivement approuvés. C'est une exigence qui, en période de limitation des ressources, reviendra de plus en plus souvent sur la table des directeurs généraux des INS. Le sixième programme statistique (1985-1987) sera approuvé par les directeurs généraux des INS lors de la conférence du mois de mai 1984 au Schloss Reinhartshausen.

Voyons maintenant les contenus de ces programmes qui, en fait, ne changent pas beaucoup par rapport à ceux approuvés précédemment.

Dans le domaine macroéconomique, les travaux sont axés sur la révision du SCN et du SEC qui vont commencer au niveau international. Eurostat travaille sur la comptabilité d'inflation, sur les comptes de patrimoine et sur la production imputée des services bancaires. Au mois de mai 1982, les directeurs généraux des INS recommandent que «la révision du SEC devra intervenir à long terme, 1990, et sa porté devra être limitée». On sait ce qu'il adviendra: le SEC 95 sera approuvé quatorze ans plus tard et mis en œuvre en 1998! Eurostat insiste auprès des INS sur la nécessité de progresser dans l'adoption du SEC comme méthode nationale pour les comptes, le système communautaire n'étant suivi que par trois pays, la France, l'Italie et le Luxembourg. On s'inquiète de vérifier la qualité et la comparabilité des données des comptes nationaux, étant donné l'utilisation intensive qui est faite sur le plan politique et notamment pour la répartition des fonds régionaux et sociaux. Cette question reviendra de plus en plus souvent sur l'agenda des INS mais ne sera résolue, pour l'essentiel, qu'avec les travaux sur le produit national brut (PNB) et le règlement SEC 95, dans les années 90.

Dans le domaine de la *statistique sociale*, Eurostat propose aux INS de réaliser chaque année l'enquête par sondage sur les *forces de travail* qui avait une fréquence bisannuelle. Les INS acceptent (à l'exception du Danemark et des Pays-Bas) à condition de ne plus

changer le questionnaire pour une longue période. La grande affaire des années 1982-1985 est le maintien ou pas de l'enquête communautaire sur la structure des salaires. À Eurostat, deux écoles s'affrontent: ceux qui se prononcent pour son maintien (Joseph Nols, Silvio Ronchetti, Piero Erba, Hildegarde Fürst) et ceux qui se prononcent pour son abandon, en particulier Aage Dornonville de la Cour, David Harris et George W. Clarke. La direction générale des affaires sociales souhaite plutôt son développement, ce qui sème le trouble dans le milieu des statisticiens européens à cause des conséquences que cela pourrait avoir sur le budget des enquêtes, d'autant plus que la direction générale des affaires sociales demande beaucoup de statistiques nouvelles sans contribuer financièrement à leur réalisation. La question est discutée par les directeurs généraux des INS à deux reprises, à Leeds Castle, en 1983, et Schloss Reinhartshausen, un an plus tard, où la majorité des INS se prononcent pour la suppression de cette enquête du programme, seules la France, l'Italie et l'Allemagne plaidant pour son maintien. C'est la première discussion très approfondie des directeurs généraux des INS sur l'harmonisation en amont ou en aval de la statistique communautaire. Les statistiques sur les salaires seront produites suivant des méthodes différentes et harmonisées en termes d'output et de présentation des données. À Heerlen (Pays-Bas) en mai 1985, les INS discutent pour la première fois en profondeur du développement d'une statistique de la pauvreté et de la distribution du revenu. Edmond Malinvaud, directeur général de l'INSEE, devant les réticences de certains de ses collègues, souligne que «la statistique doit évoluer en parallèle à l'apparition de phénomènes sociaux nouveaux et que la pauvreté est liée à la crise économique en cours». Il faut donc que les statisticiens européens répondent aux attentes des décideurs politiques. C'est à partir de cette discussion très intéressante que les statistiques de la pauvreté deviendront un sujet majeur de la statistique sociale de la Communauté.

On discute également de savoir comment se présentera l'élaboration des statistiques du commerce intracommunautaire après la suppression des contrôles douaniers aux frontières intérieures. En mai 1981 à Athènes, Eurostat présente une proposition qui est rejetée par l'ensemble des directeurs généraux des INS: élaborer uniquement les statistiques d'exportation et considérer celles-ci comme statistiques d'importation du pays partenaire. À l'origine du refus des INS, il y a le manque de confiance sur la qualité des données produites par leurs collègues de l'autre côté de la frontière. On donne mandat à Eurostat et au comité des statistiques du commerce extérieur de proposer des solutions «plus sérieuses», en ayant la conviction que les contrôles aux frontières et les documents douaniers ne seront pas supprimés de si tôt. Quand le livre blanc de la Commission sur l'achèvement du marché unique est approuvé en 1985 (Commission Delors) avec comme objectif de supprimer tout contrôle à partir de 1993, les directeurs généraux des INS s'empressent, à Palmela (Portugal) au mois de mai 1986, de faire une déclaration pour attirer l'attention des «autorités politiques nationales et internationales afin d'éviter que les statisticiens soient placés devant le fait accompli par une décision prise au niveau politique (la suppression de contrôles aux frontières) et

qui rendrait impossible la collecte des données nécessaires à la continuation de ces statistiques». Eurostat se dissocie de cette déclaration, ce qui lui vaudra pendant quelque temps les remontrances des INS et des services statistiques des douanes des États membres. Nous verrons tout cela par la suite.

Dans le domaine des statistiques du commerce extérieur, des progrès sont réalisés pour ce qui est des classifications et dans la mise en place du «document unique». Les travaux sur le système harmonisé progressent et seront achevés en 1985 par une décision du Conseil de ministres pour son entrée en vigueur à partir de 1987. Les travaux sont conduits sous la responsabilité du Conseil de coopération douanière (CCD) et Eurostat doit défendre les intérêts des statisticiens notamment pour le maintien d'un niveau raisonnable de positions de la Nimexe. L'autre grand sujet de discussion dans le cadre du programme statistique est le «document unique» que la Commission entend imposer aux États membres comme une première étape en vue de la réalisation du marché intérieur. Nous sommes en 1982. Les pays membres entreprirent une forte résistance contre cette idée, résistance conduite principalement par les statisticiens nationaux qui ne souhaitaient pas changer leur mode de collecte et d'élaboration des données du commerce extérieur. La discussion au Conseil, où d'importants points de divergence entre pays avaient surgi sur les propositions de la Commission, inquiéta les directeurs généraux des INS qui demandèrent à Eurostat de faire valoir les intérêts des statisticiens. L'arrivée de Pieter de Geus changea l'orientation d'Eurostat qui joua son rôle de honest broker et réussit à

convaincre les INS de l'utilité politique de la proposition de la Commission, tout en réorientant le contenu du document unique afin de tenir compte des besoins des statisticiens. Le document douanier unique sera finalement approuvé par le Conseil en octobre 1992.

La conférence des directeurs généraux des INS du mois de mai 1983, à Leeds Castle, fut très importante pour la statistique de l'énergie. Jean Darragon, qui assurait alors l'intérim de la direction «Agriculture et énergie», en attendant l'arrivée de Photis Nanopoulos, avait préparé un document de programmation pour les années 80 qui fut approuvé par les directeurs généraux des INS. Il faut tout d'abord savoir que, dans la plupart des pays, les statistiques énergétiques étaient établies par les ministères compétents ou par les associations professionnelles. Les directeurs généraux des INS étaient inquiets de ce développement en dehors de leur contrôle (notamment les données provenant des associations professionnelles privées) et ils furent d'accord avec les propositions d'Eurostat pour pouvoir reprendre la maîtrise du sujet. Quatre thèmes prioritaires furent dégagés de la discussion:

- les bilans de l'énergie,
- les prix énergétiques et les indices des prix,
- les tableaux entrées-sorties de l'énergie, dont l'intérêt s'était estompé au fil du temps,
- une nomenclature internationale normalisée de l'énergie.

Il ne s'agissait pas de travaux nouveaux car certains avaient été lancés dans les années 60 et 70, sous la

responsabilité de Kees Zijlstra, quand le domaine de l'énergie était une direction de l'Office. La conférence de Leeds Castle leur donna un nouvel élan.

À la suite de cette réunion, un groupe de travail «Énergie» fut créé par Eurostat qui renforça ses contacts avec l'Agence internationale de l'énergie à Vienne dans une position plus favorable compte tenu de l'appui reçu par les INS.

Dans le domaine des statistiques agricoles, la responsabilité des INS de beaucoup de pays membres était limitée à certains travaux. La majorité des données venait des ministères de l'agriculture qui bénéficiaient d'un important réseau d'agents pouvant servir d'enquêteurs dans les différentes régions de la Communauté. La direction générale de l'agriculture jouait un rôle important dans la mise en place des programmes statistiques car elle n'hésitait pas à financer une partie des travaux. Einer Stendevad, Danois, un ancien d'Eurostat, était le chef de division de la direction générale de l'agriculture qui jouait le rôle de correspondant statistique. Il fut fondamental dans le développement de quatre projets majeurs au cours des années 80: le plan italien (1981), le plan portugais (1984 et 1986), le plan grec (1985) et le plan irlandais (1988). Ces projets, décidés sur la base d'une décision du Conseil, avaient pour but de restructurer l'ensemble de la statistique agricole de ces quatre pays qui avaient du mal à fournir des données de la qualité requise pour la réalisation de la politique agricole commune. Il s'agissait de mettre en place, grâce au financement communautaire, l'organisation d'une

série d'enquêtes permanentes pour couvrir les lacunes statistiques relevées dans ces pays. Malgré quelques retards, on peut considérer que les plans jouèrent un rôle fondamental pour l'amélioration de la statistique agricole de ces pays. La direction générale de l'agriculture en général et Einer Stendevad en particulier continuèrent à soutenir Eurostat même dans les moments difficiles où la responsabilité de la statistique agricole aurait pu basculer d'Eurostat à la direction générale de l'agriculture. Au mois de novembre 1985, Guy Legras, directeur général de la direction générale de l'agriculture, fit une intervention remarquée à la conférence des directeurs généraux des INS (Bruxelles), expliquant aux directeurs généraux des INS la place de la statistique agricole dans le contexte de la construction européenne. Cette intervention coupa court à toute hypothèse de réduction draconienne de la part de l'agriculture dans le programme statistique communautaire, souhaité par plusieurs pays, tout en ouvrant la voie au premier inventaire et au premier projet de révision de cette statistique qui fut l'objet du séminaire de Maastricht en 1987 (voir «Le "parcours spécial" des statistiques agricoles communautaires»). Entre 1981 et 1985, on renouvela l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (1985) sur la base d'un règlement du Conseil qui prévoyait aussi un financement communautaire important aux pays. On mit en chantier le projet Eurofarm qui devait permettre de créer une banque de données avec les principales informations individuelles provenant des enquêtes sur la structure des exploitations, on réalisa les enquêtes viticoles et celles sur les arbres fruitiers, on

prépara une décision de la Commission sur la *typologie* des exploitations agricoles et on entama les recherches sur la mesure du *revenu global* des ménages agricoles.

La coopération au développement avait été, depuis les années 60, un domaine d'activités important mais marginal dans le programme de travail de l'Office. Rares étaient les occasions de discuter les projets d'assistance technique lors de la conférence des directeurs généraux des INS car le nombre d'INS concernés était très limité: l'INSEE surtout et quelque peu l'Office for National Statistics du Royaume-Uni et le Statistisches Bundesamt. Les INS d'Espagne et du Portugal ne deviendront membres qu'en 1986, mais ils s'étaient impliqués dans les activités de coopération depuis plusieurs années. Nous avons vu précédemment les actions qui, vers la fin des années 70, avaient été mises en chantier par Eurostat et surtout dans les pays africains. Ces programmes avaient pris de l'ampleur au début des années 80 sous l'impulsion de David Heath et Daniel Byk. En novembre 1983 à Bruxelles, le commissaire au développement, Edgar Pisani, vint présenter aux directeurs généraux des INS les orientations de la Commission en matière de politique de développement en soulignant le rôle important que jouait la statistique dans la préparation, le suivi et l'évaluation des programmes mis en œuvre dans le cadre de la convention ACP-CEE. C'était la première fois qu'un commissaire, autre que le responsable de la statistique, participait à la conférence des directeurs généraux des INS.

Pour ce qui est des statistiques de la population, il convient de faire un pas en arrière. Depuis les an-

nées 60, Eurostat avait tenté d'harmoniser les dates des recensements décennaux de la population avec le contenu des questionnaires, rencontrant à chaque fois un accueil poli mais peu intéressé de la part des INS. Au mois d'octobre 1972, les directeurs généraux des INS avaient pris la décision de synchroniser les opérations de recensement en mars-avril 1981. En 1975, les INS s'étaient mis d'accord sur des définitions communes, sur le principe de recenser les ressortissants de la Communauté dans chaque État membre et sur les tableaux à fournir à Eurostat. Un résultat limité eu égard aux travaux préparatoires. En 1981, le recensement avait été un échec en République fédérale d'Allemagne, à la suite d'un arrêt de la Cour constitutionnelle sur le respect de la vie privée et la confidentialité des données recensées. Par ailleurs, on voyait surgir un peu partout des difficultés croissantes lors des opérations sur le terrain. Lors de la conférence du Schloss Reinhartshausen, chaque directeur général présenta les enseignements et les conclusions à tirer du recensement démographique de 1981 et décida d'étudier les autres solutions possibles aux recensements. Sans beaucoup de succès.

Nous avons déjà vu dans la partie relative au commerce extérieur la mise en place du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises et des services (SH) qui viendra remplacer la Nimexe à partir de 1987. Sur le reste du front des *nomenclatures*, le principal effort d'Eurostat consiste à travailler de concert avec le bureau statistique des Nations unies et avec la Commission économique pour l'Europe (Genève) en vue d'assurer une cohérence des nomen-

clatures des produits et des activités. L'ONU et Eurostat mettent au point, en 1985, le système intégré de nomenclatures d'activités et produits (SINAP), la nomenclature qui assure une correspondance entre les statistiques d'activités et de produits. Le problème le plus sérieux de la première moitié des années 80 est celui de l'impact de la révision de la nomenclature du commerce extérieur et de la mise en œuvre du SH sur la révision de la classification type pour le commerce international (CTCI). Le bureau statistique des Nations unies entend procéder rapidement à la révision de la CTCI sans attendre les décisions sur le SH. Cela provoquerait une grande confusion car certains pays avaient déjà modifié leurs classifications industrielles pour tenir compte de la NACE et les modifications non coordonnées des autres nomenclatures auraient pu provoquer des retards dans les opérations statistiques et des résultats non comparables entre pays membres. Il faut attendre la fin de la décennie pour parvenir à une solution à ce problème après des discussions interminables sur l'axe New York (ONU)-Luxembourg (Eurostat) lors des réunions de la Commission économique pour l'Europe, des groupes de travail spécialisés ou de l'ACC-sub Committee. Les discussions étaient d'autant plus difficiles que, bien souvent, la position des INS des pays de la Communauté était loin d'être cohérente.

Quant aux statistiques industrielles, Eurostat se bat toujours avec les INS pour l'application des directives de 1972 sur la conjoncture et la structure des entreprises. On commence à voir certains résultats, mais il aura fallu pour cela plus de dix ans. Un nouveau projet

Séminaires statistiques à partir de 1980

1980:

collecte et contrôle de la qualité de l'information de base lors des enquêtes auprès des ménages: Gijsbert Goudswaart

1980:

système communautaire de statistiques sur les salaires et revenus: Gijsbert Goudswaart

1981:

banques de données et problèmes liés à la diffusion du contenu de ces banques par des réseaux

1981:

emploi et chômage

1982:

comptes et statistiques régionales: Edmond Malinyaud

1983:

développements récents dans l'analyse de grands ensembles de données: Edmond Malinvaud

1984:

protection de la vie privée, informatique et progrès de la documentation statistique: George Als

1984:

Recensement démographique: Luigi Pinto

À partir de 1985, les séminaires prirent d'autres formes, mais continuèrent à être organisés sur des divers sujets d'intérêt commun. pointe à l'horizon dans les projets d'Eurostat: les statistiques des services. L'économie des services représente à peu près la moitié du produit intérieur brut (PIB) des États membres et le manque de connaissances statistiques de cet important secteur commence à se faire sentir. Les services de la Commission responsables de la politique industrielle exercent des pressions sur Eurostat pour obtenir des résultats harmonisés pour l'ensemble de la Communauté. La résistance des INS à la mise en place d'un programme commun est très forte, car tout le monde se rend compte de l'ampleur du projet, et le manque de ressources (et d'enthousiame) freine l'engagement des statisticiens nationaux. On constatera une première avancée dans ce domaine seulement en 1986, quand les directeurs généraux des INS approuveront le premier programme sur les services.

Sur proposition d'Eurostat, la conférence des directeurs généraux des INS prit l'initiative en 1979 d'organiser chaque année un ou deux séminaires sur un sujet statistique. Les thèmes étaient décidés par la conférence, la présidence était confiée à un directeur général et l'organisation était du ressort d'Eurostat avec l'assistance de l'INS du pays où se tenait le séminaire. Les résultats étaient présentés à la conférence par le président du séminaire.

→ Voir «Séminaires statistiques à partir de 1980»

Enfin, à la demande des INS, Eurostat commença à organiser, à partir de 1981, à Luxembourg, un séminaire d'introduction à la statistique communautaire en faveur des nouveaux fonctionnaires des INS. Le pre-

mier séminaire fut organisé du 25 au 27 mars 1981 avec la participation de quarante-quatre statisticiens de tous les INS. Cette initiative connut un très grand succès et continue à se perpétuer encore aujourd'hui.

L'informatique décentralisée et l'arrivée des micro-ordinateurs

Une révélation: la micro-informatique. Beaucoup de fonctionnaires n'hésitent pas à prendre du travail à la maison pour exécuter des traitements de données avec leurs logiciels ... une certaine anarchie, mais très imaginative et efficace!

Le milieu des années 80 marque un tournant dans les travaux d'Eurostat: la micro-informatique fait son apparition et se répand rapidement. Nous avons vu que les années 70 et le début des années 80 avaient été celles du centre de calcul, des gros ordinateurs centraux et du réseau des terminaux. L'informatique dépendait de la direction générale de l'administration et le traitement des opérations statistiques n'était pas une priorité: les salaires des fonctionnaires, la gestion du budget, la documentation générale prenaient souvent le pas sur la statistique au grand dam des services d'Eurostat. Depuis le milieu des années 70, Eurostat avait réclamé, sans succès, son propre centre de calcul autonome. Nous avons vu précédemment que le secrétariat général s'était opposé à cette solution (rapport Lambert et Verheyden) tout en demandant au comité directeur de l'informatique de la Commission (CDIC) de donner une priorité aux travaux statistiques dans

l'activité du centre de calcul. C'est ainsi que, tout au long de la période (début 70-milieu 80), la division chargée de la conception des outils informatiques d'Eurostat (Marcel Mesnage, d'abord, et David Heath, ensuite) avait centré son activité sur le développement de logiciels statistiques et de bases de traitement et de diffusion des données. Cependant, la gestion des ordinateurs demeurait centralisée. Le succès avait été mitigé en raison des difficultés que les services d'Eurostat rencontraient lorsqu'il s'agissait d'utiliser sur l'ordinateur central les outils mis au point par les informaticiens de la maison. Par ailleurs, comme le souligne Marcel Mesnage, les déboires de l'industrie européenne eurent des conséquences parfois très lourdes sur la rapidité et la fiabilité du développement des programmes, notamment en raison du coût prohibitif des conversions d'applications sur des équipements européens hétérogènes et rapidement périmés.

Le tournant commence par la diffusion de la *micro-informatique* privée. C'est le début des années 80: Microsoft et Apple font des adeptes auprès des statisticiens d'Eurostat qui achètent, pour leur usage personnel, notamment chez *HIFI International*, un magasin spécialisé qui deviendra, en quelques années, un vrai trust à Luxembourg, les premiers micro-ordinateurs. C'est la révélation: beaucoup de fonctionnaires n'hésitent pas à amener du travail à la maison pour exécuter des traitements de données avec des logiciels qu'ils trouvent sur le marché ou qu'ils développent euxmêmes. Bien entendu, c'est l'anarchie mais une anarchie très imaginative et, dans certains cas, efficace, qui pousse Eurostat à se poser le problème du développe-

ment de l'informatique décentralisée au sein de ses services. Nous avons vu que le directeur général d'Eurostat était membre du CDIC depuis sa création dans les années 70. Pieter de Geus propose au comité de choisir Eurostat comme service pilote de la Commission pour l'installation de la microinformatique. Le principe est acquis. Commencent alors les problèmes liés à l'équipement qu'il convient d'acheter; la procédure échappe totalement à Eurostat qui est obligé de se soumettre aux décisions de l'administration responsable de tous les appels d'offres et les achats. Comme pour les premiers gros ordinateurs des années 70, lors du passage de la mécanographie à l'informatique, les décisions répondent plus à une logique politique (priorité à la production européenne) qu'à une logique managériale (fiabilité et efficacité des moyens): ça ne marche pas très bien (euphémisme!) et les premières expériences ne sont pas très concluantes. De plus, les logiciels de traitement de données statistiques sont encore très rares sur le marché et chaque bon fonctionnaire d'Eurostat se donne à cœur joie dans le développement d'outils ad hoc sans aucune coordination interne. On commence alors une période de désordre créatif et il faudra attendre le milieu des années 90 pour voir la situation s'améliorer sous la poigne d'Yves Franchet et d'Alain Chantraine.

La politique de diffusion et Cronos sur Euronet

Au début des années 80, Cronos gérait la diffusion d'environ 700 000 séries chronologiques. Une information riche, bien organisée, mais pas toujours très à jour.



Janvier 1981: ouverture du service Cronos-Euronet par Simone Veil, présidente du Parlement européen.

Au début des années 80, Cronos gérait la diffusion d'environ 700 000 séries chronologiques. Beaucoup d'utilisateurs non institutionnels demandaient de pouvoir accéder à cette information riche, bien organisée, même si pas toujours très à jour! À la même époque, la Commission avait commencé à développer sa politique du marché de l'information et la statistique avait sa place dans cette politique. Nous avons vu que cette banque de données était utilisée aussi bien pour la préparation d'un certain nombre de publications d'Eurostat via le générateur de tableaux Osiris que pour la diffusion des données auprès des services de la Commission à Bruxelles.

À partir de 1981, Eurostat vise à s'adresser à deux types d'utilisateurs externes: les utilisateurs privilégiés (notamment les INS et les ministères nationaux) qui sont reliés au système central et le grand public. Pour ces derniers «clients», Eurostat lance en 1980 un appel d'offres pour utiliser les services des serveurs du réseau de la télécommunication Euronet. Deux sociétés sont retenues: la compagnie internationale des services informatiques (CISI) de Paris et le Data Central de Copenhague. Ainsi, 400 000 séries sur les 700 000 existantes sont diffusées via Euronet afin de préserver la nature confidentielle de certaines statistiques.

→ Voir «Les principaux domaines couverts par Euronet en 1981»

Premières tentatives de planification des activités: SPAR

Informatique, personnel, crédits d'études et de missions, réunions ... des activités gérées par les différentes unités avec des gaspillages des ressources. Le principe d'une centralisation efficace n'est pas encore entré dans la culture de management d'Eurostat en 1982.

À la fin de 1982, au moment de la transition entre Aage Dornonville de la Cour et Pieter de Geus, Eurostat se pose le problème de la coordination de certaines activités qui sont gérées par les différentes unités avec un très important gaspillage des ressources: informatique, personnel, crédits d'études et de missions, réunions, etc. Cela peut paraître absurde aujour-d'hui car les activités de coordination ont été centralisées au niveau d'une direction, mais au début des années 80, ce principe n'était pas encore entré dans la culture de management d'Eurostat.

George W. Clarke, conseiller du directeur général, lance le projet SPAR (Statistical Programme Analysis of Resources) avec le concours d'Egide Hentgen (chef de la division «Relations publiques et gestion des études et publications») et de David Heath (chef de la division «Gestion de l'informatique»). Dans le document de présentation de ce projet, le 5 août 1982, on se rend compte de la réticence à mettre en place une véritable coordination: «Integration of all resource planning ... may not be necessary»; on propose seulement la planification de certaines actions au niveau central

pour aider le directeur général à prendre ses décisions. Une approche, somme toute, très timide.

Le projet SPAR est donc lancé en 1983 sur les activités de 1982: il s'appuie sur certains outils déjà existants comme les informations centralisées au secrétariat du directeur général sur les missions et les réunions ou Promos, un programme informatique qui donne des informations sur les besoins hommes/machine par projet. Il s'agissait de calculer, par projet, le pourcentage des ressources de nature diverse (ressources humaines, crédits, missions, réunions, machines, etc.) qui avaient été nécessaires pour sa réalisation.

Le projet SPAR ne fut pas une réussite: la culture de management était encore loin des esprits de la grande majorité des fonctionnaires d'Eurostat. Il eut toutefois le mérite de commencer à faire réfléchir le personnel d'Eurostat à ces outils de gestion moderne qui ne s'affirmeront véritablement que dans les années 90 avec le tableau de bord du programme statistique (TBPS) et l'activity based management (ABM).

Les principaux domaines couverts par Euronet en 1981

- Les statistiques générales (prix, chômage, etc.)
- L'industrie
- L'énergie
- La recherche et le développement
- L'agriculture et la pêche
- Les comptes nationaux
- Les pays associés (ACP)
- Le commerce extérieur

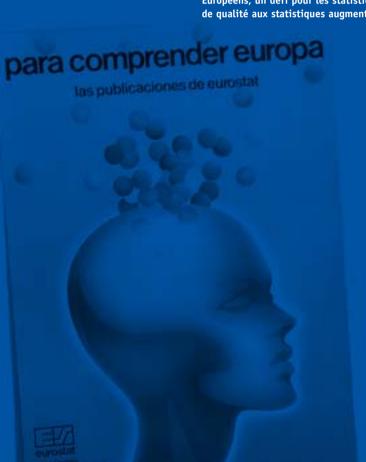
La transition et le rebond

Avec la Commission de Jacques Delors, L'Europe se dégèle.

Objectif: le marché unique. Bonne nouvelle pour les Européens, un défi pour les statisticiens. L'exigence de qualité aux statistiques augmente fortement. Le système statistique européen prend forme avec ses organes et outils améliorant la préparation et la prise de décisions: le CPS, le CEIES, le CMFB, la «comitologie». Le programme statistique devient un acte juridique, plus orienté vers les politiques communautaires, avec l'attribution d'un budget.

Sur le plan interne, l'organisation d'Eurostat se modernise continuellement sous la gestion d'un nouveau directeur général, Yves Franchet. Le comité de direction travaille collégialement sur l'ensemble des dossiers.

Le 7 novembre 1989, l'Europe vit son moment le plus heureux depuis la fin de la guerre: le partage du continent s'achève avec la chute du mur de Berlin! Les programmes Phare et Tacis ouvrent la voie à une coopération intense entre les statisticiens.



1985>1991

De 1985 à 1991

Une nouvelle Commission

Le 3 janvier 1985, la Commission de Jacques Delors prend fonction: relisons les traités de Rome (en particulier le traité CEE) et mettons-les en pratique! Le marché unique aura besoin d'une monnaie et cette monnaie unique conduira à l'Union; le cercle devenait vertueux.

Le 3 janvier 1985, lorsque les fonctionnaires d'Eurostat se souhaitent une bonne et heureuse année dans toutes les langues, ils savent que, à Bruxelles, une nouvelle Commission vient de prendre fonction, fait connaissance et se souhaite cinq bonnes années.

Ce qu'ils ne savent pas encore, c'est que leur vie va changer.

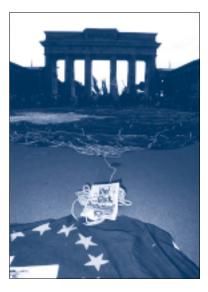
La Commission Delors commence par se répartir les compétences. Jacques Delors est arrivé avec son aura d'ancien ministre des finances, mais aussi sa réputation de rigueur et de sérieux. François Mitterrand était parvenu à s'entendre avec Helmut Kohl pour le nommer à Bruxelles. C'était une excellente affaire pour la construction européenne.

La responsabilité d'Eurostat revint à Alois Pfeiffer, commissaire allemand également responsable des affaires économiques. Une des premières activités de la nouvelle Commission fut de mettre au point une stratégie de relance de la Communauté. Plusieurs options étaient dans les tiroirs: l'union monétaire, la défense européenne et l'union politique. La stratégie choisie était beaucoup plus réaliste: relisons les traités de Rome (en particulier le traité CEE) et mettons-les en pratique. Commença alors l'inventaire des obstacles existant encore à la réalisation d'un véritable «marché commun». En réalisant ce marché unique, on verra très rapidement que l'Europe aura besoin d'une monnaie et que cette monnaie unique conduira à l'union politique et que cette union devra être défendue: le cercle vicieux devenait vertueux!

Des statisticiens perturbés

Les douanes intérieures disparaissent avec le marché unique. Cependant, les douaniers collectaient les informations nécessaires à l'établissement des statistiques du commerce intracommunautaire. Mettez les douaniers en uniforme de statisticien pour qu'ils ne quittent pas leur poste!

Parmi les obstacles les plus visibles à la libre circulation des marchandises, il y avait les douanes intérieures au marché commun. La Commission décida donc





La visite du professeur Vilares, nouveau directeur de l'Instituto Nacional de Estatística (INE) du Portugal (octobre 1986).

très rapidement d'étudier leur élimination. Cela était d'autant plus justifié que les droits de douane internes avaient disparu et que les douanes étaient surtout une administration de la TVA aux frontières.

Cependant, les douaniers collectaient les informations nécessaires à l'établissement des statistiques du commerce intracommunautaire de marchandises. Remous dans les couloirs d'Eurostat: tous les services (agriculture, industrie, comptabilité nationale, balance des paiements et, bien sûr, statistiques du commerce extérieur) sont sur le qui-vive.

Les premiers mois de l'année 1985 sont agités. Le ton monte encore d'un cran lorsque, le 1^{er} juillet 1985, la Commission publie son livre blanc sur la réalisation du marché intérieur. Un paragraphe est consacré à la statistique du commerce intracommunautaire: les statisticiens n'ont qu'à s'organiser et, pourquoi pas, faire des sondages!

En mai 1985 à Heerlen, la conférence des directeurs généraux des INS continue son business as usual. À l'ordre du jour, ne figure qu'un plat de résistance: les statistiques nouvelles et périphériques: par exemple, la pauvreté et la distribution des revenus, les hautes technologies, les échanges internationaux de services ou encore l'économie cachée ou l'environnement. Tous ces sujets vont occuper les statisticiens pendant au moins les vingt prochaines années. Ils sont tous plus intéressants les uns que les autres, mais ils ne répondent pas un instant aux questions du moment. C'est encore l'époque où les statisticiens vivent sur une

autre planète que les politiques: Eurostat se préoccupe de rivaliser sur les mêmes thèmes avec les instituts internationaux comme le bureau de statistique des Nations unies ou l'OCDE.

Et Eurostat se plaint de ne pas être pris au sérieux par la nouvelle Commission!

La nomination d'un directeur général est en bas de la pile de ses dossiers. Les fonctionnaires d'Eurostat envoient alors à Jacques Delors une copie de la pétition qu'ils avaient en son temps envoyée au président Thorn, comme nous l'avons vu précédemment.

Sommée de faire remonter le dossier dans la pile, la Commission prend la sage décision de nommer Silvio Ronchetti comme directeur général à part entière le 1^{er} octobre 1985. Silvio Ronchetti étant proche de la limite d'âge de la retraite, cela donnait le temps à la Commission de réfléchir au sort qu'elle allait réserver à Eurostat. Face à la difficulté de dialogue entre directions générales sectorielles qui avaient des besoins urgents et un Eurostat rêvant déjà du XXI^e siècle, les pressions se faisaient de plus en plus fortes à Bruxelles pour une organisation de la statistique à la britannique: un service démographique et une direction des synthèses à Luxembourg et la répartition des statistiques sectorielles dans les directions générales dites opérationnelles à Bruxelles.

C'était sans compter sur Silvio Ronchetti qui, pour les deux ans de son mandat, se fixa trois priorités: défendre l'unité de la statistique européenne en combattant cette idée de décentralisation, renforcer l'organisation interne d'Eurostat et ... chercher un successeur capable de mener à bien la reconstruction d'Eurostat. L'histoire nous montrera qu'il réussira à atteindre ses objectifs.

Un directeur général de transition

Le rapport du groupe de réflexion sur les priorités d'Eurostat de 1986 est un corporate plan sans le nom. Ses idées feront leur chemin: le CDIS (comité directeur de la statistique), le CEIES, une attitude de service auprès des directions générales, une méthode de travail plus managériale, des nouveaux modes de financements ... et la fin de l'idée d'atomisation d'Eurostat dans les services de la Commission. Une autre innovation est la voie nouvelle pour le recrutement du prochain directeur général d'Eurostat: des annonces dans la presse.

Dans les couloirs, on comparait souvent Silvio Ronchetti à Jean XXIII: bonhomme, ouvert à tous, mais aussi travailleur, conscient de la tâche à accomplir et, lui le savait, ayant peu de temps devant lui.

Déjà pendant la période où il assurait l'intérim, Silvio Ronchetti s'était attaché à gérer la continuité d'Eurostat en bonne entente avec ses collègues directeurs. Entre autres, il a dû affronter le départ de quelques directeurs et chefs d'unités qui avaient pris une retraite parfois anticipée au moment de l'adhésion de l'Espagne et de celle du Portugal. En avril 1987, un directeur portugais, José Antonio Brito da Silva Girao, fut amené à le remplacer à la tête des statistiques du

commerce extérieur, et Alain Chantraine prit la direction de l'informatique et la diffusion, abandonnées par Joseph Nols. Quinze ans avant que cela devienne une obligation au sein de la Commission, il créa aussi une unité de gestion des ressources qui sera un peu plus tard dirigée par Alberto De Michelis.

La vie d'un directeur général est aussi parfois faite de défis inattendus. Ainsi, par exemple, Palmela, lieu de la conférence des directeurs généraux de mai 1986, reste dans la mémoire de ceux qui y ont participé ou qui l'ont vécue de près.

Nous n'étions pas loin du psychodrame: on a failli assister à un putsch des directeurs généraux. Quel baptême du feu pour un nouveau directeur général!

Quelle entrée en matière pour les deux pays, l'Espagne et le Portugal, qui viennent de rejoindre la Communauté.

Eurostat avait commencé l'étude de solutions alternatives aux documents douaniers pour le relevé des importations et exportations dans le cadre de la mise en œuvre du livre blanc sur le marché unique. Il était arrivé à la conclusion que la méthode à approfondir était la collecte des informations directement auprès des importateurs et exportateurs. Dès cette époque, on avait déjà imaginé la solution qui était et reste la plus intelligente et la plus économique: la collecte du seul flux des exportations.

Horreur! Des informations aussi détaillées et aussi fiables que celles fournies par les douanes resteront



Silvio Ronchetti et le groupe de collègues qui partent en retraite anticipée au moment de l'adhésion des nouveaux pays en 1986.



Annette De March et Silvio Ronchetti à l'occasion de la soirée dansante d'Eurostat au casino de Mondorf le 30 octobre 1986. Une tradition qui s'est malheureusement perdue ensuite...

nécessaires. La collecte auprès des entreprises va engendrer des coûts énormes pour les entreprises et les INS, les pays qui sont en même temps des îles ne pourront pas distinguer l'origine des marchandises sur un même bateau, on va introduire un document unique en 1988 pour le supprimer en 1992, etc. Tous les arguments sont bons pour maintenir les douaniers à leur poste, quitte à leur demander de porter un uniforme de statisticien. Une déclaration des directeurs généraux à la Commission, à laquelle Eurostat refuse de s'associer, sera rédigée et transmise à Alois Pfeiffer, membre de la Commission. Cette déclaration demande aux instances politiques de ne pas mettre les statisticiens devant le fait accompli et de rendre impossible la collecte des statistiques du commerce intracommunautaire. Heureusement, les statisticiens ne sont pas parvenus à faire échouer le marché unique! Intrastat pouvait commencer sa gestation.

En mai 1986, afin de préparer une situation claire pour son successeur, le directeur général crée un groupe de réflexion sur les priorités d'Eurostat à moyen et à long terme. Ce groupe était composé de Piero Erba, Photis Nanopoulos, Alain Chantraine et Alberto De Michelis. Tous les directeurs et chefs d'unités y ont contribué. Ayant eu connaissance de ce projet, le commissaire, encore perturbé par les résultats de Palmela, demande que le rapport de ce groupe lui soit transmis. Il désire en particulier examiner l'adéquation entre les priorités et les ressources d'Eurostat avant de présenter le prochain programme statistique au Conseil à la mi-1987.

Le rapport de ce groupe de réflexion contient en germe un certain nombre d'idées qui allaient faire leur chemin dans les années suivantes: le CDIS, le CEIES, une attitude de service auprès des directions générales, une méthode de travail plus managériale, le financement de certains travaux sur le budget opérationnel de la Commission. En fait, c'était un *corporate plan* sans en porter le nom. D'autres idées allaient faire long feu: les statisticiens sont toujours un peu rêveurs.

L'effet de ce rapport fut néanmoins de tuer (définitivement?) l'idée d'atomisation d'Eurostat dans les services de la Commission en donnant le feu vert à la préparation du prochain programme statistique et en fournissant une ligne directrice cohérente au développement de la statistique communautaire.

Une autre saga allait aussi occuper cette période 1986-1987: le recrutement du prochain directeur général d'Eurostat. On se rappelle que c'était devenu une habitude: attirer l'attention de la Commission sur l'importance de la nomination d'un directeur général compétent en dehors de tous quotas nationaux. Les directeurs généraux des INS avaient déjà, en 1977 et en 1984, envoyé des résolutions à la Commission. Ils récidivent en novembre 1986, en y ajoutant la demande d'être consultés sur le choix qui sera fait par la Commission. La Commission n'accédera pas à cette demande.

On se rappelle aussi que, de leur côté, les fonctionnaires d'Eurostat avaient envoyé une pétition à la Commission Thorn et à la Commission Delors.

Après avoir épuisé les voies internes, la Commission utilisa une procédure «innovante» pour l'époque: recruter un directeur général par voie de presse.

L'espoir renaissait: la Commission affichait publiquement ses intentions, gage de succès de l'opération.

À l'exception de quelques farfelus qui s'étaient trompés de cible, la réponse à cette annonce de presse fournissait une liste de candidats intéressante: on pourra y trouver l'oiseau rare. Un éventail de nationalités s'y trouvait, bien que les Britanniques et les Français y étaient particulièrement bien représentés.

Un certain Yves Franchet avait fait très bonne impression lors d'une première interview. Il avait bien une «origine INSEE», ancien directeur de l'école de formation des statisticiens (ENSAE). Mais, depuis plusieurs années, il avait quitté la famille des statisticiens purs en ayant occupé plusieurs postes dans le giron de la Banque mondiale. Il était en poste à Washington, comme contrôleur en chef à la Banque interaméricaine de développement. On peut aujourd'hui penser que si, comme ils le demandaient, les directeurs généraux des INS avaient été consultés, Yves Franchet n'aurait pas été le favori.

Pourtant, après avoir vérifié son choix par des interviews successives pour le plus grand bénéfice de la ligne Washington-Bruxelles, la Commission le désigna. Le vol Washington-Bruxelles/Luxembourg du 1^{er} novembre 1987 rapatriait le directeur général d'Eurostat vers l'Europe.

Gérer les changements

Le mandat de Jacques Delors renouvelé en 1989, la statistique est confiée à Henning Christophersen, le premier commissaire qui assista régulièrement à des réunions des directeurs généraux des INS et visita régulièrement les services d'Eurostat. Aussi, en 1989, la chute du mur de Berlin: défi politique pour l'Europe, mais aussi défi pour Eurostat et les instituts nationaux de statistique.

Les premières années d'Yves Franchet à Eurostat ont été particulièrement affectées par des changements de toute nature: internes (et pilotés) ou externes.

L'équipe de direction d'Eurostat avait été en partie renouvelée sous Silvio Ronchetti, avec la nomination de deux nouveaux directeurs. L'élargissement avait permis à plusieurs hauts fonctionnaires de prendre ou de programmer une retraite à peine anticipée (Joseph Nols, David Harris, George W. Clarke, Egide Hentgen, Rolf Sannwald). Le poste laissé vacant par David Harris fut réservé aux Espagnols. Il allait être pourvu un peu plus tard par Yves Franchet avec la nomination de Fernando Alonso de Esteban aux statistiques sociales. Lothar Jensen allait prendre le poste d'assistant du directeur général et Alberto De Michelis celui de conseiller chargé de la programmation, du budget et des relations extérieures. L'équipe de direction était très homogène: la plupart des membres de l'équipe avaient moins de 50 ans, étaient de formations complémentaires, de nationalités différentes. En résumé, c'était une équipe soudée qui pouvait s'inscrire



Yves Franchet, directeur général depuis 1987.



7 novembre 1989: la chute du mur de Berlin!

dans la durée, qualité essentielle pour gérer le changement désiré par tout Eurostat.

Pendant ces années, plusieurs «ténors» parmi les directeurs généraux des INS allaient également changer: en France, Jean-Claude Milleron remplace Edmond Malinvaud; au Danemark, Hans Zeuthen remplace Niels Verner Skak-Nielsen; un peu plus tard, en Allemagne, Egon Hölder remplace Günter Hamer; en Italie une nouvelle organisation se met en place, Vincenzo Siesto représente l'ISTAT aux réunions des directeurs généraux.

Des changements ont également lieu au sein de la Commission. En raison du décès du commissaire chargé d'Eurostat, Alois Pfeiffer, la responsabilité de ses dossiers a été confiée à Peter Schmidhuber qui a été désigné pour terminer son mandat. Un ancien d'Eurostat, Hugues Baker est chargé se suivre les dossiers statistiques au sein du nouveau cabinet, ce qui a aidé à commencer à améliorer les liens avec Bruxelles.

En 1989, le mandat de Jacques Delors comme président de la Commission est renouvelé et la responsabilité des affaires économiques et financières ainsi que de la statistique est confiée à Henning Christophersen, commissaire danois et vice-président de la Commission. Professeur d'économie et ancien ministre des finances, Henning Christophersen est un commissaire qui s'intéresse à la statistique: c'est pour lui un dossier à part entière et non plus un pensum qu'il a dû accepter.

Sa culture nordique de management restait dans les mémoires de tous les fonctionnaires de la Commission qui avaient été formés à la gestion du temps lorsqu'il était responsable de l'administration du personnel. L'Office apprit que lui-même savait gérer son temps puisque ce fut le premier commissaire qui assista régulièrement à des réunions des directeurs généraux des INS et visita non moins régulièrement les services d'Eurostat. Les auspices sont également favorables à Bruxelles.

En 1989, la géopolitique européenne va aussi être bouleversée: le mur de Berlin tombe. L'Allemagne se réunifie, les pays de l'Europe centrale et orientale, les uns après les autres, reprennent leur autonomie vis-àvis de l'Union soviétique. Défi politique pour l'Europe, mais à son échelle, et aussi défi statistique pour Eurostat et les instituts nationaux.

Construire les fondations du système statistique européen

Le système statistique européen, l'architecture de gestion de la statistique européenne, prend forme: le CPS, la comitologie, le comité du secret statistique, le comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements. Et, pour couronner le tout: la loi statistique. Inspiré des conseils nationaux de la statistique, naissance au niveau européen du comité consultatif européen de l'information dans les domaines économique et social, le CEIES. La relance de l'Union économique et monétaire en 1989-1990 a comme conséquence l'amélioration sensible

des indicateurs économiques et financiers pour suivre la convergence des politiques économiques.

Pour faire face aux exigences du marché unique, la statistique devait s'organiser de façon plus formelle: il fallait mettre en place des structures décisionnelles. La méthode de travail ayant prévalu jusqu'à présent reposait essentiellement sur la bonne volonté des acteurs internes à la Commission et dans les États membres. Cela fonctionnait à six pays, mais devenait plus difficile à douze. Les exigences en termes de fiabilité et de rapidité devenaient aussi plus grandes. Pour v réfléchir, un grand séminaire sur l'avenir du système statistique européen fut organisé en avril 1989 à Bruxelles. Jacques Delors et Henning Christophersen y participèrent de façon très active. Ils encouragèrent les statisticiens à structurer leur action avec tous les acteurs de la vie économique et sociale.

C'est ainsi que pendant la période 1989-1991 se mettent en place les divers comités qui vont, chacun avec leur spécificité, faire intervenir les différents partenaires dans le processus de programmation des travaux statistiques.

Au sein de la Commission, il faut gérer les priorités et les ressources. Le dynamisme renaissant de la Commission dans tous les champs politiques des traités demandait que soit mis en place un forum de dialogue sur l'inventaire des besoins des directions générales de la Commission, sur les priorités entre ces demandes et sur les modes de réalisation des projets.

Pour y parvenir, la Commission mit en place, le 26 septembre 1991, le comité directeur de la statistique à la Commission (CDIS). Deux fois par an, le CDIS avait pour ambition de réunir les hauts responsables (au moins au niveau des directeurs) des directions générales pour examiner les développements du programme statistique. Le CDIS fonctionna bien pendant deux ou trois ans. Eurostat était pris au sérieux, les directions générales jouaient le jeu. Après quelques années, la fatigue et la répétition des mêmes exigences par les directions générales firent baisser le niveau de représentation au CDIS et l'intérêt des discussions. Dans l'esprit d'Eurostat, le CDIS devait aussi remplacer une procédure lourde de consultation interservices sur la programmation annuelle. Les directions générales de la Commission n'ont pas accepté cette simplification. Le CDIS a fini par fonctionner sous forme de forum électronique plutôt qu'en réunion physique.

La conférence des directeurs généraux des INS avait aussi montré ses limites dans le processus de programmation statistique. Les institutions européennes prenaient une orientation plus juridique en mettant en place le système dit de «comitologie» pour gérer les politiques communautaires. À douze, il devenait en effet plus difficile de travailler sous forme de gentleman's agreement. La Commission proposa donc en 1989 de mettre en place un comité de gestion du programme statistique impliquant les États membres. La décision 89/382/CEE, Euratom du Conseil créant le comité du programme statistique (CPS) était adoptée le 19 juin 1989. Devant la charge de travail, pour faire fonctionner le CPS, il fut rapidement décidé de le



En avril 1989, un séminaire sur l'avenir du système statistique européen se tient à Bruxelles.

De gauche à droite: Jean Rippert, Georges Als, Jacques Delors, Yves Franchet, José Antonio Brito da Silva Girao et Alain Chantraine.



Le comité féminin d'organisation entourant Raymond Salvat.

Le CEIES

L'article 1er de la décision 91/116/CEE du Conseil du 25 février 1991 décide: «Le comité a pour mission d'assister le Conseil et la Commission dans la coordination des objectifs fixés en matière de politique de l'information statistique communautaire en prenant en compte les besoins des utilisateurs et les coûts supportés par les producteurs de l'information.»

Le CEIES fut proposé par Jacques Delors et Henning Christophersen lors d'un séminaire en avril 1989 sur l'avenir du système statistique européen. Il se compose des directeurs généraux des INS et de représentants de tous les milieux économiques et sociaux européens.

Il est présidé par le commissaire en charge de la statistique et vice-présidé par une personnalité externe à la Commission. Ses trois vice-présidents ont été: le professeur Patrick Geary (IRL), Karen Siune (DK) et Joachim Lamel (A).

Il se réunit en session plénière en novembre de chaque année.

Des sous-groupes organisent des séminaires ouverts: trois à quatre par an sur des sujets importants de la statistique européenne (voir le site internet d'Eurostat:

http://www.europa.eu.int/comm/eurostat).

Ses travaux ont largement influé sur les programmes statistiques quinquennaux de la Commission.

réunir quatre fois par an au niveau des directeurs généraux des INS. Le CPS a immédiatement très bien fonctionné et constitue encore aujourd'hui un conseil d'administration du système statistique européen efficace. La conférence des directeurs généraux des INS voyant sa charge de gestion fortement allégée fut alors transformée en «séminaires annuels de réflexion» sur des sujets choisis à l'avance et avec la participation active d'intervenants pationaux.

Dans la plupart des pays européens, les INS sont conseillés par un conseil supérieur de la statistique. Leurs compétences et leur pouvoir sont cependant très différents d'un pays à l'autre. Rien de tel n'existait au niveau européen. Or, en mettant en place une politique de diffusion plus dynamique, Eurostat avait l'ambition de se mettre aussi au service de la société européenne dans son ensemble. L'idée, déjà évoquée dans le passé, d'un conseil de la statistique revint à la surface. Pour l'anecdote, les premières propositions de conseil de la statistique furent très mal accueillies par les juristes du «Conseil de ministres». Dans les traités, il n'existe qu'un seul Conseil et c'est nous!

C'est ainsi qu'est né le comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social bien connu sous le sigle CEIES. Présidé par le commissaire responsable de la statistique et coprésidé par une personnalité de la société européenne, le CEIES rassemble, outre les directeurs généraux des INS, des représentants du monde académique, des partenaires sociaux, des médias habilement répartis selon les pays et selon les milieux d'origine.

La Commission et le Conseil ont en 1989-1990 relancé le dossier de l'Union économique et monétaire. La première étape demandait une amélioration sensible des indicateurs économiques et financiers pour assurer la convergence des politiques économiques. Un grand nombre d'indicateurs dans les domaines financiers et de la balance des paiements n'étaient pas produits directement par les INS mais par les banques centrales. Le comité du programme statistique n'avait aucune autorité sur les banques centrales.

Deux solutions étaient possibles. La première était de jeter l'éponge et de laisser les banques centrales gérer cette information, avec tous les risques d'incohérence possibles. Eurostat avait beaucoup investi dans la coordination entre le compte de l'extérieur des comptes nationaux, d'une part, et les balances des paiements, d'autre part, ainsi que sur l'intégration des comptes financiers dans le SEC. Il a donc choisi une deuxième solution: créer un comité de coordination entre les instituts de statistique et les banques centrales. C'était un défi, car peu nombreux étaient les pays où cette coopération était harmonieuse.

Le Comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements (CMFB) a relevé ce défi avec brio. Le CMFB, créé par la décision 91/115/CEE du Conseil le 25 février 1991 et réunissant les statisticiens et les banquiers centraux a réussi, au-delà de tous les espoirs, à gérer le programme statistique dans son domaine de façon efficace et sans fracture permanente entre deux cercles de statisticiens qui se connaissaient à peine, même à l'intérieur du même pays.

La suite nous montrera combien il a contribué à la réussite de la mise en place de l'euro.

Les présidents du CMFB ont été à la fois des banquiers centraux et des statisticiens: Hans Van Wijk, Bart Meganck, Wolfgang Duchatczek, John Kidgell, Raphael Alvarez, Steven Keuning.

Gérer le programme statistique et les ressources

Le programme statistique 1989-1992 marque un tournant dans la programmation statistique: Il devient un acte juridique; pour la première fois, des ressources budgétaires spécifiques y sont attachées; le comité du programme statistique y trouve sa place; le programme est strictement orienté sur les besoins des politiques communautaires. Les anciens programmes étant trop souvent d'excellents catalogues de bonnes intentions, le «tableau de bord du programme statistique» voit le jour en 1989: outil efficace de gestion du programme pour les uns, *big brother* pour les autres.

Le programme statistique 1985-1987 tel que décrit précédemment suit son cours, bien que le livre blanc sur le marché unique en ait bouleversé les priorités. Une série de domaines, toutefois, n'avaient pas été touchés.

Le programme suivant aurait dû porter sur les années 1988-1991. En raison des incertitudes sur l'avenir d'Eurostat (voir la demande d'Alois Pfeiffer sur les

priorités et les ressources mentionnée précédemment) et des changements attendus à sa tête, il fut décidé d'adopter un programme intérimaire pour 1988 et de laisser le soin au nouveau directeur général d'élaborer le programme 1989-1992. Le programme pour 1988 ne constituait pas seulement une prolongation du programme précédent, mais commençait à prendre en compte les priorités dégagées des nouvelles initiatives politiques de la Commission.

Le programme 1989-1992 a marqué un tournant dans la programmation statistique. La nature du processus de programmation et son intégration dans le système décisionnel et budgétaire étaient des innovations importantes.

Le programme statistique devenait un acte juridique: cette fois-ci, il s'agissait d'une recommandation du Conseil et non plus seulement d'un document pour information.

Pour la première fois, des ressources budgétaires spécifiques y étaient attachées. Auparavant, les travaux statistiques étaient financés sur le budget général des «études» de la Commission. Par contre, le programme 1989-1992 prévoyait la création d'une ligne «politique statistique» dans le budget opérationnel de la Commission. Avec le temps, on peut dire que la création de cette ligne a permis un accroissement sensible des ressources de la statistique au profit d'Eurostat et des États membres. Elle a aussi été la source de difficultés de gestion interne: les crédits budgétaires augmentant plus vite que les moyens de les gérer.

Eurostat qui ne pouvait pas assurer seul l'ensemble des travaux devait trouver une aide extérieure. Il trouva l'aide auprès d'associations sans but lucratif. Celles-ci furent fondées sur le modèle juridique du CESD. L'Institut de formation des statisticiens européens (mieux connu sous son nom anglais: Training of European Statisticians, TES) et l'European Centre for Worldwide Cost of Living Comparisons (Eurocost) virent le jour. Eurostat se fit également aider en soustraitant des travaux à des sociétés privées. On verra dans la partie concernant les années 1999-2002 les problèmes entraînés par ce développement.

→ Voir «La formation des statisticiens européens»

Enfin, le programme 1989-1992 prévoyait la création d'un comité spécifique pour le gérer en coordination avec les États membres: le comité du programme statistique. Non seulement la création de ce comité a été importante pour la suite, mais elle marque aussi une insertion de la statistique dans l'architecture juridique de la construction européenne. Pour avoir une chance de survivre et d'être financé, tout nouveau projet important devrait être basé sur un acte juridique. Cette orientation était très controversée. Les statisticiens n'avaient pas l'habitude de travailler de cette manière. Avant 1990, il y avait peu d'actes juridiques statistiques. Ils étaient concentrés dans les domaines où il existait de véritables politiques communes: l'agriculture et le commerce extérieur. Certains pays ne voyaient pas l'utilité de faire gérer la statistique par des juristes. Par contre, pour d'autres pays, c'était une condition sine qua non d'entreprendre de nouveaux

travaux. Sur le plan des institutions communautaires, cette attitude est aussi devenue la règle.

Sur le fond, le programme était beaucoup plus orienté sur les besoins des politiques communautaires. Le marché intérieur était au centre des priorités. Cette fois-ci, les statisticiens admettent qu'il faudra s'accommoder de la disparition des frontières physiques à l'intérieur de la Communauté.

Deux projets d'actes juridiques figuraient au programme. Ils concernaient tous les deux les normes communautaires. Un projet de directive concernait le calcul du PNB pour la gestion des ressources propres de la Communauté. Cette directive vit le jour en février 1989.

Un règlement était prévu pour l'adoption par tous les États membres de la nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE); Pour la première fois, une norme statistique générale devenait obligatoire dans tous les États membres. Le règlement fut adopté en octobre 1990.

Le programme a été préparé et suivi en étroite coopération avec les instituts nationaux de statistique. C'était l'époque des «missions de programmation».

Le directeur général d'Eurostat décida de visiter tous les instituts nationaux de statistiques accompagné de tous les directeurs. Dans chaque pays, pendant deux ou trois jours, la nouvelle équipe de direction faisait connaissance avec les statisticiens nationaux et appro-

fondissait leur connaissance des divers systèmes statistiques nationaux ainsi que de leurs modes de gestion. Ces missions eurent des effets bénéfiques pour tous. Les statisticiens nationaux avaient pour la première fois depuis longtemps l'impression d'être écoutés et compris. Les missions étaient aussi formatrices pour les statisticiens d'Eurostat qui s'imprégnaient des cultures statistiques (et gastronomiques) de pays aussi différents que les pays nordiques et les pays latins. Aucun classement gastronomique n'a figuré en annexe du programme statistique, mais existe dans les mémoires.

Sur le plan interne, il fallait aussi gérer le programme statistique de façon plus stricte. Les anciens programmes étaient très souvent d'excellents catalogues de bonnes intentions. Dans les unités d'Eurostat, le programme, aussitôt adopté, disparaissait dans une armoire et les travaux continuaient sur leur lancée.

Lors de la mise en place du groupe de réflexion sur les ressources et priorités de 1986, Eurostat avait déjà pris conscience du manque d'outils de gestion interne. Peu de projets étaient formalisés et on savait mal qui faisait quoi et avec quelles ressources. La documentation réunie avec difficultés à cette époque servit de base à la mise en place d'un projet d'outil de gestion du programme 1989-1992: le tableau de bord du programme statistique (TBPS). Au sein d'Eurostat, on a frôlé la révolution: on demandait aux statisticiens de justifier l'adéquation de leurs projets aux objectifs politiques, de décrire de façon précise leurs objectifs, d'affecter le temps de leurs collaborateurs et leurs ressources bud-

gétaires aux divers projets. C'était pour eux big brother qui faisait irruption à Eurostat.

Réorganiser Eurostat

Dès l'arrivée d'Yves Franchet, les «réunions des directeurs» furent transformées en «comité de direction»: il travaillera collégialement sur l'ensemble des dossiers d'Eurostat. Le rôle du MIMAC: un organe d'information ou de décision?

Comme on l'a vu auparavant, les débuts d'Yves Franchet à la tête d'Eurostat ont été marqués par un certain nombre de changements parmi les directeurs. Cela eut également, avec le temps, quelques répercussions au niveau des chefs d'unités. De nouvelles unités, notamment la coopération avec l'Est et l'environnement, sont créées. La récupération d'une direction des statistiques agricoles se prépare.

→ Voir «L'organigramme d'Eurostat en 1991 — Directions et unités»

Les changements n'ont pas seulement concerné les personnes, mais aussi les méthodes de travail et la communication interne.

Dès l'arrivée d'Yves Franchet, les «réunions des directeurs» existantes furent transformées en «comité de direction», appelé «CD» dans le jargon interne. Ce n'était pas seulement un changement de dénomination. Le comité de direction se devait de travailler collégialement sur l'ensemble des dossiers d'Eurostat. Il se réunissait à heures fixes: tous les lundis à 15 heures. Le



Le comité de direction en 1989.

La formation des statisticiens européens

par Rudolf Teekens (1)

En 1989, bien avant que les concepts «d'éducation et de formation tout au long de la vie», «d'organisations qualifiantes» et «de société de l'information» ne deviennent à la mode, les statisticiens européens considéraient que ce qu'ils appelaient alors leur formation «professionnelle» était une condition préalable nécessaire au développement durable de la statistique. Après avis positif d'un groupe de sages dont Jean-Jacques Droesbeke, Robert Loynes, Phillipe Tassi, Manuel Vilares, Willem de Vries et Alberto De Michelis faisaient partie, le CPS a donné, en 1989, le feu vert au lancement d'un projet de formation. En 1990, Eurostat renforça ses initiatives en créant une petite équipe dirigée par Rudolf Teekens et composée d'Alex Zivoder, Martine Corman et Inge Rommelfanger. Cette équipe fut chargée de créer le premier programme annuel de formation du projet TES.

Et elle y parvint. Après dix mois mouvementés de préparation au cours desquels l'équipe dut s'occuper de «quinze cours pour trouver un président», le programme de formation débuta en avril 1991 par un cours sur le «fonctionnement de la Communauté européenne et de son système statistique». Ce programme de formation fut le premier d'une longue

série. En dépit d'un certain entêtement de part et d'autre, l'alchimie entre les vétérans des statistiques européennes et les théoriciens sembla fonctionner. Durant douze années consécutives, Eurostat ainsi que les États membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont parrainé des programmes annuels de formation pour leurs propres statisticiens et ceux d'autres pays.

À l'instar de nombreuses activités extérieures de la Commission, le projet TES a donné lieu à un certain nomadisme: après avoir été hébergé par une entreprise de services privée, il trouva refuge au CESD communautaire. Après cinq ans de coexistence relativement pacifique, les États membres créèrent une association sans but lucratif (ASBL), qui prit le nom d'Institut TES. L'organisation se vit ainsi conférer une autonomie opérationnelle bien nécessaire. Mais ce ne fut pas la fin de sa vie errante. Lorsqu'à la fin des années 90 la Commission commença à réviser radicalement sa politique concernant les activités extérieures et les subventions, il était de nouveau temps de procéder à des changements. En étroite collaboration avec Eurostat, les États membres de l'UE et de l'AFLE créèrent une fondation

intergouvernementale qui doit reprendre les activités de l'Institut TES en 2004. Le nom de cette fondation, «Institut européen de formation et de recherche pour les statistiques officielles (IEFRSO)», montre que, en dehors des «statisticiens européens», d'autres groupes cibles devraient être intéressés. Au seuil du XXI° siècle, les stagiaires des pays de l'UE et de l'AELE ne représentent que 50 % de toutes les personnes recevant, chaque année, une formation.

D'un point de vue géographique également, on ne peut guère dire que le projet TES a eu une existence sédentaire. L'équipe qui, au départ, comptait trois personnes et travaillait dans un confortable deuxpièces du quartier résidentiel de Belair a déménagé cinq fois pour s'installer, cette fois, à onze (sans compter le groupe de près de deux cents experts en formation), dans un bâtiment spacieux comprenant des bureaux et des salles de formation sis à Howald, dans les faubourgs sud de la ville de Luxembourg. On ne peut pas, ici, ne pas mentionner la générosité du gouvernement luxembourgeois qui, depuis la création de l'Institut TES en 1996, met gratuitement des bureaux à sa disposition. En dehors de la proximité

d'Eurostat, il s'agit là d'une bonne raison de maintenir l'Institut à Luxembourq.

Depuis le lancement du projet jusqu'à la création de l'Institut TES en 1996, les activités de formation ont été suivies de près par un comité scientifique. Durant les six premières années de son existence, l'Institut TES a été présidé par les statisticiens illustres suivants: Pilar Martín Guzmán, Jan Plovsing, Timo Relander et Robert Weides. À Eurostat, la responsabilité du programme de formation TES a été assurée par Alberto De Michelis jusqu'à sa retraite en 2000 et c'est Photis Nanopoulos qui a repris le flambeau.

Quelques mots sur la façon dont la formation est conçue, organisée et effectuée. Les principaux partenaires de l'Institut TES ont toujours été Eurostat, les INS et les universités. Les INS et Eurostat interviennent à double titre: nécessité de former leurs collaborateurs et, en même temps, disposer d'un réservoir d'experts permettant de recruter des formateurs. Cette dualité a été un élément central du partenariat.

Manifestement, le principal rôle d'Eurostat consistait à coordonner l'orientation politique et à définir des actions de formation dans le cadre du système statistique européen. Étant donné qu'il s'agit d'une formation appliquée, il faut non seulement des praticiens, mais également des fondateurs transmettant des connaissances théoriques saines; cela explique que les universités se soient associées au réseau depuis le lancement du projet.

Même si la formation n'est pas la mission première des offices statistiques, l'Institut TES intervient en tant que partenaire qui, sous l'œil vigilant d'Eurostat, organise les cours de formation: il fixe le contenu et la méthode, d'une part, et assume toute la préparation logistique, d'autre part.

Par ailleurs, l'Institut TES assure le contrôle de la qualité des cours de formation offerts dans ses différents programmes. Pour ce faire, il se base sur les évaluations «à chaud» faites par les participants à la fin des cours et sur les appréciations des organisations clientes qui jugent, à moyen terme, les effets de cette formation sur les performances professionnelles de leurs participants.

Entre 1991 et la fin de l'année 2002, les 377 cours, séminaires et ateliers TES ont attiré quelque 7 800 participants parmi lesquels 4 100 venaient d'offices statistiques de l'Union européenne et de l'AELE, près de 2 100 des pays d'Europe centrale, quelque 600 des pays du bassin méditerranéen et plus de 600 des pays de la Communauté des États indépendants.

Les cours TES ont toujours donné lieu à des échanges d'expériences sur la façon d'appliquer des concepts théoriques en vue de résoudre des problèmes pratiques au jour le jour dans le domaine des statistiques officielles. C'est cette formule qui, associée à une gestion stricte de qualité, a peut-être contribué à la survie de l'Institut TES.

⁽¹) Directeur de l'Institut de formation des statisticiens européens mieux connu sous son nom anglais:
Training of European Statisticians, TES.

L'organigramme d'Eurostat en 1991 — Directions et unités

Directeur général: Yves Franchet

Secrétaire: Annette De March

Conseiller: (programmation, budget, relations extérieures): Alberto De Michelis

- Programmation (Klaus Reeh)
- Gestion budgétaire (Roger Linguenheld)

Assistant: Lothar Jensen

• Recherche en statistique (Daniel Defays)

Direction A — Diffusion et informatique statistique: Alain Chantraine

- Informatique statistique (Gilles Decand)
- Relations publiques, diffusion, synthèses (François de Geuser)
- Information Data Shop (Letizia Cattani)
- Gestion des bases de données et publications (Roger Cubitt)

Direction B — Statistiques économiques et comptes nationaux, prix, coordination des travaux liés au marché unique: Piero Erba

- Comptes nationaux (Enrique Lozano)
 - Chef adjoint (Marco De March)
- Coordination statistique et comptable, méthodologie des comptes nationaux (Brian Newson)
- Prix, parités de pouvoir d'achat, coefficients correcteurs (John Astin)
 - Coefficients correcteurs (Dino Gerardi)

- Statistiques financières et monétaires (Jörg-Dieter Glatzel)
- Nomenclatures (Adrien Lhomme)

Direction C — Statistique des échanges internationaux et intracommunautaires, relations avec les pays tiers: José Antonio Brito da Silva Girao

- Méthodologie et classifications du commerce international et intracommunautaire (Jacques Dispa)
 - Tâches spécifiques dans le domaine de la méthodologie du commerce international (Richard Kuhner)
- Élaboration des statistiques du commerce international et intracommunautaire (Gilles Rambaud-Chanoz)
- Balance des paiements et analyse des échanges internationaux (Frank Schönborn)
 - Méthodologie et études de la balance des paiements (Jean-Claude Roman)
- Relations avec les pays tiers (Thomas Scott)
- Pays de l'AELE, de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est (Klaus Löning)

Direction D — Statistiques des entreprises: Photis Nanopoulos

- Énergie (Franz-Joseph Gnad)
 - Chef adjoint d'unité (Pierluigi Canegallo)
- Industrie (Daniel Byk)

- Sidérurgie (Franz-Joseph Gnad f.f.)
- Services et transports (Marco Lancetti)

Direction E — Statistiques sociales et régionales: Fernando Alonso de Esteban

- Emploi et chômage (Hildegarde Fürst)
- Conditions de vie et de travail (Lídia Barreiros)
- Synthèses sociales (Bernard Langevin)
- Statistiques et comptes régionaux (Hubert Charlier)

Direction F — **Statistiques de l'agriculture, pêche et environnement** (David Heath f.f.)

Conseiller (chargé de la coordination des unités 1, 2 et 3, David Heath)

- Comptes de l'agriculture et structures agricoles (Giuseppe Calò)
 - Chef adjoint d'unité (Fritz Pfähler)
- Produits agricoles et pêche (Hans Georg Baggendorff)
 - Chef adjoint d'unité (Robert Peeters)
- Environnement (Gertrude Hilf)

comité de direction devint très vite l'organe décisionnel interne d'Eurostat et les résultats de ses débats étaient très attendus par tous.

Pour que les travaux du CD soient bien préparés et bien connus, chaque directeur réunissait ses principaux collaborateurs (les chefs d'unités et d'autres) juste avant ou juste après les réunions du comité de direction. Ces réunions de directions permettaient une bonne circulation de l'information.

Il existait aussi un comité des chefs d'unités, qui s'était quasi autocréé avant l'arrivée d'Yves Franchet. On le connaissait sous son sigle français (COCU).

Il fut institutionnalisé sous son sigle plus sérieux en anglais: MIMAC (Middle Management Committee).

Le MIMAC s'est réuni mensuellement pour aborder des questions d'intérêt général d'Eurostat. Régulièrement, pendant de longues années, le MIMAC s'interrogea sur son rôle. Le comité de direction y voyait un organe d'information, alors que les chefs d'unité auraient voulu le transformer en organe décisionnel. C'était pour eux une source de frustration, mais surtout un signe du dynamisme renaissant à Eurostat: chacun se sentait concerné.

D'autres groupes internes de coordination ou des taskforces internes furent créés. Une des innovations intéressantes fut la création du comité d'allocation des postes vacants (CAV). Dans toute organisation, il est toujours très difficile d'effectuer des redéploiements de personnes en poste. Or, les nouvelles initiatives politiques demandaient la remise en cause de certains travaux et le renforcement de domaines prioritaires. Il fut décidé que, lors de chaque vacance de poste (mutation, départ à la retraite, etc.), l'unité où se trouvait ce poste devait le remettre à la disposition d'Eurostat dans son ensemble. Le CAV, après avoir entendu le chef d'unité, décidait si le poste était rendu à l'unité en question ou affecté sur un projet plus prioritaire. Ce système a permis au fil des mois et des années une restructuration en profondeur des effectifs. Après quelques années, évidemment, les possibilités de changements étaient fortement réduites.

Réorganiser l'informatique

Coup de théâtre à la direction de l'informatique de la Commission au début des années 90: le cabinet de Jaques Delors propose de décentraliser complètement l'informatique dans les directions générales!

Au début des années 90, coup de théâtre à la direction de l'informatique de la Commission: le cabinet de Jacques Delors étant saisi de difficultés importantes de gestion de l'informatique à la Commission (système comptable, système de gestion du personnel, etc.) propose de décentraliser complètement l'informatique dans les directions générales. Restait le problème de coordination des systèmes d'information et la gestion des gros ordinateurs, qui devaient rester centralisés. Les gros ordinateurs étant localisés à Luxembourg, de

même qu'Eurostat, grand utilisateur, la logique du cabinet de Jacques Delors fut de proposer d'en donner la responsabilité à Eurostat. La tâche devenait très lourde pour Yves Franchet: relancer Eurostat et gérer la réorganisation de l'informatique à la Commission. Yves Franchet, avant d'accepter, proposa à Jacques Delors de faire une étude organisationnelle plus complète et mit à sa disposition Alain Chantraine, le directeur de l'informatique à Eurostat, pour la réaliser.

L'étude montra qu'une décentralisation était souhaitable et possible. Toutefois, les tâches devant rester centrales pour la Commission étaient plus importantes que ne l'avaient imaginé les collaborateurs de Jacques Delors. Restait donc le problème de la gestion de la direction de l'informatique centrale. Une solution de transition consista à la confier à un autre directeur général (Eddie Brackeniers) ayant des services à Luxembourg: le service de traduction. Même si la logique de cette combinaison était douteuse, l'avantage était que le service de traduction fonctionnait bien et demandait beaucoup moins d'énergie qu'Eurostat.

Pour les services de la Commission, la décentralisation fonctionna bien. Pour Eurostat, elle fut bénéfique: Eurostat prenait la maîtrise de ses ressources informatiques et pouvait organiser son «informatique décentralisée» en fonction de ses besoins particuliers. En outre, il n'avait pas à gérer l'informatique de toute la Commission et pouvait continuer à se concentrer sur son métier.

Regarder à l'Est

Berlin, 7 novembre 1989, le mur tombe. Les statisticiens réagissent vite: dans les nouveaux Länder d'Allemagne, toutes les statistiques doivent être adaptées; ce n'était pas seulement un problème d'addition car les systèmes étaient fondamentalement différents. Au niveau européen: l'introduction du programme Phare pour les pays de l'Europe centrale et orientale et du programme Tacis qui couvre l'ancienne Union soviétique.

Berlin, 7 novembre 1989, le mur tombe. La date est symbolique et marquera la naissance d'une autre Allemagne, mais aussi d'une autre Europe.

Depuis longtemps, les statisticiens de l'est et de l'ouest de l'Europe se rencontraient au sein de la conférence des statisticiens européens (Commission économique pour l'Europe des Nations unies). Ils vivaient néanmoins dans deux systèmes politico-économiques qui se côtoyaient, mais ne s'interpénétraient pas. Ce ne sont pas les quelques programmes de comparaison Est-Ouest des comptes nationaux ou des prix qui pouvaient faire espérer un rapprochement des systèmes. Les fondamentaux étaient trop éloignés.

À partir de 1988-1989, un vent de changements souffle à l'Est. La Pologne qui avait déjà connu l'épopée Solidarnosc recommence à bouger. La Hongrie suit.

La Commission qui veut suivre le changement a monté le programme Phare (Pologne-Hongrie: aide à la

reconstruction économique). Première constatation: Où est l'information statistique et que vaut-elle? Eurostat, avec l'INSEE et le Statistisches Bundesamt, envoie en 1989 une mission exploratoire en Pologne pour examiner l'aide possible à la reconstruction statistique. Cette mission est suivie, l'année suivante, d'une mission en Hongrie. C'est le début d'une coopération qui ne fera que s'étendre ensuite. Elle s'étendra sur le plan géographique: Phare sera étendu à tous les pays de l'Europe centrale et orientale et Tacis couvrira l'ancienne Union soviétique. Elle s'approfondira sur le contenu: après une première période de connaissances et de formation mutuelles, des projets de plus en plus concrets seront mis sur pied. On verra qu'ils auront permis aux INS des pays qui bientôt rejoindront l'Union européenne de présenter lors des négociations le meilleur dossier d'adoption de l'acquis communautaire.

La chute du mur de Berlin a permis la réunification de l'Allemagne. Un État membre modifiait de facon substantielle sa couverture géographique. Toutes les statistiques devaient être adaptées et ce n'était pas seulement un problème d'addition car les systèmes étaient fondamentalement différents. Le problème était avant tout un problème interne allemand. Il eut cependant quelques répercussions européennes. Tout d'abord, toutes les ressources du Statistisches Bundesamt étaient concentrées sur cette tâche. Il était impossible pour l'Allemagne d'entreprendre des travaux nouveaux sur le plan européen. Ensuite, les priorités européennes pour l'adaptation des diverses statistiques européennes devaient être intégrées. Un groupe de travail interne a été constitué à Eurostat pour dialoguer avec le Statistisches Bundesamt sur la prise en compte de ses priorités. Avec le recul, on peut dire que l'opération de réunification statistique s'est déroulée sans heurts.



La chute du mur de Berlin a permis la réunification de l'Allemagne. Toutes les statistiques devaient être adaptées! Les statisticiens des Länder allemands en visite à Luxembourg.

Années 90, les développements politiques entraînent la statistique:

le traité de Maastricht prévoit la création de l'euro, le pacte de stabilité et de croissance fixe des critères stricts ... surveillés avec l'aide de la statistique européenne. L'ex-article 213 A du traité CE ainsi que la «loi statistique» donnent un cadre juridique au système statistique européen.

Animateur du réseau statistique, Eurostat se modernise. Un «plan d'entreprise» est élaboré décrivant sa raison d'être, sa mission, sa légitimité, sa vision. La coopération entre Eurostat et les INS se renforce avec une plus grande identité des objectifs et des tâches. Les programmes statistiques contiennent des priorités claires.

En 1998, Eurostat a un nouveau chez soi: le bâtiment Bech.



1992>1998

De 1992 à 1998

De Maastricht à Amsterdam

1992, le traité de Maastricht est signé: création d'une monnaie unique; création d'une Banque centrale européenne. En 1993, le marché unique est une réalité. De grands pas en avant pour la statistique européenne en 1997: l'ex-article 213 A du traité CE. De plus, la statistique est sur la liste des politiques faisant l'objet d'une codécision du Parlement européen.

1er janvier 1993: les barrières sont levées. Désormais, marchandises et personnes passent les frontières sans s'arrêter. Les capitaux avaient pris un peu d'avance. Certes, il est toujours nécessaire d'emporter quelques documents avec soi: passeport ou déclaration Intrastat, mais cela n'a plus rien de contraignant. On va même voir un ancien poste douanier entre le Luxembourg et l'Allemagne être transformé en centre commercial.

La construction européenne continue. On n'avait pas attendu pour passer à l'étape suivante. Le 7 février 1992, un nouveau traité est signé à Maastricht.

Le traité de Maastricht engage l'Europe vers la création d'une monnaie unique, institue le concept de

citoyenneté européenne ainsi que le concept de subsidiarité, donne à la Communauté des compétences nouvelles (environnement, culture, éducation, protection des consommateurs, réseaux transeuropéens) et envisage la mise en place de deux autres piliers de la construction européenne: la politique étrangère et de sécurité commune, d'une part, et la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, d'autre part. Prudents face au dynamisme de la Commission, les chefs d'États décidèrent toutefois de garder sous leur coupe ces deux nouveaux piliers et de les gérer de façon intergouvernementale.

Le traité de Maastricht contient également le processus de création d'une Banque centrale européenne (BCE), commençant par la création d'un Institut monétaire européen (IME) et du Système européen de banques centrales (SEBC) et aboutissant en 1998.

En mai de la même année 1992, est aussi signé le traité sur l'Espace économique européen (EEE) qui associe les pays de l'Association européenne de libreéchange (AELE) (à l'exception de la Suisse) à un certain nombre de politiques communautaires. L'Autriche, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein deviennent de nouveaux partenaires



Franz-Joseph Gnad, chef d'unité responsable des relations avec l'EEE en 1992.



Conférence des directeurs généraux des INS à Dublin en 1992.

et les trois premiers d'entre eux rejoindront complètement la famille communautaire en 1995.

Les années suivantes seront consacrées à la préparation de la mise en place de la monnaie unique. La nouvelle Commission, présidée par le Luxembourgeois Jacques Santer, s'y emploie à fond dès 1995. Le monsieur «Euro» de la nouvelle Commission est Yves-Thibault de Silguy, commissaire chargé des affaires économiques et financières et ... de la statistique.

En décembre 1996, le pacte de stabilité et de croissance vient compléter le dispositif de gestion de la future monnaie unique. Il prévoit, entre autres, l'accentuation de la discipline budgétaire des États membres.

Comme cela avait déjà été prévu lors de la signature du traité de Maastricht, un nouveau traité doit approfondir certains des thèmes abordés en 1995, mais est remis à plus tard pour ne pas ralentir le processus. C'est une technique qui est habituelle dans la construction européenne: la technique des petits pas. On adopte ce sur quoi on est d'accord et on continue à discuter la suite.

Le nouveau traité sur l'Union européenne est signé en octobre 1997 à Amsterdam. Ce traité institutionnalise certains points qui n'avaient été qu'abordés à Maastricht, comme les trois piliers de la construction européenne, l'introduction de nouvelles politiques, en particulier la politique sociale.

Pour la statistique, c'est aussi un grand pas en avant. Un article du traité lui est consacré. D'autre part, la statistique est mentionnée dans la liste des politiques qui devront faire l'objet d'une codécision du Parlement européen.

→ Voir «L'ex-article 213 A du traité CE (article 285)»

Les statisticiens sur la brèche

Au milieu des années 90, les statisticiens et leurs indicateurs sont mis à rude épreuve: les ressources propres de l'UE sont basées sur le PNB et les critères de convergence de Maastricht servent à déterminer les pays prêts pour l'euro. Deux méthodes pour descendre sous la barre du déficit public de 3 %: la réduction des dépenses publiques et l'«ingénierie comptable» ... L'harmonisation devient le moyen d'éviter les «batailles de chiffres».

Il suffit de relire la liste des événements politiques entre 1992 et 1998 pour bien imaginer que les statisticiens seront mis à rude épreuve pendant cette période. Ils avaient déjà l'habitude que des indicateurs statistiques soient utilisés pour la gestion administrative: les ressources propres basées sur le PNB. Le traité de Maastricht en ajoute: les désormais fameux critères de convergence de Maastricht. La convergence économique préalable à l'instauration de la monnaie unique passe par la maîtrise des déficits publics et de l'inflation. Les dettes publiques, les taux d'intérêt, les fluctuations des changes et les balances des paiements doivent être surveillés. Ce sont les critères «déficit

L'ex-article 213 A du traité CE (article 285)

«1. Sans préjudice de l'article 5 du protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, le Conseil, statuant conformément à la procédure visée à l'article 251, arrête des mesures en vue de l'établissement de statistiques, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement des activités de la Communauté.

2. L'établissement des statistiques se fait dans le respect de l'impartialité, de la fiabilité, de l'objectivité, de l'indépendance scientifique, de l'efficacité au regard du coût et de la confidentialité des informations statistiques; il ne doit pas entraîner de charges excessives pour les opérateurs économiques.»



public» et «inflation» qui demanderont le plus d'efforts au système statistique européen.

Un protocole du traité de Maastricht fixait les modalités de calcul des déficits et dettes publics par rapport au SEC. Le dénominateur devait être harmonisé. La conséquence immédiate fut donc de proposer au Conseil que le SEC devienne obligatoire dans chaque État membre, seul moyen d'éviter les batailles de chiffres. Le SEC devint un règlement [(CE) n° 2223/96 du Conseil] le 25 juin 1996. Quant à l'examen des déficits, cela fit l'objet d'une autre saga.

→ Voir «Le SEC 95»

Les efforts des années précédentes n'avaient jamais abouti à des travaux sérieux d'harmonisation des indices de prix: les indices nationaux étaient trop liés à des négociations nationales salariales ou contractuelles. En érigeant le taux d'inflation au rang des critères de convergence les plus stricts, le traité de Maastricht allait rendre impératif une harmonisation plus grande et la solution, à terme, de divergences fondamentales, par exemple la prise en compte du logement (loyers, remboursements d'hypothèques) dans l'indice des prix. Eurostat proposa donc la création d'un IPCH: indice des prix à la consommation harmonisé. Le nouvel indice devrait être utilisé comme critère de convergence et pourquoi pas, un jour, remplacer les indices nationaux. La technique des petits pas fut aussi utilisée: des étapes définissaient les postes de l'indice devant être harmonisés, commençant par résoudre les problèmes les plus faciles et aboutissant à une harmonisation complète. Le

règlement de base fut adopté par le Conseil le 23 octobre 1995. Les décisions d'application allaient occuper les experts des prix et le CPS pendant de longues années.

Il n'y avait pas que l'euro. Les autres politiques continuaient soit à se développer, soit à se mettre en place. Ainsi, Intrastat qui donnait ses premiers résultats devait être sérieusement amélioré. Le programme Edicom y contribua. Eurostat disposait de plus de moyens pour améliorer Intrastat que pour mettre en place les indicateurs de convergence! Les travaux de la Commission se développaient dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, dans le domaine de l'environnement, des réseaux transeuropéen (transports, énergie, réseaux télématiques), des migrations, des programmes-cadres de recherche, etc. Les travaux d'Eurostat devaient se développer dans ces domaines. D'autre part, des projets ambitieux naissaient: en particulier dans les domaines industriels, avec le projet Prodcom, et social, avec le projet «Panel des ménages».

Les demandes d'informations statistiques déferlaient de Bruxelles et les ressources d'Eurostat augmentaient à peine. On n'en voyait pas la fin car, pendant cette période, la Commission préparait une refonte complète du financement de ses politiques avec l'adoption en 1998 de l'Agenda 2000, qui allait influer sur les travaux de la période suivante.

Le traité sur l'Espace économique européen amena le système statistique européen à travailler à géométrie

Le SEC 95 — Système européen de comptabilité nationale et régionale

par Alberto De Michelis

Nous sommes en février 1993 et la Commission de statistique des Nations unies approuve définitivement le SCN 93. La révision du système mondial de comptabilité nationale avait été préparée pendant près de quinze ans par des experts de haut niveau — dont Piero Erba et Brian Newson d'Eurostat — sous la responsabilité du groupe intersecrétariat. Toutefois la finalisation du texte traînait en longueur et c'est seulement grâce à l'énergie et la compétence de Carol Carson, directeur du Bureau of Economic Analysis (États-Unis), désignée par le groupe intersécrétariat, que la révision du SCN avait pu être achevée.

Lors de la première version du SCN, dans les années 60, Eurostat avait décidé d'élaborer une version «européenne» du système comptable plus adaptée à la mesure de son système économique. Une équipe dirigée par Vittorio Paretti et comprenant Jean Petre, Piero Erba, Hugo Krijnse-Locker, Gustav Löhmann, Alain Chantraine, Letizia Cattani et d'autres fonctionnaires d'Eurostat ainsi que des comptables nationaux de haut niveau tels que Vincenzo Siesto, André Vanoli, Günter Hamer, Frans Goevaerts et Kees Oomens avait préparé la première version du SEC

qui devait devenir la référence de la comptabilité nationale et régionale européenne. Après l'approbation du SCN 93, il fallait mettre à jour la deuxième édition du SEC qui avait été préparée par Eurostat à la fin des années 70.

Eurostat prit alors deux décisions. La première fut de mettre en place une équipe d'experts sous la responsabilité d'Alberto De Michelis, équipe comprenant Enrique Lozano, Jörg-Dieter Glatzel, Werner Thon, Marcel Ernens, Christine Coin, Christian Ravets, Werner Bier et Gian-Luigi Mazzi pour les comptes trimestriels. Cette équipe s'engagea dans la révision du SEC, ayant comme référence le SCN 93, avec le concours du groupe de travail «Comptes nationaux», comprenant les meilleurs comptables nationaux européens tels que Heinrich Lützel, Jean-Étienne Chapron, Steven Keuning, Enrico Giovannini, Mariano del Moral, Pedro Díaz Muñoz, Ann-Marie Brâthen. Le nouveau texte fut terminé en 1995.

La deuxième décision fut celle de donner une base réglementaire au SEC révisé. Pourquoi? Tout simplement parce que lors des travaux sur l'harmonisation du PNB (quatrième ressource propre de la Communauté) Eurostat s'était aperçu que la majorité des pays membres n'avait pas comme référence le SEC pour la préparation de comptes au niveau national, le système européen n'étant utilisé que pour la transmission des données à Eurostat. Cette méthode introduisait de nombreuses distorsions dans l'interprétation et l'application des règles comptables et des définitions et donnait lieu à d'importantes différences de résultats entre pays membres. Cela n'était plus acceptable du moment que la comptabilité nationale devenait la référence dans l'application de politiques communautaires de plus en plus nombreuses: Union économique et monétaire, ressources propres, politique régionale, politique sociale, politique agricole, etc.

Le Conseil approuva en juin 1996 le règlement, proposé en 1995 par Eurostat, après quelques discussions techniques supplémentaires qui améliorèrent le contenu du SEC. Le nouveau «système des comptes nationaux et régionaux» est mis en œuvre à partir de 1999 par les États membres de l'Union européenne et ceux de l'AELE ainsi que par tous les pays candidats, pour la transmission des comptes à Eurostat et comme base de leur système national.

variable. Lorsqu'un point était abordé au CPS, Eurostat devait prendre l'habitude de se demander s'il était couvert par le traité EEE. Dans ce cas, le CPS travaillait à dix-huit pays. Dans le cas contraire, il ne travaillait qu'à douze. Quelques «oublis» émaillèrent les premières séances d'incidents diplomatiques qui ne connurent comme autre conséquence qu'un peu d'animation lors des réunions. Avec le temps, les habitudes se prirent, plus lentement au sein des services d'Eurostat qu'au CPS.

L'Institut monétaire européen, la Banque centrale européenne, le Comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements

L'Institut monétaire européen (IME), dont le siège est à Francfort, se dota d'une division et d'un comité statistiques. Un partage de travail avec Eurostat s'établit. L'aiguillon de la Banque centrale européenne (BCE): «si vous ne le faites pas, nous le ferons nous-même!»

Deux grandes leçons à tirer de l'affaire «France Télécom»: l'indépendance et l'autorité de la statistique dépendent d'une bonne communication entre Eurostat, les INS et les banques centrales ... et avec l'extérieur, surtout la presse.

Le traité de Maastricht avait créé l'Institut monétaire européen et le Système européen de banques centrales pour préparer la monnaie unique. Son siège fut

fixé à Francfort pour bien marquer son indépendance vis-à-vis des autres institutions communautaires et à distance raisonnable de la Deutsche Bundesbank sur le modèle de laquelle la Banque centrale européenne devait fonctionner. Comme toute nouvelle institution, l'Institut monétaire européen se dota d'une division des statistiques et créa un comité statistique. Pour Eurostat, il était évident que le Comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements (CMFB) était ainsi le lieu privilégié pour organiser la coopération avec cette nouvelle institution.

Au début, ce fut méfiance et encore méfiance! Cependant, avec le temps, la coopération se mit en place. Le chef du service statistique de l'IME, Peter Bull, venait de la Banque centrale britannique qui avait une bonne tradition de coopération avec le Central Statistical Office. Avec l'appui d'Alberto De Michelis et de Jörg-Dieter Glatzel, il parvint à convaincre ses collègues au sein du CMFB: une bonne délimitation des aires de jeu de chacun des partenaires fut définie. Il était évident qu'il fallait éviter les doubles emplois et les contradictions entre deux institutions dont l'objectif commun était de faire réussir un projet commun. L'indice des prix et la comptabilité nationale étaient de la compétence d'Eurostat. Les statistiques bancaires et monétaires étaient de la compétence des banques centrales. La compétence sur les balances des paiements et les comptes financiers fut partagée. Si chacun tenait ses engagements, ce partage de tâche serait respecté.

Eurostat et le système statistique européen se trouvaient devant un défi de taille. Lorsqu'un besoin se faisait sentir, le discours entendu le plus souvent de la part de l'IME et ensuite de la BCE était, en termes plus diplomatiques: dites-nous si vous le faites, sinon nous le ferons nous-même! Pour le système statistique européen, c'était un fameux aiguillon, dont Eurostat tira le meilleur parti pour faire avancer ses propositions.

Dans le domaine des balances des paiements, où la collaboration avec les banques centrales était traditionnelle, le partage des tâches fonctionnait sans grands problèmes et la collaboration continua.

Le défi portait beaucoup plus sur l'indice des prix et sur le calcul du déficit.

Pour ce qui est de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH), un règlement [(CE) n° 2494/95] de base fut adopté par le Conseil le 23 octobre 1995 après de longues discussions en groupe de travail et au comité du programme statistique. Et, pourtant, le travail de mise en œuvre ne faisait que commencer. Un programme de travail fut établi et une liste de décisions d'application dressée. On commença par quelques mesures initiales et modalités de transmission et de diffusion avant d'aborder un à un tous les problèmes techniques de couverture, de traitement des nouveaux produits, de prise en compte des changements de qualité, de calcul des pondérations, etc. Pendant plusieurs années, le comité du programme statistique commençait toutes ses réunions par l'adoption de quelques décisions d'application du règlement

sur l'indice des prix, lesquelles avaient été préparées par le groupe de travail. Grâce aux formulaires d'échanges de vues électroniques, la discussion était très rapide et il suffisait de compter les voix favorables, défavorables et les abstentions. Une seule fois, le système bien rodé connu un accident: le directeur général d'un institut de statistique ne vota pas comme il l'avait annoncé et la majorité changea de camp! Le parcours du combattant qui s'en suivit (appel au Conseil de ministres après consultation du Parlement européen sur un problème très technique) fut une bonne leçon pour tous.

Mais finalement, le défi fut relevé. L'ICPH s'imposa aussi bien à la Banque centrale européenne qui en fit son indicateur de référence que dans les États membres. Certains pays ont même abandonné leur vieil indice des prix au profit de l'ICPH qui devint aussi la référence nationale. Les événements ont aidé: pendant cette période, l'inflation est redescendue à des niveaux très bas. Les différences des mesures selon les méthodes communautaires et nationales ne pouvaient être que très faibles et la plupart des pays se situaient à des niveaux d'inflation nettement inférieurs aux 2 % qui avaient été fixés à la suite du traité de Maastricht. Le passage d'un système à l'autre se faisait sans douleur.

Quant au déficit public, le traité de Maastricht et le pacte de stabilité mettaient la barre à 3 %: pour être qualifiés pour l'euro, les pays devaient ramener leur déficit public à moins de 3 % du produit intérieur brut (PIB). Beaucoup de pays dépassaient cette limite. Ils utilisèrent deux méthodes bien différentes pour des-



Dîner de travail de l'Executive Body du CMFB en 1998.

L'affaire France Télécom: une nuit à la Bundesbank

par Enrico Giovannini

L'importance des statistiques dans le processus ayant mené à la création de l'union monétaire a été largement reconnue avant et après janvier 1999. Toutefois, peu de gens seulement savent que le processus a été menacé d'interruption pour des raisons statistiques et pour quels motifs il l'a été. Voici l'histoire de ce qui est arrivé une certaine nuit d'octobre 1996.

À cette époque, j'étais directeur des comptes nationaux à l'Institut de statistique italien et membre du conseil d'administration du CMFB. Au début du mois d'octobre, le CMFB avait été invité à donner à Eurostat un avis sur une transaction particulière entre France Télécom (FT) et le Trésor français. Il s'agissait surtout de savoir si les versements faits par le premier au second (en vue de payer les futures retraites aux salariés de FT) réduiraient ou non le déficit public.

Au terme de nombreuses discussions dans les groupes de travail concernés d'Eurostat et suivant la procédure en vigueur à cette époque, le CMFB avait estimé que l'enregistrement de la transaction réduirait le déficit bien que, sur ce sujet, les avis de ses membres fussent partagés pratiquement à égalité. Plusieurs banques centrales nationales (BCN), en particulier, avaient rejeté la solution proposée. Eurostat décida que la transaction en question pourrait réduire le déficit public français, mais cette décision fut fortement contestée par plusieurs analystes et journaux financiers. Certains articles publiés citaient la phrase

fameuse «Les mensonges, les sacrés mensonges et les statistiques» et mettaient en doute la crédibilité des statistiques produites par Eurostat et par l'ensemble du système statistique européen. De leur côté, de hauts représentants de certaines BCN critiquèrent sévèrement la fiabilité des statistiques européennes. Dans un délai de 24 heures seulement, une réunion imprévue du conseil d'administration fut décidée pour le lendemain soir au siège de la Bundesbank à Francfort afin de discuter de la situation.

La réunion débuta après dîner et eut lieu dans les salons réservés aux invités où nous fûmes enfermés iusqu'au lendemain matin. La réunion commença par une attaque très dure de la part des représentants des BCN contre la façon dont Eurostat avait pris sa décision, contre le contenu de la décision, contre la compétence discutable des INS qui avaient voté en faveur de la décision adoptée, etc. À ce stade, disaient-ils, la crédibilité de l'ensemble du «processus de Maastricht» était mise en doute et ils annoncèrent l'intention de certaines BCN de mettre fin à leur coopération avec Eurostat et les INS destinée à élaborer les statistiques nécessaires à l'évaluation des fameux «critères» de convergence concernant les candidats à l'union monétaire.

Bref, la réunion se termina à 2 heures du matin après une discussion difficile mais franche au cours de laquelle tous les membres «donnèrent le meilleur d'euxmêmes» pour exprimer leurs positions et trouver d'éventuelles solutions.

Le lendemain matin, pendant le petit déjeuner, l'atmosphère était encore très tendue mais, en quelques jours, il s'avéra clairement que la discussion avait été fructueuse. En fait, elle avait créé les bases d'une procédure plus précise et plus transparente de prise de décisions pour les cas dans lesquels les règles d'enregistrement des transactions étaient peu claires. Tous les membres du conseil d'administration comprirent alors parfaitement que l'ensemble des institutions concernées avait correctement joué le jeu et que l'esprit de coopération avait été fort et sincère.

Après cette nuit, le CMFB et son conseil d'administration ont passé plusieurs réunions (et nuits) à discuter d'autres cas et, dans certaines de ces réunions, les membres se sont exprimés différemment. Néanmoins, la procédure établie après l'«affaire FT» a démontré sa valeur, renforcé la coopération entre les BCN, les INS, Eurostat et l'Institut monétaire européen (maintenant la Banque centrale européenne) et amélioré la qualité des statistiques économiques et financières européennes.

De temps en temps, lorsque je fais des achats en utilisant l'euro, je repense à cette nuit qui, dans ma mémoire, restera toujours la «nuit à la Bundesbank» et je remercie les personnes très sensées et clairvoyantes avec lesquelles j'ai passé cette nuit.

cendre sous la barre. La première consistait à équilibrer leurs comptes, principalement en réduisant les dépenses publiques.

La seconde, moins noble, s'appelait l'ingénierie comptable. Un exemple simple: les stocks d'or des banques centrales étaient évalués au bilan à un prix nominal assez ancien. En le réévaluant à un prix plus actuel, le bilan dégageait une plus-value. Plusieurs pays pensaient utiliser cette plus-value pour diminuer leur déficit public. Cela marche une fois et l'année suivante on trouvera autre chose. C'était sans compter sur la vigilance d'Eurostat, du CMFB et du comité statistique de la Banque centrale. Tous les cas de ce type étaient examinés par les quinze États membres dans ces comités, lesquels prenaient une décision. Dans le cas de l'or, la décision fut: la plus-value de réévaluation viendra en réduction de la dette publique. Cette décision constituera jurisprudence et sera valable pour tous les pays qui procéderont à ce type d'opération. L'imagination était reine chez les comptables publics et les comptables nationaux: le nombre de cas d'ingénierie comptable à examiner augmentait chaque jour. Un des plus fameux fut celui de France Télécom.

→ Voir «L'affaire France Télécom: une nuit à la Bundesbank»

Le gouvernement français décida de privatiser l'entreprise publique des télécommunications. Toutefois, les fonds de pensions des employés restaient publics et les pensions futures à charge de l'État. Comment comptabiliser les revenus de la privatisation, entre diminution du déficit et de la dette publics? La discussion fut rude et, de plus, fut ébruitée par la presse. La crise fut évitée de justesse. Finalement, la réduction du déficit public fut acceptée. Eurostat en tira deux grandes leçons: l'indépendance et l'autorité de la statistique sortaient renforcées de l'opération, grâce au bon système de communication entre les spécialistes des INS et de banques centrales; mais surtout, il fallait beaucoup mieux communiquer avec l'extérieur, surtout avec la presse. Des opérations d'explication furent montées et portèrent leurs fruits.

La coopération internationale

Le système statistique européen, de plus en plus important dans le contexte international, doit revoir ses relations avec les organisations internationales. Une chose à éviter: la concurrence sauvage.

Les pays de l'Europe de l'Est demandent l'aide d'Eurostat pour adapter leur système statistique à l'économie de marché. Leur niveau technique statistique et informatique est élevé, mais l'héritage de l'économie planifiée est lourd. Une tâche énorme.

L'Espace économique européen fonctionnait bien. Le fait de travailler à dix-huit pays européens, dans un système de gestion qui se renforçait sur le plan juridique, donnait au système statistique européen un poids de plus en plus grand dans le contexte international. Les choix européens auxquels adhéraient aussi les pays d'Europe centrale et orientale obligèrent de revoir complètement les relations avec les organisations internationales. L'OCDE et la conférence de statisticiens européens des Nations unies cherchèrent leur place dans le système de coopération internatio-



Signature des accords de coopération entre Eurostat, les États-Unis et le Canada au château de Bourglinster en 1991.

nale. Grâce à un dialogue renforcé avec ces organisations, on a évité le danger qui pointait: la concurrence sauvage. Il v eut certes quelques frictions sur des proiets concurrents, notamment en ce qui concerne l'assistance technique avec les pays de l'Europe de l'Est. En élaborant une «présentation intégrée» des programmes de travail des trois organisations, les partenaires sont parvenus à gérer les duplications et recouvrements de leurs projets. Une participation active aux réunions des organisations de la famille des Nations unies (ONU/New York, FMI, Banque mondiale) a également permis de renforcer le dialogue sur le plan mondial. Les positions prises par l'Union européenne étaient enfin écoutées et prises en compte dans les programmes internationaux. Les chefs statisticiens américains et canadiens sentirent le besoin de signer un accord de coopération renforcée entre les systèmes statistiques des trois ensembles économiques. Une séance solennelle fut organisée en juin 1991 au château de Bourglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ces regards outre-Atlantique ne faisaient pas oublier ce qui se passait à l'est de l'Europe des Douze. La réunification allemande, l'évolution politique des pays d'Europe centrale et orientale appelaient Eurostat à la rescousse. En Allemagne, tous les problèmes statistiques furent résolus principalement par le Statistisches Bundesamt. Eurostat a seulement suivi le processus et rappelé ses priorités.

La Pologne et la Hongrie d'abord, mais très rapidement suivies par la République tchèque, la Slovaquie,

la Bulgarie, la Roumanie et la Slovénie, demandaient avec plus d'insistance l'aide d'Eurostat pour adapter leur système statistique à l'économie de marché.

La tâche était énorme. Très vite, il est apparu qu'Eurostat, seul, ne pouvait pas répondre à la demande. Pourtant, les ressources étaient disponibles à travers le programme Phare. La seule possibilité était de mobiliser l'ensemble du système statistique européen. Une vaste opération de coordination de l'assistance technique se mit en place. Tous les instituts de statistiques qui en avaient la possibilité se répartirent la tâche et organisèrent selon un programme établi en commun une gestion de projets d'assistance remarquable.

Plusieurs écueils ont été évités. Il fallait éviter le parrainage complet d'un pays par un État membre de la Communauté. On aurait pu imaginer, par exemple, le parrainage de la Bulgarie par les Pays-Bas, de la Pologne par la Suède, de la Hongrie par la France, de la Slovénie par l'Italie, etc., mais cela aurait favorisé l'«exportation» de systèmes nationaux. Au lieu de cela, le système statistique a mis en place des équipes multinationales de projets qui travaillaient selon les normes communautaires, tout en respectant les cultures des uns et des autres. Par exemple, si un pays de l'Europe de l'Est voulait monter un système basé sur les registres, c'était un pays nordique qui prenait en charge ce projet.

Un autre écueil consistait à vouloir obtenir des données très rapidement et, au besoin, d'aller les fabriquer

sur place sans laisser de savoir-faire. Cette technique spectaculaire est bien connue et aurait, à court terme, valorisé l'image d'Eurostat à la Commission.

La stratégie fut différente et montre aujourd'hui ses fruits. Les premières années furent consacrées à des efforts intenses de formation. À côté de formations sur le terrain, les cours donnés par le TES pour les statisticiens de l'Union européenne furent littéralement envahis par des statisticiens de l'Est. La formation donnée par les statisticiens du système statistique européen leur apporta aussi une bonne perception des besoins et de l'état technique de ces pays jusqu'alors peu connus. On s'aperçut très vite que le niveau technique statistique et même informatique était très élevé et que les faiblesses se trouvaient plutôt dans les héritages de l'économie planifiée: système de management étatique, méconnaissance des concepts de l'économie de marché et équipements informatiques. Après cette période de formation, il était temps de monter des projets pilotes en grandeur réelle. Pour certains projets comme le panel des entreprises, les progrès furent fulgurants. Le 17 janvier 1994, moins de cinq ans après la chute du mur de Berlin, ces pays étaient en mesure de signer en présence de Henning Christophersen une déclaration commune où ils s'engageaient à fournir à l'Union européenne des données statistiques selon les normes communautaires. Le programme de mise à niveau progressif était établi et fut respecté.

Les bouleversements politiques s'étendirent encore plus à l'Est. L'Union soviétique vacillait et, sous Gorbatchev, évolua en Communauté des États indépendants. Les États de l'ancienne Union soviétique reprenaient plus d'autonomie et, pour ce faire, réorganisaient leur administration, y compris ... leur système statistique. Une fois encore, l'Union européenne fut sollicitée et adopta le programme Tacis qui comprenait bien sûr un volet statistique. Eurostat coordonna les efforts du système statistique européen avec ceux des organisations internationales (Nations unies, FMI, Banque mondiale et OCDE) au sein d'un groupe intersecrétariat conduit au départ par un ancien directeur général de l'INSEE: Jean Rippert. Eurostat y joua un rôle très actif, dans la mesure où il disposait des fonds Tacis, alors que certaines organisations étaient plus pauvres, mais en mesure de mobiliser d'autres experts que ceux de l'Union européenne déjà bien sollicités.

La coopération intense avec les pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'avec l'ancienne Union soviétique ne devait pas faire oublier les partenaires historiques de l'Union européenne qu'étaient les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, liés par les accords de Yaoundé et de Lomé, et les pays d'Amérique du Sud, depuis l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

L'Union européenne continuait à être sollicitée. De nombreux accords bilatéraux étaient signés et souvent comportaient un chapitre statistique. Un des plus important fut celui signé avec la Chine qui a demandé l'assistance d'Eurostat pour réorganiser ses statistiques du commerce extérieur et de l'industrie. Derniers en date, à la suite de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone de novembre 1995, des accords de coopération sont signés avec la plupart des pays bordant la Méditerranée et la coopération statistique s'intensifie dans cette région. Une fois encore, Eurostat



17 octobre 1994: signature de la déclaration commune de sept pays d'Europe centrale et orientale, sous la présidence de Henning Christophersen.



Conférence euro-méditerranéenne: une fois encore, Eurostat organise, avec le système statistique européen, des programmes d'assistance technique importants tels que le programme Medstat.





Eurostat en assemblée générale (1994 et 1996).

organise avec le système statistique européen des programmes d'assistance technique importants tels que le programme Medstat.

Que le monde est grand pour un si petit Eurostat! Heureusement, il est un peu moins grand quand il parvient à mobiliser l'ensemble du système statistique européen!

La loi statistique et le programme 1993-1997

La «loi statistique» de 1997, un puissant levier pour le système statistique européen, précise le processus de programmation, les principes fondamentaux d'élaboration des statistiques, les principes de diffusion et de garanties de la confidentialité. En 1997, la Commission adopte une décision formelle sur le rôle d'Eurostat au sein de ses services: Eurostat est la seule «autorité communautaire» chargée de la production statistique. Le programme statistique de 1993 à 1997 n'est plus un «catalogue de bonnes intentions»: il comprend une liste de priorités. Il est toujours difficile de définir les priorités négatives...

L'explosion des demandes d'informations statistiques, et en particulier l'utilisation de plus en plus grande de celles-ci à des fins de surveillance des politiques communautaires, exigeait une organisation plus formelle de la statistique communautaire.

Le besoin s'en faisait chaque jour plus pressant. Le traité d'Amsterdam était en cours d'élaboration par la

Conférence intergouvernementale et les projets de texte comprenaient un article sur la statistique. La définition des pouvoirs de la Banque centrale européenne contenait des dispositions sur la collecte d'informations statistiques, comme nous l'avons mentionné auparavant.

Après plusieurs années de négociations dans les groupes de travail d'Eurostat et du Conseil, le Conseil adopta le 17 février 1997 un règlement [(CE) n° 322/97] relatif à la statistique communautaire appelé dans notre vocabulaire «loi statistique».

Ce texte juridique codifiait les modalités de travail existantes du système statistique européen et marqua une étape importante dans la reconnaissance de la statistique européenne. Le processus de programmation était décrit précisément; les principes fondamentaux d'élaboration des statistiques, notamment celui d'impartialité et d'indépendance, étaient rappelés; les principes de diffusion et de garanties de la confidentialité étaient précisés. Le texte a été examiné et discuté en profondeur dans tous les milieux politiques intervenant dans le processus décisionnel: Commission, Conseil, Parlement européen, Comité économique et social, Institut monétaire européen, autorités nationales. La place de la statistique dans la construction communautaire était reconnue publiquement et juridiquement. Cela a été, et le restera pour l'avenir, un puissant levier de mise en œuvre du système statistique communautaire.

Dans la foulée, le 21 avril 1997, la Commission adoptait une décision formelle (97/281/CE), publiée au Journal officiel, concernant le rôle d'Eurostat au sein de ses services. Eurostat est désigné comme la seule «autorité communautaire» chargée de la production statistique. À l'intérieur de la Commission, Eurostat disposait enfin d'un outil qui le préservait de toute intervention politique dans ses actions. Comme tout statisticien public peut l'imaginer, c'est le paragraphe sur la diffusion qui a été le plus âprement discuté.

Le programme 1993-1997 fit l'objet d'une décision du Conseil en juillet 1993. Il a été élaboré avec tous les comités qui avaient été créés auparavant, mais ne s'appuyait pas encore sur la loi statistique. Toutefois, il reprenait par avance un certain nombre de dispositions sur lesquelles le Conseil avait déjà marqué son accord.

Ce programme commençait à ne plus ressembler à un catalogue de bonnes intentions: le chapitre II du règlement du Conseil sur le programme statistique comprenait une liste de priorités, même si celles-ci étaient très larges. Marché unique, domaine social, monnaie unique, relations internationales et développement technologique constituaient les priorités générales. Chacun des chapitres descriptifs reprenait une liste plus détaillée des actions qui seraient entreprises. Certes, lorsqu'on en relit les détails, on s'aperçoit que tous les travaux en cours s'y trouvaient et que la liste de ceux-ci dépassait les ressources disponibles. Il est toujours très difficile de définir les «non-priorités».

Des progrès étaient encore à faire, mais c'était quand même un pas dans la bonne direction.

La coopération avec les INS

Élargissement géographique, responsabilités nouvelles, ressources limitées: la seule solution est une productivité accrue et seul le système statistique européen peut la générer. La rotation automatique dans un «groupe de partenariat» des pays membres contribue à la préparation efficace des réunions du comité du programme statistique et devient nécessaire. Eurostat n'est pas le seul maître du jeu, mais l'animateur du réseau.

Comme toute la description des événements l'a montré auparavant, la période 1992-1997 a été marquée par une tension de plus en plus grande entre l'élargissement géographique, l'apparition de responsabilités nouvelles, d'une part, et les ressources disponibles, d'autre part. Dans ce cas, dans une entreprise, la seule solution est l'accroissement de la productivité. Certes, des efforts internes ont été faits, mais cela ne suffisait pas. Il fallait trouver une manière de travailler autrement.

Même si certains ne voulaient pas entendre prononcer ce nom, seul le système statistique européen était en mesure de relever le défi. Le système statistique européen signifiait: travailler en partenariat complet entre Eurostat et les systèmes statistiques nationaux, ne former qu'un seul corps de statisticiens dans une optique que personne ne veut appeler fédérative.

Comment aller dans cette direction sans heurter les susceptibilités nationales?

La discussion à quinze ou même parfois à dix-huit pays était longue, longue, longue... Dans un tour de table, pour obtenir l'accord de quinze pays, voire de dix-huit, sur un point simple, il fallait prévoir une heure dans l'agenda d'une réunion. S'il y avait la moindre opposition, il fallait compter deux heures pour conclure qu'il était nécessaire de remettre le sujet à l'étude. Naquit alors l'idée de faire préparer la réunion par un petit groupe qui représenterait les différentes sensibilités: Nord/Sud, petits/grands, anciens/nouveaux, etc. ... Résultat: échec. Impossible de grouper les pays de façon acceptable et acceptée par tous. Pourtant, le CMFB avait réussi à se constituer un bureau exécutif qui fonctionnait bien. C'est au moment où l'idée allait être abandonnée que, en 1995, fut mise sur la table une proposition de rotation automatique. Le pays qui avait la présidence au Conseil fut mis au centre. Les deux pays qui le suivront à la présidence et les deux pays qui l'auront précédé se réuniront la veille de la réunion du comité du programme statistique et prépareront la réunion suivante: discussion générale et choix des points suffisamment mûrs pour être abordés en plénière. Chacun des pays était présent pendant deux ans et demi dans ce «groupe de partenariat». L'ordre des présidences faisait que les diverses sensibilités étaient présentes. Miracle: cela a marché et continue à marcher. Ce groupe a permis d'associer et de responsabiliser tous les pays à l'agenda et à la prise de décision. Eurostat n'était plus considéré comme seul maître du jeu, mais l'animateur du réseau. Le système de gestion en sortit plus efficace et pourrait un jour servir de modèle dans d'autres domaines.

Une autre innovation marquante pendant cette période, pour améliorer le rythme des discussions, fut l'utilisation du courrier électronique. Pourquoi perdre une heure en réunion pour savoir que tout le monde est d'accord? Un courrier électronique peut suffire! À partir de cette constatation, il fut décidé d'accompagner l'ordre du jour et les documents de réunion d'un formulaire électronique ou chacun pouvait indiquer son accord, désaccord ou commentaire bref sur les propositions d'Eurostat. Le formulaire était compilé et distribué la veille de la réunion et la parole était donnée à ceux qui avaient une contribution substantielle à faire. Cette technique simple a permis d'accélérer le rythme des réunions et d'avoir le temps de se concentrer sur les points essentiels. La combinaison de ces échanges de vues électroniques et de la préparation des travaux par le groupe de partenariat a permis de gérer la multitude de décisions d'application des règlements liés à l'introduction de la monnaie unique. Sans cela, les directeurs généraux des INS auraient siégé un tiers de leur temps à Luxembourg! Déjà en 1993, ils n'avaient accepté qu'avec beaucoup de réticences que les réunions du CPS passent de deux à quatre par an!

→ Voir «Quelques opinions favorables de directeurs généraux anciens et actuels d'instituts nationaux de statistique»

Quelques opinions favorables de directeurs généraux anciens et actuels d'instituts nationaux de statistique

Dans une mesure croissante, la statistique communautaire détermine également les programmes statistiques nationaux ... Eurostat doit cependant tenir compte du fait qu'il subsiste des besoins considérables de données aux niveaux national et régional, qui doivent être satisfaits avec les ressources limitées dont disposent les instituts nationaux ... Les relations entre Eurostat et les INS sont bonnes et collégiales, tout en présentant les tensions nécessaires qui doivent exister dans un partenariat de qualité.

Johann Hahlen (Allemand)

Certains de mes collaborateurs revenant d'une réunion importante à Luxembourg étaient indignés, voire furieux, parce qu'ils avaient cru sentir un comportement d'«adjudant» de la part de tel ou tel membre d'Eurostat. D'autres étaient attristés: «Comment peuvent-ils si mal comprendre?» Je crois, quant à moi, que, durant ces années, nous avons fait ensemble du bon travail.

Edmond Malinvaud (Français)

Le traité de Maastricht a marqué la montée en puissance de l'utilisation de la statistique. Il a, en contrepartie, aussi marqué ce que j'appelle la dérive vers le juridisme statistique. Le système statistique français n'a pas l'habitude, comme d'autres systèmes nationaux, de s'appuyer sur des textes. À l'avenir, des *gentlemen agreements* sur les échéances et les délais devraient être développés afin d'éviter règlements et directives.

Paul Champsaur (Français)

En utilisant les expertises et les expériences des États membres et grâce aux statistiques harmonisées fournies par ces derniers, Eurostat a largement contribué à améliorer le système statistique européen et la connaissance de l'économie et de la société européenne. Cela a également permis de mettre au point des systèmes statistiques nationaux, en particulier dans mon propre pays.

Donal Murphy (Irlandais)

L'un des points forts d'Eurostat c'est de pouvoir faire adopter des réglementations statistiques communautaire UE permettant aux INS d'obtenir des niveaux accrus de ressources nationales afin de développer leur infrastructure statistique.

Donal Garvey (Irlandais)

La pression exercée sur les statistiques nationales en vue de l'intégration et de l'harmonisation du fait de l'UEM a profondément modifié la production de données nationales et entraîné une accélération en termes de temps et de moyens de diffusion, ce qui, sinon, n'aurait pu être réalisé.

Luigi Biggeri (Italien)

La possibilité d'organiser et de diffuser une information statistique comparable et fiable pour l'ensemble de l'Union européenne représente une valeur ajoutée significative par rapport à l'information de chacun des pays.

Manuel Vilares (Portugais)

Le travail de programmation effectué par la direction d'Eurostat pour l'Office statistique de Finlande a été un événement très important. Son étude de la conformité des statistiques a influé sur les futurs plans en matière de programmation et de budget. Par ailleurs, la direction d'Eurostat a appris ce qu'était la culture du sauna finlandais.

Heikki Salmi (Finlandais)

La création du système statistique européen est un processus continu au centre duquel Eurostat travaille et dispose de ressources humaines et financières considérables. Il est important de renforcer l'étalonnage des performances au sein du système statistique européen et Eurostat a, ici, un rôle à jouer.

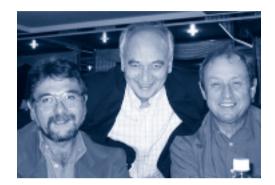
Svante Öberg (Suédois)

Eurostat a rempli deux missions essentielles: d'une part, son travail a complété celui d'autres offices statistiques en Europe en permettant d'améliorer de manière significative les statistiques européennes. D'autre part, je pense qu'il a joué un rôle clé dans la création de l'Union européenne.

Lord Moser (Anglais)

Étant donné l'amélioration fondamentale du système statistique européen et de toutes les données comparables qui sont diffusées, il faudrait reconnaître à Eurostat le mérite d'avoir grandement contribué à parfaire les connaissances statistiques de l'Europe.

Svein Longva (Norvégien)



Aristotelis Bouratsis, Giuseppe Calò et François de Geuser.



En se fondant sur une proposition néerlandaise, une troisième innovation fut introduite: les LEGS (une abréviation pour leadership groups). S'il se posait un problème, qui ne pouvait pas être abordé par Eurostat, surtout par manque de ressources, quelques instituts de statistique particulièrement intéressés se regroupaient, étudiaient la question et faisaient des propositions à Eurostat et à l'ensemble des partenaires au comité du programme statistique. Eurostat se contentait de financer les frais de voyage des réunions. Les expériences pilotes ont démarré en 1997 et cela a fonctionné! En bons élèves, les Pays-Bas qui avaient fait la proposition prirent en charge les statistiques de la santé; la France, l'introduction de l'euro pour la collecte et la présentation des statistiques nationales; l'Italie, les statistiques culturelles. Dans tous les cas, les dossiers ont avancé alors qu'ils auraient été relégués aux calendes grecques si Eurostat, à lui seul, avait dû les aborder. Par la suite, d'autres «LEGS» ont été constitués.

L'explosion de la diffusion et de la communication

Dans les années 90, la politique de diffusion s'améliore: passer de la production de cimetières de chiffres à des publications plus attrayantes, mieux ciblées pour les différents types d'utilisateurs; la diffusion électronique; le réseau des Data Shops. Pour les relations avec la presse, la loi statistique aide à trouver un compromis: Eurostat diffuse ses chiffres selon un calendrier publié à l'avance, mais s'abstient de tout jugement.

De plus en plus, l'utilisation des données d'Eurostat se faisait pour la gestion des grandes politiques communautaires. La mise en place de l'euro a accentué cette tendance. Les ressources propres, les Fonds de cohésion régionale, les grandes négociations commerciales, la gestion de la politique agricole commune se géraient en se fondant sur les données d'Eurostat. Pour la gestion de l'euro comme pour celle des ressources propres, le lien strict avec les données estampillées d'Eurostat était toutefois juridiquement plus fort.

D'autre part, la «loi statistique» imposait que l'information d'Eurostat soit mise à disposition de tout citoyen européen au même moment et de façon aisément accessible. La politique de diffusion prenait une place essentielle. Elle n'était plus seulement souhaitable, mais devenait indispensable.

Le terrain avait été préparé depuis longtemps. Les problèmes de diffusion avaient déjà fait l'objet de longs débats au comité du programme statistique et avec les services responsables. Des réalisations avaient été ébauchées: des publications plus attrayantes, une meilleure organisation de la diffusion électronique, un début de réseaux de diffusion auprès des INS, etc. (voir «La diffusion, l'évolution et la révolution technique»).

La période 1992-1998 vit la consolidation de tous ces projets. Toutes les briques existaient, la maison devait être construite. Un effort particulier fut fait par Eurostat pour passer de la production de cimetières de chiffres à des publications plus attrayantes, mieux ciblées pour les différents types d'utilisateurs.

La technologie aida. Un CD-ROM pouvait contenir très facilement la publication des données du commerce extérieur qui, précédemment, se faisait après avoir abattu quelques beaux sapins: une douzaine de gros volumes, expédiés annuellement à travers l'Europe à plus de 1 000 exemplaires. Le bilan écologique était terrible! Progressivement, toutes les «grosses» publications (principalement les résultats de recensements ou d'enquêtes) furent remplacées par des CD-ROM. Les publications sur papier étaient consacrées à la présentation générale des méthodes, des résultats et des analyses.

L'internet vint aussi à la rescousse de la diffusion électronique. Les contrats de rediffusion de l'information par des entreprises spécialisées, chacune avec son propre système de base de données, tombèrent progressivement en désuétude. L'internet permettait une standardisation mondiale de la présentation des données et un accès aisé et simultané de tout citoyen à l'information.

Eurostat, seul, ne pouvait plus répondre à la demande croissante du public provenant des quinze pays en onze langues. Une fois de plus, on fit appel au système statistique européen. Le réseau de Data Shops qui avait été créé auparavant fut mieux structuré. Une charte des droits et devoirs ainsi que de garantie qualité leur fut proposée. De nouveaux Data Shops furent ouverts. L'information statistique européenne se rapprochait du citoyen.

Un second volet de cette politique de diffusion concernait les relations avec la presse, le relais naturel de la diffusion vers l'homme de la rue. De longs débats internes à la Commission ont tout d'abord concerné le débat de fond: que pouvait dire Eurostat à la presse sans contrôle préalable par le service du porte-parole de la Commission, lequel était évidemment au service des commissaires. L'indépendance de la statistique vis-à-vis du politique était en jeu. La loi statistique aida à trouver une solution acceptable: Eurostat pouvait diffuser ses chiffres selon un calendrier publié à l'avance, mais ses commentaires devaient s'abstenir de tout jugement de valeur sur la situation décrite.

Il fallut aussi apprendre à communiquer sur les procédures de décision. Le cas de France Télécom mentionné auparavant avait animé les plus grands quotidiens de la presse européenne. Une bonne stratégie de communication devait être mise en place pour éviter que chaque décision d'Eurostat ne fasse l'objet du même tintamarre. Eurostat a appris à ne plus jeter de l'information en pâture sans toutes les explications nécessaires.

L'organisation interne, le *corporate plan*, Qualistat

Le monde bougeait à l'extérieur — Eurostat devait bouger à l'intérieur

Une brochure de 20 pages pour présenter Eurostat: sa raison d'être, sa mission, ses finalités, sa légitimité, ses valeurs, ses forces et faiblesses, ses menaces et





Jacques Santer, président de la Commission, prononce le discours d'inauguration du bâtiment Bech.



En 1998, Eurostat déménage au Bech.

La mission d'Eurostat

Fournir à l'Union européenne un service d'information statistique de qualité

Une mission qui se lit à l'envers.

Qualité: i) qualité des données définies par des critères de fiabilité, précision, disponibilité en temps voulu, accessibilité, pertinence, garantie de confidentialité, production au moindre coût et ii) qualité de la gestion d'Eurostat: gestion par la qualité totale.

Information statistique: données statistiques utilisées pour la gestion, pour la prise de décision.

Service: l'information statistique est un service, accessible de façon conviviale; elle est accompagnée de l'ensemble des métadonnées qui permettent de l'utiliser à bon escient.

Union européenne: aux institutions européennes, aux gouvernements nationaux, aux partenaires socio-économiques, aux chercheurs et aux citoyens de l'Union européenne.



opportunités, sa vision pour les dix prochaines années. Et comment l'atteindre? La réponse en un mot: Qualistat! En 1998, Eurostat emménage dans le bâtiment Bech.

La Commission avait eu la bonne idée d'offrir un cours de formation à Yves Franchet et à Alain Chantraine sur la planification stratégique donnée par un américain: Mike Khami. Outre le show à l'américaine produit par cet artiste de la communication, quelques idées germèrent: il faut adapter Eurostat aux nouvelles conditions internes et externes; cela demanderait l'engagement total du comité de direction et, surtout, beaucoup de temps (cinq à dix ans); une aide extérieure était nécessaire pour sortir de notre narcissisme traditionnel. C'est ainsi que fut conclu un premier contrat avec une firme de consultants très renommée à cette époque: un des anciens big five (1), Arthur Andersen, aujourd'hui disparu. Les consultants firent une belle analyse des forces, faiblesses, défis et opportunités d'Eurostat et le mirent sur la voie d'un corporate plan: plan stratégique d'entreprise. Le contrat terminé, un appel d'offres sur la mise en œuvre aboutit à choisir un autre consultant, moins connu, mais apportant des idées moins stéréotypées. Après un premier travail d'analyse, les consultants envoyèrent le message: nous ne sommes pas là pour faire votre travail, produisez vous-même votre plan d'entreprise et nous vous aiderons à ne pas trop commettre d'erreurs. C'est ainsi que trois directeurs, Lídia Barreiros et, par

⁽¹) Expression répandue dans le milieu des consultants pour désigner les cinq grandes firmes: Arthur Andersen, Ernst & Young, KPMG International, Pricewaterhouse Coopers et Deloitte & Touche.

hasard, Alain Chantraine et Alberto De Michelis, furent désignés pour rédiger ce fameux document, lequel fut ensuite, en 1994, discuté, revu, corrigé par tous les organes internes d'Eurostat. Dans un fascicule de moins de 20 pages, on pouvait retrouver de façon très succincte et lisible: la raison d'être, la mission, les finalités, la légitimité, les valeurs d'Eurostat, une analyse publique des forces et faiblesses, des menaces et opportunités, ainsi qu'une vision à dix ans de ce que devait devenir Eurostat. Pour y arriver, le document décrivait six grands objectifs et, pour chacun d'entre eux, un plan d'actions détaillé et assorti d'indicateurs de réalisation.

Comme le disait un de nos grands informaticiens: nous savons quoi faire, ne reste que l'implémentation. Et l'implémentation occupa les pensées d'Eurostat pendant plusieurs années (et l'occupe encore aujour-d'hui). Il y eut bien quelques réactions épidermiques et syndicales: il ne faut pas nous confondre avec une entreprise privée, ce n'est pas pour nous, pourquoi changer alors que nous avons toujours bien fonctionné, etc. En quelques années, parmi les statisticiens d'Eurostat, le groupe des opposants se transforma en groupe de sceptiques et la majorité se déplaça lentement vers le groupe convaincu par la nécessité de se moderniser.

Comme la stratégie d'implémentation du plan d'entreprise était fondée sur le management par la qualité totale, le programme de mise en œuvre fut baptisé «Qualistat». Un responsable fut nommé pour en assurer le suivi et coordonner tous les groupes de travail internes qui allaient prendre en charge chacune des actions du plan à moyen terme.

Une des conditions de réussite était d'obtenir un engagement total du comité de direction. Il fut remarquablement obtenu. Un des facteurs qui a beaucoup aidé a été l'organisation de séminaires annuels. Pendant deux jours, le comité de direction s'isolait dans la campagne gaumaise, pour faire le point et engager les actions de l'année suivante. Le petit village de Torgny et son excellente Auberge de la Grappe d'Or devraient recevoir une distinction de l'ordre du mérite statistique européen, s'il existait.

La période fut aussi marquée par un autre grand événement: entre septembre 1998 et février 1999, Eurostat s'installait dans un seul et unique bâtiment. Depuis son installation à Luxembourg, les services d'Eurostat avaient toujours été dispersés entre plusieurs bâtiments ou avaient cohabité avec d'autres services de la Commission.

À cette époque, c'était la direction des statistiques économiques qui avait été isolée dans un bâtiment éloigné: l'Airport Center.

Le bâtiment Jean Monnet, qui avait été construit pour vingt ans en 1975, commençait à avoir besoin d'une sérieuse rénovation. La menace était de devoir déménager les services tous les six mois afin de procéder à la rénovation des bureaux par tranches. C'est alors que





Départ de MM. Klaedtke et Canegallo.

Organigramme de 1993 à 1997 — Directions et unités

Directeur général: Yves Franchet **Secrétaire:** Pierrette Sandt

Conseiller auprès du directeur général: (...)

Assistant et chef de l'unité «Affaires administratives et de personnel, management interne»: Lothar Jensen

Direction A
Diffusion et relation publiques,
informatique, statistique, relations avec
les pays ACP: Fernando Alonso de Esteban

Conseiller chargé de la sécurité informatique (Ulrich Wieland)

- Informatique statistique (Gilles Decand)
 - Applications sectorielles (Jean Heller)
- Relations publiques, diffusion, synthèses (François de Geuser)
- Informations Data Shop (Letizia Cattani)
- Gestion des bases de données et publications, système d'information géographique (Roger Cubitt)
- Relations avec les pays ACP et les autres pays en voie de développement (Bernard Langevin)

Direction B
Statistiques économiques, convergence
économique et monétaire: Alberto De
Michelis

Conseiller (Brian Newson)

- Comptes économiques, méthodes et analyses (Enrique Lozano)
 - Statistiques pour les ressources propres (Marcel Ernens)
- Production des données de comptabilité nationale (Marco De March)
- Comparaison des prix (John Astin)
 - Coefficients correcteurs (Antoine Avdoulos)
- Comptes financiers, statistiques monétaires et financières (Jörg-Dieter Glatzel)
- Balance des paiements (Jean-Claude Roman)
- Classifications macroéconomiques, coordination statistique et comptable (Adrien Lhomme)

Direction C

Affaires générales, relations internationales et interinstitutionnelles, statistiques du commerce extérieur et intracommunautaire: Alain Chantraine

Programmation, relations avec les institutions européennes et

- internationales, Espace économique européen, élargissement (Franz-Joseph Gnad)
- Politique et gestion budgétaire (Francisco Sobrino)
- Analyse des échanges internationaux (Frank Schönborn)
- Commerce extérieur et intracommunautaire (Gilles Rambaud-Chanoz)
- Relations avec les pays de l'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants (Klaus Löning)
 - Chef adjoint d'unité (Ovidio Crocicchi)

Direction D Statistiques des entres

Statistiques des entreprises et de l'énergie, recherche et développement, méthodes statistiques: Photis Nanopoulos

- Énergie, matières premières (Pierluigi Canegallo)
 - Chef adjoint d'unité
 (Peter Tavoularidis à partir du 6 décembre 1996)
- Industrie, sidérurgie et coordination des enquêtes industrielles (Daniel Byk)
 - Sidérurgie (Richard Golinvaux)
- Recherche et développement, méthodes statistique (Daniel Defays)

- Commerce, services, transports (Marco Lancetti)
 - Transports (Ernesto Azorín)

Direction E Statistiques sociales et régionales, plans structurels: Lídia Barreiros

- Population, migrations, emploi, chômage (Hildegarde Fürst jusqu'au 30 novembre 1993; Hubert Charlier à partir du 1er avril 1994)
- Conditions de vie des ménages (Wolfgang Knüppel)
- Conditions de travail (Michail Skaliotis)
 - Comptes et indicateurs régionaux, plans structurels (Hubert Charlier)

Direction F Statistiques de l'agriculture, pêche et environnement: David Heath

- Conseiller (Thomas Scott)
- Comptes de l'agriculture et structures agricoles (Giuseppe Calò)
 - Chef adjoint d'unité (Fritz Pfähler)
 - Enquêtes structurelles et statistiques forestières (Hans Andresen)
- Produits agricoles et pêche (Hans Georg Baggendorff)
 - Chef adjoint d'unité (Robert Peeters)
- Environnement (Gertrude Hilf)

s'offrit l'opportunité de louer un bâtiment suffisamment grand pour loger tous les services d'Eurostat pour les prochaines années: il avait la taille exacte et offrait des possibilités d'extension. Il n'avait qu'un seul défaut qui a fait couler beaucoup d'encre: les bureaux étaient situés aux étages supérieurs d'un grand centre commercial. La controverse était là: pour les uns, c'était une solution d'avenir, déjà courante aux États-Unis ou dans les pays nordiques, pour les autres, c'était une solution indigne d'une administration, européenne par surcroît. Après quelques mois de présence dans le bâtiment Bech, les esprits se sont calmés et les problèmes d'odeurs de croissants ou de chants de Noël dans les galeries marchandes ont été vite résolus. Pour la petite histoire, il faut aussi signaler que l'opération de déménagement entre les deux bâtiments a été réalisée par une main de maître. En une journée, programmée longtemps à l'avance, chaque personne s'est retrouvée installée dans son nouveau bureau, avec un téléphone

branché, un ordinateur raccordé au réseau local et à l'internet et sans perdre une seule boîte de papiers.

Entre 1992 et 1998, plusieurs changements ont marqué l'organisation interne d'Eurostat. En 1993, une réorganisation eut lieu à la suite du départ de José Antonio Brito da Silva Girao vers Bruxelles et la nomination en 1992 d'Alberto De Michelis à la tête de la direction des statistiques économiques en remplacement de Piero Erba.

→ Voir «Organigramme de 1993 à 1997»

En 1997, dans le cadre de l'opération SEM 2000 (sound and efficient management), Eurostat reçut un poste de directeur supplémentaire pour assurer la programmation et la gestion des ressources humaines et financières. Une réorganisation s'ensuivit. L'organigramme qui en résulta sera présenté par la suite. Cependant, même si les personnes ont changé, sa structure générale est toujours en vigueur à ce jour.



Premier séminaire des chefs d'unité sur Qualistat, à Pont-à-Mousson, en octobre 1996.

Histoire à suivre...

Les années récentes ne font plus partie de l'histoire.

Laissons à ceux qui écriront un ouvrage pour le centenaire d'Eurostat le soin d'en tirer les faits marquants. La Commission Prodi n'a pas achevé son mandat. La Convention européenne vient à peine de mettre sur la table ses premières propositions. L'Union européenne comporte toujours quinze États membres, dont douze ont adopté l'euro. La réforme de la Commission n'a pas encore porté tous ses fruits.

Cette partie va plutôt évoquer ces quelques grands défis, avec leurs opportunités et leurs menaces pour l'avenir de la statistique européenne.

1999>2002

De 1999 à 2002

La Commission vacille et... tombe

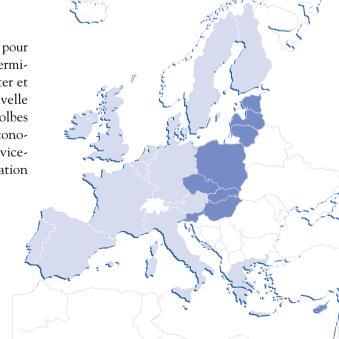
Attaquée, la Commission Santer, tout en faisant un bon travail, est accusée de mauvaise gestion et de népotisme. En 1999: démission collective.

La Commission Santer avait fait du bon travail: l'euro était sur de bons rails, d'autres dossiers politiques avaient bien avancé, l'Agenda 2000 assurant le financement de l'Union européenne jusqu'en 2006 était prêt à être adopté, des opérations internes avaient été lancées pour consolider la gestion interne [SEM 2000 et MAP 2000 (modernisation de l'administration du personnel)]. Et pourtant, la Commission avait fait l'objet d'attaques, que certains jugent injustes, de la part de la presse et du Parlement européen, l'accusant de mauvaise gestion et de népotisme. Bien que certaines de ces accusations soient fondées, leur ampleur ne dépassait pas le niveau de dysfonctionnement de beaucoup d'organisations administratives nationales ou privées. La politique étant ce qu'elle est, Jacques Santer dut solliciter au début de 1999 la confiance du Parlement européen, affronter le rapport d'un groupe d'experts indépendants et, enfin, présenter la démission en bloc de sa Commission.

Une nouvelle Commission, un nouveau traité, une nouvelle Convention

Le traité de Nice de 2000 règle des dispositions institutionnelles pour permettre l'élargissement de l'Union européenne. C'est un premier pas, même si de nombreux points restent en suspens. Le mandat de la Convention européenne: consolider et simplifier tous les traités depuis 1957 ainsi qu'examiner la transformation des traités en «Constitution européenne».

L'Italien Romano Prodi fut désigné en mars 1999 pour présider une Commission de transition afin de terminer la dernière année du mandat de Jacques Santer et d'assurer le prochain terme de cinq ans. La nouvelle Commission prit fonction en septembre. Pedro Solbes Mira était le commissaire chargé des affaires économiques et financières et ... de la statistique. Le vice-président Kinnock fut chargé d'une grande opération de réforme administrative.





9 novembre 1999: la conférence pour la question de l'UEM, organisée par le Forum Europe avec le support d'Eurostat et d'ISTAT.

Le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 avait remis à plus tard la question de l'organisation des institutions et du processus de décision après un élargissement éventuel. Il fallait achever le travail. Une nouvelle Conférence intergouvernementale fut convoquée pour aboutir au traité de Nice en décembre 2000. Le traité de Nice règle toute une série de dispositions institutionnelles dans le cadre d'un élargissement: nombre de commissaires, de parlementaires européens, pondération des voix au Conseil de ministres. Son mérite essentiel est d'exister et de régler les questions mécaniques qui permettront à l'Union élargie de fonctionner. De nombreux points restent néanmoins en suspens. En particulier, la Charte européenne des droits fondamentaux a été proclamée solennellement par les trois institutions de l'Union européenne, mais n'a pas été incorporée dans le traité.

La Charte des droits fondamentaux avait été élaborée par une convention réunissant des représentants des institutions communautaires et nationales. Cette méthode avait montré toute son efficacité. Les chefs d'État décidèrent de renouveler l'expérience et de convoquer une nouvelle Convention européenne qui aurait pour mandat de consolider tous les traités qui se sont superposés depuis 1957, de les simplifier, de les rendre plus lisibles et plus clairs sur les responsabilités respectives des divers niveaux de pouvoir, d'examiner l'opportunité d'y incorporer la Charte des droits fondamentaux et, enfin, d'examiner la transformation de ces traités en «Constitution européenne».

La Convention européenne et la statistique

Quo vadis, statistique européenne? La «loi statistique» sera-t-elle révisée dans le contexte des travaux constitutionnels? Quels seront les résultats? Quel sera le processus de décision après l'élargissement à vingt-cing membres?

À la fin de 2002, après une phase d'écoute de près d'un an, la Convention européenne commence à discuter de l'architecture du projet qu'elle va présenter. La proposition actuelle de Valéry Giscard d'Estaing est de rédiger une Constitution européenne assez courte et d'y annexer sous une forme encore à déterminer une série de textes plus techniques et plus détaillés, pouvant évoluer selon des procédures plus simples que la révision des traités.

Quelle sera la place de la statistique dans ces «annexes»? L'article 285 du traité CE résistera-t-il aux projets de nettoyage des textes?

La Convention a aussi pour ambition de bien définir le concept de subsidiarité, c'est-à-dire de bien délimiter les politiques qui devront être exercées au niveau européen et celles qui relèveront des niveaux national ou local. Comment ces propositions s'appliqueront-elles à la statistique?

Le programme statistique du système statistique européen devra aussi s'adapter aux choix des politiques communs qui seront faits. La Convention a en effet l'ambition de définir les politiques qui doivent absolument être gérées au niveau fédéral, celles qui seront partagées et celles qui devront rester essentiellement nationales: les besoins en informations statistiques seront très différents. Les changements dans la gestion des trois piliers demandera aussi des ajustements.

L'Europe élargie pourra fonctionner efficacement si des processus de décision plus simples et plus rapides sont imaginés. La codécision entre le Conseil et le Parlement européen sera certainement maintenue. Certains voudraient aussi y ajouter une intervention des parlements nationaux. Mais, si on applique cette intervention à des thèmes aussi techniques que la statistique, on peut imaginer le parcours du combattant que représentera l'adoption d'un règlement statistique! Déjà actuellement, lorsque toutes les institutions parties prenantes sont d'accord entre elles, il faut huit à neuf mois pour adopter un règlement! Comment simplifier? Comment concevoir l'architecture des actes juridiques statistiques pour allier contrôle démocratique et efficacité technique?

Les résultats de la Convention européenne seront cruciaux pour l'avenir de la construction européenne. Ils auront aussi des conséquences sur le système statistique européen. La vigilance des statisticiens ne sera pas superflue.

De quinze à vingt-cing

Au 1^{er} mai 2004, l'Union européenne peut accueillir dix nouveaux membres. Le plus grand élargissement: l'Europe retrouve une unité perdue depuis longtemps. Des «statisticiens-pionniers» sont les premiers à boucler le dossier de négociations de l'acquis communautaire. La statistique à deux vitesses devient un risque: pour tous les membres, anciens et nouveaux, l'amélioration des délais de production et de publication reste une exigence. Deux projets phares: les «euro-indicateurs» et les «indicateurs structurels».

Les négociations d'adhésion de huit pays d'Europe centrale et orientale, de Malte et de Chypre sont achevées. Le sommet de Copenhague de décembre 2002 proclame l'adhésion de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Slovénie au 1^{er} mai 2004. D'autres pays devraient suivre vers 2007. C'est le plus grand nombre de pays qui adhèrent en même temps à l'Union européenne. Moins de quinze ans après la réunification allemande, c'est la voie vers la réunification de l'Europe, sur une base volontaire et démocratique.

Les statisticiens étaient les premiers à boucler le dossier de négociations de l'acquis communautaire et des dispositions transitoires pour l'adoption de la législation communautaire par les impétrants. Grâce à la coopération organisée à travers le programme Phare depuis 1989 et aux progrès rapides effectués par les instituts de statistique de ces pays, les systèmes statistiques des nouveaux venus pourront absorber les travaux du programme statistique communautaire. Tout n'est pas achevé mais, si le rythme est maintenu, on oubliera bientôt l'expression «pays en transition».



La quatrième réunion du «Policy group for statistical cooperation» à Bratislava (Slovaquie) en octobre 2001.

Par contre, au sein d'Eurostat, les adaptations continueront. Pour les anciens, ce n'est finalement que le cinquième élargissement depuis les origines des Communautés. Beaucoup de problèmes sont devenus routiniers. La mise à jour des bases de données, la dénomination des entités à géométrie variable dans le temps, les séries longues, la collecte des métadonnées et des méthodes ainsi que les langues à utiliser sont des questions récurrentes lors de chaque élargissement. Il en est de même pour l'administration de la Commission: adaptation des budgets, intégration de nouveaux fonctionnaires, etc.

Cependant, en passant de quinze à vingt-cinq dans un système de gestion conçu pour six, les méthodes de travail ne résisteront pas au choc. Eurostat opère avec environ quatre-vingts groupes de travail et organise deux cents jours de réunions par an. À vingt-cinq, les temps de discussion vont être allongés démesurément et, pour garder la même productivité que dans le système actuel, il faudrait probablement doubler le nombre de jours de réunions! Eurostat devra faire preuve d'imagination pour trouver des solutions qui permettront à chacun de s'exprimer dans l'esprit communautaire et ce sera également à Eurostat de faire des propositions acceptables par tous.

Des pistes existent: préparation en task-forces plus restreintes, groupes restreints sur le modèle du groupe de partenariat, généralisation des échanges de vues sélectroniques, pilotage plus strict par les groupes de directeurs, etc. D'autres formes de travail doivent encore être imaginées et mises en place.

Les dix nouveaux États membres travailleront dur pour terminer leur mise à niveau pendant la période transitoire. Pendant ce temps, les projets continueront à avancer, de nouveaux besoins apparaîtront. Il faudra gérer cette situation et éviter le piège d'un développement statistique à deux vitesses.

Eurostat a pour objectif de produire l'information sur l'ensemble communautaire. Une difficulté permanente a toujours été d'attendre l'arrivée des données du pays le plus lent avant de produire les chiffres pour l'ensemble de l'Union. Après l'élargissement, le problème va s'accentuer par l'addition des probabilités de retard.

L'introduction de l'euro avait déjà posé le problème pour tous les indicateurs économiques conjoncturels. Comparée au Canada, aux États-Unis ou au Japon, l'Union européenne ne disposait pas dans les mêmes délais des principaux indicateurs d'observation de l'évolution conjoncturelle. À la fin de 1998, Eurostat a créé un service destiné à produire un jeu d'«euroindicateurs». L'objectif était de produire pour l'ensemble de la zone euro et accessoirement pour l'Union européenne des indicateurs basés sur les données les plus récentes ou sur des estimations d'Eurostat. Ce projet fut demandé par le Conseil «Questions économiques et financières» (Ecofin) à la suite d'une intervention musclée de Dominique Strauss-Kahn, ministre français des finances. Un groupe statistique, présidé par Johnny Akerholm, fut constitué au sein du Conseil «Ecofin». En 2000, ce groupe élabora un plan d'actions d'amélioration. Parallèlement, une étude de benchmarking avec principalement le Canada et les États-Unis fut menée au sein du système statistique européen sous la direction de Svante Öberg. Le plan d'action commence à porter ses fruits: les délais se raccourcissent et de nouvelles statistiques sont élaborées, les estimations sont plus transparentes et l'information est diffusée en temps réel sur le site internet d'Eurostat.

Quand la volonté et l'appui politiques existent, les progrès suivent.

Le système statistique européen devra en tirer la leçon dans d'autres domaines. Les principaux indicateurs structurels pourraient être une prochaine étape. La procédure des déficits excessifs suit une voie parallèle. Le projet «L'Europe d'abord», c'est-à-dire les données européennes avant les données nationales complètes, doit amener le système statistique européen à définir les domaines essentiels où cette pratique doit être appliquée.

La Commission se réforme... sur le modèle d'Eurostat

La réforme de la Commission: Eurostat souvent cité en exemple positif, mais il reste beaucoup à faire.

La Commission Santer avait déjà décidé de mettre un peu d'ordre dans la gestion des services de la Commission. Les responsabilités de la Commission avaient explosé. Les ressources humaines et l'organisation n'avaient pas suivi. La Commission vivait toujours sur un modèle de management conçu dans les années 50 et qui avait très peu évolué.

Deux projets avaient été adoptés: le projet «Sound and efficient management» (SEM 2000) et le projet «Modernisation de l'administration du personnel» (MAP 2000). Comme l'a montré l'expérience d'Eurostat, une opération de refonte profonde d'une organisation prend beaucoup de temps. La Commission Prodi a confié à Neil Kinnock le soin de parachever l'opération. Changeant de responsable, le nom a changé: c'est maintenant l'opération «Réforme». La méthode a aussi changé. La réforme en douceur voulue par SEM 2000 et MAP 2000 ayant donné des résultats trop lents, l'opération «Réforme» passa à la vitesse supérieure en visant une modernisation en profondeur.

Les acquis de SEM 2000 et de MAP 2000 ont été engrangés et complétés par une nouvelle opération de revue de l'ensemble des tâches et des ressources de la Commission: «Dessiner la Commission de demain». Eurostat est armé pour subir ce screening. Le corporate plan existe. Il répond à toutes les questions que se posent les auditeurs. Le tableau de bord du programme statistique fournit toute l'information sur les travaux et les ressources. Eurostat est une des rares directions générales de la Commission qui sort intacte de l'opération. Au contraire, le rapport demande à la Commission de mieux préciser ses priorités et de mieux coordonner la demande faite à Eurostat et la production statistique des directions générales.





Eurostat en assemblée générale (1999).

Mieux encore, en de nombreuses occasions, Eurostat est cité en exemple aux directions générales récalcitrantes: ce qui est possible à Eurostat l'est chez vous.

Comme cela avait le don d'énerver nos correspondants de Bruxelles, nous avons même dû décider de prendre un profil plus bas!

Le projet de réforme a été publié au début de l'année 2000 accompagné d'une feuille de route pour la mise en œuvre. C'était un corporate plan au niveau de la Commission. Mais, contrairement au corporate plan d'Eurostat, le projet a le défaut de ne définir clairement ni la mission ni la vision à long terme de la Commission: il était trop dangereux d'aborder ce problème hautement politique pendant la négociation du traité de Nice ou de la Convention. Crier trop haut ses ambitions risque de heurter. La réforme n'a pas connu d'adhésion franche du personnel de la Commission, en particulier parmi les plus anciens. Les habitudes étaient bousculées sans que les finalités soient bien comprises.

Par contre, la réforme a trouvé un enthousiasme certain dans les services chargés de la gestion: gestion budgétaire, audit, gestion du personnel, organisation générale. Les projets de modernisation de la gestion fourmillent de bonnes idées et chaque service central de gestion veut les étudier, adapter, appliquer le plus rapidement possible. D'abord pour la gestion financière, ensuite pour la gestion du personnel, de nouvelles normes, directives, collecte d'information déferlent de Bruxelles. Les chefs d'unité, tout en reconnaissant intellectuellement le bien-fondé de

chaque mesure, sont débordés par les travaux de gestion. C'est sur eux que retombe la mise en œuvre. Ils se demandent s'ils doivent attendre le week-end pour faire de la statistique! Leur métier se transforme: de statisticiens-chefs d'unité, ils doivent devenir managers de projets statistiques.

Le temps fera son œuvre. Toute opération de changement en profondeur demande un investissement énorme au moment de son introduction. Lorsque l'Union sera élargie, lorsque les nouvelles habitudes seront rentrées dans les comportements normaux, les nouvelles normes seront rodées et la gestion à la Commission aura changé.

La réforme de la Commission a aussi provoqué des bouleversements au niveau du comité de direction d'Eurostat. Une règle, appliquée de façon stricte et systématique, a été édictée pour les directeurs généraux et ensuite pour les directeurs: la Commission décide que tout directeur général ou directeur de la Commission en poste depuis plus de cinq ans doit prendre en charge un autre dossier. Premier visé, Yves Franchet, directeur général d'Eurostat depuis près de quinze ans, est mis sur la liste des candidats à la mobilité. Comme il approche de l'âge de la retraite, la Commission le charge plutôt de préparer sa succession pour 2003. Ensuite vient le tour des directeurs. Plusieurs directeurs d'Eurostat sont en charge de leur dossier depuis plus de cinq ans. Malgré la nomination de quatre nouveaux directeurs à la fin de l'année 2000, trois directeurs d'Eurostat (Pedro Díaz Muñoz, Lothar Jensen et Photis Nanopoulos) doivent pren-

165

dre en charge de nouveaux dossiers et une directrice de la direction générale des affaires sociales (Gabrielle Clotuche) nous arrive de Bruxelles.

À partir de 2003, Eurostat continuera sa route avec une équipe de direction complètement renouvelée pendant les deux dernières années.

Pendant les années 1999 et 2002, la structure générale de l'organisation d'Eurostat a peu changé. Par contre, à la suite de nombreux départs à la retraite de directeurs (Alberto De Michelis, Alain Chantraine, David Heath) et de chefs d'unité (Bernard Langevin, François de Geuser, Adrien Lhomme, John Astin), les mouvements de personnel ont été nombreux, comme on peut le voir en comparant les situations en 1999, en 2002 et en 2003.

→ Voir «Organigrammes comparés 1999, 2002, 2003»

La disparition annoncée des bureaux d'assistance technique

En défi complexe et continu: une meilleure gestion des contrats extérieurs; une définition claire des responsabilités et des modes de coopération. L'agence d'exécution statistique: un chantier et des opportunités.

Pendant les années 80 et 90, alors que les responsabilités des services de la Commission avaient largement augmenté sans ressources humaines supplémentaires, les budgets, eux, avaient suivi. Les différentes directions générales de la Commission ont ainsi débordé d'astuce pour faire réaliser une partie de leurs tâches de gestion par des contractants extérieurs. Les formules variaient, allant de la sous-traitance très stricte à l'extension indirecte du personnel des services. Dans le jargon interne, on parlait, d'une part, de bureaux d'assistance technique (BAT) et, d'autre part, de «faux intra-muros». Les divisions d'Eurostat, financant souvent leurs travaux sur des budgets d'autres directions générales, ont réussi l'exploit de cumuler à peu près toutes les formules. Avec les opérations «Sound and efficient management» et «Réforme», il a été relativement aisé de mettre un peu d'ordre dans la gestion de la sous-traitance à partir de cahiers des charges plus précis et basés sur les produits ou résultats plutôt que sur la force de travail procurée par les firmes extérieures. La reconversion des emplois non officiels a été un peu plus longue, car il a fallu modifier certaines règles budgétaires.

Parmi les formules «originales» d'Eurostat, il y avait aussi les travaux effectués par des associations sans but lucratif (ASBL). L'une d'elles, le CESD, était plus ancienne. Au départ orienté vers la formation, le CESD fut aussi le relais d'Eurostat pour toutes les actions de coopération. La coopération fut étendue de l'Afrique aux pays lusophones et hispanophones, mais surtout aux pays de l'Europe centrale et orientale et à la Communauté des États indépendants ainsi qu'aux pays méditerranéens. Pour répondre à cette extension, le CESD basé au départ à Paris fit même des petits en constituant un réseau de CESD nationaux à Rome, Lisbonne et Madrid et un CESD communautaire à Luxembourg.

Organigrammes comparés 1999, 2002, 2003

	1999	2002	1 ^{er} janvier 2003
Directeur général	Yves Franchet	Yves Franchet	Yves Franchet
Conseiller pour la liaison avec les institutions à Bruxelles		James Whitworth	James Whitworth
Assistant	James Whitworth	Maria-Helena Figueira	Maria-Helena Figueira
Gestion de la qualité et évaluation interne	Werner Grünewald	Werner Grünewald	Werner Grünewald
Audit interne	Christine Duren	Christine Duren	Christine Duren
Direction R			
Programmation, ressources,			
affaires juridiques	Alain Chantraine	Marian O'Leary	Marian O'Leary
1. Affaires administratives et de personnel	Lothar Jensen	Ovidio Crocicchi	Ovidio Crocicchi
 Formation et perfectionnement du personnel 	Alan Clarke	Birgitte Jansson	Birgitte Jansson
2. Programme de travail, planification	Roger Cubitt	Gilles Decand	Gilles Decand
3. Politique et gestion budgétaire	Roland Lane	Roland Lane	Roland Lane
4. Affaires juridiques, confidentialité statistique	Efstratios Chatzidoukakis	Efstratios Chatzidoukakis	Efstratios Chatzidoukakis
Direction A			
Systèmes d'information statistique, recherche et analyse des données, coopération Phare et Tacis	Photis Nanopoulos	Photis Nanopoulos	Pedro Díaz Muñoz
Gestion informatique des systèmes d'information	Daniel Defays	Daniel Defays	(Georges Pongas f.f.)
— Applications sectorielles	Georges Pongas	Georges Pongas	Georges Pongas

167

	1999	2002	1er janvier 2003
2. Technologies de l'information et de la communication pour le système statistique	Wolfgang Knüppel	Wolfgang Knüppel	Wolfgang Knüppel
3. Bases de données de référence	Jean Heller	Jean Heller	Jean Heller
4. Recherche et développement, méthodes et analyse des données — R & D en statistique	Harald Sonnenberger Jean-Louis Mercy	Jean-Louis Mercy Jean-Louis Mercy	Jean-Louis Mercy
 5. Coopération technique avec les pays candidats, CARDS et Tacis — Coopération technique (pays Phare) 	Ovidio Crocicchi Nikolaus Wurm	Nikolaus Wurm 	Nikolaus Wurm
6. Indicateurs statistiques pour l'analyse conjoncturelle de la zone euro	Klaus Reeh	Klaus Reeh	Klaus Reeh
Direction B			
Statistiques économiques, convergence économique et monétaire	Alberto De Michelis	Bart Meganck	Bart Meganck
 Méthodologie des comptes nationaux, statistiques pour les ressources propres Méthodologie du SEC et coordination pour le système final TVA 	Brian Newson Joachim Recktenwald	Brian Newson Joachim Recktenwald	Brian Newson Joachim Recktenwald
2. Comptes économiques et marchés internationaux, production et analyses	Marco De March	Marco De March	Marco De March
3. Comparaison des prix, coefficients correcteurs	John Astin	Jean-Claude Roman	Jean-Claude Roman
— Coefficients correcteurs— Harmonisation des indices des prix	Alexandre Makaronidis	Amerigo Liotti Alexandre Makaronidis	Amerigo Liotti Alexandre Makaronidis

	1999	2002	1 ^{er} janvier 2003
4. Comptes et indicateurs financiers, statistiques pour la procédure de déficits excessifs	Jörg-Dieter Glatzel	Jörg-Dieter Glatzel	Jörg-Dieter Glatzel
 Comptes financiers et procédure des déficits excessifs 			
5. Commerce international des services, investissements directs, balance des paiements	Eduardo Barredo Capelot	Eduardo Barredo Capelot	Eduardo Barredo Capelot
Direction C			
Information et diffusion, transports, coopération technique avec les pays tiers (sauf Phare et Tacis), statistiques du commerce extérieur et intracommunautaire	(Daniel Byk f.f.)	Daniel Byk	Daniel Byk
Conseiller chargé de l'élargissement, de la coopération et des analyses	Daniel Byk	Marco Lancetti	Marco Lancetti
Information et diffusion Informaxdtion	Amador Rodriguez Prieto n.d.	Amador Rodriguez Prieto Philippe Bautier	Amador Rodriguez Prieto Philippe Bautier
2. Transport	Ovidio Crocicchi	John Allen	John Allen
3. Coopération technique avec les pays tiers (sauf Phare et Tacis)	Gilles Rambaud-Chanoz	Gilles Rambaud-Chanoz	Gilles Rambaud-Chanoz
4. Méthodologie, nomenclature et statistiques du commerce extérieur et intracommunautaire	Marco Lancetti	Christine Coin	Christine Coin
Direction D			
Statistiques des entreprises	Pedro Díaz Muñoz	Pedro Díaz Muñoz	Lothar Jensen
Conseiller chargé de la coordination Phare et Tacis, aspects budgétaires	Francisco Javier Sobrino	Francisco Javier Sobrino	Francisco Javier Sobrino

169

	1999	2002	1 ^{er} janvier 2003
Coordination méthodologique et indicateurs structurels, classifications et répertoires Nomenclatures	François de Geuser Niels Langkjear	Daniel Defays Niels Langkjear	Daniel Defays Niels Langkjear
Statistiques structurelles des entreprises	Bernard Langevin	Inger Öhman	Inger Öhman
3. Statistiques de la production et du court terme des entreprises — Statistiques conjoncturelles des entreprises	Adrien Lhomme	Gunter Shäfer	Gunter Schäfer
4. Statistiques de l'énergie	Direction F	Peter Tavoularidis	Peter Tayoularidis
Statistiques de la société de l'information et du tourisme	n.d.	Bettina Knauth	Bettina Knauth
Direction E			
Statistiques sociales, régionales et système d'information géographique	(Hubert Charlier f.f.)	Lothar Jensen	Gabrielle Clotuche
1. Marché du travail	Hubert Charlier	Antonio Baigorri Matamala	Antonio Baigorri Matamala
2. Conditions de vie	Antonio Baigorri Matamala	Anne Clémenceau	Anne Clémenceau
— Panel communautaire des ménages	n.d.	•••	•••
3. Santé, éducation, culture— Santé et sécurité	Michail Skaliotis n.d.	Marleen De Smedt	Marleen De Smedt
4. Population, protection sociale— Protection sociale	n.d. n.d.	Michail Skaliotis Teresa Bento	Michail Skaliotis Teresa Bento
5. Comptes et indicateurs régionaux, systèmes d'information géographique	Gilles Decand	Direction F	Direction F

	1999	2002	1er janvier 2003
Direction F			
Statistiques de l'agriculture, environnement et énergie	David Heath	Giuseppe Calò	Giuseppe Calò
Conseiller chargé du développement et de la révision des statistiques de la direction	Derek Peare	Derek Peare	Derek Peare
Statistiques économiques et structurelles de l'agriculture Chef adjoint d'unité	Giuseppe Calò	Hubert Charlier 	Hubert Charlier
2. Utilisation du territoire, produits agricoles et de la pêche— Pêche	Rainer Muthmann	Marcel Ernens David Cross	Marcel Ernens David Cross
3. Environnement et développement durable	Inger Öhman		
 Coordination de la collecte et du traitement des données 	n.d.	Ulrich Wieland	Ulrich Wieland
 4. Comptes et indicateurs régionaux, systèmes d'information géographique — Comptes et indicateurs régionaux — Systèmes d'information géographique 	Direction E n.d. n.d.	Roger Cubitt Berthold Feldmann Daniel Rase	Roger Cubitt Berthold Feldmann Daniel Rase
5. Sécurité alimentaire, développement rural et forêts Ex-4. Énergie, matières premières	n.d. Peter Tavoularidis	Sylvie Ribaille Direction D	Sylvie Ribaille Direction D

Le projet de formation des statisticiens européens (TES) fut tout naturellement construit sur le modèle juridique du CESD.

Un autre projet, le calcul des coefficients correcteurs (sorte de parités de pouvoir d'achat pour le personnel en poste dans les différents pays du monde), amena à la création d'Eurocost.

La Commission ne voyait pas d'un œil favorable l'ingérence d'Eurostat dans la gestion de ces ASBL et demanda une séparation plus nette des responsabilités. Et pourtant, dans le cadre de sa réforme, la Commission décida de remplacer tous ces BAT par des «agences d'exécution», organismes disposant d'un statut unique, destinés à assister la Commission dans ces tâches d'exécution et dirigés par des fonctionnaires européens. Bien que plus structurées et plus réglementées, ces agences reprennent en fait la philosophie du CESD à ses débuts.

À la fin de 2002, le règlement régissant les agences d'exécution a été adopté par le Conseil de ministres. Suivant le développement de ce dossier depuis le début, Eurostat s'est porté rapidement candidat à la création d'une agence statistique, destinée à l'assister pour la réalisation de ses travaux de gestion. La création d'une agence permettrait de bien distinguer dans les fonctions d'Eurostat celles qui sont de puissance publique et celles qui peuvent être confiées à un organisme extérieur sous son contrôle. Les actions de coopération et de formation sont naturellement candidates, mais il existe dans tous les domaines des activités de gestion simples ou routinières (préparation des

publications, gestion de bases de données, assistance informatique, etc.) qui pourraient être externalisées.

Pendant ces deux dernières années, le projet a été étudié dans ses moindres détails: séparation des tâches, analyse coûts/bénéfices, redéploiement du personnel, etc.

La mise en place de l'agence d'exécution statistique va, dans les trois ou quatre prochaines années, demander un effort important de *re-engineering* des activités internes d'Eurostat. L'accroissement de la valeur ajoutée d'Eurostat et sa concentration sur ses fonctions stratégiques se feront en le dégageant d'activités techniques et routinières. D'une bonne définition et gestion des rôles respectifs d'Eurostat et de l'agence d'exécution statistique ainsi que d'une transparence parfaite des relations avec les systèmes statistiques nationaux dépendra la réussite de l'opération.

Vers un véritable système statistique européen

Qualistat pour tout le système statistique européen.

Les conférences des directeurs généraux des INS de Madrid en 2001 et de Palerme en 2002 ont insufflé un esprit nouveau à la construction du système statistique européen. À Madrid, le thème était: la planification stratégique dans le cadre de l'élargissement. La nécessité d'un *corporate plan* et d'une opération de type Qualistat pour l'ensemble du système statistique était



Réunion du «Partnership Group» au Danemark en février 2000.



173

Le pilier légal du système statistique européen est évidemment la «loi statistique». On se rappelle que, en 1997, le concept de système statistique européen avait été soigneusement évité dans le corps du règlement du Conseil: on l'évoque à peine dans un des préambules. La Convention européenne et la Conférence intergouvernementale qui la suivra réviseront probablement en profondeur le fonctionnement de la construction européenne. La période de mise en œuvre d'une Constitution européenne et/ou d'un nouveau traité sera certainement propice à une révision de la loi statistique. C'est à ce moment que l'on pourra donner une base légale au système statistique européen et renforcer sa visibilité aussi bien dans chacun des États membres qu'au sein des institutions européennes et dans le reste du monde.

La base légale est nécessaire. C'est cependant les pratiques de travail en commun qui seront essentielles pour donner corps au concept. Le quoi et le comment devront être bien définis. Le «quoi», c'est le contenu d'un programme statistique véritablement communautaire. Une articulation et une cohérence devront

être étudiées entre programmes nationaux et communautaires avec une définition commune des priorités européennes. La définition des grandes politiques européennes qui résultera de la Convention européenne devra en constituer une base politique forte. C'est aussi dans ce cadre que devront être bien définis les projets pour lesquels seule la dimension européenne a un sens et l'agrégation de données nationales a un pis-aller et les projets dits «d'abord pour l'Europe» pour lesquels l'intérêt européen prime sur l'intérêt national. Pour l'ensemble des projets, les critères de qualité devront être bien définis: un «Qualistat» pour le système statistique européen se dessine!

Que de beaux débats en perspective au sein du CPS!

Le «comment», c'est le fonctionnement de tous les outils qui constituent le réseau des systèmes statistiques nationaux et d'Eurostat. Le fonctionnement du CPS, du groupe de partenariat, des groupes de directeurs sectoriels, des groupes de travail, des task-forces, etc., doit aussi faire l'objet d'un *re-engineering* complet.

Que de belles heures de discussions en perspective au sein d'Eurostat!

_

Conférence des directeurs généraux à Palerme en 2002.



Le «parcours spécial» des statistiques agricoles communautaires

Giuseppe Calò

Le développement des statistiques communautaires a parfois accompagné, parfois suivi et parfois anticipé le développement des politiques communes prévues dans les traités.

Voyons ce qui s'est passé dans le domaine agricole.

Comme cela a déjà été mentionné, la politique agricole commune (PAC) a vu le jour en 1962 après de longues négociations entre les six pays membres et, dès son origine, on avait conçu deux axes principaux qui, pour cette politique commune, correspondaient par ailleurs aux deux Fonds qui seraient créés par la suite: le FEOGA-Orientation et le FEOGA-Garantie.

Le premier avait comme objectif d'intervenir par des mesures structurelles sur les exploitations agricoles pour leur permettre d'optimiser les investissements dans un secteur encore déficitaire sur le plan de la disponibilité alimentaire et de les rendre compétitives au niveau mondial.

Le deuxième axe devait par contre stimuler les exploitants agricoles à produire davantage en assurant à travers des prix garantis des revenus à l'abri des fluctuations du marché agricole mondial.

Comme on le verra par la suite, les pays membres n'étaient pas tous d'accord sur la priorité à donner à l'un ou l'autre axe, mais il était évident, en tout état de cause, que la gestion de la PAC nécessitait la disponibilité de données statistiques harmonisées sur la structure des exploitations agricoles, sur la production effective, ainsi que des informations fiables sur les prix agricoles et sur le revenu.

Pendant une dizaine d'années, à partir de 1962, on assista à une pression politique des gestionnaires de la PAC sur l'Office statistique pour collecter des informations harmonisées sur telle ou telle production selon la priorité politique qui, chaque année, se dégageait au sein des Conseils des ministres de l'agriculture successifs.

Au moment de la mise en place de la PAC, l'accent fut mis sur la modernisation des structures à travers des réorientations des exploitations existantes encore peu spécialisées et peu performantes. Bientôt la priorité fut donnée à l'évaluation la plus précise possible de la production des différents produits agricoles et surtout du coût que cette production à prix garantis représentait pour le budget communautaire.

Par la suite, le choix politique de privilégier l'aide à la production provoqua des excédents dans différentes spéculations agricoles.

Pour l'Office statistique commença une période assez complexe et difficile, car il devait jouer l'intermédiaire entre les demandes d'information, de plus en plus pressantes et détaillées des gestionnaires de la PAC, et les situations très différentes, dans lesquelles se trouvaient les systèmes statistiques nationaux chargés de fournir une information qui n'était pas disponible ou qui ne correspondait pas parfaitement à la demande.

Paradoxalement, le rôle des services communautaires de la statistique agricole était encore plus délicat lorsqu'il s'agissait d'harmoniser des données existantes (définitions communes, calendrier des enquêtes et autres aspects méthodologiques) que lorsqu'il s'agissait de lancer la collecte de nouvelles données. Les pays membres étaient en général fort réticents à abandonner leur calendrier d'enquête et/ou leurs définitions car cela se traduisait en définitive par un accroissement des coûts qui, normalement, devait être assumé par le budget des services statistiques nationaux.

Entre 1962 et 1972, d'abord à Bruxelles et par la suite à Luxembourg, avec le problème supplémentaire de l'éloignement des services de la direction générale de l'agriculture, l'Office statistique joua ce rôle d'«harmonisation» et d'intermédiaire entre, d'une part, des utilisateurs qui exigeaient «sans aucun délai» des données fiables et comparables et, d'autre part, les services statistiques nationaux qui devaient s'adapter à la nouvelle dimension européenne. Dans cette transformation, les départements compétents des ministères de l'agriculture nationaux, qui avaient bien compris le rôle «politique» que la disponibilité de certaines données pouvait jouer au niveau des fameux «marathons» du Conseil des ministres de l'agriculture, jouèrent également un rôle important.

La demande de la direction générale de l'agriculture était tellement forte que maintenir le principe de la compétence exclusive de l'Office statistique en matière statistique n'était pas simple car, devant la «lenteur» d'un système statistique européen encore peu performant, la direction générale de l'agriculture n'hésitait pas à financer directement des opérations de collecte de données dans les pays membres. La création du réseau d'information comptable agricole (RICA) est d'ailleurs encore aujourd'hui un exemple de cette tendance. Ce réseau fut confié généralement aux services économiques des ministères de l'agriculture nationaux, qui eux aussi entrèrent en compétition avec leurs homologues des services statistiques nationaux.

Au cours des années, les statistiques agricoles ont été très marquées par le rôle de la direction générale de l'agriculture. Celle-ci, puissante, indépendante, consommant à elle seule plus de la moitié du budget communautaire, a toujours été un partenaire à la fois clairement identifié, exigeant, un client privilégié (à vrai dire presque unique) de la statistique agricole, ayant une très bonne structure de coordination avec l'Office statistique et toujours prête à aider dans la mesure du possible.

L'Office statistique, quant à lui, donna priorité à l'organisation, en 1966, de la première enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles (ci-après dénommée l'enquête «Strucutre»), mais ce projet ne fut pas très efficace au début, car la disponibilité des résultats ne fut pas immédiate (vu l'ampleur de l'opération) et provoqua beaucoup de mécontentements dans le cabinet du bouillonnant commissaire de l'agriculture, Sicco Mansholt.

Cette première enquête, suivie par une autre en 1970/1971, resta néanmoins une priorité; ces enquêtes constituent encore aujourd'hui le pilier du système.

Il était évident qu'il fallait développer la dimension des services statistiques européens, et le nouveau directeur général, Raymond Dumas, qui avait été luimême le responsable de la statistique agricole, lors d'une des nombreuses restructurations que connut l'Office statistique, créa une direction entièrement consacrée à l'agriculture. Stephanus Louwes, le créateur du comité de statistique agricole, est nommé à la

tête de cette nouvelle direction «Statistiques agricoles» qui comporte deux divisions et un service spécialisé:

- Prix, comptes agricoles et méthodes (chef de division: Helmut Schumacher, ancien assistant de Raymond Dumas)
- Produits, bilans (chef de division: Günther Thiede)
- Exploitations et structures agricoles (chef de service spécialisé: Luciano Baroncelli)

Ces trois unités représentaient en quelque sorte les trois vocations de la PAC, à savoir: l'aide au revenu, la sécurité alimentaire et la réorientation des exploitations agricoles. Cependant, le service spécialisé «Exploitations et structures agricoles» fut assez rapidement intégré dans la division d'Helmut Schumacher qui fut remplacé dans la seconde moitié des années 70 par Eric Snowdon. À signaler, la première typologie communautaire des exploitations agricoles, fruit d'un travail de plusieurs années d'un groupe de travail conduit conjointement par la direction générale de l'agriculture et Eurostat. Ce travail, qui concernait à la fois le RICA et l'enquête «Structure», illustre le lien entre les deux services.

Günther Thiede a eu un rôle déterminant dans l'harmonisation des statistiques sur la production agricole ainsi que dans l'établissement des bilans d'approvisionnement considérés essentiels pour la gestion commune des marchés.



Au cours des années 70, Günther Thiede, qui avait été la force motrice de l'enquête «Structure» de 1966, a commencé une grande partie de la législation communautaire aujourd'hui existante dans le secteur des statistiques agricoles communautaires. L'outil législatif était considéré comme la mesure la plus susceptible de réaliser rapidement l'harmonisation nécessaire. La forme choisie était très souvent celle des «directives» laissant aux pays membres une certaine autonomie méthodologique, mais garantissant l'utilisation de définitions communes et la régularité des flux de données à des échéances communes. On fit recours à des règlements lorsque les autorités politiques exigeaient une harmonisation encore plus rapide et profonde.

Pour la rendre acceptable aux yeux des autorités nationales, cette activité législative était accompagnée d'un important financement communautaire, tout au moins pour une période déterminée qui couvrait généralement les trois premières enquêtes. Il est intéressant de constater a posteriori que le Conseil approuvait plus facilement des textes législatifs lorsqu'ils concernaient des activités productives en crise de surproduction.

Cet effort législatif nécessitait une coordination continue que le Conseil ne pouvait pas assumer directement. C'est pourquoi fut créé, en 1972, le comité permanent de la statistique agricole (CPSA) à l'instar des comités de gestion créés pour la gestion de la politique agricole commune.

Puisque, au niveau du Conseil, une attribution de compétence précise en matière statistique n'existait

pas, les propositions émanant de la Commission furent confiées au comité spécial «Agriculture» du Conseil (CSA), comité permanent qui s'occupait des propositions concernant la PAC et qui avait un intérêt évident en la matière.

Encore aujourd'hui, malgré la compétence bien identifiée du Conseil «Affaires générales» dans le domaine statistique, c'est toujours le CSA et le Conseil des ministres de l'agriculture qui sont compétents pour les propositions concernant la statistique agricole.

C'était la période des montagnes de poudre de lait écrémé et de beurre congelé, et il fallait connaître, de façon précise, l'évolution du potentiel de production afin de prévenir la formation excessive de stocks et des conflits tels que ceux déclenchés par les producteurs de lait aux Pays-Bas ou par les producteurs viticoles du midi de la France ou encore par les producteurs de fruits d'Italie du Nord. À chaque crise correspondait une demande statistique et la mise en place d'un texte législatif couvrant les enquêtes sur le secteur en crise.

Toutefois, les développements parallèles dans le secteur des prix et du revenu agricole furent menés à terme sans législation. Le débat «Légiférer ou non» a été repris maintes fois au cours de l'évolution de la statistique agricole commune. En effet, très souvent, sa taille et son évolution précoce ont amené la statistique agricole à traiter des questions qui, plus tard, sont devenues monnaie courante des autres secteurs de l'Office statistique.



Dans la recherche d'information sur l'évolution du potentiel de production (vin, fruit, huile d'olive, etc.), les enquêtes statistiques finissaient par être systématiquement préférées par les responsables européens à des opérations de type administratif comme les cadastres (viticoles ou oléicoles) qui après quelques essais très coûteux se révélèrent des opérations finalement peu efficaces, car, lorsque les résultats étaient disponibles, ils étaient pratiquement déjà périmés.

Les services statistiques nationaux acceptaient volontiers cette législation car elle était accompagnée d'un financement communautaire substantiel et constituait également, en devenant droit/obligation nationale, une référence importante pour l'obtention d'un financement national supplémentaire par les ministères de l'agriculture nationaux.

Cette situation contribua également à consolider les services statistiques nationaux consacrés à l'agriculture et à créer une infrastructure permanente dont on aura ensuite l'occasion de mesurer l'ampleur à chaque élargissement.

Vers la fin des années 70, une nouvelle stratégie, qui est principalement le fruit des réflexions du directeur Stephanus Louwes, vit le jour au niveau européen. Au lieu de financer des enquêtes spécifiques pour tous les pays membres, fut lancée l'idée de financer des plans de restructuration des systèmes de statistiques agricoles dans les pays où l'infrastructure statistique semblait inadéquate pour la conduite des nombreuses enquêtes communautaires. Avec l'orientation du financement

généralisé des enquêtes à tous les pays, on finissait par financer les enquêtes dans des pays où elles étaient déjà régulièrement conduites avant la législation communautaire. Pour mieux cibler l'effort financier, on choisit l'option d'intervenir ponctuellement dans tel ou tel pays sans obligatoirement étendre le dispositif aux pays où cela ne s'avérait pas nécessaire. C'est ainsi que virent successivement le jour les plans «italien», «irlandais», «grec» et «portugais» (ce dernier fut précédé d'un plan de préadhésion) de restructuration du système de statistiques agricoles.

Au début des années 80, lorsque David Harris fut nommé directeur d'une grande direction responsable des statistiques sociales et des statistiques agricoles, Hans Georg Baggendorff avait succédé à Günther Thiede, et Alberto De Michelis prit la place d'Eric Snowdon. Dès son arrivée, Alberto De Michelis reprit une ancienne idée d'Helmut Schumacher et commença, avec l'aide de Fritz Pfähler, l'établissement d'un modèle de prévision/simulation de l'impact de la PAC sur le marché mondial et sur le budget communautaire. Ce modèle nommé «SPEL» s'appuyait sur une base de données et des algorithmes d'extrapolation. Vers la fin de la décennie, les enquêtes «Structure» furent dotées d'une base encore plus solide par le biais d'un règlement qui établissait un programme sur dix ans, un dispositif informatique (Eurofarm) et un financement spécifique. Cette position privilégiée allait causer des difficultés lors des réallocations des ressources financières, jusqu'au passage de son financement sur une ligne budgétaire de la direction générale de l'agriculture presque dix ans plus tard. À la même époque, les statistiques des céréales (et un peu plus tard les autres cultures) furent couvertes par la législation, à la suite de l'introduction des «stabilisateurs» dans la PAC.

Vers la fin des années 80, Eurostat entama un processus de rationalisation profonde, notamment à la suite de l'arrivée d'Yves Franchet, qui était soumis à la pression de différents pays membres pour rééquilibrer le système statistique européen qui présentait des secteurs particulièrement développés (commerce extérieur et statistiques agricoles) et des secteurs nécessitant un effort de développement évident (statistiques industrielles et statistiques sociales). De plus, la question environnementale, qui aujourd'hui est de plus en plus intégrée dans le thème de «développement durable», devint une priorité absolue.

Les deux unités agricoles furent associées à une nouvelle unité responsable des statistiques de l'environnement et à l'unité des statistiques de l'énergie afin d'accentuer la vocation «territoriale» de cette nouvelle direction.

Yves Franchet confia cette direction à David Heath, et Giuseppe Calò prit la succession d'Alberto De Michelis.

David Heath resta à la tête de cette direction pendant plus d'une décennie et réussit à maintenir le niveau de qualité des statistiques agricoles tout en concentrant les ressources supplémentaires disponibles sur le développement des statistiques de l'environnement. Un screening de la statistique agricole avec consultation

des utilisateurs à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission et des producteurs de statistiques mit en évidence le caractère pionnier de la statistique agricole. Cet exercice démontrait certaines possibilités de réduction de la demande statistique, mais également l'importance opérationnelle de la structure existante et le besoin de certains développements. Une autre nouveauté était l'approche Agriflex, appliquée surtout par Hans Georg Baggendorff en charge des statistiques agricoles courantes pour permettre aux services nationaux de statistiques agricoles de concentrer leurs ressources de plus en plus rares sur les phénomènes les plus importants.

Les statisticiens agricoles des pays membres et d'Eurostat font partie d'une grande famille: cette tradition a été renforcée au cours des années 90. Ensemble, ils trouveront les solutions adéquates aux problèmes communs. Cette approche a beaucoup facilité l'intégration des statisticiens des nouveaux pays adhérents.

L'élargissement de l'UE à des pays aux économies encore fortement agricoles et l'évolution de la PAC, pour prendre en compte des thèmes tels que l'environnement et le développement rural, ont renversé la perception précédente que l'agriculture, sa politique et sa statistique avaient perdu de leur importance. Le défi était dès lors devenu le suivant: Comment, sans ressources additionnelles, satisfaire à de nouvelles demandes qui s'éloignent de la statistique agricole traditionnelle, comment continuer à répondre d'une manière efficace aux besoins traditionnels tout en abordant avec imagination les nouvelles demandes

d'une politique en évolution? La télédétection et les enquêtes aréolaires, etc., ont été à l'étude.

Un nouvel instrument législatif et financier destiné à rationaliser le système de statistiques agricoles prit la forme d'une décision du Conseil et fut par la suite appelé «TAPAS» (technical action plan for agricultural statistics). Il ne s'agissait plus de développer mais de rationaliser et d'améliorer le système créé. Le projet TAPAS consistait à donner la possibilité aux services de la Commission d'intervenir ponctuellement sur les systèmes nationaux dans les domaines qu'ils considéraient prioritaires et, en même temps, d'alléger le dispositif là où il était jugé opportun.

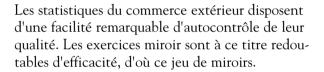
La qualité principale de l'approche TAPAS résidait dans le fait que l'on pouvait intervenir sur tel ou tel

domaine avec une action rapide, sans avoir recours à un nouvel instrument législatif. Récemment, TAPAS a été utilisé pour aider à développer des statistiques agroenvironnementales, afin d'appuyer d'autres efforts communautaires dans cette voie.

Aujourd'hui, le système statistique européen peut être considéré comme un ensemble de sous-systèmes plus ou moins développés, de plus en plus intégrés entre eux, en parallèle avec l'intégration progressive des politiques communautaires. Parmi ceux-ci, le sous-système «Agriculture» constitue un exemple d'harmonisation, peut-être plus développé que d'autres, mais efficace, dynamique et flexible.

Commerce extérieur — Jeux de miroirs

Gilles Rambaud-Chanoz



Miroir du passé

«Quand on se regarde plus dans ses souvenirs que dans son miroir, c'est qu'on se fait bien vieux» (JÉRÔME TOUZALIN)

1976

Canicule à Luxembourg, An 1 du règlement 1736 (¹) relatif aux statistiques des échanges de biens...

Alain Biron écrit les textes, je dessine les lay-outs, Adrien Lhomme surveille, l'analyse fonctionnelle du programme général est en route, pays/produits-produits/pays ... 132 caractères, faites 33 quatre fois, merci docteur!!! ... le Val des bons malades est proche — Les déjà anciens du commerce extérieur, Rolf Sannwald, Hans Wittwer, Roger Cordier, Angelo Ferlini, Peter Schupp, Alice Disiviscour y ont élu leur siège, bientôt rejoints par la nouvelle équipe de pro-

grammation Charles Kelhetter, Charles Logel et ... sous la bonne garde de Pierre Horiot. La mise en place est facile, aucune fausse note, la partition a déjà été

pensée pour l'essentiel par Marcel Mesnage.

Miroir réflexions ...

1978

Les données italiennes ne sont toujours pas arrivées, l'année sera néanmoins bouclée dans les délais, Gérard Graff et sa grosse cylindrée — Rome est à côté.

1979

Pékin, le règlement 1736 (1) est traduit en chinois!

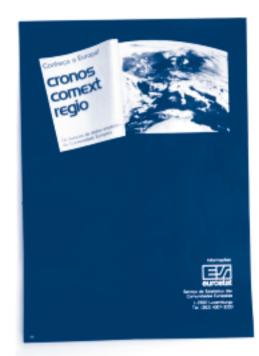
1 % des Luxembourgeois a visité la République populaire de Chine. Si les échanges s'équilibrent, le Luxembourg se doit de développer ses infrastructures... (Rolf Sannwald).

1980

Dakar! Le séminaire sur l'«harmonisation des statistiques du commerce…» attend son président, Silvio

«Il accusait toujours les miroirs d'être faux» Jean de la Fontaine.

(¹) Il s'agit du règlement (CEE) n° 1736/75.



Ronchetti a découvert l'utilité des traités de Rome comme oreiller, la sieste se prolonge...

1981

Cotonou port, 70 % du commerce extérieur béninois!

Au bout de la grande plage de Cotonou, dans un petit village de pêcheurs, Richard Kuhner, chaussures vernies, short colonial, est outré des termes de l'échange proposé par une jeune locale vêtue d'un tee-shirt orné d'un magnifique «vive les animeaux» (¹).

1981

Les données belges ne sont plus collectées depuis plusieurs mois, le plus large exercice d'estimation (grâce au miroir) jamais lancé, grand succès, aucune asymétrie relevée.

Miroir technologique

1980

L'arrivée des nouvelles technologies trouve dans le commerce extérieur un terrain propice — le rôle de pionnier n'est pas sans danger, comme en témoigne le courrier «merci de votre intérêt pour la statistique communautaire, je vous adresse la disquette par fax» envoyé par un stagiaire de Josiane Libouton; ou la démonstration de COMEXT en ligne à l'ISTAT de Rome (Institut national de statistique), où les réponses sur le terminal précédaient, à la suite des brouillages de lignes, les requêtes. La bataille des bases de données fut grande et noble, la course magnifique

digne du Palio cher à Alberto De Michelis. Georges Pongas l'a finalement emporté, COMEXT a pris le meilleur de SIENA. Même la base Cronos a tremblé, revanche de l'histoire ou tragédie grecque, d'être mangée à son tour par l'un de ses fils.

1990

Le CD-ROM COMEXT (²) voit le jour en cette année. Premier d'une longue lignée, il conforta d'année en année sa place de best-seller et a atteint aujour-d'hui une maturité suffisante pour revendiquer son autonomie en version *stand alone*.

Miroir méthodologique

«Prendre conscience, c'est transformer le voile qui recouvre la lumière en miroir» (PHILOSOPHE CHINOIS)

1981

Les méthodologues d'Eurostat (Jacques Dispa, Richard Kuhner...) et du «G6» (Guy Schuller, Francesco Latarullo, Wolfgang Bergman, Wim Satyn, Marc Alexandre/Françoise Rivet, Maurice De Lannoye) prennent conscience des impératifs de production et condescendent à accepter, grâce aux talents de persuasion de Gertrude Hilf, la création du groupe de travail «Production». Ce glissement progressif du concept à la réalisation s'observe aussi pour les indices pensés par Klaus Reeh et produits par Douglas Koszerek.

- (¹) La faute d'orthographe du mot «animeaux» est volontairement maintenue.
- (2) COMEXT, SIENA, CD-ROM COMEXT, IDEP sont des bases de données et logiciels d'Eurostat.

Années 80

La résistance toutefois s'organise; oui aux traitements, mais privilège est donné à l'harmonisation des mouvements particuliers. Jürgen Heimann s'agite, Joao Sousa s'épuise dans leur suivi; l'avitaillement des bateaux, facile mais environnement sensible; les lanceurs d'engins spatiaux, aléatoires; les satellites, stationnaires mais trop rapides. Il est temps de promouvoir une approche plus économique — Jürgen Heimann s'y emploie et, à l'aide du règlement «seuil», il exempte plus d'un million d'entreprises de toute déclaration.

Miroir des mots

«Un feuillet NIMEXE entre deux miroirs»

1982

Exit la NIMEXE (¹), les beaux ouvrages reliés d'or et personnalisés grâce aux bons soins d'Alphonse Fouarge et de Klaus Loenig sont archivés à tout jamais. Que deviennent les ex-NIMEXE? des ex-NC — le système des préférences généralisées peut perdurer, et Roger Cordier rester à son poste.

Années 70 à 90

Les négociations du GATT se préparent tard dans la nuit au centre de calcul de Luxembourg. Christiane Bisenius et l'équipe d'informaticiens produisent, produisent ... jusqu'aux petits croissants du matin. La seule documentation largement distribuée à Genève

pour la transposition SH ceinturerait le globe. La mondialisation est en marche, le Bambusch appelle à l'aide.

1984

Les négociations textiles (AMF) (²) se sont terminées par un succès, grâce à des statistiques erronées (dixit le délégué de Genève). Eurostat est le bienvenu à Genève, une antenne s'y installe, une liaison rapide (7 220 bauds) est établie avec Luxembourg.

Années 70 à 2000

Les nomenclaturistes Gerard Vandeplassche, Lieven Poot, Alphonse Fouarge, Joseph Lambertz, Ramos José Olivarés classent, déclassent, reclassent..., un groupe de travail «Vin» est créé, une nouvelle position est ajoutée pour le camembert, la feta attendra encore une vingtaine d'années. La NC électronique et IDEP font une percée remarquée sur le marché — la notoriété est pour demain!

Le miroir brisé — le système INTRASTAT

1985

L'idée d'observation d'un seul flux est rejetée, la perte d'autonomie et de responsabilité statistique, la trop grande dépendance vis-à-vis des onze autres ... se traduisent par la mise en place d'un système où les importations laissent place aux arrivées, les exportations aux expéditions. Ce système, très lié au système TVA, sera revu à la fin de la période transitoire de taxation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.





- (1) NIMEXE, NC, SH sont des nomenclatures produites par Eurostat.
- (2) Accord multifibres.

COMEDI — **EDICOM** — Les mots miroir 1988

Pour accompagner INTRASTAT et limiter autant que possible la charge sur les entreprises, l'émergence des réseaux transeuropéens et les facilités financières associées apparaissent comme la voie royale. Paul-Hervé Theunissen s'y engouffre le premier; la décision est prise, elle sera plus dure à faire adopter. Son nom: COMEDI puis EDICOM (1), le débat est d'importance: l'EDI-first, la base juridique, est le 121; COM-first, c'est le marché intérieur. Cette conception tourmentée sera suivie d'un parcours tumultueux: un appel en Cour de justice pour base juridique inappropriée, une annulation, un changement d'identité, une résurrection discutée, une procédure de conciliation. Le soutien sans faille du Parlement européen et de son rapporteur, Astrid Lulling, de la hiérarchie d'Eurostat, Alain Chantraine et Yves Franchet permettront finalement à EDICOM d'exister et de prospérer en EDICOM 1 puis 2 puis...

Miroir amincissant ou miroir aux alouettes 1995

L'initiative SLIM/INTRASTAT (²) de simplification de la législation du marché intérieur fut et continue d'être pour Eurostat un merveilleux défi. Concilier l'allègement de la charge aux entreprises et le détail des relevés, accorder les besoins des producteurs et des utilisateurs ou ceux des producteurs/utilisateurs et vice versa, paraissait relever de l'impossible.

Merci à YES (3) pour l'Europe, au CEFIC (4), à l'UNICE (5) et aux INS des États membres pour leur

contribution. Rappelez-vous: la création de l'ONG anti-INTRASTAT qui a toujours pignon sur l'avenue Guillaume à Luxembourg; la nomenclature INTRASTAT brandie par l'UEAPME (6) et la révolte du carré Hermès lors d'une séance au Parlement européen; le recours des Verts allemands contre les formulaires INTRASTAT; l'unanimité du Conseil des ministres du marché intérieur pour la mise en œuvre du projet SLIM/INTRASTAT; la même unanimité du même Conseil contre les mesures de simplification jugées trop radicales; le séminaire à Luxembourg et la «conduite de Grenoble» infligée à son président...

Quant aux résultats du régime SLIM, bien que moins rapides qu'escomptés, jugez de leur efficacité: Marco Lancetti prit le relais, sous la direction de Daniel Byk.

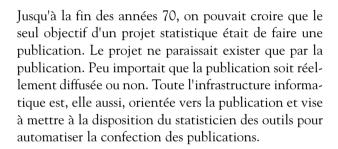
«Miroir, mon beau miroir...» Réfléchi, brillant et plein d'éclat, ainsi sera l'avenir

Et si demain, la sagesse africaine venait à notre secours: «La main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit»; donc, les exports seront toujours au-dessus des imports et, si cela ne suffit pas à faire taire vos interrogations, suivez alors le conseil de Massa Makan Diabaté, poète malien «lorsque le miroir dit des choses désagréables, remets-le dans ta poche». Ce conseil, j'en suis sûr, sera inutile pour Christine Coin, ses quatre mousquetaires (Daniel Byk, Jacques Lanneluc, Henri Tyrman, Éric Jouangrand) et leurs équipes qui, plus de deux fois *Vingt ans après* le passage de Dumas à Eurostat, auront à cœur de conduire EXTRASTAT et son miroir INTRASTAT, côte à côte au panthéon de l'histoire statistique.

- (¹) COMEDI, EDICOM, SLIM sont des noms de décision du Conseil et de la Commission.
- (²) INTRASTAT: statistiques des échanges intracommunautaires — EXTRASTAT: statistiques des échanges extracommunautaires.
- (3) Young Enterpreneurs for Europe.
- (⁴) Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique.
- (5) Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe.
- (°) Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises.

La diffusion, l'évolution et la révolution technique

François de Geuser



La disponibilité de plus en plus grande des données ainsi que leur accessibilité plus ou moins aisée ont amené à une double réflexion, d'une part, sur l'utilisateur et ses besoins et, d'autre part, sur le caractère public ou privé des informations détenues par Eurostat, à savoir si elles sont ouvertes à tous ou bien s'il faut définir des catégories d'utilisateurs avec plus ou moins de privilèges (type d'accès, type de données...) ou encore si elles sont gratuites ou payantes.

Deux aphorismes avaient cours à ce moment-là: tout ce qui n'est pas utilisé est inutile, et il fallait donc faire en sorte que l'énorme investissement fait dans les bases de données soit rentabilisé par une ouverture, la plus large possible, de ces bases pour qu'elles soient uti-

lisées; ce qui n'a pas de prix est sans valeur, ce qui va engendrer un débat parfois homérique sur la tarification et la diffusion gratuite.

La diffusion électronique

Depuis le milieu des années 70, le développement de la collecte des données auprès des États membres, au gré de la diversification des politiques communautaires qui avaient besoin de plus en plus d'informations, a entraîné la constitution progressive d'un énorme réservoir, où étaient entreposées les données.

Les domaines statistiques se diversifiaient, l'informatique répondant au fur et à mesure aux besoins par des systèmes de gestion de bases de données développés à l'intérieur de la maison, à savoir Cronos, pour les données chronologiques, Comext, pour les données multi-dimensionnelles et massives du commerce extérieur, REGIO, pour les données régionales. Toute l'énergie d'Eurostat était orientée vers la constitution et la mise à jour de ces systèmes lourds et complexes qui évoluaient au gré du passage d'IBM vers ICL, des changements de système de gestion. Combien de fois le sta-



tisticien n'a-t-il pas rêvé de pouvoir écrire à l'intérieur de la publication «donnée non disponible car le système est tombé, est indisponible ou a changé». On disait aussi que Cronos était comme un cactus, ce figuier de Barbarie, qui assure sa croissance en poussant lobe par lobe jusqu'à devenir difforme et a besoin de tuteurs multiples pour tenir debout.

Cronos avait été conçu pour quelque 30 000 séries chronologiques et, rapidement, il en comprit près de 1 million.

La documentation des données se faisait sous forme de plans de classement, sorte de catalogue complet. Il n'y avait pratiquement pas d'information sur l'information. Des tentatives d'automatisation des catalogues, comme CADOS, pour les données de Cronos, ont été menées, mais restait l'impossibilité de lier ces catalogues aux données elles-mêmes. La recherche ne pouvait se faire qu'à partir de ces plans de classement, qui n'étaient pas la priorité des statisticiens, loin de là, certains domaines statistiques étaient totalement non documentés.

Les normes d'accessibilité des ordinateurs étant de plus en plus répandues à travers des systèmes comme Euronet, la réflexion s'est instaurée pour donner une certaine utilisation à ces bases de données.

Les services de la Commission et les INS ont été mis dans un premier cercle d'utilisateurs privilégiés. Les premiers, car ils étaient nos clients naturels et qu'il convenait au travers des comités utilisateurs d'en connaître les besoins, les récriminations... Qui ne se souvient pas des réunions musclées avec telle ou telle direction générale où Cronos était particulièrement malmené? Les deuxièmes, car il paraissait nécessaire qu'ils aient accès à leurs données pour pouvoir vérifier le temps de mise à jour et si les données n'avaient pas été modifiées.

Au travers des *brokers* comme la Compagnie internationale de services en informatique (CISI), le centre de calcul du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en France, la Générale des services informatiques (GSI), puis au gré des structurations de ce marché des bases de données, WEFA, Datastream... c'est le public et plus particulièrement les entreprises, les centres de recherche, les instituts économiques qui étaient ciblés. C'est l'époque où la diffusion consiste essentiellement à présenter les bases de données dans les grandes foires internationales en ligne à travers l'Europe, mais aussi les États-Unis et le Japon, et à former les revendeurs pour qu'ils puissent guider les demandeurs d'informations.

L'évolution dans la complexité des données a fait que, au fil du temps, il a paru nécessaire de réfléchir à la création d'un service, au-delà du produit lui-même, un service de réponse sur mesure; il a alors été créé un bureau d'information qui visait à répondre à la demande personnalisée, où étaient non seulement recherchées et fournies les données, mais aussi les différentes informations nécessaires à l'utilisateur pour tirer profit des renseignements obtenus. Premier et important débat sur les relations entre le diffuseur et le producteur de données, puis débat encore pour le



retour des revenus vers le producteur ou le maintien des revenus à la diffusion pour constamment en améliorer l'efficacité (par la publicité pour faire connaître).

La diffusion papier

Tout le travail du statisticien était concrétisé par la publication des données collectées par les États membres. La plupart de ces publications se faisaient plus ou moins automatiquement et ne contenaient qu'un minimum de texte introductif. Osiris, logiciel générateur de tableaux, et Sabine, logiciel gérant les nomenclatures, permettaient d'éditer de façon automatique des manuscrits qui pouvaient alors être confiés directement à la diffusion, soit pour impression, soit pour mise sur support électronique (bande magnétique, disque, etc.). Les publications se faisaient en différé et prenaient beaucoup de temps... Il n'était pas rare de voir dans les couloirs d'Eurostat des chariots entiers chargés des listings de contrôle, dont on ne savait pas trop bien l'utilité, ou de voir un statisticien agité et généralement courroucé à la recherche de tel ou tel manuscrit électronique ou non pour le porter à l'Office des publications.

Il devenait de plus en plus nécessaire de retirer au statisticien le soin de décider comment sa «publication» devait être publiée et diffusée, chacun se faisant livrer dans son bureau, dans plusieurs langues, un nombre important d'exemplaires dont il assurait la diffusion lui-même, au détriment de l'ensemble qui était alors massivement détruit. La politique de diffusion d'Eurostat reposait sur la nécessité de simplifier le catalogue, en diminuant considérablement le nombre des publications et en mettant en œuvre la classification décrite précédemment, ainsi que sur celle de répondre aux besoins des utilisateurs. Avant de faire une publication, il fallait se poser les questions «pour qui», «pour quoi», «comment», afin de déterminer le contenu, la qualité de la publication et les efforts de marketing pour sa réalisation.

C'est ainsi qu'a été définie toute une série de nouveaux produits et que des produits ayant déjà une bonne notoriété ont été modifiés et améliorés (Eurostatistiques, Statistiques de base). La création de l'Europe en chiffres a marqué un tournant particulièrement important dans la politique de diffusion d'Eurostat. La population cible a été définie, les jeunes de 16 à 18 ans en fin d'études secondaires, le concept a été testé sur un établissement scolaire à Luxembourg, toutes les langues communautaires étaient couvertes, le contenu était standardisé par chapitres de 4 pages, comprenant des tableaux, des commentaires explicatifs et synthétiques ainsi que des photos. Si les auteurs de cette publication étaient bien des statisticiens, pour la première, un journaliste prit en charge la réécriture pour adapter le langage à la population cible. Le succès fut étonnant, malgré des erreurs de conception (ainsi, l'agrément par les autorités chargées de l'éducation n'avait pas été demandé ... pour un livre qui avait pour but d'être diffusé en classe de terminale ...), quelque 300 000 distribués, pour quelque 80 000 vendus... La deuxième édition fit l'objet d'une expérience intéressante, puisque la version en langue anglaise fut





Annuaire
Eurostat 2002
Le guide statistique de l'Europe
Zuman 1802 2001

coéditée avec Macmillan Education, pour la Grande-Bretagne, et Gill and Macmillan pour l'Irlande.

Dans la série Annuaire, des nouveautés importantes ont été réalisées, comme le Portrait des régions, pour lequel une récompense a été obtenue, et le Portait social, qui relevaient un peu du même concept que celui de l'Europe en chiffres, c'est-à-dire présenter un mélange de statistiques, de commentaires et de tableaux, mais visant un public plus large et plus spécialisé sur des domaines particuliers.

Enfin, pour informer le plus grand nombre d'utilisateurs sur les dernières données de la conjoncture ou sur les dernières mises à jour des différents projets statistiques, la série *Statistiques en bref* a été créée, qui présentait en une publication de 4 pages les dernières mises à jour ou des extraits de publication. Ces *Statistiques en bref* étaient diffusées dans des délais très courts permettant de privilégier la fraîcheur des données.

Les efforts réalisés pour améliorer l'ensemble des publications d'Eurostat ne pouvaient porter leurs fruits que dans la mesure où de gros efforts de marketing étaient consentis pour faire connaître Eurostat et ses publications. Eurostat participait avec son éditeur, l'Office des publications officielles des Communautés européennes, à des foires du livre, des foires en ligne ou des salons spécialisés comme celui de l'agriculture, de l'étudiant, et ce dans différents pays.

Une communication externe a été mise sur pied avec la création d'un service de presse qui émettait, en collaboration avec le porte-parole, des communiqués de presse, diffusés en salle de presse à Bruxelles et permettant de faire connaître le travail d'Eurostat. Pour que les statisticiens disposent d'un organe de communication avec les statisticiens et les administrations, une revue, Sigma, a été créée. Elle présentait l'actualité en matière de statistique, en dehors de tout chiffre, sur la base d'interviews avec les responsables statistiques à tous les niveaux ainsi que des entretiens avec des utilisateurs.

Une campagne d'information a aussi été lancée, qui permettait aux citoyens d'un pays donné de le situer parmi les autres et au sein de l'Europe. Une brochure, Des chiffres pour se connaître, ne comportant que des tableaux et quelques photos, présentait des chiffres clés. Les premières éditions de ces brochures avaient été conçues pour être diffusées par des organismes bancaires auprès des jeunes (une banque était sur le point de commander 1 million d'exemplaires, jusqu'à ce qu'elle découvre que le format du leaflet n'était pas standard et que son envoi par courrier coûterait plus cher que sa fabrication...), des organismes d'éducation; Eurostat se lançait dans une tentative de sponsoring, avec des succès très divers.

Les efforts d'Eurostat, pour faire en sorte que la richesse de l'information dont il dispose profite aux citoyens, s'inscrivaient parfaitement dans la logique de la politique de la Commission européenne qui promouvait, à travers la campagne «Objectif 92», la réalisation du marché unique.

Conclusions

Alain Chantraine et Alberto De Michelis

Eurostat a des racines qui lui permettront de croître. Courage les utopistes!

Paraphrasant un penseur afro-américain du début du XX° siècle, une institution qui ne connaît pas ses origines, son histoire et sa culture est un peu comme un arbre sans racines (¹). Eurostat commence aujourd'hui à avoir des racines. Elles doivent lui permettre de continuer à croître. Peu nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, ayant des échéances à tenir et devant se battre pour résoudre les problèmes quotidiens, connaissent ces racines. S'ils ont consacré quelques instants de lecture à cette brochure, puissent ces moments les revigorer pour leur permettre d'écrire les cinquante prochaines années!

Nous avons pensé aussi à tous ceux qui viendront dans les prochaines années enrichir la statistique européenne. Ils viendront d'horizons géographiques les plus divers que nous ne pouvions pas soupçonner quand, en 1952, la révolution pacifique de l'intégration européenne a débuté. Ils trouveront la famille d'Eurostat prête à les accueillir comme ce fut le cas lors des autres élargissements. Ils apporteront leur expérience et leur enthousiasme et ils feront progresser le système pour répondre toujours mieux aux défis de la société en «fournissant à l'Union européenne un ser-

vice d'information statistique de qualité». Telle est la mission qui a été à la base du développement d'Eurostat depuis cinquante ans, même si elle n'a été définie et précisée que dans les années 90 dans le cadre de son plan d'entreprise.

Dix lustres de bouleversements profonds que nous avons vécus et auxquels nous avons parfois apporté notre pierre. Mais, malgré ces changements, les fondations construites dès les origines ont permis à la maison de résister aux décennies parce qu'elles étaient solides. Elles ont rendu possible l'absorption de toutes ces évolutions. Dès le début de la CECA, Rolf Wagenführ a voulu un service statistique indépendant et coordinateur des besoins de l'institution. En effet, pour que les données soient crédibles et pertinentes pour l'usage qui en serait fait, elles devaient être élaborées par un service statistique indépendant des organes décisionnels. Cela est resté le cheval de bataille de tous ses successeurs.

La longue tradition de coopération internationale, dont Adolphe Lambert Quételet a été un des pères fondateurs, a permis aux statisticiens de fonder une famille scientifique rompue au travail de comparaison internationale. Les statisticiens européens, dans une configuration géographique de plus en plus large, «Partout où les choses ont pu être exprimées par des nombres, on a pris les nombres pour guides; on a cessé de discuter pour compter; au lieu des mots, on a voulu des faits»

Adolphe Lambert Quételet, Instructions populaires sur le calcul des probabilités, introduction, 1828.

(1) Marcus Garvey: «A people without the knowledge of their past history is like a tree without roots.» disposaient de langages communs et d'une habitude de travailler avec leurs voisins. Ils pouvaient ainsi, lorsqu'ils se sont rassemblés dans des institutions communes, inventer des méthodes de travail qui ont toujours été en avance sur leur temps.

Plus que d'autres, parce que leurs travaux demandaient de longs délais de mise en place, les statisticiens ont dû regarder loin devant eux. Cela a été vrai pour leurs projets. Cela a été vrai pour leurs méthodes de coopération. Le système statistique européen, même s'il est encore en construction, en est un des très bons exemples. C'est en travaillant en réseau avec les instituts nationaux de statistique qu'Eurostat construit une nouvelle forme de gouvernance entre administrations qui pourrait avantageusement servir de modèle dans de nombreux champs d'actions européens.

Passant, comme toute aventure humaine, par des périodes fastes et d'autres moins favorables, l'histoire d'Eurostat est caractérisée par des éléments de continuité et d'innovation. Tous ont contribué à faire d'Eurostat ce qu'il est devenu: un service statistique apprécié dans le monde entier avec lequel de nombreuses institutions statistiques nationales et internationales travaillent en bonne entente. Nous pensons aussi que les périodes difficiles qui ont marqué son histoire ont néanmoins raffermi son caractère et lui permettront de faire face aux crises qui ne manqueront pas de se présenter à l'avenir.

Quand on lit certains documents écrits par Eurostat dans les années 50 et 60, on constate que beaucoup

d'idées qui ont trouvé leur concrétisation dans les années récentes étaient déjà évoquées à cette époque: la subsidiarité avec les INS, la loi statistique européenne, le rapport coût/efficacité des actions entreprises, l'échange de données confidentielles entre INS et avec Eurostat, la «qualité» des données diffusées, le dialogue institutionnalisé avec les utilisateurs, une instance pouvant décider des travaux statistiques en «comitologie» (ce mot n'a été créé dans le jargon communautaire qu'en 1987) ou encore la création d'un centre de formation statistique européen à Luxembourg. Ce sont toutes des idées qu'on trouve dans des documents préparés par Eurostat et discutés avec les INS dans les vingt premières années de son existence: une vraie leçon de modestie pour les plus jeunes statisticiens qui pensent avoir tout inventé, mais aussi un encouragement à avoir des idées innovatrices qui pourraient paraître à certains comme téméraires ou utopistes — si elles vont dans la bonne direction de l'intégration européenne, elles se concrétiseront un jour. Comme l'écrit Jean Monnet dans ses Mémoires, «il n'y a pas d'idées prématurées, il y a des moments opportuns qu'il faut savoir attendre».

Nous avons parlé au début de ces conclusions de la «famille d'Eurostat». Bien sûr, la famille était plus soudée quand les pionniers de cette aventure ont commencé à travailler ensemble dans les années 50. Ils étaient peu nombreux et se connaissaient tous. Ils étaient portés par le même enthousiasme et il en fallait de l'enthousiasme pour venir travailler à Luxembourg dans une institution nouvelle, sans histoire, dans ces années-là! Cet esprit de famille est



demeuré une des constantes de la vie des statisticiens d'Eurostat. Comme le souligne un des nos anciens collègues, Bernard Eyquem, dans sa réponse à notre questionnaire: «Il serait indigne de retracer l'histoire de l'Office devenu Eurostat sans évoquer avec insistance l'"état d'esprit" qui a régné pendant des décennies au sein de l'ensemble de ses fonctionnaires. Comme ailleurs, bien sûr, il v eut des réactions au comportement de quelques personnalités marquées. Mais les contacts répétés avec des collègues appartenant à diverses autres directions générales m'ont fait ressentir le caractère unique des relations déjà établies chez nous, déjà au sein de la toute première cellule statistique de la CECA avant mon arrivée, et qui se sont maintenues et développées entre tous après 1959. Je peux attester que nous étions tout simplement enviés à l'extérieur pour cette ambiance générale où collégialité et enthousiasme au travail étaient sous-tendus par de l'estime mutuelle et de régulières manifestations d'amitié, voire de franche camaraderie, tant personnelles que collectives. Il convient de remarquer à ce propos que l'esprit "pionnier" a longtemps régné dans tous les services de la Commission mais, à l'Office statistique, il y avait, à l'évidence, un quelque chose en plus, attachant et précieux.» Ce témoignage précieux, relevant de la petite histoire d'Eurostat au cours de ces cinquante ans, illustre une constante qui reste d'actualité alors qu'Eurostat est devenu une organisation de plus de six cents personnes.

Six cents personnes d'un haut niveau technique et scientifique, provenant d'horizons géographiques divers, avec des formations de base souvent très diffé-

rentes, ayant des expériences disparates: anciens des INS, professeurs ou assistants universitaires, cadres ou secrétaires du monde de l'entreprise ou, tout simplement, jeunes vivant leur première expérience professionnelle, les fonctionnaires d'Eurostat ont toujours su faire valoir leur qualité professionnelle même dans les moments les plus difficiles de leur institution. Bien sûr, à Eurostat aussi, il y a eu dans le passé, il y a aujourd'hui et il y aura dans le futur des «cancres», comme dans toutes les organisations humaines. Toutefois, la très grande majorité de tous ceux qui ont travaillé ou travaillent aujourd'hui à Eurostat ont su et savent montrer leur qualité technique en remplissant leur mission avec sérieux et, souvent, avec abnégation. C'est une deuxième constante dans la vie de notre direction générale.

Une troisième constante est représentée par les relations avec les INS. Depuis le tout début de son histoire, en 1952, les responsables d'Eurostat ont compris que le développement harmonieux de la statistique européenne passait par une étroite coopération avec les INS. Aujourd'hui, cela semble évident et presque banal. Le principe de subsidiarité n'a été reconnu par le droit communautaire qu'en 1992 avec le traité de Maastricht, mais il a été dans la pratique mis en œuvre dans le système statistique européen depuis près de cinquante ans. Cette coopération avec les INS, de plus en plus étroite, a connu des moments difficiles, mais elle est demeurée un élément permanent de la politique d'Eurostat. Il s'agit d'un choix stratégique fondamental qui a connu une accélération au cours des quinze dernières années accompagnant celle de l'intégration européenne. Faut-il parler d'un système fédéral pour définir le système que les statisticiens officiels de l'Europe sont en train de mettre en place? Nous savons que cette référence peut heurter certaines sensibilités et, peut-être, le terme «fédéral» n'est pas le terme le plus approprié. Il y a quinze ans, parler de «système statistique européen» soulevait des réactions presque indignées de la part de certains responsables statistiques européens. Aujourd'hui, c'est une expression courante dans la bouche des statisticiens européens quand ils parlent de leur système de coopération. Le reste viendra quand les moments seront devenus favorables.

Ce qui a caractérisé la vie d'Eurostat, c'est aussi sa capacité d'adaptation à l'évolution technologique, aux changements dans la communication avec les utilisateurs et aux méthodes de gestion moderne de son organisation.

Le plus évident de tous ces changements a certainement été la révolution technologique de la société de l'information. Les statisticiens sont passés du crayon et de la machine à calculer mécanique à l'ordinateur individuel aussi puissant que nos anciens ordinateurs centraux, de la fiche-navette avec les INS aux réseaux en temps réel. Autant, sinon parfois plus rapidement, que la société dans son ensemble, les statisticiens se sont adaptés.

Le métier a aussi changé. La statistique a traditionnellement été considérée comme une science participant à la connaissance de la réalité socio-économique. La

tentation a été, pendant certaines périodes, celle de l'art pour l'art, celle de la statistique pour la statistique. Était-ce en l'absence de projet politique mobilisateur? Les vingt dernières années ont fortement ancré la statistique dans les projets de construction européenne; comme on l'a lu, elle l'était dans ses premières années. L'utilisateur, le client, est revenu au centre des préoccupations du service que doit apporter la statistique à la société. Il est significatif de voir que, partout en Europe et bien entendu à Eurostat, il a fallu attendre la fin des années 70 pour que le concept de politique de diffusion et de communication vers le citoven voie le jour. Les INS sont passés d'un service d'approvisionnement en données chiffrées à un service de fourniture d'informations pour la prise de décisions. Tous les acteurs de la société avaient le droit d'accéder à cette information.

Les décisions prises sur la base des informations du système statistique européen ont atteint tous les champs de la vie économique et sociale. Au début limitées aux négociations commerciales ou agricoles, à la gestion financière des ressources propres ou à la répartition de Fonds structurels, elles se sont étendues à la gestion des politiques monétaire et macroéconomique. L'évaluation des mesures prises dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé, de l'environnement fait systématiquement appel à des batteries d'indicateurs statistiques. Toutes ces données viennent du système statistique européen. La capacité d'Eurostat à mobiliser l'ensemble du système statistique européen a certainement aidé à conquérir la confiance des responsables des politiques communautaires. Un Eurostat

jugé trop gourmand par les INS est devenu un Eurostat catalyseur de la demande communautaire et animateur du réseau des systèmes statistiques nationaux, auxquels il faut même ajouter le réseau des services statistiques des banques centrales. Dans tous les domaines sensibles, la coopération au sein du système statistique européen a pris au fil du temps une orientation plus juridique. Les *gentleman's agreements* des origines ont laissé la place à des textes légaux qui consacrent les travaux communs. Les élargissements successifs ont certainement obligé Eurostat à formaliser de plus en plus ses programmes de travail et ses projets.

La capacité d'anticiper les changements a été aussi une des caractéristiques de l'action d'Eurostat. Un seul exemple: nous sommes en 1989 et le traité de Maastricht ne sera signé que deux ans plus tard. Eurostat prit alors la décision de renforcer ses liens avec les statisticiens des banques centrales avec lesquels les relations avaient été quelque peu négligées depuis le début. L'accélération de la construction d'une politique monétaire commune exigeait une plus grande implication des banques centrales nationales (BCN) dans la définition des programmes statistiques communautaires. C'est ainsi que la décision fut prise de créer une instance de coopération et de coordination entre les statisticiens des INS et ceux des banques centrales nationales. Après quelques mois de discussion, le Conseil, sur proposition de la Commission, décida de créer le CMFB, un comité qui aura par la suite un rôle fondamental dans la mise en place de l'euro.

Nous avons essentiellement souligné, dans ces conclusions, les aspects positifs de l'histoire d'Eurostat aussi bien en termes de continuité de son action qu'en termes d'adaptation à l'évolution de la technologie et de la société moderne. Nous laissons à d'autres le souci de souligner les éléments négatifs qui ont pu caractériser son travail depuis cinquante ans. Nous pensons avoir été suffisamment objectifs dans le bref récit que nous avons fait de l'histoire d'Eurostat en soulignant aussi les défauts et les causes internes des moments difficiles que notre institut a passé. Dans ces conclusions, permettez-nous de souligner surtout les qualités qui sont à la base de sa réussite en étant convaincus que, lors du centième anniversaire, ces qualités seront encore au rendez-vous pour répondre aux défis du milieu du XXI^e siècle.

Lorsque l'on dresse le bilan de ces cinquante années, les périodes se sont succédé avec des récoltes abondantes et d'autres plus pauvres. Les périodes fastes ont toujours été celles qui voyaient la conjonction de plusieurs facteurs. Le triangle magique a toujours eu comme base la volonté politique de faire progresser la construction européenne. Les deux autres côtés du triangle ont toujours été, d'une part, la qualité visionnaire, à tous les niveaux, du management d'Eurostat et, d'autre part, la qualité de la coopération des systèmes statistiques nationaux.

Avec l'élargissement le plus important de l'Union européenne qui est devant nous, puisse ce triangle être équilatéral, avec une base de plus en plus large.

Annexes

Communauté européenne — Eurostat: un demi-siècle d'histoire

	La Communauté	Eurostat
1952	Le traité CECA entre en vigueur le 23 juillet La Haute Autorité présidée par Jean Monnet s'installe à Luxembourg le 10 août	Le service des statistiques de la CECA est créé le 1 ^{er} octobre Rolf Wagenführ est nommé chef du service Le premier organigramme du service des statistiques est officialisé par la Haute Autorité; il comporte sept fonctionnaires Le service des statistiques s'installe rue Aldringen Premier bulletin statistique publié le 20 décembre
1953	Création du marché commun du charbon et du minerai de fer Création de la Cour de justice de la CECA On discute de la création d'une Communauté politique européenne	La Haute Autorité concentre toutes les activités statistiques auprès du service des statistiques Premier rapport publié par le service des statistiques sur la situation économique du charbon et de l'acier Première réunion des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (INS) à Luxembourg le 15 juillet Deuxième réunion des directeurs généraux des INS en septembre, toujours à Luxembourg Première enquête annuelle sur le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie du charbon et de l'acier Troisième réunion des directeurs généraux des INS en novembre, toujours à Luxembourg
1954	La France repousse la création de la Communauté européenne de défense (CED) Naissance de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) Démission de Jean Monnet du poste de président de la Haute Autorité	Le service des statistiques devient la division des statistiques organisée en trois secteurs Première enquête sur les prix et les parités économiques Pas de réunion des directeurs généraux des INS
1955	Conférence de Messine sur l'intégration européenne La Sarre décide de sa réunification à l'Allemagne	Publication de la première comparaison du revenu réel des travailleurs charbon/acier

	La Communauté	Eurostat
	Le Conseil de l'Europe adopte le drapeau bleu orné de douze étoiles; ce drapeau deviendra l'emblème de l'UE en 1986	Le premier mémento statistique (1954) est tiré à 12 500 exemplaires dont 7 000 diffusion gratuite Deux réunions des directeurs généraux des INS à Luxembourg présidées par Albert Coppé (vice-président de la Haute Autorité)
1956	La Haute Autorité réaffirme la libre circulation dans les six pays des produits sidérurgiques des pays tiers Réunis à Venise, les Six affirment leur volonté de créer une Communauté économique Ouverture à Bruxelles des discussions pour les traités CEE et Euratom	Première réunion des directeurs généraux des INS organisée hors de Luxembourg: Paris (mai) Première enquête sur les budgets familiaux des ouvriers Trois réunions des directeurs généraux des INS à Paris, à Luxembourg et à Wiesbaden
1957	Signature des traités de Rome (CEE et Euratom) le 25 mars Signature à Bruxelles des protocoles et statuts des institutions	Deuxième enquête sur les budgets familiaux des ouvriers Rolf Wagenführ prépare l'organisation du nouveau service statistique (CECA, CEE et Euratom) Trois réunions des directeurs généraux des INS à La Haye, à Luxembourg et à Genève
1958	Entrée en vigueur des traités de Rome le 1er janvier Les Commissions de la CEE (Walter Hallstein) et de l'Euratom (Louis Armand) s'installent le 7 janvier Robert Schuman est élu président de l'Assemblée parlementaire Le Conseil arrête le règlement sur les langues officielles (allemand, français, italien et néerlandais) Première réunion de l'Assemblée parlementaire À Stresa (Italie), on jette les bases de la politique agricole commune (PAC) Entrée en vigueur du premier accord monétaire européen	Walter Hallstein (note de service n° 1) annonce la création du service extérieur des statistiques Le premier noyau de statisticiens CEE s'installe à Bruxelles rue des Marais Les trois institutions décident de créer un service commun des statistiques (octobre) Le premier organigramme du service commun des statistiques comporte trois directions et trois services spécialisés Deuxième enquête sur les prix et les parités économiques Le service commun des statistiques de Luxembourg s'installe à l'Hôtel Staar Première question écrite «statistique» d'un parlementaire (NL) sur l'usage des langues dans les publications statistiques Deux réunions des directeurs généraux des INS à Luxembourg et à Rome

	La Communauté	Eurostat
1959	Le Conseil confie à la Commission de la CEE les négociations du GATT Sept pays (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Suède, Suisse et Royaume-Uni) signent le traité AELE Début des négociations d'association de la CEE avec la Grèce et la Turquie	Le service commun des statistiques devient l'Office statistique des Communautés européennes (OSCE) le 11 juin 1959 Giuseppe Petrilli (membre de la Commission de la CEE) préside la première réunion du comité de gestion de l'OSCE La division «Statistiques de l'énergie nucléaire» (Euratom) est intégrée à l'OSCE (avril) L'OSCE comporte 36 fonctionnaires A, 29 fonctionnaires B et 24 fonctionnaires C La Commission de la CEE crée l'atelier de mécanographie et en donne la responsabilité à l'OSCE Deux réunions des directeurs généraux des INS organisées par
1960	Adoption par le Conseil du Fonds social européen Création de l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol) L'OECE devient l'OCDE	l'OSCE à Luxembourg et à Bruxelles Le conseil d'administration de l'OSCE passe sous la présidence d'Albert Coppé (Haute Autorité CECA) Premier règlement «statistique» du Conseil: dépenses de main-d'œuvre et de rémunération des salariés L'OSCE comporte 110 agents (59 à Bruxelles et 51 à Luxembourg) dont 46 A, 35 B et 29 C Le budget de l'OSCE est de 77,5 millions de francs belges (53 % CEE, 39 % CECA, 8 % Euratom) Première enquête sur les coefficients correcteurs pour les fonctionnaires (CECA, CEE et Euratom) Deux réunions des directeurs généraux des INS organisées à Bruxelles
1961	Les États membres et les institutions discutent de la fusion des exécutifs (CECA, CEE et Euratom) L'Irlande, le Danemark et le Royaume-Uni demandent leur adhésion à la CEE Entrée en vigueur du premier règlement sur la libre circulation des travailleurs	Les travaux d'harmonisation de la comptabilité nationale commencent Les travaux d'harmonisation des statistiques du commerce extérieur commencent Deux réunions des directeurs généraux des INS organisées à La Haye et à Rome

	La Communauté	Eurostat
1962	Premiers règlements sur la PAC et création du FEOGA	Les travaux d'harmonisation des statistiques agricoles pour la PAC commencent
	L'Assemblée parlementaire devient le Parlement européen Premières importantes réductions des droits de douane entre les Six	La réunion des directeurs généraux des INS prend sa dénomination définitive de «conférence des directeurs généraux des INS»
		À Bruxelles, l'OSCE est réparti sur trois bâtiments (Tervueren, Belliard et Broqueville)
		Création du Centre européen de formation des statisticiens des pays en voie de développement (CESD) à Paris
		On discute pour la première fois d'un «programme de travail à long terme»
		Deux réunions des directeurs généraux des INS organisées à Paris et à Wiesbaden
1963	Suspension des négociations d'adhésion avec le Royaume-Uni Réduction intracommunautaire des droits de douane et rapprochement vers un tarif douanier commun Signature de la convention de Yaoundé avec seize pays d'Afrique et Madagascar	Au milieu de l'année, l'OSCE dispose de 179 fonctionnaires (74 A, 62 B, 43 C)
		Réalisation de l'enquête industrielle commune
		Établissement de la nomenclature des industries établies dans les Communautés européennes (NICE)
		L'OSCE commence à utiliser les ordinateurs du Centre d'Ispra pour les statistiques du commerce extérieur
		Deux réunions des directeurs généraux des INS sont organisées à Bruxelles et à Athènes (première en dehors de la CEE)
1964	Mise en place du FEOGA	Premiers travaux sur les données concernant la sécurité sociale
	Ouverture des négociations commerciales (Kennedy Round) La Cour de justice décide du principe de la primauté du droit communautaire	Intensification des relations avec la Grèce qui est invitée régulièrement à la conférence des directeurs généraux des INS
		Deux réunions des directeurs généraux des INS organisées à
	Création de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) par l'Assemblée des Nations unies	Athènes et à Luxembourg
1965	Signature à Bruxelles de l'acte de fusion des exécutifs (CECA, CEE et Euratom)	On commence à parler de statistique des échanges après la suppression des contrôles douaniers
	Rupture de la France avec la CEE sur le financement de la PAC: «la chaise vide»	L'OSCE décide d'envoyer des fonctionnaires en mission de longue durée en Afrique
	Propositions de la Commission sur les ressources propres de la CEE	Deux réunions des directeurs généraux des INS organisées à Luxembourg et à La Haye

	La Communauté	Eurostat
1966	Compromis de Luxembourg: vote à l'unanimité sur les questions vitales Le Conseil arrête les dispositions relatives au financement de la PAC	L'OSCE occupe quatre bâtiments à Bruxelles: Charlemagne, Broqueville, Cortenberg et Belliard Première grande enquête sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) dans les capitales de la CEE Rolf Wagenführ démissionne après avoir guidé la statistique européenne pendant quatorze ans Raymond Dumas est nommé directeur général Deux réunions des directeurs généraux des INS organisées à Rome et à Luxembourg
1967	Harmonisation de la fiscalité indirecte et adoption de la TVA dans les six pays membres Premier programme de politique économique à moyen terme Le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège demandent l'adhésion Le 1 ^{er} juillet entre en vigueur la fusion des exécutifs La Commission unique est présidée par Jean Rey Jean Rey devient président de la Commission unique	Les trois exécutifs décident de réunir à Luxembourg tous les services de l'OSCE Raymond Barre est le commissaire en charge de l'OSCE L'OSCE dispose de 226 fonctionnaires (91 A, 75 B et 60 C) dont 91 à Luxembourg Raymond Barre participe à la réunion des directeurs généraux des INS à Paris On parle pour la première fois d'une «loi statistique spéciale pour la Communauté» Deux réunions des directeurs généraux des INS organisées à Paris et à Bruxelles
1968	Entrée en vigueur de l'union douanière avec l'introduction du tarif douanier commun Conseil, Parlement et Commission discutent de la démocratisation des institutions	Déménagement de l'OSCE de Bruxelles à Luxembourg: environ 130 agents sont concernés Les fonctionnaires de l'OSCE sont logés dans trois immeubles: Louvigny, Tour et Aldringen Première grande enquête sur les exploitations agricoles Deux réunions des directeurs généraux des INS organisées à Wiesbaden et à Genève
1969	La Commission propose la création d'un système de ressources propres Signature de la deuxième convention de Yaoundé La Commission présente au Conseil des propositions sur une politique régionale	Le SEC 69 est approuvé par les directeurs généraux des INS Les directeurs généraux des INS discutent du devenir de la statistique communautaire Raymond Dumas réorganise l'OSCE: six directions, vingt divisions

	La Communauté	Eurostat
	Sommet de La Haye: élargissement, Union économique et monétaire (UEM) et alignement des politiques sociales	On installe une «antenne» de l'OSCE à Bruxelles: trois divisions sont concernées Réunions des directeurs généraux des INS à Wiesbaden et à Bruxelles
1970	Le Conseil met en place le comité Werner sur l'avenir de l'UEM Traité de Luxembourg: ressources propres et extension des pouvoirs du Parlement européen Ouverture à Luxembourg des négociations d'adhésion avec le Danemark, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni Réforme du Fonds social européen (FSE) Accord sur la mise en place d'une politique régionale	Grande enquête commune sur les prix des biens de consommation privée Enquête communautaire sur la formation professionnelle des adultes L'OSCE met à l'étude la base de diffusion Cronos Réunions des directeurs généraux des INS à La Haye et à Luxembourg
1971	Le Conseil adopte le plan Werner sur la coordination des politiques économiques Création du système des montants compensatoires monétaires agricoles	Le Conseil approuve (résolution) le premier programme triennal de statistique sociale Première directive statistique du Conseil sur le lait et les produits laitiers À Rome, les directeurs généraux des INS discutent pour la première fois d'un programme statistique pluriannuel Réunions des directeurs généraux des INS à Rome et à Bruxelles
1972	Le Conseil adopte les premières dispositions sur l'UEM Mise en place du «serpent monétaire» (environ 2,25 % de marge) Le Danemark, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni signent le traité d'adhésion La Norvège repousse par référendum l'adhésion du pays à la CEE Le sommet de Paris définit des nouveaux domaines de compétence communautaire	Le Conseil adopte deux directives: activité industrielle et conjoncture industrielle Le groupe de travail mis en place par Raymond Dumas décide du nom d'Eurostat pour désigner l'OSCE Le Conseil approuve le règlement Nimexe Premier règlement du Conseil sur une enquête par sondage sur les forces de travail Réunions des directeurs généraux des INS à Marseille et à Luxembourg

	La Communauté	Eurostat
1973	Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni entrent dans la CEE Accord de libre-échange entre la CEE et l'Autriche, la Suisse, la Suède et le Portugal Conférence de Tokyo sur le GATT: système monétaire mondial et libéralisation des échanges	Ralph Dahrendorf devient le commissaire en charge d'Eurostat Jacques Mayer, directeur à l'Institut national de statistique et études économiques (INSEE), devient directeur général d'Eurostat Eurostat propose aux directeurs généraux des INS le premier programme statistique (1976-1978) Réorganisation des services d'Eurostat; départ de Pierre Gavanier et de Camille Legrand Création du Centre de formation de Munich pour les statisticiens des pays en voie de développement Première directive statistique du Conseil sur le cheptel bovin Réunions des directeurs généraux des INS à Copenhague et à Luxembourg
1974	La Commission adresse aux pays membres un mémorandum sur la convergence des politiques Le Royaume-Uni présente des propositions pour une profonde réforme de la PAC Ouverture de négociations avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) Sommet de Paris: décision de mettre en place le Conseil européen (trois réunions par an) Le Conseil décide (résolution) un programme d'action sociale de la Communauté	Le programme statistique 1976-1978 est présenté par Ralph Dahrendorf à la Commission L'enquête sur les prix à la consommation est réalisée pour la première fois par des équipes multinationales Ralph Dahrendorf participe à la première conférence des directeurs généraux des INS élargie de Bruxelles Les directeurs généraux des INS approuvent le programme pluriannuel des statistiques sociales Réunions des directeurs généraux des INS à Dublin, à Bruxelles et à Luxembourg
1975	Signature de la convention de Lomé avec les pays ACP (46 pays) Mise en place du Fonds européen de développement régional (FEDER) Adoption de l'unité de compte européenne Le Conseil adopte le premier programme de protection des consomateurs Référendum du Royaume-Uni sur son maintien dans la CEE: 67 % des votants en faveur Signature d'un traité renforçant les pouvoirs budgétaires du Parlement européen et portant création d'une Cour des comptes	Guido Brunner devient le commissaire responsable d'Eurostat Eurostat présente sa réorganisation du système de diffusion des données Le Conseil approuve le règlement «méthode» des statistiques du commerce extérieur Premier déménagement des fonctionnaires d'Eurostat du bâtiment Tour vers le bâtiment Jean Monnet Réunions des directeurs généraux des INS à Londres et à Bruxelles

	La Communauté	Eurostat
1976	Le Conseil examine la situation et les orientations économiques des pays Discussions au GATT (Tokyo Round) conduites par la Commission Crise monétaire de l'Italie qui obtient le soutient de la CEE Décision de l'élection du Parlement européen au suffrage universel Mise en place d'une politique commune de la pêche	Le premier programme statistique (1976-1978) entre en vigueur Premières directives statistiques du Conseil sur les arbres fruitiers et les porcins Règlement du Conseil sur les céréales La Commission approuve le deuxième programme statistique (1977-1979) Création de l'Institut africain et mauricien de statistique appliquée (Iamsea) à Kigali On discute du rapport Ader sur le secret statistique des entreprises Départ du directeur Fritz Grotius Réunions des directeurs généraux des INS à Wiesbaden et à Luxembourg
1977	Le Portugal et l'Espagne demandent leur adhésion à la CEE Le Conseil adopte la sixième directive sur l'instauration d'une assiette uniforme de la TVA Extension du tarif douanier commun aux trois nouveaux États membres La Cour des comptes s'installe à Luxembourg Le Conseil décide de l'implantation du JET (joint European Torus: fusion thermonucléaire) à Culham (Royaume-Uni)	François-Xavier Ortoli devient le commissaire en charge d'Eurostat Tous les fonctionnaires d'Eurostat sont au bâtiment Jean Monnet Jacques Mayer démissionne et Aage Dornonville de la Cour est nommé directeur général d'Eurostat Le Conseil approuve le règlement «nomenclature géographique» du commerce extérieur La Commission approuve le troisième programme statistique (1978-1980) Réunions des directeurs généraux des INS à La Haye et à Bruxelles
1978	Ouverture des négociations de coopération CEE-Yougoslavie Le Conseil européen (Copenhague) décide de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct Le Conseil européen (Brême) discute de la création d'un système monétaire européen (SME) Entrée en vigueur des accords d'association avec le Maghreb et le Machrek Le Conseil européen (Bruxelles) décide de créer le SME avec comme monnaie l'écu	Nouvelle organisation d'Eurostat: Vittorio Paretti coordonne l'activité de trois directions Première discussion (difficile) sur la mise en place d'un répertoire d'entreprises harmonisé Premier Annuaire d'Eurostat pour le vingtième anniversaire du marché commun La Commission approuve le quatrième programme statistique (1979-1981) Réunions des directeurs généraux des INS à Rome et à Luxembourg

	La Communauté	Eurostat
1979	Ouverture des négociations avec l'Espagne et le Portugal Réforme du FEDER Arrêt «Cassis de Dijon» de la Cour de justice: libre consommation des denrées alimentaires fabriquées dans la CEE Signature à Athènes de l'accord d'adhésion de la Grèce à la CEE Première élection du Parlement européen au suffrage universel directe les 7-10 juin Signature à Lomé de la deuxième convention ACP-CEE La Communauté signe les accords commerciaux du «Tokyo Round» La Commission Jenkins décide d'une vaste réforme de ses services (rapport Spierenburg)	Premières divergences au sein du groupe dirigeant d'Eurostat Le système européen de comptes économiques intégrés (SEC), deuxième édition, est approuvé par les directeurs généraux des INS Règlement du Conseil sur les superficies viticoles Le quatrième programme statistique (1979-1981) se met en place Réunions des directeurs généraux des INS à Paris et à Bruxelles
1980	Conseil européen (Luxembourg): on examine la contribution britannique au budget communautaire Divers accords d'association sont négociés: ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Brésil, Yougoslavie, Inde, etc.	Aage Dornonville de la Cour adresse à la Commission un rapport sur la réorganisation d'Eurostat Vittorio Paretti, directeur, est contraint de démissionner Deux directeurs (Guy Bertaud et Stephanus Louwes) prennent une retraite anticipée Réunions des directeurs généraux des INS à Copenhague et à Luxembourg
1981	La Grèce devient le dixième pays membre de la CEE Élection présidentielle en France: élection de François Mitterrand Première discussion sur les mécanismes interinstitutionnels (plan Genscher-Colombo)	Réorganisation d'Eurostat (rapport Spierenburg) qui perd une direction (passant de six à cinq) et six unités (passant de vingttrois à dix-sept) Helmut Schumacher, directeur, démissionne La base Cronos (600 000 séries chronologiques) est réliée au réseau de télécommunication Euronet La Commission approuve le cinquième programme statistique (1982-1984) Réunions des directeurs généraux des INS à Athènes et à Bruxelles

	La Communauté	Eurostat
1982	Trois Conseils européens (Bruxelles et Copenhague): on discute	Aage Dornonville de la Cour part à la retraite et il est remplacé par Pieter de Geus Le rapport Dunn (membre du Parlement européen) sur le statut d'Eurostat est approuvé par le Parlement européen Le cinquième programme statistique (1982-1984) commence Le Conseil approuve par décision le plan de restructuration de la statistique agricole en Italie Réunions des directeurs généraux des INS à Dublin et à Luxembourg
1983	La Commission adresse au Conseil le livre vert sur le financement de la CEE Helmut Kohl devient chancelier de l'Allemagne Le Conseil adopte les premiers programmes-cadres sur la recherche et le développement Altiero Spinelli (député européen) présente au Parlement européen un projet de traité sur l'Union européenne	Pieter de Geus procède à une réorganisation des services: la statistique agricole perd son rang de direction Eurostat met en place son premier Data Shop à Bruxelles Importante discussion des directeurs généraux des INS sur la statistique de l'énergie Edgar Pisani, commissaire au développement, participe à la conférence des directeurs généraux des INS Réunions des directeurs généraux des INS à Leeds Castle (Kent) et à Bruxelles
1984	Le Conseil adopte le projet Esprit (recherche dans les technologies de l'information) Conseil européen de Bruxelles: désaccord sur les montants compensatoires au Royaume-Uni Le Conseil adopte une résolution sur l'allègement des contrôles aux frontières internes Livre vert de la Commission sur les services et équipements de télécommunication Conseil européen de Dublin: renforcement du SME et rôle plus important pour l'écu Signature de la troisième convention ACP-CEE	Départ de Pieter de Geus et début du long intérim de Silvio Ronchetti comme directeur général La Commission approuve le sixième programme statistique (1985-1987) Les directeurs généraux des INS décident de la suppression de l'enquête communautaire sur la structure des salaires Réunions des directeurs généraux des INS au Schloss Reinhartshausen (près de Wiesbaden) et à Luxembourg
1985	La nouvelle Commission présidée par Jacques Delors entre en fonction	Alois Pfeiffer est le commissaire chargé d'Eurostat Début du sixième programme statistique (1985-1987)

	La Communauté	Eurostat
	Signature de l'acte d'adhésion de l'Espagne et du Portugal Livre blanc de la Commission sur l'achèvement du marché intérieur Signature de l'accord de Schengen: élimination des contrôles aux frontières entre la Belgique, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas Mise en place de la Conférence intergouvernementale sur l'accélération de l'intégration Livre vert de la Commission sur la réforme de la PAC Adoption de l'Acte unique européen (achèvement du marché unique)	Décision du Conseil sur le système harmonisé (SH) deuxième événement qui entrera en vigueur en 1987 Eurostat met en place le développement d'une statistique de la pauvreté et la distribution du revenu Le Conseil approuve par décision le plan de restructuration de la statistique agricole en Grèce Réalisation de l'enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles Silvio Ronchetti est nommé directeur général d'Eurostat Réunions des directeurs généraux des INS à Heerlen et à Bruxelles
1986	L'Espagne et le Portugal deviennent membres de la Communauté Signature de l'Acte unique européen: le marché unique sera achevé en 1992 Adoption du drapeau européen et de l'hymne européen Le GATT lance un nouveau cycle de négociations commerciales, l'Uruguay Round	Eurostat décide de mettre en place le projet Eurofarm Le Conseil approuve par décision le plan de restructuration de la statistique agricole au Portugal Départ du directeur Joseph Nols Réunions des directeurs généraux des INS à Palmela et à Luxembourg
1987	Le Conseil «Questions économiques et financières» (Ecofin) adopte des mesures de renforcement du SME Le Conseil adopte le programme-cadre de développement technologique 1987-1991 Le Conseil européen examine les implications de l'Acte unique entré en vigueur le 1 ^{er} juillet	Le Conseil approuve par décision le plan de restructuration de la statistique agricole en Irlande Silvio Ronchetti fait approuver le septième programme statistique portant sur une seule année (1988) Yves Franchet devient directeur général d'Eurostat Réunions des directeurs généraux des INS à Séville et à Bruxelles
1988	Les pays de la CEE et de l'AELE examinent les implications de la mise en place du marché intérieur La Commission publie l'étude Europe 1992, le défi global Entrée en vigueur de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire Création du Tribunal de première instance dans le cadre de la Cour de justice	Eurostat a un nouvel organigramme Programme statistique intérimaire Premier document d'Eurostat sur le concept de système statistique européen Les enquêtes sur les structures agricoles sont prolongées jusqu'en 1997 Réunions normales des directeurs généraux des INS à Sorrente et à Luxembourg

	La Communauté	Eurostat
	Les Conseils européens (Hanovre et Rhodes) analysent toutes les implications	Réunion spéciale des directeurs généraux des INS à Luxembourg sur le programme 1989-1992
1989	Le comité Delors présente son rapport sur l'UEM La peseta et l'escudo entrent dans le panier de l'écu Le Conseil européen (Madrid) adopte des résolutions sur l'environnement L'Autriche demande l'adhésion à la CEE Chute du mur de Berlin Signature de la nouvelle convention de Lomé entre la CEE et 69 pays ACP Le Conseil européen (Strasbourg) décide de la convocation d'une conférence	Henning Christophersen, vice-président de la Commission, est chargé d'Eurostat Séminaire sur l'avenir du système statistique européen Programme statistique 1989-1992 Les INS sont impliqués dans la diffusion de la statistique communautaire Première mission de coopération dans un pays d'Europe centrale (Pologne) Création du comité du programme statistique (CPS) Un règlement harmonise le PNB (ressources propres) Première réunion du CPS (novembre) Réunions des directeurs généraux des INS à Nice et à Bruxelles
1990	Le Conseil européen de Dublin discute d'une approche commune sur l'unification allemande Création de la Fondation européenne pour la formation (Turin) Création de l'Agence européenne pour l'environnement (Copenhague) Millième réunion de la Commission le 21 février Unification allemande le 1 ^{er} octobre Le Conseil européen (Rome) lance deux Conférences intergouvernementales	Création du comité du secret statistique Le règlement NACE (nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes) est adopté Création du Training of european statisticians (TES) Deux réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à Copenhague
1991	Le Conseil européen (Luxembourg) discute de la crise du Golfe et du problème kurde Création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à Londres	Création du comité directeur de la statistique (CDIS) Création du comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES) Création du Comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements (CMFB)

208

	La Communauté	Eurostat
	Première réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Berlin La Suède demande l'adhésion à la CEE Le Conseil parvient à un accord sur la création de l'Espace économique européen (EEE) La Communauté en tant que telle devient membre de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Le Conseil européen (Maastricht) parvient à un accord sur la révision des traités	Séminaire sur le capital humain Le règlement Intrastat est adopté ainsi que le règlement Prodcom Deux réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à Luxembourg
1992	Le traité de Maastricht est signé le 7 février Le traité sur l'Espace économique européen est signé La Commission prépare un livre vert relatif à l'impact des transports sur l'environnement La Finlande demande son adhésion à la CEE Le Danemark refuse le traité de Maastricht par référendum Livre blanc de la Commission sur une politique commune des transports	Le CPS demande à Eurostat de préparer une loi statistique Le CPS accueille les pays de l'EEE pour les points de leur compétence Première enquête pilote sur le panel des ménages Directeurs d'Eurostat: départ de Piero Erba Deux réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à Athènes
1993	Le marché unique entre en vigueur Ouverture des négociations d'adhésion avec la Suède, l'Autriche, la Finlande et la Norvège Le Conseil européen (Copenhague) fixe les critères politiques, économiques et institutionnels pour l'adhésion des nouveaux États membres Création de l'Institut monétaire européen (IME) à Francfort Mise en place du programme Tacis (aide pour les pays de la Communauté des États indépendants) Décision du Conseil sur les sièges des agences Livre vert de la Commission sur la politique sociale de l'Union Livre blanc de la Commission sur la croissance, la compétitivité et l'emploi	Programme statistique 1993-1997 Le système Intrastat est mis en application L'harmonisation des répertoires d'entreprises fait l'objet d'un règlement Eurostat doit faire face à la non-adoption du budget communautaire par le Parlement européen Directeurs d'Eurostat: départ de José Antonio Brito da Silva Girao Deux réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à Dublin

	La Communauté	Eurostat			
1994	L'accord sur l'Espace économique européen entre en vigueur Le Comité des régions prévu par le traité de Maastricht se réunit pour la première fois Signature à Marrakech de l'accord commercial du GATT (Uruguay Round) La Pologne et la Hongrie demandent leur adhésion à l'UE Premières actions communes en matière de justice et affaires intérieures Décision du Conseil sur le programme Leonardo (formation professionnelle)	Eurostat produit son <i>corporate plan</i> Le CMFB met en place l'Executive Body Dorénavant, le CPS se réunira quatre fois par an Réunion des directeurs généraux des INS à Londres			
1995	L'Autriche, la Suède et la Finlande deviennent membres de l'UE La Commission Santer entre en fonction Entrée en vigueur de l'accord de Schengen (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Luxembourg, Portugal et Pays-Bas) Livre vert de la Commission sur l'UEM Le Conseil européen de Madrid fixe au 1et janvier 1999 l'entrée en vigueur de la monnaie unique (euro) Plusieurs pays d'Europe centrale et orientale demandent leur adhésion à l'UE	Yves-Thibault de Silguy est le commissaire chargé d'Eurostat Le règlement de base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est adopté Réunion des directeurs généraux des INS à Meersburg Naissance du groupe de partenariat Eurostat-INS Modification du mode de fonctionnement du CEIES avec l'organisation de séminaires Quatre réunions du CPS			
1996	Le Conseil européen (Turin) lance la Conférence intergouvernementale sur la révision des traités Mesures de la Commission contre l'encéphalopathie spongiforme bovine La conférence tripartite (États membres et partenaires sociaux) sur la croissance et l'emploi se tient à Rome Plusieurs livres verts et blancs sont approuvés par la Commission Le Conseil européen (Dublin) décide du cadre juridique de l'euro et du pacte de stabilité et de croissance	Le SEC 95 devient un règlement Le programme d'amélioration des statistiques agricoles est adopté par le Conseil Les leadership groups voient le jour Premiers stagiaires de pays candidats à Eurostat (par le programme Phare — programme de coopération statistique) Quatre réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à Vienne			

	La Communauté	Eurostat Un article du traité d'Amsterdam est consacré à la statistique Un règlement consacre la «loi statistique» Une décision de la Commission définit le rôle d'Eurostat Directeurs d'Eurostat: nomination de Pedro Díaz Muñoz; départ de Fernando Alonso de Esteban Quatre réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à Helsinki			
1997	Le Conseil européen approuve la révision du traité à Amsterdam La Commission présente le document «Agenda 2000 pour une Union plus forte et plus large» Un Conseil européen extraordinaire approuve à Luxembourg les lignes de politiques de l'emploi La Commission continue de diffuser des livres blancs et verts sur plusieurs sujets d'intégration communautaire La Communauté met en place à la conférence de Barcelone la collaboration euro-méditerranéenne				
1998	Conférence à Londres entre les quinze États membres et les dix pays candidats Sur proposition de la Commission, le Conseil décide que onze pays feront partie de la zone euro en 1999 Le Conseil décide des spécifications techniques des pièces et billets en euros Établissement de la Banque européenne d'investissement (BEI) présidée par Wim Duisemberg Le Conseil européen de Cardiff discute de divers sujets liés à l'approfondissement de l'Union Rapport de la Cour des comptes sur des fraudes dans la gestion du budget par la Commission Le Conseil adopte les taux de conversion fixes et irrévocables entre les monnaies des onze pays de la zone euro	Déménagement d'Eurostat au bâtiment Bech Quatre réunions du CPS Programme statistique 1998-2002 Les enquêtes sur les forces de travail sont améliorées La conjoncture industrielle est observée grâce à un règlement Directeurs d'Eurostat: départ de Lídia Barreiros Réunion des directeurs généraux des INS à Stockholm			
1999	Lancement officiel de l'euro comme monnaie unique pour onze pays Démission collective de la Commission Santer à la suite des accusations de mauvaise gestion du budget La Commission Prodi prend le relais Le Conseil européen (Berlin) approuve les propositions de l'Agenda 2000 Sommet UE - États-Unis à Bonn: renforcement de la coopération transatlantique Le Conseil européen de Tampere discute du contenu d'une Charte des droits fondamentaux	Pedro Solbes Mira est le commissaire chargé d'Eurostat Eurostat crée un site internet sur les euro-indicateurs Première enquête d'opinion du personnel «Staff opinion survey» faite à Eurostat Quatre réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à La Haye			

	La Communauté	Eurostat			
2000	Ouverture de la Conférence intergouvernementale sur la réforme institutionnelle avant l'élargissement Conseil européen de Lisbonne consacré à l'emploi, à la réforme économique et à la cohésion sociale Signature à Cotonou de la convention entre les pays ACP et la Communauté (suite des accords de Lomé) Un référendum au Danemark rejette l'adhésion à l'euro Les présidents de la Commission, du Conseil et du Parlement proclament solennellement la «Charte des droits fondamentaux» Le Conseil européen trouve un accord politique sur le traité de Nice	Eurostat envisage la création d'une agence statistique d'exécution Un plan d'action pour l'amélioration des statistiques de la zone euro est mis en place avec le Conseil «Ecofin» Renforcement de Qualistat Accélération de la préparation pour l'élargissement Mise en œuvre de la décentralisation de pouvoirs décisionnels aux chefs d'unités pour le processus budgétaire (financier) Implémentation de la stratégie de Lisbonne Directeurs d'Eurostat: départ d'Alain Chantraine et Alberto De Michelis, nomination de Daniel Byk, Bart Meganck, Lothar Jensen et Marian O'Leary Quatre réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à Porto			
2001	La Grèce devient le douzième membre de la zone euro La conférence de l'OMC se tient à Doha (Qatar) La Commission publie plusieurs livres blancs et livres verts	Publication de la première estimation rapide de l'inflation de la zone euro Exercice du <i>benchmarking</i> avec les États-Unis Directeurs d'Eurostat: départ de David Heath et nomination de Giuseppe Calò Quatre réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à Madrid			
2002	Les billets et pièces libellés en euros sont mis en circulation L'Union européenne ratifie le traité de Kyoto Le traité CECA expire après 50 ans de vie Le Conseil européen, à Copenhague, fixe l'adhésion de dix pays au 1 ^{er} mai 2004 La Convention européenne est mise en place pour rédiger une Constitution européenne	Adoption du plan d'action pour le futur du système statistique européen Introduction de concept «L'Europe d'abord»: communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil Directeurs d'Eurostat: départ de Photis Nanopoulos et arrivée de Gabrielle Clotuche Quatre réunions du CPS Réunion des directeurs généraux des INS à Palerme			

Les présidents de la Commission

Haute Autorité de la CECA 1952-1967

Jean Monnet est le premier président de la Haute Autorité de la CECA d'août 1952 à novembre 1954 (démission pour la faillite du projet «Communauté européenne de défense»). René Mayer, Français, lui succède en juin 1955 jusqu'en décembre 1957. Paul Finet, Belge, devient président de la Haute Autorité en janvier 1958 jusqu'à octobre 1963 quand Dino del Bo, Italien, lui succède jusqu'à la fusion des trois exécutifs en juin 1967.



Commission de l'Euratom 1958-1967

Entre 1958 et 1967, tous les présidents de la Commission de l'Euratom ont été de nationalité française. Le premier fut Louis Armand de janvier 1958 à janvier 1959. Etienne Hirch lui succède jusqu'en janvier 1962. De janvier 1962 à juin

1967, c'est Pierre Chatenet qui préside la Commission de l'Euratom jusqu'à la fusion des trois exécutifs.



Commission de la CEE 1958-1967

Walter Hallstein, Allemand, est élu président de la Commission de la CEE de janvier 1958 à juin 1967, lors de la fusion des trois exécutifs.



Commission des Communautés européennes 1967-2005

À la présidence de la Commission se sont succédé, depuis la constitution d'une Commission unique, Iean Rev (Belge, de juillet 1967 à juillet 1970), Franco Maria Malfatti (Italien, de juillet 1970 à avril 1972, date à laquelle il démissionne préférant un mandat au Parlement de son pays), Sicco Mansholt (Néerlandais, qui termine le mandat de Franco Maria Malfatti), François-Xavier Ortoli (Français, de janvier 1973 à janvier 1977), Roy Jenkins (Anglais, de janvier 1977 à janvier 1981), Gaston Thorn (Luxembourgeois, de 1981 à 1985), Jacques Delors (Français, de janvier 1985 à janvier 1995, ce qui en fait le président resté le plus longtemps en fonction), Jacques Santer (Luxembourgeois, de janvier 1995 à mars 1999), auguel a succédé, en janvier 2000, Romano Prodi, ancien Premier ministre italien, président de la Commission jusqu'en janvier 2005.



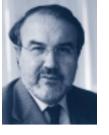












De gauche à droite: Albert Coppé, Raymond Barre, Ralph Dahrendorf, Henning Christophersen, Yves-Thibault de Silguy et Pedro Solbes Mira.

Eurostat et les commissaires

Période CECA, 1952-1957

1952-1957	Albert Coppé	Vice-président de la Haute Autorité de la CECA	
Période CECA-C	EE-Euratom, 1958-1967		
1958-1960	Giuseppe Petrilli	I	Vice-président de la Commission de la CEE Président du comité de gestion de l'OSCE avec Albert Coppé (B), CECA, et Paul De Groote (NL), Euratom
1960-1967	Albert Coppé	В	Vice-président de la Haute Autorité de la CECA Président du conseil d'administration de l'OSCE avec Lionello Levi-Sandri (I), CEE, et Paul De Groote (NL), Euratom

Période Commission des Communautés européennes, 1968-2002

1967-1970	Raymond Barre	F	Affaires économiques et financières
1971-1974	Ralph Dahrendorf	D	Recherche, science, éducation, information, centres de recherche
1975-1977	Guido Brunner	D	Idem
1977-1980	François-Xavier Ortoli	F	Affaires économiques et financières, crédit et investissements
1981-1982	Michael O'Kennedy	IRL	Personnel et administration, interprétation et conférences, Office des publications
1982-1984	Richard Burke	IRL	Idem
1985-1988	Alois Pfeiffer	D	Affaires économiques, emploi, crédit et investissements
1988-1991	Peter Schmidhuber	D	Affaires économiques, politique régionale
1992-1995	Henning Christophersen	DK	Affaires économiques et financières, affaires monétaires, crédit et investissements
1996-1999	Yves-Thibault de Silguy	F	Idem
2000	Pedro Solbes Mira	Е	Idem

Les directeurs généraux

(Ordre chronologique)

Rolf Wagenführ	D	1952-1966
Raymond Dumas	F	1966-1973
Jacques Mayer	F	1973-1977
Aage Dornonville de la Cour	DK	1977-1982
Pieter de Geus	NL	1982-1984
Silvio Ronchetti	I	1984-1987
Yves Franchet	F	depuis 1987

Les directeurs

(Ordre alphabétique)

Barreiros Lídia	P	1993-1998			
Bertaud Guy	F	1973-1980			
Byk Daniel	F	depuis 2000			
Calò Giuseppe	I	depuis 2001			
Chantraine Alain	В	1987-2000			
Clotuche Gabrielle	В	depuis 2003			
De Esteban Fernando Alonso	Е	1988-1997			

De Michelis Alberto	I	1993-2000		
Díaz Muñoz Pedro	Е	depuis 1997		
Dumas Raymond	F	1958-1966		
Erba Piero	I	1980-1992		
Gavanier Pierre	F	1954-1973		
Girao José Antonio Brito da Silva	P	1987-1993		
Grotius Fritz	D	1954-1976		
Harris David	UK	1973-1988		
Heath David	UK	1992-2001		
Jensen Lothar	D	depuis 2000		
Legrand Camille	В	1954-1973		
Louwes Stephanus	NL	1968-1980		
Meganck Bart	В	depuis 2000		
Nanopoulos Photis	EL	1983-2002		
Nols Joseph	В	1980-1986		
O'Leary Marian	IRL	depuis 2000		
Paretti Vittorio	I	1958-1980		
Ronchetti Silvio	I	1968-1984		
Schumacher Helmut	D	1976-1981		
Steylaerts Roger	В	1958		

Les organigrammes d'Eurostat

1952

Les pionniers, sans organigramme

À la fin du mois de septembre 1952, le service des statistiques se met en place. Il comprend sept personnes: le professeur Wagenführ (D), qui en assure la direction, Camille Legrand (B), Fritz Grotius (D), Hans Freitag (D), Ferdinand Schön (L), Helmut Reum (D) et Theodorica von Buttlar (D) qui assure le secrétariat du service.

1957 Dernière année avant les traités de Rome

Directeur: Rolf Wagenführ (D)

Assistant: Helmut Reum (D)

Secteurs et chefs de secteur:

- Statistiques de la sidérurgie: Fritz Grotius (D)
- Statistiques de l'industrie charbonnière: Camille Legrand (B)
- Statistiques générales: Pierre Gavanier (F)

1962

Organigramme consolidé CECA-CEE-Euratom

Directeur général: Rolf Wagenführ (D)

Assistant: Helmut Schumacher (D)

Directions et directeurs:

- Statistiques générales: Raymond Dumas (F)
- Statistiques de l'énergie et des associés d'outre-mer, exploitation mécanographique: Vittorio Paretti (I)
- Statistiques du commerce extérieur et des transports: Camille Legrand (B)
- Statistiques industrielles et artisanales: Fritz Grotius (D)
- Statistiques sociales: Pierre Gavanier (F)
- Statistiques agricoles: Stephanus Louwes f.f. (NL)

1968

Le transfert à Luxembourg

Directeur général: Raymond Dumas (F) Assistant à Luxembourg: Helmut Schumacher (D) Assistant à Bruxelles: Egide Hentgen (L)

Assistant à Bruxelles: Egide Hentgen (L) Conseiller méthodes: Guy Bertaud (F) Conseiller des statistiques régionales: Jean Reynier (F)

Directions et directeurs:

- Statistiques générales et États associés:
 Vittorio Paretti (I)
- Statistiques de l'énergie: Camille Legrand (B)
- Statistiques du commerce et des transports: Silvio Ronchetti f.f. (I)
- Statistiques industrielles et artisanales: Fritz Grotius (D)
- Statistiques sociales: Pierre Gavanier (F)

 Statistiques agricoles: Stephanus Louwes f.f. (NL)

1973

Le premier élargissement

Directeur général: Jacques Mayer (F) Conseiller: George W. Clarke (UK) Assistant: Egide Hentgen (L)

Directions et directeurs:

- Méthodologie statistique et traitement de l'information: Guy Bertaud (F)
- Statistiques générales et comptes nationaux: Vittorio Paretti (I)
- Statistique démographiques et sociales: David Harris (UK)
- Statistiques de l'agriculture, forêts et pêche: Stephanus Louwes (NL)
- Statistiques de l'énergie, industrie et artisanat: Fritz Grotius (D)
- Statistiques des commerces, transports et services: Silvio Ronchetti (I)

1977

Arrivée d'Aage Dornonville de la Cour

Directeur général: Aage Dornonville de la Cour (DK) Conseiller: George W. Clarke (UK)

Assistant: Niels Ahrendt (DK)

Directions et directeurs:

 Méthodologie statistique, traitement de l'information: Guy Bertaud (F)

- Statistiques générales et comptes nationaux: Vittorio Paretti (I)
- Statistiques démographiques et sociales: David Harris (UK)
- Statistiques de l'agriculture, forêts et pêche: Stephanus Louwes (NL)
- Statistiques de l'industrie et de l'environnement: Helmut Schumacher (D)
- Statistiques des relations extérieures, transports et services: Silvio Ronchetti (I)

1983

Un nouveau directeur général mais on a perdu une direction

Directeur général: Pieter de Geus (NL) Conseiller: George W. Clarke (UK) Assistant: Alain Biron (F) Bureau de liaison à Bruxelles: Jean-Claude Liausu (F)

Directions et directeurs:

- Traitement et diffusion de l'information statistique: Joseph Nols (B)
- Statistiques économiques générales:
 Piero Erba (I)
- Statistiques du commerce extérieur, pays ACP, pays tiers et transports: Silvio Ronchetti (I)
- Statistiques de l'énergie et industrie:
 Photis Nanopoulos (EL)
- Statistiques démographiques et sociales — Statistiques de l'agriculture: Davis Harris (UK)

1987

Une année de transition

Directeur général: Silvio Ronchetti (I) Conseiller: George W. Clarke (UK) Assistant: Giuseppe Calò (I)

Directions et directeurs:

- Traitement de l'information statistique: Alain Chantraine (B)
- Statistiques économiques générales:
 Piero Erba (I)
- Statistiques du commerce extérieur, pays ACP, pays tiers et transports: José Antonio Brito da Silva Girao (P)
- Statistiques de l'énergie et industrie: Photis Nanopoulos (EL)
- Statistiques démographiques et sociales — Statistiques de l'agriculture: Davis Harris (UK)

1991

... On a récupéré une direction!

Directeur général: Yves Franchet (F) Conseiller (programmation, budget, relations extérieures): Alberto De Michelis (I)

Assistant (affaires administratives, personnel, management interne): Lothar Jensen (D)

Directions et directeurs:

- Diffusion et informatique statistique: Alain Chantraine (B)
- Statistiques économiques et comptes nationaux, prix, coordination des

- travaux liés au marché unique: Piero Erba (I)
- Statistiques des échanges internationaux et intracommunautaires, relations avec les pays tiers: José Antonio Brito da Silva Girao (P)
- Statistiques des entreprises:
 Photis Nanopoulos (EL)
- Statistiques sociales et régionales:
 Fernando Alonso de Esteban (E)
- Statistiques de l'agriculture, pêche et environnement: David Heath f.f. (UK)

Voir aussi p. 156 l'organigramme résultant de la réorganisation de 1993.

1997

Les années Maastricht ... et une direction de plus

Directeur général: Yves Franchet (F) Assistant: James Whitworth (UK)

Directions et directeurs:

- Ressources: Alain Chantraine (B)
- Système d'information statistique, recherche et analyse des données, coopération technique avec les pays Phare et Tacis: Photis Nanopoulos (EL)
- Statistiques économiques, convergence économique et monétaire: Alberto De Michelis (I)
- Information et diffusion, transports, coopération avec les pays tiers (sauf pays Phare et Tacis), statistiques du commerce extérieur et

- intracommunautaire: Daniel Byk f.f. (F)
- Statistiques des entreprises:
 Pedro Díaz Muñoz (E)
- Statistiques sociales et régionales, systèmes d'information géographique: Lídia Barreiros (P)
- Statistiques de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie: David Heath (UK)

2002 Septembre, Yves Franchet fête ses quinze ans d'Eurostat!

Directeur général: Yves Franchet (F) Assistante: Maria-Helena Figuera (P)

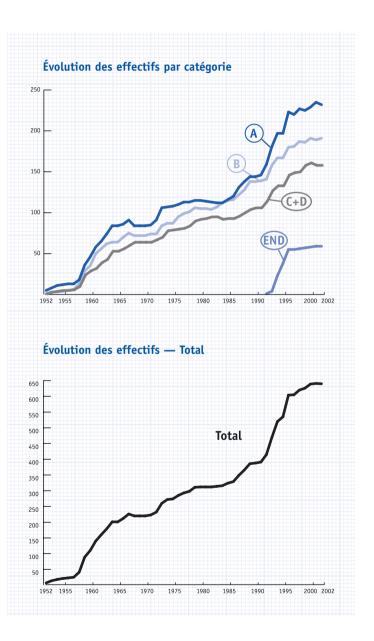
Directions et directeurs:

- Ressources: Marian O'Leary (IRL)
- Système d'information statistique, recherche et analyse des données, coopération technique avec les pays Phare et Tacis:
 Photis Nanopoulos (EL)
- Statistiques économiques, convergence économique et monétaire: Bart Meganck (F)
- Information et diffusion, transports, coopération avec les pays tiers (sauf pays Phare et Tacis), statistiques du commerce extérieur et intracommunautaire: Daniel Byk (F)

- Statistiques des entreprises: Pedro Díaz Muñoz (E)
- Statistiques sociales et régionales, systèmes d'information géographique: Lothar Jensen (D)
- Statistiques de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie: Giuseppe Calò (I)

Les effectifs depuis cinquante ans

Année	Α	В	C	D	END	Total	Année	Α	В	C	D	END	Total
1952	5	1	1			7	1978	113	101	84			298
1953	8	3	3			14	1979	115	106	90			311
1954	11	3	4			18	1980	115	105	92			312
1955	12	4	5			21	1981	114	105	93			312
1956	13	5	5			23	1982	113	104	95			312
1957	13	6	6			25	1983	112	107	95			314
1958	18	13	10			41	1984	112	112	92			316
1959	36	29	24			89	1985	116	115	93			324
1960	46	35	29			110	1986	120	116	93			329
1961	58	50	32			140	1987	131	122	96			349
1962	65	56	39			160	1988	138	128	100			366
1963	74	62	43			179	1989	144	138	104			386
1964	84	64	53			201	1990	144	138	104	2		388
1965	84	64	53			201	1991	146	139	102	4		391
1966	86	70	56			212	1992	159	141	110	4	1	415
1967	91	75	60			226	1993	181	158	123	4	4	470
1968	84	72	64			220	1994	197	167	129	4	23	520
1969	84	72	64			220	1995	197	167	129	4	38	535
1970	84	72	64			220	1996	223	180	142	4	55	604
1971	85	74	64			223	1997	220	181	144	5	55	605
1972	91	74	67			232	1998	227	187	145	5	56	620
1973	106	84	70			260	1999	225	186	144	14	57	626
1974	107	87	78			272	2000	229	191	147	14	58	639
1975	108	87	79			274	2001	235	189	147	11	59	641
1976	110	95	80			285	2002	232	191	147	11	59	640
1977	113	99	81			293							



Crédits photographiques

Alain Chantraine: 1c, 28, 30, 138, 147a, 152a, 171 (et couverture 1c et 2b)

Alberto De Michelis: 33, 42, 93, 143 (et couverture 2a)

Annette De March: 107, 120, 135, 146

Charlotte Bour: 77, 99, 108, 125

Commission européenne: 1d, 1e, 7, 14, 19, 36, 39, 44, 46, 49, 50, 60, 67, 70, 73, 79, 86, 96, 98, 101, 104, 116, 118, 123, 129, 136, 140, 148, 152b, 153, 154, 158, 160, 163, 172, 176, 177, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 191 (et couverture 1d et 1e)

Digital Vision Ltd: 175

Estrella García: 124

Gilles Rambaud-Chanoz: 181

Giuseppe Calò: 174

Médiathèque de la Commission européenne: 3, 10, 24, 25, 119, 212, 213

Monique Simeoni: 53, 54, 57

Nicholaos Roubanis: 155b

Office national du tourisme, Luxembourg: 51

Ovidio Crocicchi: 87, 157

Photis Nanopoulos: 161

Photo Léon Stirn, photothèque de la Ville de Luxembourg: 1a, 16 (et couverture 1a)

Photo Manou Hasser, photothèque de la Ville de Luxembourg: 1b, 31 (et couverture 1b)

Rainer Muthmann: 106, 122

Robert Peeters: 75, 82

Sandrine Beaujean: 147b

Yvonne Philipp: 121, 137, 155a